

LA SITUATION RELIGIEUSE AUX ÉTATS-UNIS

ILLUSIONS ET RÉALITÉ

PAR

JULES TARDIVEL

DIRECTEUR DE LA *VÉRITÉ* DE QUÉBEC

Sed quamquam haec vera sunt, tamen error tollendus,
ne quis hinc sequi existimet petendum ab Americâ exem-
plum optimi Ecclesiae status.

Encyclique *Longinqua Oceani*, du 6 janvier 1895.



LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX ET DEROME
MONTREAL

MCM.

LA
SITUATION RELIGIEUSE
AUX ÉTATS-UNIS

LA SITUATION RELIGIEUSE AUX ÉTATS-UNIS

ILLUSIONS ET RÉALITÉ

PAR

JULES TARDIVEL

DIRECTEUR DE LA *VÉRITÉ* DE QUÉBEC

Sed quamquam haec vera sunt, tamen error tollendus,
ne quis hinc sequi existimet petendum ab Americâ exem-
plum optimi Ecclesiae status.

Encyclique *Longinqua Oceani*, du 6 janvier 1895.



LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX ET DEROME
MONTRÉAL

MCM

A MONSEIGNEUR

Mgr SONNOIS, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

MONSEIGNEUR,

Vous avez daigné me charger de l'examen du livre intitulé LA SITUATION RELIGIEUSE AUX ÉTATS-UNIS, par M. Jules Tardivel, directeur de « La Vérité » de Québec. Je n'y ai rien vu de contraire ni à la foi, ni aux mœurs.

J'y ai trouvé la justification, par les faits, de la condamnation de cette proposition : « L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église » (Syllabus, LV), et du Commentaire, peut-on dire, qu'en a donné S. S. Léon XIII dans l'Encyclique aux évêques et aux fidèles de France, du 16 février 1892. « AU MILIEU DES SOLLICITUDES » : « Les catholiques ne sauraient trop se garder de

soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'État se sépare de l'Église, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Église fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun. Cette séparation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a ses nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand la législation, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens ; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent justifier le faux principe de la séparation ni autoriser à le défendre, rendent cependant digne de tolérance, un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous. »

Tous les faits que cite M. Tardivel — et son livre n'est, pour ainsi dire, qu'un tissu de faits portant tous avec eux leur témoignage — ces faits, dis-je, viennent l'un après l'autre montrer la profonde sagesse des paroles pontificales et désabuser l'esprit du lecteur d'une des plus générales et des plus pernicieuses erreurs du temps présent.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur, Monseigneur, d'émettre l'avis que la permission peut et doit être donnée de livrer au public l'ouvrage de M. Tardivel.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Grandeur

le très humble et obéissant serviteur in X^o.

H. DELASSUS,

Chan. hon.

PERMIS D'IMPRIMER :

Cambrai, 21 Décembre, Fête de Saint Thomas, apôtre.

† M.-A. SONNOIS,

Arch. de Cambrai.

AVANT-PROPOS

L'étude de M. Ferdinand Brunetière, dans la Revue des Deux Mondes, de novembre 1898, sur Le Catholicisme aux États-Unis, a été très remarquée, non seulement en Europe, mais aussi en Amérique. Ce qui attire tout d'abord l'attention, c'est la grande bienveillance à l'égard de la religion catholique qui éclate d'un bout à l'autre de ce travail. Parmi les hommes marquants de France qui se sont décidément mis en route vers l'Eglise, M. Brunetière est l'un des plus en vue et des plus sympathiques. Il est aussi un de ceux qui ont fait le plus de chemin dans la bonne voie. Le voilà aujourd'hui devenu tout à fait favorable à l'idée religieuse et à l'idée religieuse catholique. C'est une heureuse évolution qui rejouit à bon droit tous les chrétiens, à commencer par leur vénérable Chef. Aussi ai-je appris sans étonnement, par les journaux des États-Unis et par une communication particulière, que l'article de M. Brunetière lui a valu une lettre de félicitations de la part de Rome.

Un journal de Paris, le Figaro, publiait dans son numéro du 8 novembre dernier, une communication de Rome qui, allant beaucoup plus loin, donnait à l'étude de M. Brunetière le caractère d'un écrit inspiré, en quelque sorte, par l'autorité suprême. Voici cette note :

« Les discussions si vives et si passionnées auxquelles avait donné lieu l'affaire de l'américanisme sont con-

sidérées comme closes ; l'article de M. Brunetière sur l'Église américaine, que la Revue des Deux Mondes vient d'apporter à Rome, serait le point final de ces dissensions. De multiples dénonciations avaient signalé la Vie du P. Hecker, traduite en français par M. l'abbé Klein, comme un manifeste émancipateur et semi-hérétique de l'Église des États-Unis ; on ne parlait de rien moins que d'un complot entre « américanistes » et protestants pour détruire dans l'Église romaine l'esprit d'autorité. On apprécie hautement au Vatican la façon magistrale dont M. Brunetière a montré comment l'américanisme bien compris — et le P. Hecker tout le premier — concilie les idées d'autorité et de liberté ; et l'on a confiance que ces pages si spécialement compétentes, que l'illustre académicien n'a écrites qu'après être entré en contact avec Baltimore et avec Rome, démontrent aux timides, à l'encontre des efforts perfides de certains catholiques hostiles aux orientations contemporaines, l'inanité du prétendu péril « américaniste ».

De toute évidence, le correspondant du journal parisien était dans une étrange erreur, la lettre du Saint-Père au Cardinal Gibbons l'a prouvé. Certaines idées du P. Hecker, que M. Brunetière avait adoptées, du moins en partie, loin d'être approuvées, sont formellement condamnées par le Souverain Pontife. Dans l'article de l'illustre académicien ce n'est donc pas tant la doctrine qu'il faut louer, que l'intention manifeste d'être agréable et même utile à l'Église.

Malgré cette intention si louable qui a certainement inspiré M. Brunetière, la lecture attentive de son article m'a convaincu que des idées fausses ont cours en Europe sur la situation du catholicisme aux États-Unis.

On ne semble voir de si loin que les grandes lignes du

tableau : les catholiques qui étaient 30 ou 40,000 il y a cent vingt-cinq ans, avec un seul évêque, sont aujourd'hui neuf ou dix millions, avec une hiérarchie nombreuse qui se meut librement. Trop de catholiques, en Europe, je le crains, ne remarquent que ce fait historique incontestable ; et ils en tirent la conclusion que dans aucun siècle et dans aucun pays l'Église n'a été aussi heureuse qu'elle l'est, en cette fin du dix-neuvième siècle, au sein de la grande République Américaine ; qu'à nulle autre époque et nulle part ailleurs elle n'a fait d'aussi merveilleux progrès, d'aussi précieuses conquêtes.

D'après les idées qui sont évidemment acceptées dans certains milieux européens, l'Église ne rencontrerait, aux États-Unis, que juste assez d'obstacles pour aiguïser son zèle et exciter son activité. Les surmonter ne serait pour elle qu'un exercice salutaire destiné uniquement à entretenir la plénitude de sa vie : quelque chose comme le travail auquel devaient se livrer nos premiers parents avant leur chute. En un mot, les États-Unis, au point de vue catholique, seraient un Paradis terrestre.

C'est là l'impression qui se dégage de la lecture de l'article de M. Brunetière. Et c'est cette impression qu'il importe, selon moi, de détruire ; car les impressions fausses ne font de bien à personne.

Des écrivains d'Europe ont, plus d'une fois, travaillé à redresser les idées de leurs contemporains sur la situation véritable de l'Église aux États-Unis. Ils ont écrit d'excellentes choses. Je n'ai pas la prétention de rien dire de meilleur, ni surtout de mieux dire. Mais il m'a semblé que je pouvais apporter au débat un peu d'inédit,

et que mon titre d'Américain authentique donnerait quelque poids à mon témoignage.

S'il s'agissait d'une question de littérature, je n'oserais certes pas me mesurer avec M. Brunetière, qui jouit, à juste titre, d'une grande réputation d'écrivain. Mais je crois avoir quelque compétence spéciale pour parler de ce qui existe et de ce qui n'existe pas aux États-Unis. J'y suis né et j'y ai vécu jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Ensuite, il est vrai, je suis devenu Canadien ; mais pendant ces trente dernières années, j'ai visité les États-Unis plus d'une fois, et j'ai toujours conservé des relations fréquentes et intimes avec mes parents américains. De plus, journaliste depuis vingt-cinq ans, j'ai dû suivre de très près, chez nos voisins, dans leurs journaux et leurs revues, les discussions sur les questions religieuses et sociales, la marche des événements politiques et le mouvement général des idées.

Voilà mes titres à rendre témoignage dans la discussion engagée autour de l'américanisme. On les trouvera suffisants, je crois, pour justifier mon intervention.

Je divise mon travail en deux parties : les illusions et la réalité. Dans la première, j'examine ce que certaines personnes s'imaginent découvrir aux États-Unis. Dans la deuxième, me basant sur des autorités compétentes je constate ce qui réellement y existe.

JULES TARDIVEL.

Chemin Sainte-Foye, près Québec,

Fête du Sacré-Cœur, 1899.

PREMIÈRE PARTIE

LES ILLUSIONS

CHAPITRE PREMIER

LA THÈSE ET LES PREUVES

DE M. BRUNETIÈRE

Monsieur Brunetière commence par s'étonner du développement du catholicisme aux États-Unis. C'est, pour lui, un « phénomène paradoxal », ni plus ni moins.

« Comment, s'écrie-t-il, ceux qui n'étaient, il y a cent vingt-cinq ans, qu'un peu plus du centième de la population de l'Union, 30 ou 40,000 âmes sur 3 millions d'habitants, en sont-ils devenus le septième, 9 ou 10 millions sur un chiffre qui n'atteint pas encore tout à fait 65 millions (1)? et comment de toutes les confessions qui se partagent « l'un des peuples les plus religieux » du monde, la plus nombreuse et bientôt la plus riche?... Comment se fait-il qu'une ville, New-York, fondée par des marchands protestants, soit actuellement une des plus grandes villes catholiques du monde? »

Après s'être ainsi livré à l'étonnement, M. Brunetière se met à la recherche des causes de ce « prodigieux développement » du catholicisme aux États-Unis. Il affectionne ce mot : *prodigieux développement* ; nous le retrouvons plus loin, à la page 168. Pour

1. Les journaux américains prétendent que la population des États-Unis est actuellement de 70 ou même de 75 millions.

expliquer ce « prodigieux développement », il y a suivant lui, des « causes particulières et locales », des causes vraiment « américaines » ; il y en a « d'autres et de plus générales et qui tiennent peut-être à l'essence même du catholicisme. »

Soyons persuadés que si l'Église a fait quelque progrès aux États-Unis, cela est dû surtout aux causes « qui tiennent à l'essence même du catholicisme. » Quant aux « causes particulières et locales », elles n'existent que dans l'imagination des Européens enthousiastes. Ou plutôt il n'y en a qu'une ; et cette unique cause « particulière et locale » n'est guère « américaine » : c'est l'immigration. L'air des États-Unis n'est absolument pour rien dans le développement du catholicisme aux États-Unis. J'espère en convaincre le lecteur avant de déposer la plume.

M. Brunetière cite ensuite M. de Tocqueville qui a dit prophétiquement : « Si le catholicisme parvenait » enfin à se soustraire aux haines politiques qu'il a » fait naître, *je ne doute presque point que ce même » esprit du siècle qui lui semble si contraire ne lui » devint très favorable, et qu'il ne fît tout à coup de » grandes conquêtes.* » M. Brunetière, qui souligne la prophétie de son compatriote, est d'avis qu'elle s'est réalisée : « C'est ce qui s'est vu en Amérique, aux » États-Unis, dans le siècle où nous sommes, et c'est » ce que je voudrais essayer de montrer », dit-il.

La triple thèse de M. Brunetière, si je saisis bien sa pensée, c'est donc : 1^o que le catholicisme est parvenu, aux États-Unis, à se soustraire aux haines politiques, 2^o que l'esprit du siècle lui est devenu très favorable, et 3^o qu'il a fait tout à coup de grandes conquêtes.

Avant d'examiner cette thèse, résumons les preuves que M. Brunetière apporte pour l'appuyer.

Il nous parle d'abord de la tolérance religieuse des fondateurs catholiques du Maryland, qui ouvrirent les portes de leur colonie aux protestants et qui en furent récompensés par la plus noire ingratitude. Devenus le nombre et la force, les protestants s'y livrèrent à la persécution légale des catholiques, comme dans les autres colonies. Ce n'est que lors de la guerre de l'Indépendance que les Américains, ayant besoin du concours de leurs compatriotes catholiques et de l'aide de la France et de l'Espagne, songèrent à admettre, théoriquement, la religion catholique sur un pied d'égalité avec les diverses sectes protestantes.

Jusqu'ici nous n'avons qu'un fait historique bien connu. La preuve de la triple thèse de M. Brunetière ne commence pas encore à poindre.

Suit un résumé, pages 142-144, des travaux des premiers missionnaires, particulièrement des missionnaires français. C'est une page fort édifiante, mais elle ne montre nullement la réalisation de la prophétie de M. de Tocqueville.

La page 145 est consacrée aux difficultés contre lesquelles les catholiques des États-Unis ont dû lutter au commencement du siècle. M. Brunetière se demande si l'on n'a pas exagéré parfois ces difficultés, si on ne les a pas « tournées au tragique ». — « Les écrivains protestants le disent », et notre auteur n'est manifestement pas éloigné de croire qu'ils ont raison. Il signale bien la lettre des Pères du troisième concile provincial de Baltimore à Grégoire XVI, en date du 22 avril 1837, se plaignant des mauvais traitements

que recevaient les catholiques des États-Unis ; mais il paraît être d'avis que les bons évêques exagéraient quelque peu la situation, que tout se réduisait, en fin de compte, à la destruction du couvent de Charlestown par la populace de Boston. Du reste, suivant M. Brunetière, « c'est une question de savoir s'il se mêlait vraiment du *fanatisme* ou de la *passion religieuse* à cette explosion de fureur populaire. On accusait les religieuses d'avoir affolé l'une d'elles à force de mauvais traitements. » Croire aussi facilement à pareille accusation, et traduire sa croyance en incendiant le couvent, cela ressemble singulièrement à un acte de *fanatisme* ou de *passion religieuse*, ou plutôt *anti-religieuse*. Chose certaine, c'est qu'on ne saurait y trouver cette preuve de bienveillance que nous recherchons.

M. Brunetière nous apprend, dans une note à la page 45, que pour « plus d'impartialité », il suit la version du Révérend Robert Baird, « qui n'est pas tout à fait conforme à celle qu'on trouve dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. » Pourquoi la version du Révérend Baird offre-t-elle plus de garanties d'impartialité ? Mystère ! « En tout cas, ajoute-t-il, la réprobation contre cet acte de violence fut *universelle* en Amérique. » Il s'appuie sur les mêmes Pères pour prouver cette universalité de la réprobation. Mais les évêques ne parlent que de « la majeure et la plus saine partie de la population. »

Nous aurons l'occasion, plus loin, de parler de l'incendie du couvent de Charlestown ; mais, en attendant, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer, encore une fois, que même la version qu'en donne

M. Brunetière, d'après le Révérend Baird, ne nous convainc pas qu'à cette époque « l'esprit du siècle » fût devenu favorable au catholicisme. Cette explosion de la colère aveugle de la foule a pu augmenter, dans les âmes droites, « l'estime et la vénération qu'on portait aux catholiques. » De même, les atrocités de Néron, à l'égard des premiers chrétiens, ont dû contribuer puissamment, avec le concours de la grâce, à grossir les rangs des fidèles. Mais on n'a jamais songé à invoquer ce fait à la décharge du sanguinaire empereur, ni comme une preuve que « l'esprit du siècle » de ce temps-là était favorable à la religion du CHRIST.

M. Brunetière nous raconte ensuite, pages 146-149, « les vraies difficultés, le plus redoutable obstacle que rencontrait le catholicisme. » C'étaient les dispositions peu bienveillantes des protestants, leurs préjugés et leurs défiances à l'égard de l'Église et de ses doctrines. Mais dès 1852, affirme-t-il, « bien des défiances étaient tombées, et la liberté religieuse était tout près d'être entière. » Et il ajoute : « Quelques années plus tard, les événements de la guerre de Sécession achevaient d'emporter ce qui pouvait survivre encore des soupçons d'autrefois. » Et à l'heure qu'il est, c'est sa conviction, « aucun Américain ne se défie du civisme ou même du libéralisme de ses concitoyens catholiques. » Pas même, je suppose, les membres de l'A. P. A., — The American Protective Association, — société secrète qui a pour but d'écarter les catholiques de la vie politique et civile, de les ostraciser de toutes manières.

Vous demanderez peut-être quelles preuves M. Brunetière apporte à l'appui de son optimisme. J'ai beau chercher, je ne trouve que ce décret du premier Con-

cile plénier de Baltimore : « La Constitution et les lois de nos États ayant pourvu très sagement à ce qu'aucun pouvoir séculier n'entreprît de s'immiscer dans les choses de la religion, les évêques devront employer tout leur zèle, *avec prudence toutefois*, pour qu'en aucune rencontre les soldats ou marins catholiques ne soient obligés d'assister contre leur conscience aux cérémonies des cultes non catholiques. » Voilà tout ce qu'il a fallu à M. Brunetière pour le convaincre que « la liberté religieuse est tout près d'être entière » aux États-Unis.

Sans doute, celui qui désire voir un paysage tel qu'il est ne doit pas se servir de vers fumés ; mais des lunettes roses, si elles donnent à la vue une impression plus agréable, ne nous montrent pas davantage les objets sous leur véritable couleur.

Mais voici un petit nuage qui passe devant les lunettes roses. C'est rose comme le reste, mais enfin c'est un nuage. Et un nuage, même rose, ce n'est pas le ciel bleu. Ce petit nuage s'appelle « un dernier obstacle à la propagation du catholicisme aux États-Unis. » On l'a plusieurs fois signalé à l'attention de M. Brunetière, mais il « n'ose guère en parler, comme n'étant pas de ceux dont on puisse aisément mesurer la force ou seulement vérifier l'existence. » Mais enfin il faut le mentionner. « Est-il donc vrai, serait-il donc possible que, dans cette grande démocratie, l'humble origine et la condition populaire du plus grand nombre des catholiques eussent jeté quelque défaveur sur les doctrines qu'ils professent ? » M. Brunetière ne peut pas croire aisément que ses chers Américains « partagent cette manière de voir ou de sentir. » C'est bien

là, pourtant, leur manière de voir et décidément ils la partagent. Nous en dirons un mot en temps et lieu. Mais rappelons ici, tout de suite, pour expliquer cette « manière de voir et de sentir », que c'est généralement au sein des démocraties qu'on trouve poussé à l'extrême le culte de la richesse, des honneurs et des titres. Le peuple américain ne fait pas exception à la règle. Les nobles de l'Europe, on le sait, n'éprouvent aucune difficulté à trouver, dans le pays de la démocratie par excellence, de charmantes héritières pour redorer leur blason. N'ayant pas de noblesse, les Américains affectionnent outre mesure les titres civils et militaires. Les *judges*, les *professors* et les *colonels* y foisonnent d'une façon vraiment plaisante. Les *colonels* surtout. C'est cette surabondance de *colonels* qui a inspiré à Max O'Rell, je crois, cette jolie définition des États-Unis : « Un pays habité par 70 millions de personnes dont la plupart sont des colonels. » Le catholicisme, à l'inverse de la franc-maçonnerie, ne rendant pas facile l'acquisition du titre de *judge*, de *professor* ou de *colonel*, n'est pas bien vu là-bas, où l'on estime surtout les choses pratiques.

Quoi qu'il en soit de la manière de voir des Américains à cet égard, M. Brunetière, lui, est d'avis que le « catholicisme est aujourd'hui plus que jamais la communion des humbles. » Ce plus que jamais me semble de trop, le catholicisme étant aujourd'hui exactement ce qu'il a toujours été : la religion de Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (1). » « Aussi longtemps qu'il le sera, continue

1. S. Mathieu, 11-29.

M. Brunetière, c'est à lui qu'ira l'âme des foules. » Le catholicisme, ayant les promesses divines, sera toujours ce qu'il est; mais s'il attire vraiment les humbles, — riches et pauvres, — les foules — qui se confondent trop souvent avec le monde pour lequel le CHRIST n'a pas voulu prier (1) — ne vont pas toujours à lui, malheureusement pour elles.

Voici un passage de l'article de M. Brunetière qui me paraît très étrange. Je le cite intégralement :

« Si quelques sectes superbes n'ont pas de place dans leurs églises pour les pauvres et les déshérités de ce monde, plaise à DIEU qu'elles ne s'en cachent pas, mais plutôt qu'elles s'en vantent. Dans nos sociétés de plus en plus démocratiques, rien ne servira mieux la cause et les intérêts du catholicisme. *In hoc signo vinces*, il vaincra par ce signe; et si ce progrès de la démocratie n'est nulle part plus rapide ni plus évident qu'en Amérique, c'est précisément pour cela que nulle part le catholicisme ne saurait concevoir de plus hautes espérances. »

Il est certain que l'Église, bien qu'elle ouvre ses bras maternels à tout le monde, s'occupe d'une manière spéciale des pauvres, du petit peuple, de ceux qui peinent et qui travaillent. *Pauperes evangelizantur*. C'était là un des signes auxquels JÉSUS-CHRIST devait être reconnu comme le Messie (2). La religion de JÉSUS-CHRIST a trouvé dans le passé, trouve encore et trouvera toujours plus facilement des adhérents parmi les pauvres et les déshérités que parmi les riches et les heureux de ce monde. Tout cela est vrai; et si

1. S. Jean, 17-9.

2. S. Luc, 7-22.

M. Brunetière n'avait dit que cela, le passage que je viens de citer n'appellerait aucune réserve. Mais faut-il confondre « les pauvres, les déshérités de ce monde, » sur lesquels l'Église du CHRIST a une influence plus puissante, avec la « démocratie » dont M. Brunetière vante les progrès ? J'avoue ne pas bien saisir ce que notre éminent écrivain entend par « ce progrès de la démocratie qui n'est nulle part plus rapide ni plus évident qu'en Amérique. » Serait-ce le progrès de la pauvreté, l'accroissement du nombre des « déshérités de ce monde » ? Si c'est là ce que M. Brunetière veut désigner en parlant de « nos sociétés de plus en plus démocratiques », je conçois qu'il découvre dans cette augmentation de la misère au sein des peuples l'espérance d'une plus riche moisson pour l'Église, car c'est sur les terrains dépourvus des richesses de ce monde qu'elle fait ses plus belles récoltes. Mais est-ce bien là ce que notre auteur veut désigner par « ce progrès de la démocratie » ? Je ne le crois pas. Il doit entendre plutôt la part de plus en plus grande que les masses populaires, sans égard à leur état de fortune, prennent à la direction des affaires publiques. S'il en est ainsi, je ferai deux observations.

D'abord, il n'est pas exact de dire que la démocratie ainsi entendue fait des progrès aux États-Unis. Théoriquement, c'est le peuple, la démocratie qui gouverne maintenant comme il a toujours gouverné dès le commencement de la République, ni plus aujourd'hui, ni moins hier. L'Union Américaine, depuis qu'elle existe, a toujours été la démocratie qu'elle est actuellement. L'émancipation des nègres, voilà le seul changement survenu, au point de vue du suffrage universel, depuis

le commencement. Il n'y a donc pas eu progrès de la démocratie aux États-Unis, la forme du gouvernement n'étant pas devenue plus populaire qu'elle était autrefois. S'il y a eu un changement quelconque dans la forme du gouvernement, non pas en théorie, mais en pratique, c'est en sens contraire. Il y a eu là-bas réaction vers l'oligarchie plutôt que progrès de la démocratie. Les grandes compagnies de voies ferrées, les puissants syndicats accapareurs et monopoleurs, les *trusts* de toute sorte, les *combines* — institutions qui n'existaient pas aux premiers jours de la République, — exercent aujourd'hui une influence aussi grande que néfaste sur la législation, sur la direction des affaires publiques, sur les destinées nationales. Cette oligarchie du *dollar tout-puissant* a fait des progrès alarmants, surtout depuis la guerre civile, au grand détriment de tout ce qu'il y a de plus sain et de plus légitime dans un pays vraiment démocratique.

Voici ma deuxième observation :

Si le progrès de la démocratie dont M. Brunetière nous parle se rapporte, non pas à l'accroissement du nombre des miséreux, dignes objets de la tendresse maternelle de l'Église, mais à une augmentation (imaginaire) de l'influence des classes populaires sur la direction des affaires politiques du pays, alors je soutiens respectueusement que la religion catholique n'a rien à y voir ; surtout elle n'a rien à espérer de ce progrès. Les diverses formes de gouvernement que les peuples se donnent, pourvu qu'elles ne sortent pas du cadre légitime, n'intéressent pas l'Église. Les monarchies, les oligarchies et les démocraties, en tant que régimes politiques, n'entravent ni ne favorisent

l'œuvre propre de l'Église qui est le salut des âmes. Ce qui met obstacle à l'action de l'Église, ce sont les mauvaises lois, l'hostilité de ceux qui gouvernent, quelque nom qu'ils portent, et « l'esprit du siècle. »

En supposant donc que la démocratie eût fait de grands progrès aux États-Unis, que les classes populaires eussent acquis, en ces derniers temps, une puissance politique qu'elles ne possédaient pas autrefois — supposition entièrement gratuite, — cet accroissement du pouvoir politique des masses ne saurait faire concevoir à l'Église aucune espérance nouvelle. Pour employer une expression populaire mais énergique : cela ne lui ferait ni chaud ni froid. Elle travaille à sanctifier le peuple, tout le peuple, plus particulièrement « les pauvres et les déshérités de ce monde ». Mais que le peuple exerce le droit de suffrage ou qu'il ne l'exerce pas ; qu'il élise le président, les députés et les sénateurs, ou qu'il soit soumis à une monarchie absolue, l'action de l'Église n'en sera ni entravée ni favorisée d'une façon marquée. Si vraiment elle « a de plus hautes espérances à concevoir » sous un régime plutôt que sous un autre, ce sera là où le peuple sera moins absorbé par les querelles de la politique.

Je suis donc forcé à conclure que cette partie de l'article de M. Brunetière manque de clarté et de justesse. Si vraiment il existe quelque rapport entre les « espérances » de l'Église et les « progrès de la démocratie », le savant académicien ne l'a certainement pas montré.

Vient ensuite une page consacrée à l'organisation progressive de l'Église aux États-Unis. Ici je n'ai

qu'une observation à faire, et elle se rapporte à une phrase incidente. M. Brunetière dit : « Elle (l'Église) mettait ses fidèles en garde contre la séduction des sociétés secrètes, si puissantes en pays protestant. C'est par millions que l'on compte aux États-Unis les adeptes de la franc-maçonnerie. » (P. 151.)

Les maçons proprement dits, d'après le *World Almanach and Encyclopedia* pour 1898, sont au nombre de 802.282, y compris les maçons du Canada — trente ou quarante mille. Mais à part la franc-maçonnerie proprement dite, il y a, aux États-Unis, un nombre extraordinaire de sociétés secrètes modelées sur la franc-maçonnerie et plus ou moins étroitement liées à cette secte-mère. D'après la statistique du *World Almanach*, toutes ces sociétés réunies comptent environ cinq millions de membres. Sans doute, beaucoup de ces sectaires font partie de plusieurs sociétés secrètes à la fois, de sorte que leurs noms font double ou triple emploi. Il faut tenir compte de ce fait en dressant la statistique des sociétés maçonniques aux États-Unis. Mais même en défalquant un million, ce qui me paraît une bonne mesure, nous restons avec le total formidable de quatre millions d'hommes enrôlés dans des organisations nettement maçonniques. M. Brunetière a donc raison, dans un sens, de dire que c'est par millions que l'on compte les maçons aux États-Unis. Mais ne lui semble-t-il pas que le développement vraiment prodigieux aux États-Unis, c'est le développement de la franc-maçonnerie et des autres sociétés secrètes ? Et ne trouve-t-il pas dans cette situation anormale quelque chose de gravement inquiétant ? quelque chose qui devrait mettre une sourdine

à son admiration pour le présent et à sa confiance dans l'avenir ?

M. Brunetière défend ensuite l'Église des États-Unis contre le « singulier éloge qu'on s'imagine quelquefois en faire et qui lui est plutôt une injure, quand on la loue de la nouveauté de ses doctrines ou de l'indépendance de ses allures. » Et il renvoie le lecteur aux Actes des trois Conciles pléniers de Baltimore, de 1852, 1866 et 1884, pour y apprendre que non seulement les doctrines, la hiérarchie et la discipline de l'Église sont aux États-Unis ce qu'elles sont ailleurs, mais que les cérémonies du culte, en Amérique, ne diffèrent pas des cérémonies du culte dans les autres pays catholiques. Cela est parfaitement vrai. L'Église catholique aux États-Unis, telle qu'elle existe officiellement dans les décrets de ses conciles, dans sa hiérarchie et sa discipline, et aussi dans l'enseignement régulier de ses évêques, est identiquement la même que l'Église catholique dans le monde entier. Il n'en saurait être autrement. Car une Église particulière qui aurait une doctrine différente de celle de l'Église universelle, ou dont la hiérarchie et la discipline ne seraient pas reconnues par le Siège apostolique, serait une Église hérétique dans le premier cas, schismatique dans le second.

Mais, aux États-Unis, à côté de l'Église catholique officielle, laquelle est étroitement unie et soumise au Siège de Pierre, il y a, indubitablement, ce que l'on est convenu d'appeler le catholicisme américain, ou l'américanisme catholique. Ses principales doctrines et ses tendances les plus accentuées viennent d'être formellement condamnées par Léon XIII. Ce catholi-

cisme américain trouve son expression dans les discours de certains évêques, dans les façons d'agir de certains membres du clergé, dans des articles de journaux, de revues, etc. J'aurai l'occasion d'en dire un mot plus loin ; mais il m'a paru opportun de signaler tout de suite la différence essentielle qu'il faut établir, et que M. Brunetière n'établit pas suffisamment, entre l'Église catholique officielle des États-Unis, qui fait partie intégrante de l'Église universelle et qui, comme l'Église universelle, est sainte, et l'américanisme soi-disant catholique, prôné et propagé par certains catholiques très en vue, qui a, n'en doutons pas, valu à l'Église des États-Unis l'éloge que M. Brunetière déclare, avec raison, être plutôt une injure. Cet éloge injurieux se trompe d'adresse quand il s'agit de l'Église officielle des États-Unis, de l'Église des conciles et des lettres pastorales. Mais il n'est que trop mérité, c'est inutile de le nier, il faut même l'admettre, par l'américanisme soi-disant catholique qu'on trouve dans certains discours, dans certaines publications et dans certaines façons d'agir qui accusent une grande « nouveauté de doctrine » et une singulière « indépendance d'allure. »

M. Brunetière s'applique à défendre les actes de l'Église catholique officielle des États-Unis. Cela est fort bien et n'appelle aucune observation, si ce n'est celle que nous venons de faire relativement à la distinction qu'il convient d'établir entre les actes officiels de l'Église et les allures de certains catholiques.

Dans la deuxième partie de son travail, M. Brunetière, laissant de côté entièrement l'Église officielle, les actes des conciles et l'organisation régulière et

normale du catholicisme aux États-Unis, s'engage dans le maquis de l'individualisme. J'avoue qu'il est difficile de le suivre à travers ces fourrés ; d'autant plus difficile que notre auteur marche exclusivement à la lumière assez pâle et incertaine de Mgr Ireland, de Mgr Keane, du Père Hecker et du Père Georges Zurcher. Ce dernier, on le sait, a poussé l'individualisme au point de faire mettre un de ses livres à l'index (1). M. Brunetière déclare, dans une note, qu'il « s'autorise des conversations de Mgr Keane » pour faire certaines affirmations. Il est bon, sans doute, de savoir ce que Mgr Keane et les personnes de son école pensent des questions débattues aux États-Unis ; mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, et je m'imagine que M. Brunetière nous aurait donné un travail plus pondéré, s'il avait eu des conversations avec quelques évêques des États-Unis d'origine française et allemande, et s'il n'avait apparemment borné ses études aux écrits de trois ou quatre personnages représentant la même nuance de l'opinion catholique américaine.

Ceci posé, entrons dans le maquis de l'individualisme, tel qu'on l'entend aux États-Unis, d'après M. Brunetière guidé par Mgr Keane et consorts.

D'abord, il paraît que « les mêmes mots ne veulent pas dire exactement les mêmes choses en Europe et en Amérique. » Ainsi rationalisme aux États-Unis « ne signifie pas tant ce qui est rationnel à l'allemande ou à la française, que ce qui est raisonnable ; ce qui est conforme aux principes de la raison pure que ce

1. *Monks and their declin.*

qui est analogue aux données du commun bon sens. » Semblablement, « l'individualisme en Amérique ne consiste pas du tout à se permettre, comme chez nous, tout ce qui n'est pas expressément défendu par la loi et à s'arroger au besoin le droit de se mettre au-dessus d'elle, mais à ne vouloir être sujet que de la loi, et à ne la combattre ou à la réformer, s'il y a lieu, qu'en s'aidant d'elle. »

Si c'est là ce qu'on entend, aux États-Unis, par l'individualisme, il faut convenir qu'on emploie un terme bien impropre et très peu clair, décevant même.

En effet, « ne vouloir être sujet que de la loi », c'est-à-dire ne vouloir être sujet que d'une règle commune à tout le monde, c'est manifester un état d'esprit fort louable, sans doute, mais où l'on distingue difficilement la moindre trace d'individualisme. Car si l'individualisme signifie quelque chose, c'est assurément cette tendance que tout homme éprouve à agir, non d'après une règle commune à tous, mais selon sa volonté propre. « Ne vouloir être sujet que de la loi » me paraît être exactement le contraire de l'individualisme, quelque forte entorse qu'on donne au sens du mot. « Ne combattre la loi ou la réformer, s'il y a lieu, qu'en s'aidant d'elle, » c'est se montrer conservateur, ami de l'ordre et ennemi du radicalisme révolutionnaire ; c'est travailler sagement au progrès, en améliorant ce qui existe, au lieu de commencer sottement par tout détruire. C'est encore une louable disposition, mais elle n'a rien de commun avec l'individualisme.

Je crois, n'en déplaise à M. Brunetière, que l'individualisme des Américains est de même nature que l'individualisme des autres peuples : un mouvement

qui porte les individus à penser et à agir chacun pour son propre compte, à quitter les sentiers battus, à se frayer de nouvelles routes. Lorsqu'il ne dépasse pas les bornes de la modération, ce sentiment est une qualité. On l'appelle : esprit d'entreprise, esprit d'initiative personnelle. Les Américains possèdent cette qualité à un haut degré, comme « d'autres qualités intellectuelles sont spéciales à d'autres nations, » selon la parole de Léon XIII dans sa lettre au Cardinal Gibbons. L'Église peut sanctifier l'esprit d'initiative des Américains, comme elle sait tourner au bien des âmes la vivacité des Français, le conservatisme des Anglais, la fierté des Espagnols, la solidité des Allemands, le sens artistique des Italiens, etc. Mais il n'y a là rien de particulièrement remarquable, rien qui sollicite spécialement notre attention.

M. Brunetière touche ensuite (pages 156 et suivantes) à un sujet que le Saint-Père traite dans sa lettre au Cardinal Gibbons : la manière dont certains catholiques américains ont accueilli la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale. J'aime à croire que l'illustre académicien aurait modifié cette partie de son travail s'il avait pu l'écrire à la lumière des enseignements pontificaux. En effet, il accepte pleinement la théorie du Père Hecker, de Mgr Ireland et du Cardinal Gibbons. Il les cite et s'appuie sur eux pour dire que les catholiques américains, « plus démocratiques que les autres, ont tout de suite aperçu la facilité qui leur était donnée, sous la protection de l'infaillibilité, » de « tourner leur attention et leur activité vers d'autres objets et d'autres vertus ; » ou, selon l'expression de Mgr Ireland, la facilité qu'a

« chaque soldat chrétien de s'élançer à la bataille, suivant l'impulsion de l'Esprit de vérité et de piété qui souffle en lui », le « besoin de compression n'existant plus ».

Pour dire les choses clairement, les catholiques américains que M. Brunetière admire davantage sont précisément ceux dont parle le Saint-Père : « Ils disent qu'il n'y a plus lieu maintenant d'être inquiets pour l'infaillible magistère du Pontife romain, après la solennelle proclamation qui en a été faite dans le Concile du Vatican et que, pour cette raison, ce dogme étant mis en sûreté, un champ plus vaste peut être ouvert à la pensée et à l'action de chaque homme. »

En d'autres termes : le Concile du Vatican ayant proclamé que le Pape, parlant *ex cathedra*, est infallible, chacun est libre maintenant de courir les aventures, à droite et à gauche, selon les fantaisies de sa volonté, qu'on prend assez facilement pour « l'impulsion de l'Esprit de vérité ; » quitte à se faire rappeler à l'ordre par le Pape quand on s'éloigne trop du bon chemin.

Tel l'alpiniste aventureux s'attache solidement à son guide, et se plaît ensuite à explorer les endroits les plus dangereux. Il compte sur la vigueur de son compagnon et la force de la corde pour l'empêcher de se casser le cou. Quant aux blessures qu'il peut se faire et aux accrocs que recevraient ses vêtements, il ne s'en soucie guère. Il s'amuse. Il fait de l'individualisme.

C'est là la façon d'agir de l'école du Père Hecker et de Mgr Ireland. M. Brunetière le prouve très bien, et il admire ces hardiesses de l'individualisme américain, lequel, on le sait maintenant, ne consiste pas précisé-

ment à « ne vouloir être sujet que de la loi, » mais tend plutôt, tout comme l'individualisme européen, à s'émanciper de la loi autant que peut se faire sans que mort s'ensuive.

Se pencher sur les abîmes en se fiant à la corde du guide pour échapper aux catastrophes fatales, cela peut être de mise sur le sommet des Alpes ; mais, en matière de doctrine et de morale, Léon XIII trouve le raisonnement des individualistes américains assez faible : *Praeposterum sanè arguendi genus*, dit-il. La définition du dogme de l'infailibilité pontificale doit engager chacun, non pas à se livrer aux caprices de son esprit, mais à se pénétrer de plus en plus des enseignements du Souverain Pontife, « afin de rester plus facilement indemne de toute erreur privée. »

Le raisonnement du Pape ne favorise pas autant l'individualisme que la théorie du Père Hecker et de Mgr Ireland, mise en honneur par M. Brunetière, mais il est incontestablement plus logique, et, partant, plus satisfaisant.

M. Brunetière aborde ensuite la question nationale. Ici, encore, il a eu le grand tort, selon moi, de s'en tenir exclusivement aux opinions de Mgr Ireland et de Mgr Keane. Ces deux prélats n'ont présenté à notre savant académicien qu'un côté de la médaille. Cette médaille, puisque M. Brunetière voulait en parler, il aurait dû se donner la peine de la retourner pour voir ce qu'elle porte sur le revers. L'inscription qu'il aurait pu y lire est très importante et jette une vive lumière sur la situation. M. l'abbé Maignen, dans son travail qui a paru dans la *Revue Canonique*, a fort bien exposé

cette brûlante question des nationalités aux États-Unis. Je tâcherai, en touchant à ce problème à mon tour, de ne pas répéter ce qu'il a déjà dit.

En attendant, je constate que M. Brunetière ne craint pas de trancher la difficulté d'un seul coup de plume : « A quelque point de vue que l'on se place, dit-il, l'archevêque de Saint-Paul avait évidemment raison » (page 163). Raison contre les Allemands, raison contre les Canadiens français, raison contre les Polonais, raison contre les Italiens, raison contre tout ce qui n'est pas anglo-saxon ou plutôt irlando-américain. C'est avoir raison contre bien du monde, et l'on admettra qu'il y a peut-être lieu de discuter. C'est ce que je ferai dans un chapitre spécial.

M. Brunetière proclame, avec Mgr Ireland, que « le temps de camper en Amérique est passé. On y habite, on y a pris racine. L'Amérique est une nation ; elle est une patrie ; et l'Église catholique ne peut qu'y être américaine, comme elle est française en France, allemande en Allemagne, espagnole en Espagne. » Voilà la thèse que j'aurai l'honneur d'examiner plus loin.

Mais, dès à présent, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que l'illustre académicien qui nous apprend, à la page 173, que « l'Amérique est une nation », — par l'Amérique il veut dire, sans doute, les États-Unis, — nous fait, à la page 164, le précieux aveu que voici :

« Ce qu'il y a toutefois de certain, c'est que, dans un pays tel que l'Amérique (il s'agit toujours des États-Unis), aussi neuf et aussi vaste, où la terre est à peine encore appropriée, où du mélange de tant de

races et de conditions le peuple américain commence à peine à se dégager ; et enfin, dans un pays dont les traditions ne remontent guère au-delà de cent cinquante ans, les éléments essentiels de l'idée de patrie ne pouvaient guère se grouper, se concrétiser en quelque sorte, et s'ordonner qu'autour de la Constitution. La Constitution des États-Unis, voilà non seulement le lien fédéral, mais ce que l'on pourrait appeler le lien mystique de la patrie américaine ; et même en Amérique, je ne crois pas que personne l'ait vu plus nettement que l'Église catholique. « Les hommes, » a-t-on dit, se sentent liés par quelque chose de fort, » lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés » et nourris étant vivants, les recevra en son sein » quand ils seront morts » ; et les Américains l'éprouveront un jour ! Mais, en attendant, ce que ce mystérieux amour de la terre natale est pour nous, le respect idéal de la loi l'est pour eux (1). »

Voilà tout ce qu'il faut pour base de la discussion que j'entends faire. Car tous admettront, je crois, qu'aux États-Unis, « où le peuple américain commence à peine à se dégager du mélange de tant de races, où le seul lien mystique de la patrie américaine est la Cons-

1. Je continue ici la citation : — « Et pour eux la loi — je copie les termes mêmes de la Déclaration d'Indépendance — c'est l'expression des droits inaliénables que « l'homme a reçus de son Créateur. » Quelles raisons les catholiques d'Amérique auraient-ils de repousser cette formule ? Ils voient dans leur Constitution « l'affirmation solennelle de la dignité que le Créateur a conférée à sa créature. »

Qui, parmi les catholiques, a jamais parlé de repousser cette formule ? Personne. Mais M. Brunetière confond la Déclaration d'Indépendance avec la Constitution. Ce sont, pourtant, deux documents bien différents. La Déclaration d'Indépendance parle bien du Créateur, la Constitution ne dit pas un mot de DIEU. Elle ne fait pas même directement allusion à la Divinité. Cette lacune a souvent attristé ceux des Américains qui ont ce

titution, tous admettront, dis-je, qu'il y a lieu de se demander si vraiment aux États-Unis l'Église catholique ne peut qu'y être *américaine* comme elle est *française* en France. »

Mais, dira-t-on, ne perdons-nous pas entièrement de vue la thèse de M. Brunetière? Voilà bien longtemps que nous n'en entendons plus parler. Quelle peut bien être cette thèse? Ah! voici. La réalisation de la prophétie de M. de Tocqueville: l'esprit du siècle devenu très favorable au catholicisme. M. Brunetière qui, comme nous, l'avait perdue de vue, y songe tout à coup, et à la page 164, à propos de la Constitution, il nous assure que « c'est en se montrant eux-mêmes les plus scrupuleux observateurs de cette Constitution que les catholiques ont triomphé des préjugés de leurs compatriotes. » Les préjugés sont tombés, l'esprit du siècle aux États-Unis est devenu très favorable au catholicisme: voilà ce qu'il fallait démontrer. Une simple affirmation, répétée de temps à autre, ne constitue pas une démonstration. Et, pourtant, c'est là

que je pourrais appeler l'instinct théiste; et plus d'une fois on a parlé de « mettre DIEU dans la Constitution — *to put God into the Constitution.* » Mais ce mouvement théiste n'a jamais été couronné de succès; et la Constitution reste ce qu'elle a toujours été: une constitution *sans Dieu*. Dès lors, on voit combien est facile la réponse à cette question que M. Brunetière nous pose un peu plus loin, à la page 163: « Qu'y a-t-il là qui ressemble à ce *libéralisme* dont le premier article était précisément l'entière séparation du domaine de l'homme et de celui de DIEU? » La Constitution ne faisant aucune mention du domaine de DIEU, déclarant même le gouvernement central incompétent en matière religieuse, on ne saurait imaginer, ce me semble, séparation plus absolue. La République américaine est le pays du libéralisme *pur*.

tout ce que M. Brunetière nous a donné jusqu'ici.

Continuons notre analyse. Peut-être finirons-nous par trouver les preuves que nous cherchons.

Nous avons ensuite (pp. 165-167) une dissertation sur l'affaire des Chevaliers du Travail. Cette organisation était condamnée, — non pas menacée de l'être, comme dit M. Brunetière — mais bel et bien condamnée par le Saint-Siège, à deux reprises différentes, savoir le 27 août 1884 et le 27 juin 1886. C'est le Saint-Office qui a porté cette double condamnation, laquelle a été officiellement notifiée à l'archevêque de Québec par le cardinal préfet de la Propagande, d'abord en septembre 1884, et, une deuxième fois, le 12 juillet 1886. Voici le texte même du décret du Saint-Office rendu dans la séance du 27 août 1884, et renouvelé le 27 juin 1886 :

« Spectatis principiis, organismo ac statutis Societatis Equitum laborum, prout exponuntur, Societatem ipsam recensendam esse inter prohibitas a S. Sede, juxta instructionem hujus Supremæ Congregationis, diei 10 maii 1884 et ad mentem. Mens est ut commendetur Episcopis ut tam quoad delatam, quam quoad similes Societates procedant, atque remedia adhibeant secundum mandata et consilia, quæ in eadem instructione continentur (1). »

Le Cardinal Gibbons, à force de sollicitations, a réussi à faire suspendre l'effet de ce décret, au com-

1. Ce décret a été publié dans mon journal, la *Vérité*, de Québec, le 25 août 1894, à la demande de l'archevêché de Québec, qui me l'a communiqué pour me permettre de défendre le Cardinal Taschereau, accusé d'avoir condamné les Chevaliers du Travail de son propre mouvement. L'authenticité du document est donc certaine.

mencement de 1887 ; mais je ne crois pas qu'il ait jamais pu convaincre le Saint-Siège de la nécessité de rapporter formellement cette condamnation.

Je n'ai pas à juger la démarche du Cardinal Gibbons, que M. Brunetière admire sans bien connaître les circonstances dans lesquelles elle s'est produite. J'ai voulu seulement établir exactement les faits historiques qui s'y rapportent.

Plaidant pour les Chevaliers du Travail, le Cardinal Gibbons aurait fait valoir à Rome, selon M. Brunetière, ce « grand argument », savoir, que, « le peuple américain regardant avec une certaine confiance le progrès de la lutte sociale, » la prudence et la dignité même de l'Église exigeaient qu'on n'offrît pas à l'Amérique une protection ecclésiastique qu'elle ne demandait pas et dont elle ne croyait pas avoir besoin. Le « grand argument » du Cardinal Gibbons n'était donc, après tout, qu'un argument basé sur la crainte du *qu'en dira-t-on ?* Ce qui semble l'inquiéter, ce n'est pas tant le mal que l'organisation plus ou moins secrète et maçonnique des Chevaliers du Travail pourrait faire aux catholiques, que l'opinion probable de l'Amérique sur la condamnation de cette société. La grandeur de cet argument ne m'impressionne pas.

La raison vraie, j'en suis intimement convaincu, qui a engagé le Cardinal Gibbons à prier le Saint-Siège de suspendre l'effet de la sentence portée contre les Chevaliers du Travail, et qui a déterminé Rome à acquiescer à cette demande, est une raison basée, non sur la crainte du *qu'en dira l'Amérique*, mais sur la *duritiam cordis* d'un trop grand nombre de catholi-

ques américains. Beaucoup de catholiques initiés à la société des Chevaliers du Travail, auraient certainement refusé de s'en retirer, si les évêques avaient publié le décret du Saint-Office condamnant cette organisation. C'est pour la même raison que plusieurs évêques ont hésité à promulguer, en 1895, la condamnation portée par Rome contre les *Odd-Fellows*, les Chevaliers de Pythias et les Fils de la Tempérance (1).

1. Voici la preuve de mon assertion que certains évêques ont hésité à promulguer le décret pontifical. Le *Catholic Citizen*, de Milwaukee, en date du 22 juin 1895, a publié la lettre suivante adressée à Mgr Katzer, archevêque de Milwaukee. Les autres archevêques ont dû recevoir une lettre semblable :

Washington. D. C., le 11 Juin 1895.

« Au Très Révérend F. X. KATZER, D. D. archevêque de
» Milwaukee.

» Excellence,

» Son Eminence le cardinal Monaco, dans une lettre en date du 27 mai, m'annonce qu'il a appris que plusieurs journaux américains ont déclaré, en s'autorisant de l'affirmation de certains prélats, que la promulgation du décret du Saint-Office condamnant les trois sociétés des *Odd-Fellows*, des Chevaliers de Pythias et des Fils de la Tempérance, n'est pas obligatoire, mais laissée au jugement des évêques comme une affaire de discipline qui peut varier avec les lieux. De plus, les mêmes journaux affirment que cette promulgation a été déconseillée et suspendue par l'autorité supérieure, du moins dans quelques diocèses. Son Eminence déplore grandement cet état de choses, et recommande de nouveau que ce décret soit publié et mis en exécution dans chaque diocèse de la manière que l'Ordinaire jugera la meilleure.

» J'avais déclaré, dès le mois de février dernier, que ce décret avait été publié dans toutes les provinces de ce pays; mais si, par hasard, votre Excellence connaît quelque diocèse de sa province où cette promulgation obligatoire n'a pas eu lieu, au nom du Saint-Office et en vertu de l'autorité du Saint-Siège, je

C'est ainsi que le veut l'individualisme américain qui s'appelle, en bon français, esprit d'insubordination.

En effet, l'individualisme américain a horreur de la discipline, de tout ce qui peut gêner ses mouvements. Il veut bien croire aux dogmes, mais ne cherchez pas à lui imposer une règle de conduite. Cela lui paraît être de la *compression*, et Mgr Ireland lui a dit

prie votre Excellence de voir à ce que cela se fasse immédiatement et exactement.

» Par la lettre de son Eminence, le caractère obligatoire de ce décret et la nécessité de le publier, sont affirmés de telle sorte qu'on ne peut plus en douter, et il n'est plus permis à aucun journal catholique de mettre ce point en doute.

» Avec les sentiments de la plus haute estime et d'une charité fraternelle, je suis très fidèlement dans le Christ, de votre Excellence, le dévoué serviteur.

» † FRANÇOIS, Archevêque SATOLI,
» Délégué Apostolique. »

Le même *Catholic Citizen*, de Milwaukee, à la date du 13 juillet 1893, a publié ce qui suit :

« En promulguant le décret contre les sociétés secrètes dans le diocèse de Saint-Louis, l'archevêque Kain dit :

« Il faut, cependant, exercer de la prudence au saint tribunal de la pénitence en appliquant le décret aux cas particuliers, car le principe : *Lex non obligat cum tanto incommodo*, peut être invoqué à l'encontre de ce décret comme de toute autre loi ecclésiastique. Ce serait une interprétation trop sévère de la loi, que de refuser les sacrements à un membre d'une de ces sociétés condamnées, qui déclarerait que sa sortie de la dite société le priverait certainement de son gagne-pain pour lui et sa famille, ou lui causerait quelque autre dommage grave, — pourvu toujours que son affiliation à une de ces sociétés ne cause aucun tort à sa foi et ne lui fasse négliger la pratique de sa sainte religion. »

Il est probable que beaucoup d'initiés ont déclaré que leur sortie de ces sociétés leur causerait un dommage grave.

que cet appareil-là, bon autrefois, est aujourd'hui démodé et doit être mis au rancart. M. Brunetière admet virtuellement que telles sont les dispositions de l'individualisme américain cher à son cœur. Après avoir cité le « grand argument » du cardinal Gibbons, il ajoute :

« Ces derniers mots définissent admirablement l'attitude que l'Église Américaine entend garder. Libre de tout autre lien que celui de ses croyances, elle laisse à ses membres toute la liberté que permettent ses croyances, et dans quelque question que ce soit, on ne la voit intervenir qu'au nom de ses croyances, pour en assurer le respect et en sauvegarder l'intégrité. En d'autres termes, un peu familiers, mais d'autant plus expressifs, elle ne se mêle, comme Église, que de ce qui la regarde, et supposé qu'elle se trompe sur ce qui la regarde, elle s'en remet de le décider à la sagesse du chef des fidèles. »

C'est l'habitude de l'Église dans tous les pays, et non pas exclusivement aux États-Unis, de « ne se mêler que de ce qui la regarde », et de n'intervenir dans les diverses questions qui se présentent, « qu'au nom de ses croyances, et pour en assurer le respect et en sauvegarder l'intégrité. » Les règles disciplinaires de l'Église ont pour but d'assurer le respect et l'intégrité des croyances ; et une de ces règles, c'est que les fidèles ne doivent pas entrer dans les sociétés louches, suspectes, neutres, dangereuses, secrètes et qui peuvent être, par cela même qu'elles sont secrètes, facilement dirigées par la franc-maçonnerie. Au lieu de s'en rapporter, dans le cas des Chevaliers du Travail, « à la sagesse du chef des fidèles », qui avait condamné cette organisation, le cardinal Gibbons a

fait tant de représentations à Rome, qu'il a obtenu, comme un moindre mal, la suspension d'une sentence deux fois portée. Je ne dis pas qu'il eut tort, étant donné le manque de docilité d'un grand nombre de catholiques américains imprégnés d'individualisme, imbus de l'esprit d'insubordination et d'excessive indépendance. Je ne dis pas qu'il eut tort d'agir ainsi, ni que Rome se soit trompée en accédant à ses désirs, loin de là. Mais je constate que Rome n'a pas voulu renouveler l'expérience en 1893, et je prétends que ce fameux individualisme offre de sérieux inconvénients très visibles. Les avantages qu'il peut avoir sont beaucoup moins apparents.

Ce n'est pas là l'avis de M. Brunetière. Il s'enthousiasme de plus en plus en étudiant les effets de l'individualisme. Il continue en ces termes :

« C'est ainsi que sa tendance (la tendance de l'Église d'Amérique) au socialisme, a trouvé dans sa foi les limites que déjà son individualisme y avait rencontrées ; et de même que, de son individualisme, il ne lui était demeuré qu'un peu plus d'indépendance, d'activité, de hardiesse, pareillement, de son socialisme, il ne lui est resté que d'être une Église vraiment populaire.

Comme si l'Église catholique n'avait pas toujours été, dans tous les temps et dans tous les pays, une Église vraiment populaire dans le sens honnête de ce mot.

Et cette indépendance plus ou moins adoucie que M. Brunetière attribue à l'Église d'Amérique, ne vous rend-elle pas un peu rêveur ? Indépendance vis-à-vis de qui ou de quoi ? A l'égard de l'opinion publique ? Le « grand argument » du cardinal Gibbons ne le

laisse pas supposer. A l'égard de l'État? Rien ne l'indique. Serait-ce à l'égard du Saint-Siège? Enfin, nous avons là un de ces passages obscurs qui abondent dans les écrits des gens du monde qui parlent de l'Église avec plus de bon vouloir que de connaissances théologiques.

Quant à l'accroissement d'*activité* et de *hardiesse* qui serait le fruit de l'individualisme, nous aurons l'occasion d'en parler dans la deuxième partie de ce travail.

M. Brunetière poursuit ainsi :

« Lui est-il défendu (à l'Église d'Amérique) de se croire quelquefois, à ce double titre, l'initiatrice d'une époque nouvelle? Elle le croit, en effet; et, de plus d'un côté, avec des intentions différentes où parfois se mêle quelque aigreur, c'est bien un peu ce qu'on lui reproche, de vouloir aller trop vite, et sinon d'être trop « moderne », mais afin de vouloir prématurément ériger des pratiques locales et particulières en maximes de l'Église universelle. »

Ici M. Brunetière calomnie certainement l'Église d'Amérique. La vraie Église d'Amérique, c'est-à-dire cette partie du troupeau de JÉSUS-CHRIST qui se trouve aux États-Unis, ne s' imagine nullement qu'elle a pour mission d'introduire une « époque nouvelle » dans le monde. Du moins, cette idée ambitieuse ne perce dans aucun de ses actes officiels. Elle sait, d'abord, que la doctrine est immuable, et que, pour les modifications de la discipline que les temps nouveaux peuvent exiger, « elles sont réservées à l'autorité suprême du Saint-Siège qui régit le monde entier (1). »

1. Lettre du cardinal Richard, archevêque de Paris, à son clergé, en date du 6 mars 1899.

Mais si la véritable Église d'Amérique ne saurait avoir l'ambition que M. Brunetière lui prête gratuitement, certains catholiques américains, même haut placés, ne reculent pas devant cette prétention extraordinaire. Mgr Ireland, par exemple, au cours d'un sermon prononcé dans la cathédrale de Baltimore, il y a une dizaine d'années, n'a pas craint d'affirmer qu'un des devoirs imposés aux catholiques des États-Unis, est « de résoudre, pour l'Église universelle, les problèmes en présence desquels la religion se trouve aujourd'hui placée (1). »

Outre Mgr Ireland, il y a Mgr Keane qui a des idées particulières qu'il serait injuste de mettre sur le compte de l'Église d'Amérique. M. Brunetière commet cette injustice, puisque, à la page 167, et immédiatement après le passage que j'ai cité en dernier lieu, il ajoute :

« Nous autres, Américains — écrivait récemment Mgr Keane, — nous croyons, dans la simplicité de notre cœur, que nous ne saurions trop étroitement sympathiser avec les idées du siècle où la Providence nous a fait naître... Mais les Européens, eux, partent de ce principe, que les idées du siècle sont essentiellement voltairiennes, impies, anti-chrétiennes. Et nous avons beau dire qu'en Amérique il n'en est rien, que les idées anti-chrétiennes, impies, voltairiennes n'entrent pour rien dans la composition de l'esprit américain ; que nous sommes aussi éloignés de toute propagande anti-chrétienne que des horreurs de la Révolution française, il n'importe, et pour toute réponse nous n'obtenons qu'un sourire d'incrédulité. »

1. *The Church and Modern Society*, p. 58.

Je le répète, c'est une grave injustice que de mettre sur le compte de l'Église d'Amérique, de pareilles idées.

M. Brunetière cherche à justifier « le sourire d'incrédulité » des Européens en disant que la situation n'est pas la même sur les deux continents; qu'en Europe « les idées modernes ne sont pas encore tout à fait purgées du vice qu'elles tiennent, les unes de leur origine et les autres de la nature des applications qu'on en a faites. » Il admet donc, implicitement, que Mgr Keane a raison d'innocenter les idées dites modernes qui ont cours aux États-Unis. Ce qu'il convenait d'opposer à la tirade du prélat américanissime, c'est le fait indéniable que « les idées du siècle » se composent nécessairement des mêmes ingrédients dans tous les pays du monde. Ces idées ne sont pas moins funestes en Amérique qu'en Europe. Et pour preuve, M. Brunetière aurait pu citer ce passage de la lettre pastorale des Pères du troisième Concile plénier de Baltimore, tenu en juillet 1884 :

« Lorsque nous observons les signes journaliers de l'incrédulité croissante; lorsque nous voyons que les hérauts de cette incrédulité non seulement cherchent à former l'esprit des jeunes gens dans nos collèges et nos universités, mais qu'ils travaillent aussi au sein des masses, nous frémissons à la pensée des dangers qui menacent notre avenir. Quand nous y ajoutons l'accroissement rapide de cette fausse civilisation qui cache sa hideur sous le masque du progrès intellectuel, comportant, comme elle le fait, le culte public de Mammon, la poursuite inquiète de toutes les aises, de tous les luxes au point de vue du bien-être physique de l'homme; le désir prépondérant de promouvoir ses intérêts matériels; l'oubli ou plutôt le mépris

de ce qu'il y a de meilleur et de plus haut dans la nature humaine : — nous ne pouvons nous empêcher de croire que de tout cela sortira un matérialisme cruel, qui est le meilleur sol pour recevoir la semence de l'incrédulité et de l'irréligion qui menacent de ruiner ce pays dans un avenir peu éloigné. »

C'est là la voix de l'Église d'Amérique. Elle n'a pas le même timbre que la voix de Mgr Keane, qui chatouille si agréablement l'oreille de M. Brunetière.

Après avoir signalé, encore une fois, ce qu'il appelle le prodigieux développement du catholicisme aux États-Unis, et y avoir applaudi derechef, M. Brunetière examine, dans la troisième et dernière partie de son travail, « les moyens qui se sont trouvés bons en Amérique. » Il ne se risque pas à proclamer que ces moyens seraient bons ailleurs et toujours. C'est prudent.

Vient d'abord le fameux congrès des religions, de Chicago. M. Brunetière défend avec chaleur les catholiques qui y ont pris part. Je n'ai pas l'intention de les attaquer. Cela n'est pas nécessaire. Après la lettre du Saint-Père, que tout le monde connaît, cette expérience américaine ne se renouvellera plus, ni en Amérique, ni ailleurs. Jamais plus on ne verra des évêques catholiques, en grâce et communion avec le Saint-Siège apostolique, prendre part à une semblable parlotte. Ce moyen-là a été essayé une fois pour toutes. Comme l'admet M. Brunetière lui-même : « Il y a des choses qui ne se font pas deux fois. » Mais n'est-il pas singulier qu'un « moyen qui s'est trouvé bon » une fois, ait perdu, dès le premier essai, toute sa

vertu? Je crains que sa bonté première ne fût quelque peu problématique.

Et à ce propos qu'on me permette de faire deux observations.

La première, c'est que M. Brunetière a tort de parler « de la participation de l'*Église catholique des États-Unis*, en 1893, au Congrès des religions de Chicago. » L'*Église catholique des États-Unis*, Dieu merci, n'a pas pris part à ce congrès. Quelques prélats américains y ont figuré, mais ils l'ont fait à titre de personnes privées, à leurs risques et périls, sans mandat de la part de l'*Église*. Je suis profondément convaincu que si l'*Église catholique des États-Unis*, réunie canoniquement en concile, ayant, par conséquent, l'assistance du Saint-Esprit, avait été consultée à ce propos, elle aurait formellement refusé de prendre part à ce congrès. J'en suis persuadé, parce que mes relations avec les États-Unis me permettent d'affirmer que beaucoup de catholiques ont éprouvé un sentiment d'inquiétude et de malaise, en voyant des évêques catholiques se mêler à des ministres protestants, à des rabbins, à des mahométans et à des prêtres de Brahma. Cette inquiétude et ce malaise ont visiblement percé, du reste, dans plusieurs journaux catholiques des États-Unis. Je puis mentionner, entre autres, l'*Àve Maria*, de l'Université de Notre-Dame, Indiana (numéro du 23 septembre 1893), et le *Church Progress*, de Saint-Louis.

La deuxième observation, c'est que ni M. Brunetière, ni personne au monde, ne peut indiquer un seul bienfait tangible qui soit le résultat, direct ou indirect, de la participation de certains évêques

catholiques à ce Congrès des religions. M. Brunetière, il est vrai, fait des suppositions vagues sur l'effet que la présence de ces évêques a dû produire sur le peuple américain ; mais je ne crois pas qu'on soit en état de mentionner une seule conversion qui puisse raisonnablement s'attribuer à ce moyen que M. Brunetière range, en premier lieu, parmi ceux « qui se sont trouvés bons en Amérique. » Cette participation n'a apporté ni gloire, ni prestige à l'Église, ni le salut à une seule âme. A quoi donc a-t-elle servi ? Pourquoi M. Brunetière la met-il au nombre des moyens qui expliquent « le prodigieux développement du catholicisme aux États-Unis ? »

Tout en paraissant croire que la présence des évêques au Congrès des religions a été « un bon moyen » en Amérique, M. Brunetière ne voudrait pas essayer de ce moyen en France. Il regrette même que, « de toutes les manifestations de l'américanisme, il n'y en ait aucune qui ait plus frappé les esprits en Europe que la participation des catholiques des États-Unis au Congrès des religions. » « Ce sont d'autres exemples » que les catholiques d'Europe ont « à recevoir de l'Amérique, » « d'autres leçons moins particulières, d'un bien autre intérêt et, si je ne me trompe, d'une bien autre portée. »

Quels peuvent bien être ces exemples et ces leçons, que la jeune Amérique est appelée à donner à la vieille Europe, avec tant d'avantages pour cette dernière ? Les verrons-nous, enfin, et depuis tant de temps que nous les cherchons ? Je tourne la page, anxieux. M. Brunetière me présente Mgr Ireland — toujours Mgr Ireland — qui s'annonce en Europe comme évêque

démocrate, évêque républicain, et qui fait dire à l'Église une chose qu'elle n'a jamais dite, savoir : « Maintenant, elle fera l'essai sérieux de la forme républicaine » (page 172), et qui rassure l'Église en faisant cette proclamation emphatique : « Et moi, comme Américain, je lui dis : Vous réussirez (1). »

Nous voilà donc enfin avec quelque chose de tangible et de palpable : La jeune Amérique fait comprendre à la vieille Église d'Europe, qui l'ignorait entièrement, qu'elle peut, sans danger, « faire l'essai sérieux de la forme républicaine. » Voilà du nouveau pour le timide Vatican, et, généralement, pour les catholiques du vieux monde, et le genre humain *at large*. Voilà un exemple et une leçon, tout battants neufs, qu'on peut transporter d'Amérique en Europe sans danger qu'ils se gâtent pendant la traversée. Cette importation va renouveler la face des choses, donner un sang nouveau à l'Église. C'est la vigne de la Californie, à l'épreuve du phylloxéra, qu'on introduit dans les vignobles ravagés de la Gaule. Enfin, voilà un bienfait authentiquement américain... Hélas ! encore une déception ! M. Brunetière m'apprend aussitôt que la leçon de Mgr Ireland est vieille comme

1. J'ai à peine besoin de faire remarquer que Léon XIII n'a jamais dit aux catholiques de France d'accepter la République en France, parce que c'est une république, mais bien parce que c'est la forme établie. Le Pape aurait tenu le même langage si une monarchie quelconque avait remplacé la République. C'est donc parler pour ne rien dire que de prétendre que l'Église fait un essai sérieux de la forme républicaine. C'est la France qui fait l'essai de cette forme, ce n'est pas l'Église. Celle-ci dit simplement aux catholiques français : Faites l'essai avec les autres Français, puisque la forme républicaine est la forme actuellement établie.

l'Église elle-même. Elle n'a de nouveau et d'américain que l'accoutrement quelque peu débraillé dans lequel on nous la présente. « Ces paroles, dit-il — les paroles de Mgr Ireland — sont conformes à l'enseignement constant de l'Église. » C'est même « ce que Léon XIII, avec autant de clarté que de force, a pris soin de rappeler en plusieurs occasions mémorables. Le catholicisme, en soi, n'a rien d'incompatible avec la démocratie. »

Alors les catholiques d'Europe n'avaient qu'à écouter l'enseignement constant de l'Église interprété par Léon XIII; et il n'y a pas lieu de chercher la lumière à Saint-Paul, Minnésota, au lieu de la recevoir, comme par le passé, de Rome. Et la leçon venue d'Amérique se dissipe comme la rosée du matin.

Pourtant, M. Brunetière y tient. Si la théorie est vieille comme l'Église, la pratique est moderne et américaine. « Ni le catholicisme n'a rien à craindre de la liberté, ni la liberté du catholicisme : voilà ce que l'expérience américaine prouve, » dit-il.

Nous avons l'expérience de bien des siècles et de bien des pays pour nous prouver que la vraie liberté n'a rien à craindre de l'Église, et que le catholicisme n'a rien à redouter des libertés civiles légitimes. Léon XIII nous le dit, du reste, très clairement dans plusieurs de ses encycliques. Mais la liberté qui existe aux États-Unis, est la liberté libérale ou maçonnique. Et cette liberté-là — une fausse liberté — est très nuisible à l'Église, en ce sens qu'elle lui enlève de nombreux enfants et affaiblit l'esprit de foi chez beaucoup de ceux qu'elle ne lui arrache pas entièrement. Nous en verrons les preuves en temps et lieu.

M. Brunetière nous affirme ensuite (page 173) « qu'il ne s'est pas élevé de conflits ni de difficultés graves entre les catholiques et le pouvoir civil. » C'est vrai ; mais M. Brunetière aurait dû nous expliquer le pourquoi de ce calme, de cette paix qui règne, aux États-Unis, entre l'Église militante et le siècle non moins militant. Il y a plusieurs sortes de paix. Il ne s'élève pas, ordinairement, de conflit entre la brebis et le tondeur, ni de difficulté grave entre l'agneau et le boucher. Nous verrons quelle est la paix dont jouit l'Église aux États-Unis.

« Ajoutez que l'expérience a été complète, continue M. Brunetière. Ce que l'on a pu reprocher quelquefois au catholicisme en Europe, d'avoir inféodé sa fortune à de certains partis politiques, ou de s'être constitué lui-même en « parti », c'est ce que l'on n'a pas pu lui reprocher en Amérique. On n'a pas pu lui reprocher qu'il voulait restaurer un régime tombé ou un état de choses aboli. »

M. Brunetière ne confondrait-il pas ici le catholicisme avec quelques catholiques ? Il est possible que des catholiques européens aient voulu inféoder la fortune de l'Église avec certains partis politiques, avec un régime gouvernemental tombé. Il ne m'appartient pas de discuter cette question. Mais il est certain que cette faute, si elle a été commise, ne doit pas être attribuée au catholicisme. Le catholicisme, parlant par son Chef suprême, a toujours su faire les distinctions voulues entre la cause de l'Église et la cause des partis politiques ; il a toujours su tenir une conduite très sage à l'égard des divers régimes qui se sont succédé *de jure* ou *de facto*. Certains catholiques

d'Europe auraient-ils pu suivre plus fidèlement les enseignements et les directions du Pontife romain sur cette matière? C'est possible. Mais, je le répète, ils n'avaient pas à chercher la règle de leur conduite de ce côté-ci de l'Atlantique, ni à recevoir des leçons des évêques démocrates de l'Amérique. La parole de Rome leur aurait amplement suffi pour leur apprendre qu'il ne faut jamais inféoder la cause de l'Église avec la cause d'un parti ou d'un régime politique.

Du reste, quel mérite le catholicisme en Amérique, ou, pour parler correctement, les catholiques des États-Unis ont-ils eu, ou ont-ils encore à éviter le reproche de « vouloir restaurer un régime tombé? » Ils n'en ont eu et ils n'en ont aucun. C'est comme si vous les félicitez de ne pas chercher à construire un chemin de fer à la lune. Il n'est pas question, il n'a jamais été question, depuis que la république a été fondée, de substituer un autre régime au régime actuel. Les loyalistes — protestants fanatiques pour la plupart (1) — qui voulaient rester sous la domination anglaise, sont venus se fixer au Canada, lors de la guerre de l'Indépendance, et tout a été dit. Ceux qui sont restés aux États-Unis — catholiques comme protestants — ont tous accepté le régime républicain. Et, je le répète, il n'a jamais été question de le changer. Les catholiques des États-Unis n'ont donc pas plus de mérite que les catholiques anglais ou les catholiques belges à

1. En 1774, effrayé par l'explosion de fanatisme qui a accueilli, au sein du Congrès des treize colonies, l'Acte de Québec, du Parlement anglais, accordant la liberté religieuse aux catholiques canadiens, une petite bande de catholiques écossais, de New-York, s'est réfugiée au Canada. Cf. *The World's Columbian Catholic Congresses*. vol. II, chapitre III, p. 42.

respecter la forme du gouvernement établi. Aux États-Unis, comme en Angleterre et en Belgique, la question du régime gouvernemental à adopter n'est pas posée, n'est pas discutée, n'est pas connue. C'est parler, par conséquent, pour ne rien dire, que de comparer l'attitude des catholiques des États-Unis avec celle de certains catholiques d'autres pays où la lutte se fait encore autour de la forme même du gouvernement.

M. Brunetière cite Mgr Ireland — il ne sort pas, on le voit, de ce cercle restreint — qui cite, à son tour, un « ministre protestant » anonyme qui aurait déclaré « que, dans ces dernières années, si le nombre des catholiques n'avait pas augmenté d'une manière surprenante, leur influence politique et sociale se développait d'une manière remarquable. »

Comment concilier cette « augmentation peu surprenante » du nombre des catholiques avec « le prodigieux développement du catholicisme aux États-Unis? » Je laisse à M. Brunetière le soin d'éclaircir le mystère. Quant au « développement remarquable de l'influence politique et sociale des catholiques aux États-Unis, en ces dernières années, » il faut y voir très certainement une raillerie de mauvais goût, comme l'établiront les chiffres et les faits que j'aurai l'honneur de mettre devant le lecteur dans la deuxième partie de ce travail (1).

M. Brunetière se demande ensuite si « l'on n'a pas

1. Le lecteur trouvera, au chapitre VIII de la deuxième partie, que, dans une autre circonstance, Mgr Ireland a déclaré que les catholiques des États-Unis sont « sans richesse et sans influence. »

quelque peu exagéré ce que le catholicisme aux États-Unis devrait d'accroissement à la seule et brutale accession du nombre. » Nous verrons si ce mystérieux : *on*, est tombé dans l'exagération ; et nous consulterons le sentiment des américains eux-mêmes sur les causes de l'accroissement du catholicisme aux États-Unis. M. Brunetière veut qu'il y ait eu des conversions très nombreuses ; et il insinue, plutôt qu'il ne l'affirme, dans la deuxième partie de son travail, que c'est surtout aux conquêtes sur les protestants et les infidèles, que le catholicisme doit son accroissement aux États-Unis.

Il y a eu des conversions en nombre considérable dans la grande République. Certes, ce n'est pas moi qui médierai des conversions qui se sont opérées en ce pays. Je n'oublierai jamais que la famille de ma mère, partie protestante de l'Angleterre, a trouvé le don inestimable de la vraie foi en Amérique, dans les forêts de l'Ohio, le *far-west* d'alors. Mais M. Brunetière laisse trop ignorer à ses lecteurs que s'il y a eu là-bas des conversions consolantes et en nombre considérable, il y a eu, et il y a encore à l'heure qu'il est, des défections lamentables et plus fréquentes que les conversions. De sorte que si le catholicisme s'est développé rapidement aux États-Unis, c'est grâce, sans aucun doute, « à la seule et brutale accession du nombre. »

Cette question brûlante des pertes que l'Église a faites aux États-Unis, M. Brunetière cherche à l'esquiver. « Si les catholiques d'Amérique devraient être 26 millions, je l'ignore, » dit-il (page 464). Il faut, pourtant, se fixer là-dessus. C'est un point essentiel du débat. Car si les catholiques des États-Unis qui, de

l'aveu même de M. Brunetière, ne sont que 9 ou 10 millions, devraient être 26 millions, ou seulement 16 millions, que devient le caractère prodigieux du développement du catholicisme aux États-Unis ?

Dans les dernières pages de son étude, M. Brunetière nous parle des ravages du divorce et du mormonisme aux États-Unis, et il nous déclare, avec le cardinal Gibbons, que la doctrine catholique sur l'indissolubilité du mariage chrétien, est la meilleure sauvegarde de la dignité de la femme. Rien de plus vrai, sans doute, mais aussi rien de plus universellement connu. Le cardinal Gibbons, selon notre auteur, aurait exprimé l'idée très orthodoxe, mais peu originale, que si on réussissait à faire comprendre aux femmes américaines l'excellence de l'enseignement de l'Église sur l'état du mariage et les laideurs du divorce, on les « ramènerait en nombre au catholicisme. » C'est indubitable. Mais a-t-on réussi à convaincre les femmes américaines des beautés de la doctrine catholique sur le mariage et des laideurs du divorce ? *That is the question.* Ni le cardinal ni l'académicien n'osent l'affirmer. Celui-ci n'a pas même cru prudent de demander carrément à celui-là si son espoir se réalisait. M. Brunetière s'est contenté de « croire comprendre, » à la lecture d'un livre du cardinal, « qu'il l'avait vu déjà commencer à se réaliser. »

Enfin, M. Brunetière parle du caractère de l'apologétique américaine, « dont il ne faudrait pas d'ailleurs exagérer la nouveauté, » avoue-t-il aussitôt. En effet, cette apologétique, puisée dans Mgr Ireland, Mgr Keane et le Père Hecker, consiste à faire

comprendre que la religion catholique est une religion complète qui répond à tous les besoins légitimes de l'homme, et qui, partant, s'harmonise « avec les exigences et les besoins eux-mêmes du siècle ; » *en ce que ces exigences et ces besoins ont de conforme à la loi naturelle*, faut-il ajouter.

Ici, non plus, malgré l'assertion de M. Brunetière, qui trouve de l'originalité dans cette « apologétique américaine, » je ne découvre rien qui ne soit vieux comme le christianisme. Notre-Seigneur lui-même a dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez le repos de vos âmes. Car mon joug est doux et mon fardeau est léger (1). » Voilà l'apologétique de l'Église depuis le commencement. Les quelques apologistes américains qu'admire M. Brunetière n'y ont rien ajouté d'utile. Je ne vois, en fait d'apologétique, qu'une chose nouvelle qu'on doive leur attribuer : ils ont « un peu exalté les vertus naturelles de l'homme en général et de l'Américain en particulier. » L'aveu est de M. Brunetière lui-même.

Nul n'ignore ce que le Pape pense de cette innovation.

Et voilà, après une étude sérieuse du travail de M. Brunetière, tout ce que j'y ai trouvé.

Je n'y trouve pas la preuve de son assertion que « le développement du catholicisme aux États-Unis a été prodigieux. »

Je n'y vois rien, non plus, qui justifie la prophétie

de M. de Tocqueville ; c'est-à-dire que l'esprit du siècle aux États-Unis soit devenu très favorable au catholicisme, et que l'Église y ait fait tout à coup de grandes conquêtes.

Enfin, je ne découvre rien dans ce travail qui montre que les « exemples », les « leçons » et « l'expérience » des catholiques d'Amérique aient éclairé, en quoi que ce soit, la marche que doivent suivre les catholiques des autres pays.

J'ai donc le droit de conclure que M. Brunetière se montre très sympathique à la religion catholique, ce dont il faut le féliciter, mais que son travail n'est pas une page d'histoire contemporaine.

CHAPITRE DEUXIÈME

QUID DICIS DE TEIPSO ?

Nous avons vu ce que M. Brunetière pense de nos amis les américains *américanisants*. Voyons maintenant ce que ceux-ci disent d'eux-mêmes. Nous aurons ainsi exploré tout le champ des illusions, et nous pourrons nous occuper ensuite de la réalité.

D'abord, ils prétendent que leur pays offre un terrain particulièrement propre à l'Église. « L'Église est chez elle, aux États-Unis. — The United States is the Church's home, » — disait, il y a quelques années, un écrivain de l'école américanissime (1).

Sans doute, l'Église est chez elle aux États-Unis. Elle est chez elle partout où il y a du bien à faire, des âmes à sauver, du mal à combattre. Elle était chez elle au milieu de la corruption de la Rome de Néron. Elle est chez elle avec les anthropophages de l'Afrique et de l'Océanie. Dans un sens très vrai, plus le mal à combattre est grand, plus les âmes à sauver sont malades, et plus, dans ces régions, l'Église est chez elle. Dans ce sens elle est indubitablement tout à fait chez elle aux États-Unis. Mais ce n'est pas là ce que les américanisants veulent dire. Le sens intime du mot *home* — difficile à saisir pour celui qui ne possède pas le génie de la langue anglaise et encore plus

1. *Catholic World*, février 1885, page 713.

difficile à rendre en français — exclut rigoureusement l'idée que nous venons d'émettre. *Home* est un des mots les plus tendres et les plus poétiques de la langue anglaise. Dire que l'Église trouve son *home* aux États-Unis, c'est affirmer que nulle part ailleurs elle trouve la paix, la tranquillité, la joie, la satisfaction qu'elle éprouve dans les domaines de l'Oncle Sam à l'ombre du drapeau étoilé. C'est dire que la République de Washington est sa patrie et que dans les autres pays elle est plus ou moins étrangère. L'Église aux États-Unis, c'est presque l'Église triomphante. On ne l'y appelle l'Église militante que pour la forme pour ne pas blesser les catholiques des autres pays. Voilà ce que renferme ce petit mot *home*.

Je n'exagère pas. Les américains américanisant s'imaginent que le monde n'a jamais vu bonheur semblable au bonheur de l'Église en leur pays. Le rôle que les catholiques américains sont appelés à jouer dans le monde leur paraît aussi nouveau qu'important. Nous avons, dans le chapitre précédent, entendu Mgr Ireland leur dire qu'ils ont pour mission de résoudre, au bénéfice de l'Église universelle, les problèmes en face desquels la religion se trouve actuellement placée. Quelle est exactement la nature de ces problèmes? Il ne faut pas trop le demander, car le grand enthousiasme exclut presque toujours la précision dans les détails.

Autant qu'on peut saisir leur pensée, ce sont eux les catholiques des États-Unis, qui sont appelés démocratiser l'Église, à la rendre populaire, acceptable à tous les hommes. Et si vous les pressez s'expliquer davantage, vous trouverez que ce sont eux

qui ont montré au monde que l'Église catholique est compatible avec la forme républicaine et la liberté civile.

Le moindre discours d'un de leurs orateurs devant la moindre réunion de catholiques américains constitue une « époque dans l'histoire de l'Église. » C'est ainsi que le *Catholic World* nous a déclaré que le congrès catholique de Chicago — non pas le congrès des religions — mais le congrès catholique, tenu en 1893, marque une époque non pas seulement dans les annales de l'Église aux États-Unis, ce qui serait à la rigueur admissible ; mais dans l'histoire du catholicisme. *An Epoch in Catholicism*, c'est le titre de son article. Et il y est dit, avec une assurance tout à fait charmante dans sa naïveté, que ce « congrès a ouvert une nouvelle ère pour l'Église catholique (1). » Vous ne vous en étiez pas aperçu, peut-être, en Europe ; mais c'est votre faute : vous devriez lire le *Catholic World*.

Ces braves gens veulent bien admettre Léon XIII à partager un peu leur gloire. Il les aide, dans la mesure de ses forces, à créer une époque. C'est ainsi que dans ce même article du *Catholic World* nous lisons ce qui suit :

« Il semble un peu étrange que l'Église, qui est la première et la plus grande république sur la terre, ait été considérée comme l'appui traditionnel des monarchies et du despotisme, et comme l'ennemie traditionnelle des républiques. Mais personne ne peut nier que jusqu'aux jours du grand Pontife actuel, l'Église n'ait

1. *Catholic World*, octobre 1893, p. 132.

été ainsi regardée universellement. Léon XIII a complètement dissipé cette illusion. »

Nos catholiques de l'école américaine sont tellement pétris de l'idée que le vrai christianisme est d'invention moderne, qu'ils disent des horreurs sans la moindre malice. Ainsi, d'après cet écrit du *Catholic World*, tous les Papes jusqu'à Léon XIII auraient négligé leur devoir au point de laisser les hommes universellement sous l'impression que l'Église était l'ennemie traditionnelle des républiques et le soutien non moins traditionnel du despotisme. Voilà un joli certificat donné à deux cent soixante-deux papes sous prétexte de louer le deux cent soixante-troisième !

Le *North Western Chronicle*, de Saint-Paul, qui passe pour reproduire fidèlement la pensée de Mgr Ireland, disait, dans son numéro du 5 août 1892 :

« Léon XIII est le seul pontife qui, depuis des siècles, ait reconnu, d'une manière pratique, que l'homme n'est pas composé exclusivement d'une âme, mais qu'il est en partie matériel et en partie spirituel et qu'il faut pourvoir aux besoins du corps et de l'âme. »

Les américains américanisants ignorent-ils à ce point l'histoire de l'Église, ou font-ils seulement semblant de l'ignorer ? Ne savent-ils pas que l'Église a toujours dit à ses enfants de respecter les pouvoirs publics régulièrement établis, que la forme du gouvernement fût monarchique ou démocratique ; et que Léon XIII, dans ses instructions aux catholiques de France, n'a absolument rien innové, comme il l'a déclaré lui-même ? S'ils savent ces choses, qu'il n'est permis à aucun catholique d'ignorer, pourquoi calom-

nient-ils tous les papes avant Léon XIII, en disant qu'ils ont laissé l'Église dans une fausse position pendant près de deux mille ans ?

Tâchons de garder notre calme en présence de ces énormités, et examinons d'autres écrits pour voir si nous ne découvrirons pas une exposition moins exaspérante de la thèse américaine, en même temps que plus autorisée.

En février 1893, Mgr Ireland prononçait un discours à Chicago, devant un *club* quelconque, puis le répétait, en avril, devant un autre *club* de Boston, pour célébrer « la citoyenneté américaine. » J'en extrais le passage suivant qui est un joli échantillon de la bonne opinion que les américains américanisants ont d'eux-mêmes :

« J'ai appelé l'Amérique la nation providentielle. Comme je crois que DIEU règne sur les hommes et les nations, je crois aussi que la République des États-Unis a une mission divine à remplir. Cette mission consiste à préparer le monde — par l'exemple et l'influence morale — au règne de la liberté humaine et des droits de l'homme (1). »

Que les américains croient à leur mission providentielle, *concedo*. Chaque peuple proclame que DIEU lui a confié un rôle spécial à remplir dans le monde. Et il doit en être ainsi. Seulement, parmi les peuples comme parmi les individus, les uns répondent à leur vocation, les autres n'y répondent pas, ou y répondent mal.

Sans chercher quel est le véritable rôle que la divine

1. *The Church and Modern Society*, p. 174.

Providence a assigné à la république de Washington, et sans nous demander si elle remplit ce rôle fidèlement ou non, je crois que Mgr Ireland a dû exagérer la tâche imposée providentiellement aux États-Unis. Le rôle de la grande République doit être plus modeste. Surtout, le Ciel ne doit pas exiger qu'elle dépense son génie à faire une chose qui a été faite, et divinement faite, il y a près de deux mille ans. Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST est descendu sur la terre pour briser les chaînes de l'humanité. Il les a brisées. Et dès lors le monde a été préparé « au règne de la liberté humaine et des droits de l'homme, » autant que cette liberté et ces droits sont légitimes et voulus de DIEU. Le monde, depuis deux mille ans bientôt, n'a eu qu'à s'attacher aux pas de JÉSUS-CHRIST pour jouir de la plénitude de la liberté des enfants de DIEU et du libre exercice de tous les véritables droits. C'est le grand malheur des américains américanisants de vouloir refaire l'œuvre de Notre-Seigneur. Cela ne peut pas être leur vocation nationale, et en s'engageant dans cette voie, ils font nécessairement fausse route.

Mais celui qui est féru d'une idée ne voit pas clair. Pour ces adorateurs de l'américanisme, la religion chrétienne, dans toute sa pureté, est, je le répète, d'invention moderne, et américaine par dessus le marché. S'ils admettent que Léon XIII — avant sa dernière lettre au cardinal Gibbons, bien entendu — a contribué quelque peu à faire entrer enfin l'Église dans la bonne voie, après dix-huit siècles d'errements, c'est par pure complaisance, et aussi pour marquer leur dédain pour les papes en général. La vraie cause

de cet heureux événement, c'est la démocratie américaine.

En 1888, Mgr Keane a fait une conférence à Washington sur la *Mission providentielle de Léon XIII*. Le Père Hecker en a rendu compte lui-même dans le *Catholic World* d'octobre 1888. Voyons ce que la démocratie a fait, suivant Mgr Keane et son sympathique commentateur :

« C'est pourquoi l'évêque Keane ne voit pas dans la démocratie l'objet direct de la religion, mais il veut dire que, de nos jours, la Providence indique la démocratie comme un moyen de l'ordre naturel pour aider les hommes à sanctifier leurs âmes ; un meilleur moyen, pour l'époque actuelle, que d'autres formes de gouvernement (1). »

Et encore, dans le *Catholic World* de juin 1887, p. 333, le même P. Hecker s'exprimait comme suit :

« La forme du gouvernement des États-Unis est préférable, pour les catholiques, à toutes les autres formes. Elle est plus favorable que les autres à la pratique des vertus qui sont les conditions nécessaires du développement de la vie religieuse chez l'homme. »

Je traduis mot pour mot. C'est loin d'être clair ; mais on voit bien le fond de la pensée que l'auteur a voulu exprimer : c'est que les catholiques des autres pays ont plus de difficultés à pratiquer certaines vertus, à opérer leur salut, par conséquent, que les catholiques des États-Unis, à cause de la forme du gouvernement. On n'est pas loin, il faut l'admettre,

de trouver dans la démocratie « l'objet même de la religion. »

Au cours du premier article mentionné, le Père Hecker avait déclaré (page 1) que, dans sa conférence, « l'évêque Keane considère comme un fait acquis, évident du reste pour tous, que l'Église et le monde entrent dans des voies nouvelles. » Le Saint-Père, on le sait, vient de mettre une barrière à l'entrée de la « voie nouvelle » dans laquelle voulaient s'engager, non pas l'Église, non pas même l'Église d'Amérique, mais quelques catholiques américains. Il sera vraisemblablement obligé d'en dresser d'autres, tôt ou tard, car sa lettre au cardinal Gibbons, quoique forte et belle et de large envergure, ne ferme pas toute l'entrée de la « voie nouvelle » que l'américanisme travaille à se frayer à travers la doctrine.

Qu'on regarde la démocratie comme la meilleure forme de gouvernement, au point de vue des intérêts purement matériels de l'homme, non seulement pour tel ou tel pays, mais en thèse générale, c'est une opinion philosophique, risquée peut-être, mais qu'on peut soutenir, je crois, sans porter atteinte aux choses de la foi. Il en va tout autrement, ce me semble, quand on prétend trouver dans les institutions démocratiques, non pas seulement la meilleure forme de gouvernement au point de vue humain, mais aussi un moyen de salut supplémentaire, institué par la divine Providence dans ces derniers temps. C'est là une proposition qui me paraît tellement étrange que je ne serais pas du tout étonné de la voir mal notée, un jour ou l'autre, dans quelque future lettre pontificale.

Cette théorie de la démocratie devenue un moyen

de salut n'est pas nouvelle aux États-Unis. Quelques années auparavant, le *Catholic World* prétendait découvrir cette singulière doctrine dans la lettre pastorale des Pères du troisième Concile plénier de Baltimore. Remarquez bien, je n'insinue pas qu'elle s'y trouve en réalité. J'ai lu cette lettre pastorale plusieurs fois et je n'y ai jamais remarqué cet enseignement. Je constate seulement que l'organe par excellence des américanisants affirme que les évêques expriment cette opinion :

« La lettre pastorale montre que la hiérarchie de l'Église catholique aux États-Unis partage la conviction que les institutions politiques de l'Amérique sont plus propres que celles de l'Europe à aider l'homme à sauver son âme, et qu'elles promettent au catholicisme un triomphe plus parfait que sa victoire au moyen-âge (1). »

Si, au moins, on nous disait comment la forme démocratique peut aider l'homme à sauver son âme ; si, au moins, on nous indiquait les secours spirituels qu'apportent au genre humain les institutions républicaines, le suffrage universel, l'élection au premier degré des *congressmen* et l'élection au deuxième degré du président et des sénateurs ; si, au moins, on nous montrait la grâce divine arrivant aux cœurs par ces canaux nouveaux et extraordinaires ! Mais non, on n'explique rien ; on se contente d'affirmer. Et ceux qui ne croient pas que le salut s'opère plus facilement en Amérique qu'en Europe, sont des ennemis du progrès, des tardigrades, des rétrogrades, des réaction-

1. *Catholic World*, février 1885, p. 714.

naires, que sais-je encore ! Le vocabulaire des américanistes est très étendu ; et si vous hésitez seulement à découvrir dans la démocratie américaine l'aurore d'une nouvelle révélation, ils vous assomment avec des phrases, sonores mais creuses, comme celles-ci :

« Notre travail est dans le présent, non point dans le passé. C'est une erreur de vouloir mieux comprendre le treizième siècle que le dix-neuvième... Le monde est entré dans une phase toute nouvelle ; le passé ne reviendra pas ; la réaction est le rêve de ceux qui ne voient pas et n'entendent pas ; qui, entièrement oublieux du monde vivant derrière eux, vont s'asseoir aux portes des cimetières pleurant sur des tombes qui ne se rouvriront jamais (1). »

Arrangez-vous avec cela. C'est tout ce que vous aurez jamais, en réponse à votre légitime demande de renseignements sur la nature des secours spirituels dont la démocratie américaine a daigné gratifier le genre humain, qui languissait depuis dix-huit siècles dans le demi-jour du christianisme vieux modèle.

Dans sa sollicitude paternelle, Léon XIII a pourtant essayé, par son encyclique *Longinqua Oceani*, du 6 janvier 1895, de jeter un peu d'eau froide sur ces enthousiasmes politico-religieux. Quelque admirables que soient les institutions américaines, dit-il dans ce document, « il n'en faut pas moins écarter l'erreur qui consisterait à croire qu'il faut chercher en Amérique l'idéal de la condition de l'Église. » Cela n'a pas calmé l'ardeur des apôtres du nouvel évangile. Ils croient

1. Discours de Mgr Ireland à Baltimore. *The Church and Modern Society*, p. 72.

encore que la démocratie, même irrégulière, est un moyen de salut (1).

Il n'y a pas si longtemps, le 10 février 1899, le *Catholic Universe*, de Cleveland, Ohio, publiait une lettre de M. J. D. Croke, écrivain américain connu, qui admettait franchement que les américanisants avaient souvent dépassé et dépassaient encore les bornes du raisonnable. Je crois devoir traduire quelques passages de cette communication, qui jette une vive lumière sur l'état d'âme des tenants de la démocratie devenue moyen de salut ; de ces singuliers philosophes chrétiens pour qui, non seulement la grâce vient par le canal de la démocratie, mais qui trouvent dans la séparation de la démocratie d'avec la religion, le comble de la perfection :

« En Amérique, dit M. Croke, on a enseigné aux

1. Je crois qu'il convient de citer ici l'opinion d'un américain célèbre, Brownson, sur la bonté intrinsèque de la démocratie :

« Là où les peuples sont catholiques et soumis à la loi de DIEU telle qu'elle est enseignée et appliquée par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST et le Pasteur suprême de l'Église, le système démocratique peut être regardé comme une bonne forme de gouvernement ; mais là où il se trouve combiné avec le protestantisme ou l'incrédulité de la nation, ce système tend fatalement à l'abaissement du niveau de la moralité : il affaiblit les forces intellectuelles, il fausse les caractères et entrave la civilisation, comme suffit pour le prouver notre courte expérience d'Amérique. Notre république a eu, sans doute, son expansion et son développement dans l'ordre des choses matérielles ; mais tout américain qui veut observer et penser, et dont le souvenir, comme le mien, peut se reporter à cinquante années dans le passé, voit clairement que, sous tous les autres rapports, notre société baisse et s'en va sur la pente de la plus complète sauvagerie. » — *Brownson's Review*, janvier 1873.

En d'autres termes, la démocratie exige les grandes vertus, elle ne les crée pas.

générations catholiques qu'il faut approuver et admirer le système qui y prévaut. Cela montre quelle sûreté offre l'Église dans tous les pays. Cela prouve qu'elle ne présentait aucun danger à Néron ou à Caligula, qu'elle n'en présente pas en Pologne et en Russie, et qu'elle n'en présente pas dans les États républicains de France et d'Amérique. Mais des interprètes non autorisés de l'opinion catholique sont allés beaucoup plus loin. Ils ont féroceement attaqué les relations actuelles entre l'Église et l'État dans le vieux monde, les ont condamnées comme fausses et nuisibles, et ont conseillé de leur substituer le système boiteux (one-legged) du nouveau monde. Or, avec toute la déférence possible pour ces personnes aux bonnes intentions, je demande la permission de faire une distinction qui est, je crois, dans la pensée de Rome, et qui, si l'on s'en était souvenu plus vite, aurait empêché tout ce tintamarre autour de l'américanisme. Le système qui prévaut dans le nouveau monde lui est spécial, historiquement et de toutes manières. Ce système représente la seule solution d'une difficulté créée par la Réforme. Les auteurs de la Déclaration d'Indépendance se trouvaient en face d'une situation unique dans l'histoire et qui était un legs de la Réforme du seizième siècle. Toutes les sectes de l'Allemagne et de l'Angleterre étaient reconnues en Amérique, ainsi que la vieille religion. Personne ne censure leur conduite. Mais louer chaleureusement le système qu'ils ont adopté en vue des conditions nouvelles et spéciales du pays, c'est une chose ; demander que ce système soit appliqué partout, c'en est une autre. Or, cela, on l'a fait. Maintes et maintes fois, j'ai lu des articles dans des publications américaines, où on louait cette reconnaissance universelle de toutes les religions et où on la proclamait convenable, non seulement aux États-Unis, mais aussi à l'Europe, et où, ce qui était pis encore, on la déclarait convenable en thèse générale. »

Nous avons dans cet écrit l'aveu que le mal est très répandu : Maintes et maintes fois, dit M. Croke, j'ai lu des plaidoyers en faveur de la doctrine de la séparation de l'Église d'avec l'État.

Je puis ajouter mon témoignage à celui de M. Croke. Un très grand nombre de catholiques aux États-Unis, de langue anglaise spécialement, sont fermement persuadés que non seulement la séparation absolue de l'Église et de l'État est une nécessité qui s'impose aux États-Unis — ce qui est très vrai — mais que les pays qui ne sont pas soumis à ce régime sont arriérés, revêches au progrès et fort à plaindre. L'État mettant toutes les religions, la vraie et les fausses, sur un pied d'égalité, ce n'est pas, à leurs yeux, un système qu'on doit, par la force des choses, adopter aux États-Unis, pour éviter un plus grand mal ; c'est la perfection même, théorique et pratique, des relations qui doivent exister entre les deux ordres. Les papes ont beau parler, les américanistes ne comprennent pas encore la doctrine de l'Église sur ce point, et s'imaginent et proclament que la religion catholique n'a jamais eu et ne saurait avoir une position plus enviable que celle qu'elle occupe aux États-Unis. *The United States is the Church's home.*

Tout dernièrement encore, le 23 mars 1899, l'un des journaux catholiques américanisants, le *Catholic Union and Times*, de Buffalo, disait :

« Quand l'Église s'américanise, dans le sens déjà indiqué, elle met de côté les habillements vermoulus (moth-eaten) des pays épuisés et se couvre des vêtements brillants de la liberté. Car ici elle est plus libre que dans tout autre pays du monde entier, et celle

liberté lui est garantie à tout jamais par la Constitution. C'est donc de l'américanisme pour l'Église de n'être pas, en ce pays, entravée par les concordats des tyrans intrigants. C'est de l'américanisme pour les membres de son clergé d'être accueillis dans les rues, non par des huées, mais par des saluts de leurs concitoyens (1) et d'être subventionnés par leurs ouailles affectueuses, et non par l'État qui se propose d'en faire ses serviteurs. »

Ces quelques citations suffisent pour montrer ce que les américains américanisants pensent et disent d'eux-mêmes. Je pourrais donner des pages et des pages dans la même note, car la quantité d'encens que ces braves gens s'offrent depuis quelque temps, est vraiment prodigieuse.

Je crois pouvoir clore ici la première partie de mon travail. Le lecteur s'apercevra, en étudiant la réalité, jusqu'à quel point on vit d'illusions aux États-Unis.

1. Il est bon de faire observer que les prêtres des États-Unis se croient encore obligés de ne pas porter la soutane sur la rue. Beaucoup de prêtres séculiers, je devrais peut-être dire tous, y compris les évêques, s'habillent en *clergymen* même à la maison. Ils ont un costume *clérical*, mais à peu près le même que celui que portent les ministres protestants. Les religieux portent généralement leur costume particulier chez eux, mais quand ils sortent de leurs couvents, ils se transforment en *clergymen*. Même à New-York, ville catholique au dire de M. Brunetière et où, en effet, les catholiques sont très nombreux, je n'ai jamais vu un religieux traverser seulement la rue revêtu du costume de son ordre. Je crois, pourtant, que les prêtres séculiers pourraient porter la soutane publiquement, et les religieux leur costume propre, sans grave inconvénient. Les religieuses des différents ordres le font habituellement. On dirait vraiment que les prêtres catholiques des États-Unis préfèrent ne pas trop trancher sur les *clergymen* en général. La soutane et l'habit monacal seraient-ils, par hasard, compris dans les « habillements vermoulus » — *moth-eaten vesture* — du vieux monde épuisé ?

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉALITÉ

CHAPITRE PREMIER

LES BEAUTÉS DE L'ÉGLISE AUX ÉTATS-UNIS

JE ne veux pas qu'on m'accuse, comme on a accusé d'autres écrivains catholiques qui ont combattu l'américanisme, de faire la guerre à l'Église d'Amérique.

Je crois avoir, en analysant l'article de M. Brunetière, fait ressortir la différence essentielle qui existe entre la véritable Église des États-Unis et une certaine école d'écrivains et d'orateurs catholiques entichés, outre mesure, des institutions américaines. Cette école, je la combats, mais l'Église des États-Unis, je la vénère, comme je vénère l'Église de France, l'Église d'Angleterre, l'Église d'Espagne, toutes les Églises particulières qui, réunies ensemble par leur union avec le Siège apostolique, forment l'Église universelle de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST.

Oui, je vénère l'Église des États-Unis, parce que si la faiblesse de l'homme s'y montre comme elle se montre partout, la vertu divine y éclate non moins glorieusement qu'elle se manifeste au sein des autres Églises.

Comme elles, l'Église des États-Unis est sainte ; comme ses sœurs aînées, l'Église d'Amérique inspire

ces dévouements sublimes, mais obscurs et inconnus du grand nombre ; ces actes de vertu héroïque, mais cachée, qui sont l'une des preuves de la divinité de l'œuvre de JÉSUS-CHRIST, la preuve la plus frappante, puisque tous les hommes, ignorants et savants, peuvent la comprendre.

Je connais l'histoire de ses évêques missionnaires, hommes admirables, doués d'une énergie et d'un courage vraiment apostoliques ; qu'aucune fatigue, qu'aucune course, qu'aucun danger ne rebutait ; qui ont organisé paroisses et diocèses au prix de labeurs incessants. C'est un de ces évêques, Mgr Lamy, mort archevêque de Santa-Fé, qui a béni le mariage de mon père et de ma mère, après avoir converti celle-ci et plusieurs membres de sa famille. C'est un autre de ces évêques, Mgr Purcell, mort archevêque de Cincinnati, qui m'a confirmé, pendant une de ses courses apostoliques. Je connais les travaux et la sainteté de ses prêtres fidèles à leur devoir tous les jours de leur vie et jusqu'à la mort ; visitant les malades au premier appel, à de longues distances, par tous les temps, parcourant les plus mauvais chemins. L'un d'eux, mon oncle maternel, m'a élevé. J'en ai vu bien d'autres à l'œuvre, aux prises avec toutes sortes de difficultés. Maintes fois, lorsque la fièvre jaune ou le choléra sévissaient, répandant partout une terreur panique, le prêtre catholique, la religieuse, restaient à peu près seuls à leur poste, excitant l'admiration de tous. Et cela s'est vu, non seulement autrefois, dans les temps héroïques, mais de nos jours, en cette fin de siècle de mollesse et d'égoïsme.

Tout dernièrement, les journaux ont raconté ce trait :

L'abbé Hartnett, curé de l'église cathédrale à Dallas, au Texas, fut appelé auprès d'un homme atteint de la petite vérole, la maladie qui inspire peut-être le plus de frayeur aux États-Unis. Le malade était à huit kilomètres de la ville, et l'on ne pouvait se rendre à sa maison autrement qu'à pied. Il faisait un froid extrême pour cette partie du pays. Cependant, l'abbé Hartnett n'hésita pas un instant. Il visita le malade; mais la marche forcée et la rigueur de la saison l'ayant affaibli sans doute, il contracta la terrible maladie et y succomba (1).

Ce trait n'a rien de nouveau. Voilà des milliers et des milliers de fois qu'on l'a raconté, dans toutes les langues, dans tous les siècles, depuis que l'amour du CHRIST a fait descendre sur la terre l'amour de l'homme. Il n'est pas nouveau aux États-Unis non plus. Mais il est toujours beau. Je le mentionne uniquement pour montrer que l'Église des États-Unis, qui enfante de tels dévouements, fait bien partie de la vieille Église des saints.

Et les religieuses des États-Unis, je ne saurais dire combien je les admire, combien elles sont admirables! Mon plus grand honneur est de compter ma sœur unique au nombre de ces vierges du SEIGNEUR. Que de fois ne les ai-je pas vues à l'œuvre! Que de fois ne suis-je pas resté confondu en constatant la somme énorme de travaux pénibles qu'accomplit une de ces frêles créatures, par pur amour de DIEU et du prochain! Je les ai vues dans les classes surchargées des écoles paroissiales des grandes villes : une seule petite religieuse,

1. *L'Ave Maria* du 1^{er} avril 1899, p. 404.

pâle, exténuée, mais souriante, instruisant et moralisant de quatre-vingt-dix à cent élèves turbulents ! Les mois et les années se succèdent, et la petite religieuse est toujours là. Puis, pendant les deux mois de vacances, elle ne se repose pas : elle confectionne des ornements d'autel ou exécute d'autres travaux de ce genre. La mort seule, souvent prématurée, lui procure un véritable congé. Et les religieuses hospitalières des États-Unis ne sont pas moins sublimes que les sœurs de charité des autres pays. Enfin les vierges qui se consacrent exclusivement à la prière et à la mortification, sont peut-être plus parfaitement admirables aux États-Unis qu'ailleurs, à cause du contraste que leur douce vie contemplative offre avec tant d'existences enfiévrées qui les entourent.

Quant aux simples fidèles, beaucoup parmi eux mènent une vie exemplaire, pratiquent toutes les vertus chrétiennes, conservent une foi vive au sein de l'incrédulité et du matérialisme, une grande pureté de mœurs au milieu de la corruption générale. Ordinairement peu fortunés, ils ont, cependant, érigé de magnifiques temples, des monastères, des couvents, des hospices ; et après avoir payé l'impôt inique pour le soutien des écoles sans DIEU, ils entretiennent, en grand nombre, leurs propres écoles. Leur mérite est d'autant plus grand que les sollicitations au mal sont plus nombreuses et plus puissantes. Mais ce qui les soutient dans cette lutte contre le démon, le monde et la chair, ce sont les moyens communs aux catholiques de tous pays : la prière, la mortification des sens, l'aumône, la fréquentation des sacrements, l'assistance au saint Sacrifice de la Messe, les instructions, les

retraites, les bonnes lectures, les diverses dévotions que l'Église a établies. Voilà les moyens de sanctification, en Amérique, comme en Europe. Les institutions politiques, la démocratie, l'américanisme, n'y sont pour rien.

CHAPITRE DEUXIÈME

RIEN DE NOUVEAU

SOUS LE SOLEIL D'AMÉRIQUE

J'AI cherché dans le travail de M. Brunctière ce que pourrait bien être l'*esprit particulier* qu'il prétend exister aux États-Unis. Je n'ai rien trouvé de précis. Je me suis demandé quels *exemples*, quelles *leçons* le nouveau monde donnait à l'ancien. Ma question est demeurée sans réponse. J'ai lu beaucoup de journaux, beaucoup de revues, beaucoup de livres publiés aux États-Unis. J'y ai passé de longues années. J'ai aussi voyagé en Europe. Et si mes études et mes voyages m'ont appris quelque chose, c'est que les pays et les peuples les plus dissemblables en apparence se ressemblent singulièrement du moment qu'on quitte la surface des choses. Partout on trouve les mêmes passions, les mêmes vices, les mêmes ambitions, les mêmes espoirs, les mêmes désespérances, les mêmes joies toujours courtes, les mêmes longues tristesses, les mêmes souffrances, les mêmes angoisses. Et à côté des mêmes misères humaines, les mêmes rayons d'En-Haut, les mêmes vertus surnaturelles. C'est une question de plus ou de moins, rien autre. Dans quelle proportion, en tel ou tel pays, le mal est-il mêlé au bien ? c'est tout ce que l'on peut se demander, avec quelque chance de trouver une

réponse. Rechercher un vice nouveau ou une vertu nouvelle, c'est perdre son temps, assurément. Voilà pourquoi je n'ai jamais pu comprendre ceux qui prétendent qu'il existe un je ne sais quoi de nouveau en Amérique. Je parle plus particulièrement du domaine des idées, des doctrines, de la pensée. Car, dans les choses purement matérielles, il y a peut-être du nouveau aux États-Unis, mais moins toutefois qu'on se l'imagine généralement. Et même le nouveau dans le monde matériel est plutôt à la surface qu'au fond des choses.

Je lisais dernièrement un article remarquable dans le remarquable *Globe-Review*, de New-York, livraison de mars 1899. L'auteur de cet écrit, M. Snell, déclare que c'est une illusion de supposer que les États-Unis d'Amérique offrent une forme nouvelle et originale de la liberté civile, et qu'il existe une *idée américaine* dont la diffusion et la réalisation générale doivent assurer au monde son progrès futur.

« La vérité, continue cet écrivain américain, mais non pas américanisant, c'est que toutes nos idées politiques, sociales et économiques, nous viennent de l'une de ces deux sources : ou bien elles représentent l'ordre social normal et divinement constitué, que l'Église catholique n'a cessé de confirmer et de propager depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours ; ou bien elles représentent les désordres théoriques et pratiques, les infractions et les négations de cet ordre social, que la faiblesse de l'homme et la malice satanique ont toujours conspiré à introduire dans le monde depuis la chute. En tant que ces idées sont conformes à la constitution chré-

tienne des États, elles sont bonnes et vraies ; mais en tant qu'elles sortent des principes du paganisme, du protestantisme, de l'incrédulité et de l'anarchie, elles sont fausses et pernicieuses, mais, dans aucun cas, elles ne sont nouvelles, ni dans aucun cas autochtones. »

Voilà des affirmations nettes et précises qu'on peut facilement comprendre, et qui, de plus, sont vraies. Qu'on me permette de traduire encore quelques passages de ce vigoureux écrit :

« Malheureusement, la plus grande partie de ce qu'on nomme l'américanisme, est simplement un mélange de positivisme, de sécularisme, de matérialisme, de culte de la richesse et d'anarchie — les principes de la Révolution française. Le système des écoles publiques, par exemple, tel qu'il est actuellement conduit, est une négation des prérogatives de DIEU et du droit des parents. Il détruit la liberté civile et religieuse, constitue une religion, ou plutôt une irrégion d'État, frappe d'injustes impôts un grand nombre de citoyens, engendre le crime, nourrit l'ignorance et prépare les voies à un despotisme irresponsable, d'un côté, et à l'anarchie destructive, de l'autre.

» Le principe en vertu duquel le gouvernement se propose « le plus grand bien du plus grand nombre » est tyrannique, injuste et tout à fait incompatible avec la liberté civile. La tyrannie d'une majorité peut devenir plus absolue et plus intolérable que ne peut jamais devenir la tyrannie d'un seul. Un gouvernement vraiment bon, est celui qui a pour objet le bien de tout le peuple, et non pas celui d'une classe particulière, surtout d'une classe qui, par sa nature même, possède la

plus grande force brutale, comme « le plus grand nombre la possède presque nécessairement. »

Puis M. Snell fait voir que l'hostilité soi-disant américaine aux distinctions entre les différentes classes de la société, est contre-nature, contraire à la science et à la religion. « La société, dit-il, est un organisme dont chaque profession, chaque famille et chaque individu a ses fonctions spéciales ; et les fonctions des différents membres de l'organisme social, sont aussi diverses que le sont celles des différentes cellules du corps humain. Il ne saurait y avoir de vrai progrès et de vraie liberté si l'on refuse de reconnaître les droits et les devoirs particuliers et réciproques des différents éléments de la société civile. »

Il s'attaque ensuite à « la liberté de la parole » et à « la liberté de la presse », que beaucoup de personnes aiment à représenter comme des idées américaines. Mais, de deux choses l'une. S'agit-il de la liberté de dire et de publier tout ce qui est vrai et bon ? Alors, c'est exactement ce que l'Église catholique a toujours défendu. Si la liberté dont on parle n'est que la licence de dire et de publier, sans restriction, les plus horribles blasphèmes, les plus révoltantes obscénités et les libelles, alors c'est une liberté que réclament seuls les ennemis les plus violents de toute religion et de toute vertu, et l'Église, par la voix des Papes, a bien fait de la condamner.

M. Snell examine ensuite une autre idée soi-disant américaine. En vertu de cette *idée*, les classes ouvrières ont une sorte de droit naturel de se nourrir, de se vêtir et de se loger de la même manière que les classes supérieures. Il ne craint pas de qualifier cette idée de

ridicule et de peu pratique. Le luxe dans lequel veulent vivre les masses aux États-Unis, luxe dont nous nous vantons, dit-il, est une des sources les plus fécondes de misère, de mécontentements, de pauvreté et de ruine. Règle générale : la frugalité est une des conditions essentielles du bonheur, et le succès matériel ne va certainement pas sans économie. Rien de plus méprisable que celui qui porte sur le dos la plus grande partie de ce qu'il gagne, dans le vain espoir de ressembler à ceux qui occupent une position supérieure à la sienne.

Enfin, notre auteur aborde la fameuse *lutte pour l'existence* — *the struggle for life* — dont il est si souvent question de nos jours. Il n'hésite pas à dire que telle qu'elle se pratique aujourd'hui, cette lutte est une chose horrible. Le *struggle for life* consiste, en dernière analyse, à sortir de la position où l'on se trouve pour occuper une position qu'on croit plus honorable. Son seul résultat pratique, c'est de produire un mécontentement universel et un nombre illimité de malheureux et de déclassés, de gens qui n'ont qu'une ambition : quitter leur état, où ils pourraient réussir, pour embrasser un état soi-disant *supérieur*, et où, faute de compétence ou d'une occasion favorable, ils sont condamnés d'avance à l'insuccès. Ce système n'aboutit qu'à une lutte sauvage autour des places convoitées où les plus forts et les plus habiles, mais non les meilleurs, l'emportent.

Voilà, en raccourci, le tableau que nous présente M. Snell. Il n'est ni flatté ni surchargé. C'est une photographie de la société américaine. Il suffit de l'examiner un instant pour se convaincre que le titre

que nous avons donné à ce chapitre est vrai : il n'y a rien de nouveau sous le soleil d'Amérique. Le bien et le mal qui s'y coudoient sont vieux comme le monde, et les *exemples* et les *leçons* qu'on y trouve se produisent dans tous les pays. Encore une fois, c'est une simple question de *proportion* entre le bien et le mal ; tout au plus une question de *degré*, non point de *nature*. Un bien et un mal propres à l'Amérique, des idées vraies et des idées fausses vraiment américaines, cela n'existe pas en réalité. C'est un rêve des américanisants tant d'Amérique que d'Europe.

L'homme invente de nouvelles machines, découvre de nouvelles forces dans la nature et en fait de nouvelles applications. Mais, quant au monde des idées, au monde moral, depuis le commencement de l'ère chrétienne, il tourne dans le même cercle, se livrant facilement aux mêmes mauvais penchants, pratiquant difficilement les mêmes vertus. Depuis l'établissement du christianisme qui, seul, a apporté au monde des idées nouvelles : charité, esprit de sacrifice, humilité, pardon des injures, l'unique changement qu'on remarque, c'est un changement de *degré*, non de *nature*, je le répète. Le mal domine le bien, ou le bien domine le mal, selon que la règle du CHRIST Sauveur s'affaiblit ou s'affermite parmi les hommes ; mais le bien n'est pas plus américain qu'il n'est européen. Le mal non plus.

CHAPITRE TROISIÈME

LES PERSÉCUTIONS VIOLENTES

MONSIEUR BRUNETIÈRE a glissé bien légèrement, on l'a vu, sur les persécutions violentes que les catholiques des États-Unis ont eu à subir à différentes époques. Il ne mentionne que l'incendie du couvent de Charlestown, par la populace de Boston, et il laisse ses lecteurs sous l'impression que même cet acte barbare a pu n'être pas inspiré par le fanatisme *religieux*, mais par un sentiment de colère *naturelle*.

Il faut donc jeter un coup d'œil sur les persécutions violentes que l'Église a connues dans la terre dite de la liberté.

D'abord, on peut dire d'une manière générale que depuis le commencement des treize colonies jusqu'à la guerre de l'Indépendance, les catholiques, dans cette partie de l'Amérique, n'ont connu que la persécution à la fois violente et légale.

Au premier congrès des catholiques des États-Unis, tenu à Baltimore en 1889, à l'occasion du centenaire de l'établissement de la hiérarchie américaine, un célèbre orateur catholique de New-York, M. Daniel Dougherty, s'est exprimé ainsi :

« Nous, catholiques américains, nous avons subi en silence des torts et des injustices multiples depuis

un temps immémorial. Jadis, à l'époque coloniale, les catholiques ont souffert les plus affreuses cruautés. On parle des esclaves du Sud, avant la guerre; mais ils étaient traités comme des visiteurs de distinction, si nous comparons leur sort à celui des catholiques de l'époque coloniale. C'est là la « tache maudite » qui ne veut pas disparaître (1). Les seuls martyrs religieux dont le sang ait arrosé le sol de notre beau pays, étaient des catholiques pourchassés par les soupçons, privés de tout droit civil, persécutés à cause de leurs croyances, traqués comme des criminels et punis de mort par des lois infâmes (2). »

Dans un autre endroit, je continuerai la citation, qui est très instructive. Je l'arrête ici, pour ne pas dépasser le cadre de ce chapitre consacré aux seules persécutions violentes. Pendant cent cinquante ans, la persécution a sévi, dans les colonies, comme elle sévisait en Angleterre. Ce n'est guère qu'au commencement du dix-septième siècle, à New-York, alors ville hollandaise et appelée Nouvelle-Amsterdam, que les catholiques ont pu respirer un peu. A peine cette colonie était-elle devenue territoire anglais, que la persécution y éclata, violente et stupide.

Lors de la guerre de l'Indépendance, le fanatisme, qui s'était affirmé encore une fois en 1774 au sein du congrès, à l'occasion de l'Acte de Québec, dut se dissimuler. Les chefs de la Révolution avaient besoin de l'appui des catholiques, non seulement de l'Amérique, mais aussi de l'Europe. Ils réüssi-

1. Allusion à des paroles de lady Macbeth, dans la fameuse tragédie de Shakespeare.

2. Proceedings American Catholic Congress, p. 10.

rent à obtenir celui de la France catholique ; mais, les Canadiens français, qui les connaissaient mieux, ne furent pas les dupes de cette subite conversion. Ils se souvenaient encore des cris de rage que les américains avaient poussés en voyant l'Angleterre, par l'acte de 1774, octroyer la liberté religieuse au Canada ; et, sans aimer outre mesure la « perfide Albion », ils la redoutaient encore moins que les Bostonnais. Ils restèrent donc fidèles à la couronne anglaise, pendant la guerre de l'Indépendance, et il est manifeste aujourd'hui qu'ils furent bien inspirés et bien conseillés par leur clergé. La situation des catholiques du Canada, colonie anglaise, particulièrement dans la province de Québec, est infiniment supérieure, *en pratique*, à la situation des catholiques des États-Unis, malgré le titre pompeux de Terre de la Liberté que la République voisine ne cesse de se donner.

Après la guerre de l'Indépendance et l'établissement du gouvernement des États-Unis, le fanatisme religieux paraît s'être apaisé pendant quelque temps. Il semble que, grâce à l'excitation des esprits pendant cette époque mouvementée, les catholiques, alors peu nombreux, passèrent inaperçus. Occupé ailleurs, on oubliait de les persécuter. Mais, en 1834, le fanatisme se rallume. Le couvent des Ursulines de Charlestown, près Boston, établi en 1820, portait ombrage aux sectes protestantes par ses succès comme maison d'éducation. Beaucoup de familles non catholiques confiaient leurs filles aux soins des bonnes religieuses. On résolut donc de détruire le couvent de Charlestown, et l'on n'attendait qu'un prétexte pour exécuter ce dessein.

Le prétexte se présenta en l'été de 1834. Une jeune personne habitant le couvent, miss Harrison, élève ou novice, je ne sais, perdit l'équilibre mental par suite d'une application trop soutenue à ses études musicales. Elle quitta la maison et se réfugia chez des amis. Son frère, un protestant, apprenant sa fuite, la ramena au couvent, à la grande satisfaction de la jeune personne. Les historiens catholiques des États-Unis sont unanimes à déclarer que c'est là tout l'incident qui déclancha la tempête. Journaux et ministres protestants se mirent à répéter les calomnies les plus atroces contre les religieuses. Dans tous les temples protestants de Boston, particulièrement dans les temples des méthodistes et des congrégationalistes, on tonna contre les « abominations de Rome ». Pour pacifier les esprits, les *selectmen*, ou échevins, de Charlestown, nommèrent, le 11 août, un comité chargé de faire enquête. Les membres du comité visitèrent le couvent, furent reçus par les religieuses et par miss Harrison, qu'on disait avoir été assassinée. Conduits par cette dernière, ils examinèrent la maison de la cave au grenier. Convaincus de la fausseté absolue de toutes les accusations portées contre cette institution, ils se retirèrent pour dresser un rapport qui devait être favorable aux sœurs. Les chefs du mouvement anticatholique le savaient et ils résolurent d'agir avant que le rapport pût être publié dans les journaux. Le soir du 11 août, les émeutiers commencèrent à se réunir devant le couvent, et les autorités n'ayant pas pu les disperser, l'établissement des Ursulines fut d'abord livré au pillage, puis incendié. Les religieuses et les élèves eurent juste le temps d'échapper à la fureur de la

foule, en se sauvant précipitamment par une porte dérobée (1).

Un comité composé de trente-huit citoyens protestants, présidé par Ch. G. Loring, ouvrit une enquête à Boston, siégea longtemps, entendit un grand nombre de témoins. Son rapport déclara que les accusations portées contre les Ursulines n'avaient pas l'ombre d'un fondement, que le mouvement avait été uniquement causé par les attaques de la presse et des prédicants, et que le sac et l'incendie du couvent avaient été accomplis par une véritable organisation de mécréants, conduits et dirigés par des personnages en vue dans la société. Ce n'était pas une simple explosion spontanée de colère populaire, comme le prétend M. Brunetière, mais une véritable « *conspiration* s'étendant à plusieurs villes voisines. » Ce sont là les propres paroles du rapport. Ce comité de trente-huit protestants, comme conclusion, demanda à la législature du Massachussetts d'indemniser généreusement les victimes de cette émeute et de la connivence (2) des autorités. La législature offrit dix mille dollars, tandis que les pertes furent évaluées à cent mille. Les religieuses refusèrent fièrement cette offre insultante, et le couvent ne fut pas relevé de ses ruines. Le chef des émeutiers, un nommé Buzzell, fut arrêté et subit son procès. Les scènes qui eurent lieu à ce procès,

1. Cf. *The World's Columbian Catholic Congress*, vol. II, ch. ix; un article intitulé : *Anticatholic movement in the United States*, dans le *Catholic World*, livraison de mars 1876; *History of the Catholic Church in the United States*, par J. G. Shea.

2. C'est le mot que je trouve dans *The World's Columbian Catholic Congress*, vol. II, ch. ix, page 172.

disent les historiens déjà cités, furent sans exemple dans les annales judiciaires des États-Unis. Les témoins contre le prévenu, la Mère supérieure, plusieurs sœurs et l'évêque Fenwick, furent accueillis par les rires moqueurs des assistants et exposés aux insultes des avocats de l'accusé ; le président du tribunal, lui-même, ne leur cacha pas son hostilité. Malgré une preuve écrasante de sa culpabilité, Buzzell fut acquitté au milieu des applaudissements frénétiques de la foule. Plusieurs autres procès eurent lieu, mais un jeune garçon fut seul condamné.

Voilà l'affaire du couvent de Charlestown, telle que la racontent tous les historiens catholiques, appuyés sur des documents publics. Au lecteur de juger si M. Brunetière est en droit de se demander si l'on n'aurait pas tort de voir là un symptôme de fanatisme religieux !

L'impunité accordée aux émeutiers de Boston encouragea les fanatiques dans leur œuvre. Peu de temps après l'incendie du couvent de Charlestown, un cimetière catholique de Lowell fut profané, et une maison de Wareham, où l'on célébrait la messe, fut attaquée. Deux ans plus tard, une compagnie de milice de l'État, les *Montgomery Guards*, composée principalement de catholiques, fut attaquée, insultée, lapidée dans les rues de Boston, par une foule de trois mille personnes.

Puis, vint l'ère des publications vraiment diaboliques contre la religion catholique. Le livre infâme, *Six months in a convent*, fut vendu à cinquante mille exemplaires en une année. *Maria Monk*, autre livre abominable, eut une publicité énorme.

L'*American Anti-Papist* du Rev. Sparry, de New-York, et une armée de conférenciers anticatholiques, ayant à leur tête le Rev. Cheever, préparèrent, en 1844, les voies à la fondation de l'*American Republican Party*. Son programme excluait les catholiques de toute nationalité des emplois publics et imposait aux étrangers qui voulaient devenir citoyens américains, une probation de vingt et un ans ! Ces fanatiques provoquèrent des émeutes sanglantes en Pensylvanie, particulièrement à Philadelphie. En mai 1844, deux églises catholiques et une académie de jeunes filles furent brûlées au milieu des applaudissements d'une foule en délire. La conduite des autorités fut pire encore que celle des émeutiers. La milice refusa de protéger la vie des catholiques, dont un grand nombre furent brutalisés. Vingt personnes furent tuées et beaucoup d'autres grièvement blessées. Les maisons des catholiques furent pillées et livrées aux flammes. Deux cents familles furent réduites à la misère (1).

Ces émeutes de 1844 furent tellement violentes et la protection que les autorités offraient aux catholiques fut tellement dérisoire, que Mgr Kenrick, par lettre du 10 mai 1844, « suspendit tout exercice du culte dans les églises qui restaient encore, jusqu'à ce que les catholiques pussent jouir de leurs droits constitutionnels (2). »

Voilà donc deux époques de persécutions violentes : en 1834 et en 1844. La troisième se déclara dix ans plus tard.

1. Cf. L'article du *Catholic World* de mars 1876, déjà cité.

2. *History of the Catholic Church in the United States*, par Shea.

En 1854, on vit surgir de nouveau le parti des *nativistes*, connus alors sous le nom de *Know-nothings*; nom qui leur fut donné, je crois, parce qu'à tous ceux qui les interrogeaient sur leur organisation, ils répondaient invariablement : *I know nothing* — je ne sais rien. Ils avaient le même programme politique, ostensiblement dirigé contre l'élément étranger, en réalité, contre les seuls catholiques. Ils adoptèrent les mêmes procédés avec les mêmes résultats. Une campagne infâme contre la religion catholique, menée par la presse et les prédicants des sectes, aboutit, en avril 1854, à une attaque contre le couvent de la Merci, de Providence (Rhode-Island). Le 7 et le 8 août, il y eut des émeutes sanglantes à Saint-Louis (Missouri). Dix personnes furent tuées dans les rues et beaucoup d'autres blessées. Un grand nombre de maisons de catholiques furent pillées et démolies. En septembre de la même année, attaque contre une église catholique de Newark (New-Jersey); un catholique y fut tué. Le même mois, émeutes à la Nouvelle-Orléans. En octobre, un Jésuite, le Père Bapst, fut horriblement maltraité à Ellesworth (Maine), et laissé pour mort dans la rue.

Malgré ces atrocités, le *Native American Party* eut beaucoup d'influence. Il triompha aux élections du Massachussetts, et réunit cent vingt-deux mille voix dans l'Etat de New-York. Le gouverneur *Know-nothing* du Massachussetts, Gardiner, licencia sept compagnies de milice composées surtout d'Irlandais catholiques, et l'assemblée vota une loi ordonnant l'inspection des couvents, loi qu'on appliqua à un couvent de Roxbury avec une brutalité incroyable.

L'année suivante, le 6 et le 7 août 1855, les rues de Louisville (Kentucky) furent inondées du sang des citoyens d'origine étrangère. Des hommes et des femmes furent massacrés, des maisons pillées et incendiées, et cinq personnes au moins périrent dans les flammes (1).

Les auteurs catholiques croient généralement qu'une nouvelle explosion de haine anticatholique se serait déclarée dix ans plus tard, en 1864, si la guerre civile n'était venue absorber l'attention de tout le monde.

Depuis cette époque, il n'y a pas eu de scènes terribles comme celles qui se sont produites en 1834, en 1844 et en 1854. Mais l'organisation de l'*American Protective Association*, l'odieux A. P. A., en ces derniers temps, a fait naître de sérieuses craintes. Cette société secrète avait un programme analogue à celui des *Know-nothings* : ostraciser les catholiques. Ses moyens d'action étaient les mêmes : calomnier l'Eglise. Il y a eu des cas nombreux de mesquines persécutions dans la vie sociale, mais je ne crois pas que le sang ait été versé.

Récemment, des tentatives d'incendier des institutions catholiques de la Nouvelle-Orléans ont été attribuées, par des journaux catholiques, à l'A. P. A. (2). Mais on doit dire que les actes de violence contre les catholiques des Etats-Unis sont devenus rares en ces derniers temps.

Toutefois, il faut remarquer que les catholiques de la République américaine, même ceux qui vantent sans

1. *The World's Columbian Catholic Congress*, vol. II, ch. ix.

2. Cf. *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, 15 avril 1899.

cesse leur pays, sont loin d'être rassurés pour l'avenir. Ils savent que le feu du fanatisme couve toujours sous la cendre et que le moindre incident peut le faire éclater plus violent que jamais.

Au chapitre IX du deuxième volume du compte-rendu du congrès catholique de Chicago, que j'ai cité plusieurs fois, ouvrage qui porte l'*imprimatur* de Mgr Feehan, archevêque de Chicago, je lis, à la page 183 :

« D'après les apparences actuelles, beaucoup de personnes prévoyantes redoutent un renouvellement d'exploits sauvages inspirés par le fanatisme anti-catholique et anti-américain (1), qui ont si souvent maculé et défiguré les pages de notre courte histoire, autrement sans tache. Mais si tel est le cas, si nous, catholiques, sommes destinés à être de nouveau en butte aux injures de la canaille, aux calomnies des mercenaires et à la violence de la foule armée, plus tôt nous nous y préparerons, mieux ce sera. Si les scènes qui ont imprimé une tache indélébile aux villes de Boston, de Philadelphie, d'Ellesworth et de Louisville, doivent se renouveler, grâce à la demi-douzaine (2) de sociétés secrètes liées par

1. Certains catholiques des États-Unis essaient de se persuader que l'esprit de persécution n'est pas un esprit américain. Ils y voient l'œuvre des orangistes canadiens. Je veux bien croire que les orangistes canadiens donnent volontiers un coup de main aux fanatiques de l'autre côté de la frontière ; mais le gros de l'armée anti-catholique, que nos coreligionnaires redoutent toujours, est bien un produit du sol même des États-Unis, un fruit amer de cette institution si répandue en Amérique : l'école sans Dieu.

2. C'est plutôt par douzaines et par douzaines qu'on les compte.

serment, dont les signes cabalistiques encombrant les colonnes de tant de nos journaux, nous devons être préparés à faire face au danger avec fermeté et calme. »

Cet aveu, échappé à des catholiques américains, dans un moment où ils se livraient à la réjouissance et à l'optimisme, est fort significatif et prouve bien que, même ceux qui parlent le plus haut du bonheur dont jouit l'Église aux États-Unis, entendent toujours les sourds grondements du volcan sous leurs pieds.

Un écrivain du *Catholic World*, M. Lucien Johnston, s'exprimait comme suit dans la livraison de septembre 1894 :

« Nous avons accepté le siècle avec toutes ses merveilleuses découvertes, nous sympathisons avec ses plus hautes aspirations, et nous ne lui refusons pas les louanges qui lui sont dues. Mais avant que nous puissions mettre de côté toute appréhension, le siècle doit prendre d'abord une attitude moins hostile. Personne ne peut nier *qu'au moins en Amérique*, nous n'ayons de sérieuses causes de craindre, car sous le calme de notre vie politique, nous savons que des éléments brûlants se meuvent et se rencontrent et n'attendent qu'une occasion pour se lancer au dehors avec une fureur épouvantable (1). »

La revue qui parle ainsi, ne l'oublions pas, est la publication catholique la plus optimiste qu'il y ait aux États-Unis, la plus foncièrement admiratrice des idées modernes du dix-neuvième siècle et de l'idée dite

américaine. Sa déclaration que l'Église des États-Unis est bâtie sur un volcan, a donc une valeur exceptionnelle. C'est l'aveu d'un témoin sympathique au prévenu qu'il charge.

La prophétie de M. de Tocqueville s'est-elle bien réalisée ? L'esprit du siècle des États-Unis est-il vraiment aussi favorable à l'Église qu'on le croyait ?

CHAPITRE QUATRIÈME

HOSTILITÉ ET PERSÉCUTIONS ADMINISTRATIVES

A PART ces actes de violence qui, après tout, ne se sont pas produits tous les jours ni même tous les ans, et qui ne doivent pas être attribués à la majorité des citoyens, existe-t-il, aux États-Unis, un autre genre de persécution contre les catholiques ?

Il en existe deux. Il y a d'abord la persécution administrative, l'hostilité sourde des pouvoirs publics ; puis, l'ostracisme politique et social exercé constamment contre les catholiques par ce tyran affreux, mais insaisissable, qu'on nomme l'opinion publique.

Examinons d'abord l'hostilité gouvernementale. Ce qui frappe et éblouit les catholiques d'Europe, de France surtout, c'est la liberté que je pourrais appeler purement matérielle dont l'Église jouit aux États-Unis. La constitution fédérale déclare que le Congrès de Washington ne pourra voter aucune loi soit pour établir, soit pour proscrire une religion quelconque (1). Elle ne reconnaît ni la seule vraie religion, ni les sectes. Elle les met sur un pied d'égalité, et se déclare

1. Le premier amendement à la constitution fédérale, voté en 1789, se lit comme suit : « Congress shall make no law respecting an establishment of religion and prohibiting the free exercise thereof. »

tout à fait incompétente en matière religieuse. C'est, comme je l'ai dit plus haut, le libéralisme pur.

La population hétérogène des États-Unis, la multiplicité des croyances que l'on y trouve, l'absence même de toute foi religieuse chez un grand nombre, ont rendu ce régime nécessaire. Dans de telles circonstances, c'est incontestablement le moindre mal. C'est même un bien relatif, si l'on veut. Mais ce n'est pas l'idéal. Le pape Léon XIII l'a formellement déclaré dans les paroles de son Encyclique *Longinqua Oceani*, que j'ai prises comme épigraphe. Si tous les catholiques américains se contentaient de dire que leur régime de libéralisme est le meilleur qu'ils puissent espérer dans le présent, il n'y aurait rien à dire. Mais beaucoup d'entre eux prétendent, plus ou moins hardiment, que nulle part et jamais l'Église n'a joui d'une situation aussi favorable à son développement que celle que lui fait la constitution des États-Unis. C'est là leur grande erreur et la cause première de toutes les discussions en ces derniers temps à propos d'américanisme (1).

L'Église est donc théoriquement libre aux États-Unis de se gouverner selon ses propres lois. Et, pratiquement, elle jouit d'une grande liberté ; surtout si l'on compare cette liberté aux entraves qu'elle porte en d'autres pays. Les évêques peuvent communiquer librement entre eux et avec Rome ; se réunir en concile aussi souvent qu'ils le veulent ; tenir des synodes ;

1. Tout dernièrement (4 mai 1899) le *Midland Review*, publication catholique de Louisville, ne pouvait pas croire que la *Civiltà Cattolica* eût réellement prétendu que la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État est condamnée par Léon XIII ! — Article cité et réfuté par *The Review*, de Saint-Louis, 18 mai 1899.

nommer des curés ; ériger des églises, des écoles élémentaires, des académies, des collèges, des couvents, des universités ; ouvrir des hospices, des orphelinats, etc., sans avoir à demander permission au gouvernement. Les évêques sont, de plus, nommés directement par le Saint-Siège sans que le pouvoir politique ait rien à y voir. Cette situation est vraiment brillante comparée aux tracasseries gouvernementales auxquelles la religion catholique est soumise en plusieurs pays de l'Europe. Elle est brillante, mais il ne faut pas en être ébloui.

D'abord, l'Église ne jouit de cette liberté qu'au même titre que les différentes sectes. La franc-maçonnerie, elle aussi, se gouverne d'après ses propres lois. Le gouvernement fédéral n'intervient pas plus dans la tenue des convents maçonniques que dans la convocation des conciles et des synodes. L'élection des grands-maîtres ne l'intéresse pas plus que la nomination des évêques et des curés.

L'Église n'est donc libre qu'à la condition d'être mise en parallèle avec toutes les sectes. Elle n'occupe donc pas une situation idéale aux États-Unis.

On peut même se demander, je crois, si cette situation n'est pas inférieure à celle que l'Église occupe en certains pays où l'État la reconnaît tout en la contrecarrant plus ou moins ouvertement. La paix dans l'effacement est-elle beaucoup plus désirable que la reconnaissance dans la persécution ? Passer librement, mais confondue avec les sectes, est-ce plus honorable pour l'Église que d'être enchaînée comme l'Épouse du CHRIST ? Ce sont là, assurément, des questions qu'on peut se poser.

Mais ce que nous avons à étudier ici, c'est la véritable situation de l'Église aux États-Unis en face du gouvernement et celle des catholiques en face de l'opinion.

L'Église d'Amérique est libre, avons-nous dit, tant qu'elle ne sort pas de chez elle, de ses conciles, de ses temples, de ses écoles. Mais quelque désir qu'elle ait de se faire petite, de s'effacer, de se confondre avec la foule des sectes, il lui faut, nécessairement, prendre contact avec les pouvoirs publics. Et alors commence une véritable persécution.

Ici, je puis terminer la citation du discours de M. Dougherty, commencée dans un autre chapitre :

« Nous, catholiques, nous avons été de temps en temps calomniés, dénigrés, méprisés, dans des journaux, dans des pamphlets, dans des livres, dans des discours, dans des sermons devant des assemblées sectaires, dans des réunions politiques, que dis-je, même devant le Congrès des États-Unis. Nous avons été proscrits aux urnes électorales. Les plus grands honneurs au sein de cette république nous sont refusés par un préjugé qui a toute la force d'une loi organique. Bien qu'ils soient les égaux de leurs concitoyens par l'intégrité, l'intelligence et l'instruction, les catholiques reçoivent bien rarement des positions élevées. Le droit de pratiquer notre sainte religion est refusé dans bien des institutions pour les malades, les infirmes et les malheureux, et aux criminels dans les prisons et les bagnes. Bien que les rangs de l'armée et de la marine se recrutent largement parmi les catholiques, cependant on peut compter les aumôniers sur les

doigts d'une seule main. On affirme que les sauvages catholiques ont des instituteurs protestants (1). »

Voilà un terrible réquisitoire contre un pays qui est censé ne connaître que la liberté ! Et cependant il n'y a là aucune exagération. L'esprit public et les pouvoirs publics sont hostiles à l'Église et aux catholiques, et cette hostilité se traduit de toutes les manières indiquées par M. Dougherty.

Dans ce discours il est question des aumôniers des armées de terre et de mer. Voici, à ce propos, quelques chiffres que je trouve dans le *Freeman's Journal*, de New-York, en date du 25 février 1899. Il y a 58 aumôniers nommés par le gouvernement central. Sur ce nombre, 52 sont protestants et 6 catholiques, et le journal de New-York affirme que « probablement plus de la moitié des soldats et des marins sont catholiques. » Cette proportion ne doit pas être exagérée, car il est notoire que les catholiques des États-Unis sont très prompts à défendre le drapeau qui les protège si peu. Ils espèrent toujours, en donnant cette preuve indiscutable de patriotisme, faire tomber les préjugés. Jusqu'ici ils n'ont pas réussi. Pendant la dernière guerre, les catholiques américains se sont enrôlés en grand nombre pour aller combattre la catholique Espagne, et le gouvernement, quoique poussé par les journaux, ne leur a donné qu'un nombre dérisoire d'aumôniers.

Voici une autre preuve de l'hostilité sourde du gouvernement de Washington à l'égard du nom catholique. Je trouve cet incident raconté dans divers jour-

1. Proceedings American Catholic Congress, 1889, page 11.

naux catholiques des États-Unis, notamment dans le *Catholic News*, de New-York, en date du 1^{er} mars et du 22 mars de cette année 1899.

Au commencement de la récente guerre hispano-américaine, des religieuses de différentes communautés offrirent leurs services au gouvernement comme gardes-malades dans les ambulances et les hôpitaux. L'offre fut acceptée, et un grand nombre de sœurs de divers ordres se sont dévouées, jour et nuit, au soin des soldats et des marins malades et blessés, déployant cet héroïsme sublime qui, en Amérique comme dans le monde entier, est le trait caractéristique de la religieuse en temps de guerre et de calamités publiques. Plusieurs contractèrent de graves maladies. Quatre sont mortes à leur poste. Les sœurs enseignantes de Key-West, en Floride, abandonnèrent même leur couvent au gouvernement, le convertirent en hôpital militaire et servirent gratuitement de gardes-malades.

Après la guerre, le président Mac-Kinley adressa au Congrès un message dans lequel il remercia chaleureusement, au nom de la nation..... les gardes-malades de la société de la Croix-Rouge, des services rendus dans les camps et sur les champs de bataille. Il n'eut pas un seul mot de reconnaissance pour les religieuses !

Cette insulte fut vivement ressentie par les journalistes catholiques. Ils protestèrent unanimement et hautement, mais sans résultat. Ni le président ni le Congrès n'eurent la simple politesse de dire *merci* aux sœurs. Le Congrès fut pourtant saisi d'une « résolution » de remerciements aux religieuses, proposée par le député Osborne, de Wyoming, poussé par l'abbé

Ternes, de cet État. Le projet de résolution, au lieu d'être adopté d'emblée, fut renvoyé à la commission des affaires militaires, et l'on n'en a jamais entendu parler depuis. Le Congrès, qui avait voté une médaille d'honneur à miss Helen Gould pour des services moins grands que ceux que les sœurs avaient rendus, surtout si l'on tient compte de la pauvreté de celles-ci et de l'immense fortune de celle-là ; le Congrès, dis-je, qui s'était empressé de reconnaître la philanthropie de la riche laïque, s'est dispersé sans s'acquitter à l'égard des religieuses d'un devoir que la bienséance la plus élémentaire imposait.

M. Dougherty, nous l'avons vu, a déclaré, dans son discours devant le congrès de Baltimore, que le droit de pratiquer leur religion est refusé aux catholiques dans bien des institutions de l'État. Le grand orateur n'est pas le seul qui ait formulé une plainte semblable. Dans la livraison d'avril 1875, le *Catholic World* constate avec amertume que, trop souvent, dans les prisons et les maisons de réforme de l'État de New-York, les catholiques ne peuvent pas pratiquer librement leur religion. Dans trois bagnes, dit-il, Sing-Sing, Auburn et Clinton, les besoins spirituels des catholiques ne sont pas considérés d'une façon convenable. Sur sept maisons de détention du même État, trois seulement permettent qu'on y dise la messe et que l'on y administre les sacrements. Il y a quatre maisons de réforme : une seule accorde cette faculté. Le même article montre que dans tous les autres grands pays du monde, les catholiques ont pleine liberté sous ce rapport, même en Angleterre, et l'écrivain américain

qualifie de *triste* l'état de choses qui existe aux États-Unis comparé à ce qui se pratique ailleurs.

Dans l'*American Catholic Quaterly Review*, de janvier 1853, page 151, M. John Gilmary Shea dit :

« En beaucoup d'États, les catholiques renfermés dans les maisons de correction ou de charité sont forcés d'assister aux services religieux des protestants, de lire la Bible protestante, chanter des cantiques protestants et écouter des instructions données par des ministres ou des gardiens protestants. Sous le gouvernement des États-Unis, des soldats et des officiers catholiques ont été punis pour avoir refusé de prendre part aux exercices du culte protestant, et les soldats catholiques sont forcés par la loi à envoyer leurs enfants à l'aumônier protestant pour être instruits. »

Dans l'*American Catholic Quaterly Review* du mois d'avril 1882, pages 196 et suivantes, le même auteur avait publié ce terrible réquisitoire :

« Les catholiques, dans presque tous les États, ont raison de se plaindre, depuis des années, de ce que, dans toutes les institutions de correction ou de charité, leurs coreligionnaires, coupables ou malheureux, ont été, de propos délibéré, privés d'un droit que les américains se vantent d'avoir établi dans toutes les parties du pays et dont nos concitoyens protestants ne voudraient jamais être privés. La « religion protestante », pour employer ce terme dans le sens qu'on y attache dans beaucoup d'anciens statuts, est la religion établie presque universellement dans les prisons et les maisons de refuge. Les détenus catholiques ne peuvent pas assister au service du culte ni observer les commandements de la religion, en ce sens que le

prêtre ne peut pas y dire la messe ni communiquer avec eux. Au contraire, il y a un aumônier protestant qui préside à des exercices religieux auxquels les catholiques sont obligés d'assister. »

Plus loin il ajoute :

« Nous faisons aujourd'hui ce que faisait l'Angleterre lorsque les lois pénales contre les catholiques étaient en vigueur. »

Et il cite la loi anglaise de juillet 1868 accordant une liberté religieuse complète aux catholiques dans les maisons de refuge — work-houses — et dans les écoles pour les pauvres — pauper schools —, puis il fait ce triste aveu : « Aucune législation semblable, protégeant les droits de la conscience, n'existe nulle part aux États-Unis. »

Et ce n'est pas, comme on pourrait le croire peut-être, par simple indifférence, par une sorte d'oubli, qu'on prive ainsi les catholiques de leurs droits. C'est par pur fanatisme religieux, par haine du catholicisme. A la page 199 de ce même article, Shea dit :

« Il y a une quarantaine d'années, un projet de loi fut soumis à la législature de New-York pour accorder la liberté religieuse aux détenus des institutions de l'État, mais il ne fut pas adopté ; et en 1881, le gouverneur Cornell mit son veto sur un bill semblable que la législature avait voté. »

Il cite ensuite le *Catholic Union* de New-York, qui déclare que jamais un prêtre catholique n'a été nommé aumônier d'une seule prison de l'État.

Puis il rappelle qu'en 1874-75 la législature de l'Ohio vota une loi semblable à la loi anglaise, accordant la liberté religieuse aux détenus des prisons de l'État.

Mais cette législation de justice souleva une telle tempête populaire que, l'année suivante, le 12 janvier 1876, « elle fut effacée du livre des statuts. »

Il mentionne aussi le cas de la Pensylvanie dont la loi organique proclame la liberté religieuse et où, « malgré les promesses ronflantes de la Constitution », on a « décidé qu'il est illégal pour un prêtre catholique de dire la messe pour les détenus catholiques des institutions de l'État. Cela n'est jamais permis (1). » Une seule institution publique de la Pensylvanie, un asile, The Western House of Refuge, accorde la liberté religieuse aux détenus catholiques, *mais seulement lorsqu'ils sont malades*. C'est le seul endroit au monde, ajoute-t-il, où les malades jouissent de plus de droits civils que les gens en santé.

Le Massachussets, pourtant, a quelque chose d'analogue, mais moins explicite, et dans la pratique cela ne vaut rien. L'auteur raconte (2) qu'un prêtre, ayant visité un asile pour les pauvres, voulut confesser une mourante. La femme du gardien refusa de quitter la chambre. Le prêtre la mit à la porte, entendit la confession de la moribonde, fut poursuivi et se vit condamné, le 8 mai 1878, par la Cour suprême de Massachussets, à payer des dommages-intérêts.

« L'État de New-Jersey, dit-il encore, est un État où les détenus catholiques des prisons et des asiles sont privés de la liberté du culte et de leurs droits religieux. Cela se fait avec la participation de la législature, qui a refusé d'y porter remède. »

1. Page 202.

2. Page 204.

Et encore, à la page 205, il fait cette assertion générale : « Il y a à peine un État de l'Union où l'on ne méprise délibérément les droits des catholiques. »

De tout cela il résulte clairement qu'en ce qui regarde la liberté religieuse, les États-Unis sont bien en retard. Ce qui a permis à M. W.-H. Thorne de dire, dans le *Globe Review*, de New-York, livraison de mars 1899 : « Tout homme intelligent et honnête qui étudie l'histoire sait que, sous le rapport de la liberté accordée aux convictions religieuses, nous avons suivi les nations de l'Europe, nous ne leur avons pas montré le chemin. »

C'est un esprit sectaire qui domine partout aux États-Unis, dans les lois, dans les institutions, dans l'attitude de l'autorité civile à l'égard de l'autorité religieuse. Ce n'est pas un esprit simplement indifférent, comme on pourrait le supposer à ne juger de la situation que par la déclaration de neutralité religieuse inscrite dans la constitution fédérale. Encore bien moins un esprit sympathique, comme on le prétend parfois. L'esprit gouvernemental de la République américaine est positivement hostile à l'Église.

Au mois de mars 1898, le *Church Progress*, feuille catholique de Saint-Louis, publiait les lignes suivantes qui résument en peu de mots les manifestations de cet esprit sectaire, qui est comme l'âme du gouvernement des États-Unis, qui l'*informe*, pour parler le langage des philosophes :

« Les lois du mariage aux États-Unis sont basées sur les doctrines du protestantisme ; les écoles publiques

sont conduites dans l'intérêt du protestantisme et de l'indifférentisme ; la pose de la pierre angulaire de la plupart des édifices publics se fait sous les auspices des sectes maçonniques ; presque tous les aumôniers sont des ministres protestants ; les établissements de charité et les pénitenciers du gouvernement sont presque tous dirigés par des institutions protestantes ; et, cependant, il se trouve des catholiques assez bornés pour s'imaginer que nous jouissons ici de « droits égaux ». La vérité est que dans le monde entier il n'y a pas un pays catholique ayant une population non catholique de quelque importance qui ne témoigne, pour la conscience de la minorité non catholique, plus de respect que les États-Unis n'en manifestent à l'égard de la conscience des catholiques de ce pays. »

C'est là une accusation portée froidement, non pas dans la chaleur de la discussion. Personne que je sache n'a jamais tenté de la réfuter.

Du reste, à tout instant, des faits nouveaux viennent appuyer cette accusation. Voici, par exemple, une preuve toute récente de cette hostilité sourde du gouvernement américain contre le nom catholique.

En 1870, le président Grant inaugurait, à l'égard des débris des tribus sauvages qui existent encore aux États-Unis, ce que l'on a appelé la politique de la paix, — *The Indian Peace policy*. Il prétendait vouloir s'appuyer sur l'idée religieuse pour pacifier et civiliser les aborigènes, au nombre de deux à trois cent mille, qui n'étaient pas encore exterminés.

Dans son message au Congrès, en date du 5 décembre, il déclara qu'il avait l'intention de confier

toutes les *agences* (1) des sauvages aux églises qui avaient déjà établi des missionnaires au milieu de ces peuplades ou qui voudraient en établir à l'avenir. Chaque *agence* devait être placée sous la direction de l'église qui y avait travaillé auparavant et avait su gagner la confiance des sauvages. A ce compte, l'Église catholique aurait dû recevoir beaucoup plus que toutes les autres réunies, parce qu'elle avait dans ses diverses missions 100,000 sauvages catholiques ; tandis que les sectes réunies n'en comptaient que 15,000. Il y avait 72 *agences* ou *réserves*, où des sauvages étaient établis. Les missionnaires catholiques s'étaient établis, les premiers, dans 38 de ces *réductions*. Naturellement, la promesse du président ne fut pas tenue. Au lieu de 38 *agences* auxquelles elle avait incontestablement droit, l'Église n'en reçut que huit. Les trente autres, où les missionnaires avaient travaillé quelquefois depuis deux ou trois siècles, furent assignées aux différentes sectes, et 80,000 sauvages catholiques passèrent du coup sous la direction spirituelle des ministres protestants (2).

Malgré cette part du lion qui leur fut attribuée en 1870, les sectes ne purent tenir tête aux missionnaires catholiques, qui, avec l'aide des religieuses, firent un bien immense parmi ces malheureuses peuplades. Surtout dans l'œuvre de l'éducation des jeunes sauvages, les ministres protestants firent piteuse figure.

1. On appelle ainsi aux États-Unis et au Canada des *réserves de terres* où les sauvages sont établis sous la tutelle du gouvernement.

2. J'emprunte ces chiffres à un article publié dans le *Catholic World*, livraison d'octobre 1884, page 106 et suivantes.

Les écoles des missions, ou *contract schools*, des catholiques, l'emportèrent bientôt sur les établissements similaires protestants. Le gouvernement subventionnait ces établissements proportionnellement au nombre des enfants qui les fréquentaient. En 1891, il dépensa la somme de 570,218 dollars pour ces écoles, les écoles catholiques recevant, pour leur part, 363,449 dollars (1). C'en était trop. Les sectes, jalouses, firent abolir le système des *contract schools*. Elles aiment mieux que les enfants sauvages n'aient pas de formation religieuse que de les voir élevés par les missionnaires et les sœurs. Au système des écoles confessionnelles on a substitué des écoles neutres, sous le faux prétexte de faire de l'*unsectarianisme*. Et les agents du gouvernement forcent, autant qu'ils le peuvent, les parents catholiques à y envoyer leurs enfants. Les catholiques de France connaissent ce genre de liberté, si je ne me trompe.

Bien entendu, des évêques élevèrent la voix pour protester contre cette double injustice, injustice envers l'Église, injustice envers les sauvages. Tout dernièrement, les journaux ont publié un long mémoire adressé par le cardinal Gibbons au Congrès de Washington pour lui dénoncer l'iniquité de ce procédé, et pour le supplier d'examiner si, dans l'intérêt même des sauvages, il ne convenait pas de revenir à l'ancien système. Avec quel résultat? Le *Church Progress*, en date du 28 janvier 1899, va nous le dire : « Le seul résultat de la pétition que l'archevêque de Baltimore a adressée au Congrès au sujet des écoles pour les

1. *Catholic World*, juillet 1892, page 475.

sauvages, c'est une augmentation de crédit de 131,900 dollars en faveur des écoles des différentes sectes, pour l'exercice de 1900. »

L'*Ave Maria* y a vu un autre résultat :

« Quelques heures avant l'expiration du cinquante-cinquième congrès, on voulut savoir ce qu'était devenue la pétition du cardinal Gibbons demandant la revision de la question des écoles des sauvages. Tout ce que l'on put savoir, c'est que le sénateur Gorman et quelques autres avaient employé toutes les ressources pour faire prendre la requête en considération, mais sans succès. L'influence catholique avait été mise à l'épreuve, et elle a subi un échec complet, ignominieux. » Ainsi parle le journal américain.

Les archevêques de Baltimore, de Philadelphie et de Saint-Louis, NN. SS. Gibbons, Ryan et Kain (1), forment une commission pour le développement des missions catholiques parmi les nègres et les sauvages. Dans son numéro du 18 février 1899, le *Freeman's Journal*, de New-York, publiait un appel aux fidèles en faveur de ces missions. Cet appel porte les signatures des trois illustres membres de la commission. Nous y lisons ce qui suit :

« Les rapports des missions parmi les sauvages font voir que si nous voulons conserver les débris de la grande race rouge à l'Église catholique, qui a tant fait dans le passé pour ces tribus, les enfants doivent être protégés contre les occasions qui pourraient porter préjudice à leur foi et à leurs mœurs. L'aide du gouvernement ayant été graduellement et en grande partie

1. Ne pas confondre avec Mgr Keane, archevêque de Damas et ancien recteur de l'Université catholique de Washington.

retirée, et devant très probablement nous manquer entièrement, les sacrifices héroïques de ceux qui travaillent parmi les sauvages catholiques seraient vains, à moins que la charité ne leur prête main-forte dans la lutte inégale qu'ils sont obligés de soutenir. C'est donc à la charité des fidèles de ce pays que les enfants abandonnés sont confiés ; et si un verre d'eau froide donné en son nom mérite récompense, à quelle riche récompense ne peuvent pas s'attendre ceux qui sauent de la triste situation qui menace leur vie morale, ces enfants opprimés (*downtrodden*) de la race noire et de la race rouge ! »

Voilà la position lamentable à laquelle l'esprit sectaire du gouvernement de Washington a réduit ces malheureux débris des peuplades autochtones des États-Unis. Cette conduite ne peut être dictée par aucun autre sentiment qu'une sourde hostilité à l'égard de l'Église. Ce même président qui demande, et ce même Congrès qui autorise chaque année des dépenses fabuleuses ; qui s'entendent pour prendre dans le trésor quasi inépuisable de la République des millions et des milliards, ne peuvent pas trouver quelques milliers de dollars pour permettre aux missionnaires et aux religieuses catholiques de poursuivre leur belle œuvre de civilisation et de conservation des tribus sauvages. Mais il convient d'ajouter que ce n'est pas la raison d'économie qu'on invoque pour refuser cette aide. Le Congrès de Washington recule rarement devant une dépense pour ne pas obérer davantage le budget. La mesquinerie n'est pas un défaut américain. Sans l'esprit hostile à la religion catholique qui règne partout dans les hautes sphères gouvernementales, le

Congrès ne lésinerait probablement pas. Mais on est animé de l'esprit *sectaire*. On aime mieux que le bien ne se fasse pas plutôt que de le voir accompli par l'Église de JÉSUS-CHRIST. Voilà pourquoi, sous le prétexte que l'État ne doit favoriser aucune religion en particulier, on laisse périliter les missions catholiques. On prétend faire de l'*unsectarianisme*, et, en réalité, on favorise toutes les sectes, — particulièrement la secte des incroyants et des sans-Dieu, — au détriment de l'Église.

On peut maintenant mieux comprendre l'assertion suivante du grand historien catholique, de l'américain éminent John Gilmary Shea, assertion qui fera sans doute tressauter plus d'un lecteur européen :

« On est généralement sous l'impression que la liberté religieuse existe aux États-Unis, en ce sens que chacun est libre d'adorer DIEU selon les lumières de sa conscience. Ceci, cependant, est une erreur. — *This, however, is a fallacy.* — La constitution des États-Unis ne garantit aucune liberté de ce genre. Elle déclare simplement que le Congrès ne pourra établir aucune religion ni prescrire le libre exercice d'aucune. Et la cour suprême des États-Unis a décidé que la constitution (fédérale) n'empêche pas les États d'établir une religion. Chacun des États de l'Union peut avoir une religion établie, comme le Massachusetts en avait une au commencement du siècle. Un amendement à la constitution des États-Unis, soumis, il y a quelques années, par M. Blaine, allant plus loin, aurait enlevé ce pouvoir aux différents États. Si cet amendement avait été adopté et si on l'avait interprété

raisonnablement et honnêtement, il aurait porté un coup fatal à la « religion protestante », qui est officiellement établie dans beaucoup d'endroits de ce pays (1). »

Et dans le même article l'auteur ajoute :

« Au siècle dernier, sous le régime colonial, le congrégationisme était la religion établie dans presque toute la Nouvelle-Angleterre ; l'église anglicane, en Virginie, à New-York et dans quelques colonies ; tandis que toutes les autres maintenaient plus ou moins la suprématie de la « religion protestante ». Malgré le grand changement qui s'est opéré à la Révolution, malgré la formation du gouvernement fédéral actuel, cet établissement *virtuel* de la « religion protestante » existe encore, plus ou moins, sous le masque de la liberté religieuse. »

Dans un article écrit quelques années plus tard, Shea s'exprime comme suit :

« Mais chaque État peut faire, de l'acceptation de la « religion protestante » pour tous ceux qui se trouvent sur son territoire, une condition nécessaire à la possession de biens immeubles, à l'exercice d'une profession, du droit de suffrage ou à l'éligibilité aux fonctions publiques ; et le gouvernement fédéral ne peut pas intervenir. La constitution, telle qu'elle a été votée au commencement et telle qu'elle a été amendée depuis, laisse à chaque État le pouvoir d'établir une religion, ou de faire de la profession de la « religion protestante » une condition à n'importe quoi, et d'exiger un *test oath* (2). »

1. *American Catholic Quarterly Review*, avril 1882, p. 193.

2. *American Catholic Quarterly Review*, octobre 1887, p. 705.

Donc, la liberté religieuse, *en théorie*, se réduit à ceci, aux États-Unis : Le Congrès, ou Parlement central, ne peut pas établir ou proscrire une religion quelconque, mais les différents États peuvent le faire. Et, *de fait et en pratique*, plusieurs États ont profité de cette lacune, accidentelle ou voulue, dans la constitution fédérale, pour proscrire la religion catholique. L'État de New-Jersey, les deux Carolines et le Massachusetts firent tout d'abord du congrégationalisme la religion de l'État. Cette religion établie exista au Massachusetts pendant plusieurs années après l'établissement de l'Union. Dans quelques États, il fallait professer la « religion protestante » pour jouir du droit de suffrage dans toute sa plénitude. Un avocat éminent de la Caroline du Nord, élevé à la magistrature, ne put exercer ses fonctions à cause du serment qu'il lui aurait fallu prêter. Un catholique élu membre de l'assemblée législative de New-York ne put pas prendre son siège. Mgr de Cheverus, premier évêque de Boston, fut condamné par les tribunaux du Maine pour avoir béni un mariage. Le New-Hampshire, jusque dans ces derniers temps, ne permettait pas aux catholiques de remplir le moindre emploi de l'État. L'État de New-York avait une constitution perfidement hostile aux catholiques. « Ce qui a été, peut se répéter, » dit Shea (1).

Le territoire du Nouveau-Mexique aurait pu et aurait dû être admis au rang d'État, il y a bien longtemps. Pourquoi ne l'a-t-il pas été ? Tous le savent, aux États-Unis, catholiques, protestants et athées :

1. Je trouve tous ces faits rapportés par Shea dans les deux articles signalés plus haut.

c'est parce que la population de ce territoire est en grande partie catholique. C'est une ancienne colonie espagnole. Dans son article d'octobre 1887, déjà cité, Shea dit formellement, page 710, que c'est l'esprit anticatholique, en grande partie du moins, qui prive ainsi le Nouveau-Mexique de ses droits depuis près d'un demi-siècle.

Enfin, devant le congrès catholique de Baltimore, en 1889, Shea a fait cette importante déclaration qui résume les justes griefs des catholiques américains et les motifs qu'ils auraient de s'organiser pour la lutte :

« Le gouvernement des États-Unis ne peut pas, en vertu de la constitution, établir une religion d'État. Cependant, tout en ne le faisant pas directement, le gouvernement fédéral a constamment empiété sur les droits des catholiques, garantis par la constitution ou par les traités. C'est ainsi que, en plus d'une occasion, on s'est emparé des biens de l'Église. Les droits des catholiques, dans l'armée de terre et de mer des États-Unis, sont souvent méconnus. Le département des Sauvages appelle une action prompte et énergique. Depuis des années, il est administré de façon à contrecarrer les travaux des missionnaires, à détruire leurs établissements aussitôt qu'ils montrent quelques signes de prospérité, et à placer les sauvages catholiques et leurs écoles sous une direction étrangère au catholicisme. Dans plusieurs États surgissent de temps à autre des conflits relatifs à l'éducation, à la faculté que revendiquent les catholiques de disposer de leurs biens par testament, de jouir du libre exercice de leur culte dans les établissements pénitentiaires et de cha-

rité, de posséder leurs églises et leurs institutions (1).

Si quelqu'un en Europe émet seulement un doute sur les bonnes dispositions du gouvernement de Washington à l'égard de l'Église, on le dénonce comme un *ennemi des institutions démocratiques*. Et M. Shea a pu formuler ces terribles reproches sans exciter un murmure. C'est que tous les congressistes savaient que c'était l'expression exacte de la vérité.

Pour montrer que l'hostilité gouvernementale est toujours la même aux États-Unis, il suffit de rappeler que les autorités américaines, à peine installées à Cuba et à Porto-Rico, commencèrent une série de tracasseries à l'égard des autorités religieuses. On a bouleversé d'abord les dispositions du code civil de Porto-Rico relativement au mariage, établissant d'un trait de plume le mariage purement civil entre catholiques (2). Puis on a sécularisé les cimetières. A la date du 12 avril 1899, une dépêche de Cuba disait : « Le général Brooks a signé un décret déclarant que les cimetières sont la propriété des municipalités, et annonçant que si le clergé désire maintenir ses prétentions à la propriété des cimetières, il devra s'adresser aux tribunaux (3). » Comme le fait remarquer le *Freeman's Journal*, en publiant cette dépêche, il est manifeste que le clergé avait la *possession* des cimetières à titre de biens d'Église. Alors pourquoi n'avoir pas laissé aux tribunaux le soin de décider

1. Proceedings American Catholic Congress, p. 23.

2. Cf. le *Freeman's Journal*, de New-York, numéro du 11 mars 1899.

3. Cf. le *Freeman's Journal*, 22 avril 1899.

le *droit* du clergé si quelqu'un le contestait, au lieu de le déposséder arbitrairement? Pourquoi avoir rejeté sur le clergé l'*onus probandi* lorsque c'est lui qui est en possession des cimetières? Pourquoi? Parce que le gouvernement de Washington est essentiellement hostile à l'Église.

A la date du 15 avril 1899, le *New World*, feuille catholique de Chicago, dénonçait vigoureusement l'intention des autorités américaines établies à la Havane et à Santiago, de substituer les écoles publiques, système américain, aux écoles catholiques, malgré le rapport de la commission absolument favorable aux écoles existantes.

Les tracasseries ont été si nombreuses et si persistantes, qu'un journal catholique des États-Unis, à la date du 15 avril 1899, fit l'aveu que voici :

« Jusqu'où l'administration se propose-t-elle de porter les entraves qu'elle met au libre exercice des droits religieux des Cubains? L'archevêque de Santiago déclare que, depuis l'établissement de l'autorité américaine sur Cuba, les prêtres de sa juridiction sont pratiquement empêchés d'exercer librement leur ministère. La situation est devenue tellement intolérable, qu'il retourne en Espagne et déclare qu'il ne reviendra pas à Cuba si le Saint-Siège veut accepter sa démission (1). »

On peut trouver, peut-être, que le pasteur devrait garder son troupeau, quoi qu'il arrive. Mais il est manifeste que la conduite des autorités américaines est vexatoire au suprême degré.

1. *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio.

Nous pouvons terminer ce chapitre par cette phrase tirée du *Church Progress*, de Saint-Louis, à la date du 3 décembre 1898 : « Aux États-Unis, l'État est pratiquement sous la direction des sectes protestantes. » En attendant que les sectes maçonniques se substituent ouvertement aux sectes protestantes.

CHAPITRE CINQUIÈME

OSTRACISME POLITIQUE

Nous avons entendu M. Daniel Dougherty déclarer, devant le Congrès catholique de Baltimore, que les catholiques des États-Unis, « bien qu'ils soient les égaux de leurs concitoyens par l'intégrité, l'intelligence et l'instruction, reçoivent bien rarement des positions élevées. » « Les plus grands honneurs, au sein de cette république, a-t-il dit encore, nous sont refusés en vertu d'un préjugé qui a toute la force d'une loi organique. »

En effet, c'est une loi non écrite, comme on dit en anglais — *an unwritten law* — mais une loi inflexible, que le président des États-Unis ne peut pas être un catholique. Il y aura peut-être un roi catholique en Angleterre avant qu'il y ait un président catholique à Washington. Aucun parti politique ne songerait à proposer un catholique au poste de premier magistrat de la République. Si, par impossible, un des partis faisait une telle proposition, il serait littéralement balayé aux élections comme une vile poussière. On ne peut pas se figurer un *catholique* ou un *nègre* président des États-Unis. C'est une impossibilité morale.

Le *Catholic Record*, d'Indianapolis, publiait, dans son numéro du 23 juillet 1896, un article remarquable sur ce sujet. J'y relève ce qui suit. S'étant posé la

question : *Un catholique pourrait-il être président des États-Unis?* l'auteur répond ainsi. Je résume sa pensée :

« On peut, sans danger, donner à cette question une réponse négative. Il est vrai que rien, dans la constitution générale des États-Unis, ne s'oppose à ce que les catholiques acceptent les grandes charges publiques. Au contraire, il y est dit expressément que personne ne doit souffrir à cause de sa religion. Mais à côté de la loi écrite, il y a une loi non écrite qui affirme que les catholiques ne sont pas sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Voilà un *fait* qui s'affirme à chaque élection où il y a des candidats catholiques. Rarement les candidats catholiques reçoivent autant de votes que les autres candidats du même parti, et ils sont souvent battus lors même que leur parti triomphe. Il y a plus d'un demi-siècle, un écrivain distingué déclara « qu'aucun parti politique en » ce pays ne pourrait songer sérieusement à un catholique comme candidat à la présidence. » Ce n'est pas aller assez loin. Voici comment il faut formuler la proposition : « Un homme qu'on soupçonne d'avoir » des parents catholiques peut-il être élu président ? »

» On a appliqué ce genre d'ostracisme d'abord au général Scott, dont la fille avait embrassé la foi catholique. Si M. Blaine n'avait pas été le descendant d'une famille catholique, il aurait eu beaucoup plus de chances d'arriver à la présidence. Son origine catholique était toujours contre lui, et ses adversaires, dans son propre parti, employaient cet argument contre lui, avec avantage. On avait parlé du général Sherman comme candidat à la présidence, mais le catholicisme

de sa famille le fit facilement mettre de côté. Le général Hancock, devenu candidat du parti démocratique à la présidence, fut obligé de déclarer qu'il n'avait aucune sympathie pour ses parents catholiques. Il fut question, un jour, de la candidature du général Sheridan, mais on n'en parla plus du moment qu'on apprit qu'il était catholique.

» L'existence de cette loi non écrite contre les catholiques, et contre ceux qu'on soupçonne de tolérance à l'égard des catholiques, est aussi certaine que l'existence des dispositions constitutionnelles en faveur de la liberté religieuse. Les faits historiques de ce genre, il faut les admettre ; on ne saurait les écarter : ils s'imposent. Les catholiques déplorent cette situation, mais ils doivent reconnaître qu'ils sont frappés d'une incapacité politique. »

Voici un fait tout récent. En 1896, le parti démocratique était réuni pour choisir un candidat à la présidence. Le *New-World*, de Chicago, en date du 18 juillet, nous dira ce qui s'est passé à cette réunion :

« Celui qui paraissait tout d'abord devoir être le candidat du parti démocratique à la présidence, était M. Bland. C'est lui qui a toujours été à la tête du mouvement argentiste. Son nom s'imposait à la convention des délégués réunis à Chicago, et l'on s'attendait généralement à le voir choisi. Mais M^{me} Bland est catholique, et les enfants de M. Bland sont également catholiques, bien que lui-même soit protestant. C'était plus qu'il ne fallait pour qu'il fût ostracisé par la secte haineuse. Les gens de l'A. P. A. firent distribuer parmi les délégués une carte portant ces mots ; « Votez pour

Bland et érigez un confessionnal dans la Maison Blanche. » La majorité des délégués a-t-elle eu peur? Sans doute, puisque M. Bland, que sa position politique appelait au premier rang, a été mis de côté. »

Dans l'*American Catholic Quarterly Review* de janvier 1881, M. John Gilmary Shea consacre un article à discuter le sentiment anticatholique soulevé pendant la campagne électorale qui venait de se terminer par l'élection de Garfield contre Hancock. Il démontre que le triomphe de Garfield était dû au fanatisme anticatholique. Hancock était soupçonné d'avoir quelques sympathies pour les catholiques, et les partisans de Garfield, les républicains, avaient poussé le cri que les catholiques voulaient détruire les écoles publiques. Ce cri, dit Shea, a suffi pour rallier au parti républicain l'appui de l'élément *Know-nothing* du parti démocratique et faire battre Hancock.

Le parti démocratique passe généralement pour être « l'ami et le soutien des catholiques. » On y trouve probablement moins de fanatiques, moins d'ennemis haineux de l'Église que dans les rangs du parti républicain. Les catholiques, en majorité, donnent leurs suffrages aux candidats démocratiques. Cependant, voici ce que Shea, dans ce même article, dit de ce parti qu'on considère comme le moins hostile aux catholiques :

« Le parti démocratique n'a jamais favorisé les catholiques en tant que catholiques ; il n'a jamais, quand leurs droits constitutionnels étaient menacés, maintenu fermement les vrais et sains principes américains. Il s'est toujours opposé au choix des candidats catholiques aux postes importants ; et quand

il y en avait un de choisi, il l'abandonnait au jour du scrutin. »

Shea cite un grand nombre de faits à l'appui de son assertion. Puis il ajoute :

« Le parti démocratique ne s'est jamais opposé résolument au fanatisme et à l'intolérance... Les suffrages des catholiques ont, il est vrai, grandement contribué à renforcer ce parti ; mais il ne les a eus que parce que, pris dans son ensemble, il paraissait moins radical et intolérant que le parti républicain (1). »

Qu'on veuille bien remarquer que John Gilmary Shea est l'un des écrivains les plus sérieux et les plus consciencieux que les États-Unis aient produits, et aussi un des plus sincèrement *américains*.

Faisons une dernière citation de ce même article :

« Il est non moins étrange que triste d'avoir à constater qu'aux États-Unis, en ce XIX^e siècle dont on vante les lumières et l'intelligence, l'élection du président de ce pays peut dépendre de quelques mensonges habilement lancés contre les catholiques et effrontément répétés. Cependant, c'est la vérité. Les catholiques des États-Unis ne se font pas d'illusion. Ils savent que l'opinion publique de ce pays est contre eux d'une façon accablante (*overwhelmingly*). »

Les catholiques des États-Unis ne se font pas d'illusion sur ce point, cela est vrai, j'ai vécu au milieu d'eux assez longtemps pour le savoir. Entre eux ils admettent la vérité que Shea proclame avec tant d'énergie. Mais si eux-mêmes savent dans quelle position ils se

trouvent en réalité, plusieurs d'entre eux ont essayé, *en ces derniers temps*, de créer des illusions en Europe. Ils ont eu plus ou moins de succès. J'ai cru qu'il convenait de détruire ces illusions.

Non seulement le poste de premier magistrat est interdit aux catholiques par « le préjugé qui a toute la force d'une loi organique », mais l'interdiction s'étend à toutes les positions politiques ou administratives de quelque importance. Cela est tellement vrai que lorsqu'un catholique parvient, par hasard, à une situation un peu en vue, c'est un événement dont tout le monde parle. Règle générale, il suffit qu'un candidat soit *soupçonné* d'être catholique, ou même d'avoir des parents catholiques, pour être impitoyablement écarté. Dans son numéro de juillet 1877, page 447, le *Catholic World*, malgré son américanisme, a dû faire cet aveu : « A peu d'exceptions près, les catholiques, par tout le pays, ont été rigoureusement exclus de toutes les positions politiques importantes. »

Pendant la campagne électorale de 1872 eut lieu la fameuse lutte entre Grant et Greely. Celui-ci n'était certes pas catholique, mais on l'accusait d'être le candidat des *jésuites*. C'était assez pour assurer sa défaite à une majorité écrasante. La même année M. Kernan, homme très distingué, était candidat au poste de gouverneur de l'État de New-York. Il fut écarté parce qu'il était catholique (1).

Le préjugé tyrannique qui exclut les catholiques de la vie politique se touche du doigt quand on examine

1. Cf. *The Catholic World*, mars 1873, pp. 756 et ss.

la composition du sénat et de la chambre des représentants — les deux chambres fédérales des États-Unis. Un ami, de Washington, a bien voulu me fournir à ce sujet une statistique intéressante :

Le sénat se compose actuellement de 90 membres. Chacun des 47 États de l'Union en élit deux (1). Les catholiques forment un septième environ de la population, étant 10 millions sur 70 millions. Ils auraient donc droit à douze ou treize sénateurs. Ils en avaient cinq au dernier congrès. Et le 4 mars 1899, le « terme d'office » de trois de ces sénateurs catholiques expirait, et aucun d'eux n'a été réélu et aucun sénateur catholique n'a été élu pour le nouveau congrès. De sorte qu'à l'heure qu'il est les dix millions de catholiques des États-Unis sont représentés à la chambre haute de Washington par deux sénateurs ! Un sénateur par cinq millions de catholiques ! C'est la proportion ordinaire.

Au mois de mars 1895 *Donohue's Magazine*, de Boston, publiait un article enthousiaste pour montrer que les catholiques ne sont pas tenus systématiquement éloignés de l'arène politique. L'écrit avait pour titre : *Senators of the catholic Faith, past and present.* — Les sénateurs appartenant à la foi catholique, autrefois et aujourd'hui.

L'auteur de cet écrit mettait tout son zèle à grossir le nombre des sénateurs catholiques, puisqu'il faisait entrer en ligne de compte un simple catéchumène. Et malgré cela, il n'a pu arriver qu'au nombre de seize sénateurs depuis 1837. Seize sénateurs catho-

1. Les sénateurs sont élus par la législature de chaque État, pour un certain nombre d'années.

liques pendant soixante ans ! Vraisemblablement, avant 1837, il n'y en avait pas du tout.

La chambre des représentants comprend aujourd'hui 357 membres (1). On pourrait donc s'attendre à trouver une cinquantaine de députés catholiques. La liste qu'on m'a transmise de Washington contient *juste* quinze noms. Mon ami a essayé de me fournir une statistique exacte, mais il n'a pu y réussir, attendu, dit-il, que « personne n'en sait rien », en l'absence de tout document officiel indiquant la croyance religieuse des représentants de la nation. « Deux listes qui m'ont été communiquées, dit encore mon correspondant, sont contradictoires ; quelques-uns des noms qu'elles contiennent sont des noms de députés qui ne sont pas catholiques, à ma connaissance personnelle. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a de vingt à vingt-cinq députés catholiques, mais c'est seulement un à peu près. » Et il ajoute cette petite phrase qui jette une vive lumière sur la situation : « M. Fitzgerald, représentant du Massachussetts, est le seul que j'aie jamais vu à nos réunions catholiques. »

Voilà, si je ne me trompe, l'explication de la difficulté, ou plutôt de l'impossibilité où l'on est de trouver une liste tant soit peu exacte des députés catholiques à Washington : c'est que ceux qui sont catholiques le sont si peu, en réalité, que personne ne connaît leur religion. On ne les voit pas aux réunions catholiques de la capitale. Ce ne sont guère des catholiques militants. S'ils l'étaient davantage, ils ne seraient proba-

1. Les représentants sont élus directement par le suffrage universel, chaque État en ayant un nombre proportionné à sa population.

blement pas députés pour la plupart. C'est une preuve de plus que les catholiques qui veulent arriver aux honneurs politiques, aux États-Unis, comme dans beaucoup d'autres pays, doivent, en règle générale, commencer par mettre leur drapeau en poche. Si leur catholicisme est bien connu, ils sont exposés à l'humiliation d'être battus, ou de passer tout juste, tandis que les candidats non catholiques du même parti sont élus à de fortes majorités. Toute personne qui a quelque expérience des luttes électorales aux États-Unis, devra admettre que c'est là la *règle générale*. Je pourrais même ajouter : la *règle sans exception*.

Non seulement le suffrage universel et le suffrage restreint écartent les catholiques de la Chambre des représentants et du Sénat, mais le président lui-même, en nommant aux postes qui sont de son ressort, obéit au même aveugle préjugé. Le *Catholic Record*, d'Indianapolis, en date du 16 avril 1899, a fait l'observation suivante :

« C'est un fait remarquable que le président, en nommant tant de commissions à des pays catholiques comme Cuba, Porto-Rico et les Philippines, n'ait pas vu l'à-propos de donner à chaque commission un membre catholique. Sur une population de 10 millions, est-ce que nul n'avait les qualités voulues ? Nous ne désirons pas gâter le plaisir que quelques-uns de nos amis éprouvent évidemment à vanter les privilèges dont nous jouissons dans cette terre de liberté et d'égalité, mais de temps à autre, on nous rappelle durement que nous ne sommes pas les égaux de nos voisins protestants. »

Et malgré cet ostracisme visible, certains de nos coreligionnaires des États-Unis vous diront qu'il n'y a aucun besoin de députés catholiques à Washington. Nous ne sommes pas attaqués, pourquoi nous défendre ? Voilà l'argument favori qu'on oppose aux rares écrivains qui, parfois, émettent timidement un vœu en faveur d'une organisation quelconque des catholiques pour faire la lutte sur le terrain politique.

Les catholiques des États-Unis ne sont pas attaqués par le gouvernement de Washington comme le sont les catholiques de certains autres pays. L'hostilité ne se manifeste pas de la même manière, mais elle est de même nature.

S'il y avait, à Washington, un groupe de députés catholiques, — assez foncièrement catholiques pour qu'on pût au moins les compter, — une foule de choses qui se font ne se feraient pas, et bien des choses qui ne se font pas se feraient.

Le 1^{er} avril 1899, le *Catholic Columbian*, de Columbus, Ohio, disait : « Les institutions protestantes continuent à recevoir de l'aide du trésor national et des trésors des différents États, tandis qu'on refuse toute assistance aux institutions catholiques pour les œuvres de charité qu'elles accomplissent... La patience a cessé d'être une vertu. »

Ce journal catholique et d'autres dénoncent l'hypocrisie révoltante, qui est au fond de la prétendue politique de séparation absolue entre l'État et les églises, le fameux *non-sectarianisme*. Sous prétexte que l'État ne doit pas favoriser une religion particulière au détriment des autres, on refuse toute espèce d'aide aux institutions catholiques, même à celles qui font œuvre

manifestement d'utilité publique. Puis aussitôt après, sous prétexte que les institutions protestantes ouvrent leurs portes aux différentes sectes, on les déclare, sans sourciller, des institutions *non confessionnelles* — *unsectarian* — et on les gorge de subventions.

A la dernière séance du cinquante-cinquième congrès, le 4 mars, il s'est passé une scène qui a bien fait voir, encore une fois, l'impuissance où se trouvent les catholiques à se faire respecter. J'en trouve le récit dans le *Church Progress* du 18 mars.

Il s'agissait de voter de l'aide aux institutions de charité du *District de Columbie* (1). La commission du Sénat avait accordé des subventions à toutes les institutions de charité, sans distinction. La commission de la Chambre des représentants en biffa cinq — trois catholiques et deux épiscopaliennes. Les épiscopaliens ont l'honneur de partager, un peu avec l'Église, la haine des sectes parce qu'ils ont mieux conservé les vérités catholiques. « On invoqua, dit le journal de Saint-Louis, l'ancien prétexte : c'étaient des institutions confessionnelles — *sectarian*. En même temps on vota de l'aide à plusieurs institutions protestantes ayant leur lecture de la Bible, leurs aumôniers protestants, leurs diaconesses, etc. Mais comme ces institutions ne relèvent d'aucune secte protestante en particulier, on les déclara *unsectarian* — *non-confessionnelles*. » — « C'est là, ajoute le journal, une manière de raisonner qui devient très connue à force de se répéter. » MM. Henderson et Fitzgerald protestèrent

1. Le District de Columbie, territoire neutre entre le Maryland et la Virginie, comprend la capitale fédérale et est gouverné directement par le Congrès.

énergiquement contre le procédé, mais en vain. Le bill excluant les cinq institutions fut finalement adopté par les deux chambres.

Comme l'a dit M. Fitzgerald dans un de ses discours, c'est le fanatisme pur, doublé d'une incroyable hypocrisie, qui tient le haut du pavé à Washington. On écarte sans cesse l'Église catholique sous prétexte de tenir l'État séparé des églises, et l'on n'a pas assez de faveurs pour les sectes. « Pourquoi, a demandé M. Fitzgerald, si vous êtes sincères dans vos protestations en faveur de la séparation des églises et de l'État, ne vous dispensez-vous pas des services de ces prédicants protestants qui, chaque jour, viennent prier au Capitole et qui retirent des appointements du trésor public ? Pourquoi n'abolissez-vous pas les aumôneries militaires et navales ? » On a répondu au député catholique « par le vote », comme nous disons en Amérique. Quand une majorité n'a aucune bonne raison à opposer aux plaintes de la minorité, elle « répond par le vote ». En d'autres termes elle impose sa volonté tyrannique par la force brutale du nombre, sans phrases. C'est une institution parlementaire très en vogue de ce côté-ci de l'Atlantique. J'ai ouï dire qu'elle n'est pas inconnue en Europe. Quoi qu'il en soit, il semble qu'un groupe d'une cinquantaine de députés catholiques, de la trempe de M. Fitzgerald, aurait sa place à Washington, tout autant qu'à Berlin.

Et pourquoi les catholiques des États-Unis ne travaillent-ils pas à former ce groupe ? Pour plusieurs raisons. La principale est celle-ci : *ils n'osent pas*. Ils savent que le jour où ils feraient mine de s'organiser, politiquement, en vue d'une légitime défense, ce jour-

là les persécutions violentes d'autrefois recommenceraient, plus sanglantes que jamais. Peut-être ont-ils raison de souffrir la persécution administrative, plutôt que de provoquer la fureur populaire en voulant se protéger. Je ne le conteste pas. Mais au moins qu'on ne vante pas sans cesse la liberté dont les catholiques jouissent aux États-Unis.

En 1879, M. Shea a formulé ce reproche :

« Il y a chez nos hommes publics une sorte de timidité qui paraît presque une lâcheté ; et le silence des catholiques qui sont membres des conseils municipaux, des bureaux scolaires et des chambres législatives, offre un contraste qui nous est peu favorable, si on le compare à l'attitude franche et libre des catholiques qui sont membres d'institutions similaires en Angleterre (1). »

Malgré mon grand respect pour l'opinion de M. Shea, je crois ce reproche un peu injuste. Les Américains, en général, ne sont pas lâches, pas plus les catholiques que les non-catholiques. Et si nos coreligionnaires des États-Unis ne s'affirment pas autant que les catholiques anglais, c'est qu'ils savent que le moindre faux mouvement pourrait briser la mince couche de terre solide qui les sépare des laves brûlantes du fanatisme, et occasionner un désastre.

En Angleterre, les protestants admettent que les catholiques se défendent. Aux États-Unis, les sectes maçonniques ne l'admettent pas. En Angleterre, depuis un demi-siècle, la vraie liberté reprend ses droits. Dans la République de Washington, c'est l'esprit d'Élisa-

1. *American Catholic Quarterly Review*, avril 1879, page 261.

beth et de Cromwell qui domine encore. Dès lors, les catholiques ne font-ils pas mieux de rechercher les catacombes plutôt que le Forum ? Pour ma part, je suis très disposé à le croire, et à ne leur reprocher qu'un tort : celui de prétendre qu'ils jouissent de la liberté du Forum, tandis qu'en réalité c'est celle des catacombes qui est leur partage.

CHAPITRE SIXIÈME

L'ESPRIT GOUVERNEMENTAL

ON dira peut-être : Si l'esprit gouvernemental est hostile à l'Église catholique, il est au moins religieux. C'est un gouvernement *chrétien* que celui des États-Unis. Le président ne lance-t-il pas, tous les ans, une proclamation pour inviter les citoyens à se réunir dans leurs temples et à remercier DIEU de ses bienfaits ? Cette reconnaissance officielle de l'existence d'un Être Suprême n'est-elle pas digne d'admiration, surtout en ce siècle où tant de gouvernements sont ouvertement athées ?

Il ne faut pas se laisser éblouir par cette proclamation présidentielle du *Thanksgiving Day*. D'abord le déisme n'est pas du tout le *christianisme*. On l'oublie trop facilement de nos jours. Il y a eu des persécuteurs féroces de JÉSUS-CRIST et de son Église qui étaient de parfaits déistes ; Caïphe était déiste ; Néron aussi ; Mahomet également, et Robespierre invoquait l'Être Suprême. Le déisme officiel du président des États-Unis ne prouve pas du tout que l'esprit gouvernemental des États-Unis soit un esprit chrétien.

D'ailleurs, en pratique, le *Thanksgiving Day* est une fête purement civile pour l'immense majorité de la population. On immole, ce jour-là, dans toutes les familles tant soit peu à l'aise, le traditionnel *dindon*. On

mange un peu plus et un peu mieux qu'à l'ordinaire : voilà en quoi, règle générale, consiste le *Thanksgiving*. Des actions de grâces du temps de Néron n'auraient pas eu un autre caractère.

Pour connaître le véritable esprit gouvernemental des États-Unis, il faut l'étudier de plus près. Et en l'étudiant de plus près, on découvre que le DIEU dont il est parfois question à Washington, est un DIEU bien vague. Le vrai DIEU du peuple américain et du gouvernement américain, c'est l'humanité, c'est l'homme. Pour beaucoup c'est même le tout-puissant dollar, *the Almighty dollar*.

Autrefois, avant qu'il fût convenu que les catholiques des États-Unis, pour se montrer patriotes, devaient taire la vérité et élever jusqu'aux nues tout ce qui est américain, le *Catholic World*, entre autres revues, faisait de terribles aveux. Voici, par exemple, ce que je lis dans la livraison de mars 1870, page 732 :

« Quand les droits de l'homme se confondent avec les droits de DIEU *dans* et *sur* l'homme, alors seulement ils sont sacrés et inviolables ou inaliénables. Mais les Américains, comme peuple, ont cessé de les confondre ainsi avec les droits de DIEU, si jamais ils l'ont fait, et ne reconnaissent à la liberté d'autre base que l'humanité elle-même. Si, comme beaucoup le font, ils affirment que la religion est nécessaire au maintien de la liberté, c'est seulement comme appui ou soutien extérieur ; non pas comme la base ou la racine dont elle sort et qui lui donne toute sa sève et toute sa vigueur. Aucune république humanitaire n'est et ne peut être une république libre, bien qu'elle reconnaisse le peuple comme l'État et établisse le suffrage universel

et l'éligibilité universelle; car il n'y a rien autre chose que l'humanité, rien au-dessus du peuple pour limiter ou restreindre les pouvoirs du peuple-État. L'humanité se concrétise dans le peuple, et une république humanitaire ne fait que transporter l'absolutisme du monarque au peuple, et remplacer le césarisme monarchique par le césarisme démocratique, l'empire païen par la république païenne. L'absolutisme est toujours l'absolutisme, qu'il soit exercé par un seul ou par plusieurs. Ici, aux États-Unis, nous perdons rapidement de vue le principe catholique qu'avaient conservé les Puritains et nous nous précipitons vers l'absolutisme démocratique. Nous affirmons l'omnipotence de la volonté du peuple et nous considérons les constitutions comme de simples restrictions que nous nous sommes imposées à nous-mêmes et qui ne lient qu'autant que le peuple le veut. »

Je crois que c'est là l'esprit qui a toujours dominé dans les sphères gouvernementales des États-Unis. Dès sa fondation, la République Américaine a été un despotisme démocratique absolu, une république fondée uniquement sur *l'humanité se concrétisant dans le peuple*, ou, plus exactement, dans la *majorité* du peuple, telle que cette majorité se manifeste aux élections. J'ai beau chercher, je ne trouve nulle part, dans l'acte de naissance de la République, la reconnaissance d'un droit divin supérieur aux droits de l'homme et les limitant.

L'esprit de la Révolution Américaine ne diffère guère, quoi qu'on en ait dit, de l'esprit de la Révolution Française. Dans la Déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776, on trouve, il est vrai, le *nom* de DIEU,

du « DIEU de la nature » et du « Créateur » ; mais il n'y est question que des *droits* de l'homme. Des droits de DIEU et des devoirs de l'homme, il n'y est pas plus fait mention qu'il n'en est question dans les « immortels principes de 89. » Il y est dit, par exemple, que « tous les hommes sont créés égaux. » C'est une parole équivoque. Les hommes sont créés égaux dans ce sens que tous sont composés d'une âme et d'un corps, que tous sont mortels, que tous ont la même fin surnaturelle à laquelle ils ne peuvent parvenir que par la même aide d'En-Haut, la pratique des mêmes vertus, l'éloignement des mêmes péchés. Mais ce n'est pas dans ce sens métaphysique que les Révolutionnaires, tant Américains que Français, entendent l'égalité. Ils parlent de l'égalité sociale et politique. Or cette égalité n'a jamais existé, n'existera jamais, ne peut pas exister. Il n'y a peut-être pas deux hommes « créés égaux » dans ce sens ; il n'y a pas deux hommes qui possèdent exactement les mêmes qualités intellectuelles, les mêmes aptitudes, les mêmes dons physiques. Tous ne sont pas appelés aux mêmes rôles dans la société. Le fils est-il « créé égal » à son père ? L'imbécile, le *minus habens*, est-il l'égal, socialement et politiquement parlant, de l'homme d'étude et de génie ?

Cette prétendue égalité révolutionnaire est donc un mensonge. Et nulle part au monde le mensonge de cette soi-disant égalité n'éclate plus brutalement qu'aux États-Unis. Nulle part ailleurs, si ce n'est peut-être en Angleterre depuis que le protestantisme y a introduit le pauperisme, on ne voit des fortunes plus insolentes à côté de misères plus abjectes. Le pays des milliardaires, des Vanderbilt et des Rockefeller, est aussi le

pays par excellence des chemineaux, des *tramps* dont le nombre toujours croissant devient un grave problème social et un sujet d'inquiétude pour l'avenir.

La Déclaration d'Indépendance contient un principe essentiellement faux et subversif. « Les gouvernements reçoivent leurs pouvoirs légitimes du consentement des gouvernés. *Deriving their just powers from the consent of the governed.* » Les auteurs de la République Américaine attribuèrent donc formellement une origine humaine au pouvoir civil. L'Église, parlant par la bouche de Léon XIII, dans l'encyclique *Diuturnum*, déclare « qu'il faut chercher en DIEU la source du pouvoir dans l'État. »

De plus, la Déclaration d'Indépendance proclame le droit à la révolte contre le pouvoir légitimement établi, pour des causes purement politiques, pour des actes de mauvaise administration; car la liste des griefs contre Georges III ne contient rien de plus. Or, Léon XIII enseigne dans la même encyclique « qu'il n'existe qu'une seule raison valable de refuser l'obéissance : c'est le cas d'un précepte manifestement contraire au droit naturel ou divin. »

Du reste, les catholiques américains ne craignent pas aujourd'hui de proclamer, comme un titre de gloire, l'origine humaine de leur République. Le *Catholic Telegraph*, de Cincinnati, en date du 8 septembre 1898, publiait le compte-rendu d'un discours prononcé par l'abbé Stafford, de l'université catholique de Washington, à l'occasion du retour des soldats américains après la guerre cubaine. Ce prêtre catholique s'est exprimé ainsi :

« La fondation de la République Américaine est,

sans une seule exception, l'acte le plus important que mentionne l'histoire civile du monde. C'est un acte de la plus sublime confiance dans l'homme. D'autres avaient fondé des États sur le prestige, sur des droits acquis, sur des traditions, sur des systèmes de gouvernement. Ici, pour la première fois, une nation fut fondée sur l'homme. »

Il serait impossible, je crois, de reconnaître plus clairement l'origine purement humaine de la République. Elle ne fut pas fondée par l'homme sur DIEU ; elle fut fondée par l'homme sur l'homme — *was built upon man*. C'est une origine uniquement et absolument naturaliste, c'est-à-dire maçonnique ; et l'on peut dire, en toute vérité, que, au contraire de la France, qui est la fille aînée de l'Église, la première nation fondée sur le droit chrétien, la République de Washington est la fille aînée de la franc-maçonnerie, la première nation établie sur les principes du naturalisme maçonnique (1).

Pour plusieurs, l'affirmation que la République Américaine, dans son esprit gouvernemental, est aussi vraiment athée que le gouvernement le plus athée de l'Europe, paraîtra grandement exagérée. Cependant c'est l'exacte vérité.

Déjà en 1879, l'historien Shea écrivait :

1. Il est avéré que Washington lui-même avait été initié à la franc-maçonnerie, et que les principaux fauteurs de la guerre de l'Indépendance étaient également francs-maçons. M. Stanley Richmond a dressé naguère une liste des Américains célèbres qui ont appartenu à la secte maçonnique. D'après lui, tous les signataires de la Déclaration d'Indépendance, moins quatre, étaient francs-maçons. — Cf. *l'Indépendance* de Fall-River, 12 janvier 1899.

« Ceux qui proposent de mettre DIEU dans la constitution (1), semblent avoir eu cette idée parce qu'ils ont entrevu cette vérité, c'est que, comme peuple, nous vivons dans le monde sans DIEU. Mais le remède ne consiste pas à mettre le nom du Créateur dans la constitution écrite sur le papier, mais à imprégner tout le corps social de surnaturel, de l'idée de DIEU, de l'idée du besoin que nous avons de Lui, de notre responsabilité envers Lui et d'un désir ardent d'accomplir sa volonté (2). »

Un peuple qui vit comme si DIEU n'existait pas n'est-il pas un peuple athée, en dépit des proclamations du président établissant le *Thanksgiving day*? « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi (3). »

Shea constate, au même endroit, que l'esprit religieux des premiers colons a cessé d'être un facteur dans le gouvernement actuel, tant de Washington que des différents États. Il va même jusqu'à dire que si l'on maintient quelque apparence extérieure de sentiments religieux, c'est pour ennuyer les catholiques. « Sans la présence des catholiques dans ce pays, dit-il, il ne resterait plus aucun vestige de christianisme. » Et ailleurs, dans le même écrit, il affirme que « l'État et l'opinion publique semblent tous deux décidés à empêcher toute idée religieuse véritable de prévaloir au

1. Quelques croyants en un Être Suprême, des théistes, ont plus d'une fois proposé de modifier la constitution fédérale en y introduisant le nom de DIEU. Leur projet, je l'ai dit ailleurs, ne s'est jamais réalisé. La constitution reste athée.

2. *American Catholic Quarterly Review*, avril 1879, p. 241.

3. S. Matth. XV, 8 ; S. Marc, VII, 6 ; Isaïe, XIX, 12.

sein des masses. Une sorte de moralité païenne est tout ce que l'on permet de leur inculquer, laquelle, à cause de l'absence de tout élément essentiel du christianisme, est impuissante pour le bien. »

Shea n'est pas seul à proclamer que l'athéisme pratique est le trait caractéristique de l'esprit gouvernemental aux États-Unis. Un écrivain du *Catholic World*, en 1883, reconnaissait hautement la même pénible vérité. Dans la livraison de mai parut un article fort important intitulé : *La religion dans le droit américain*. Je vais en faire ici une courte analyse :

« La ligne de démarcation entre les droits de DIEU et les droits de César, autrefois nettement tirée, ne se distingue presque plus dans notre droit. L'Église, comme organisation, ne peut pas venir en conflit avec l'État comme institution politique (1). Mais il existe un conflit de la pire espèce entre la religion et la politique, en ce sens que la politique empiète sans cesse sur le domaine de la religion, conférant au pouvoir séculier l'autorité dans les questions religieuses et morales ; autorité que jamais le pouvoir politique n'avait exercée auparavant et qui ne lui était pas même concédée en théorie. On ne tient nul compte du commandement du CHRIST : Rendez à César ce qui est à César et à DIEU ce qui est à DIEU. Les politiciens redoutent tellement qu'une église organisée force les hommes à choisir, malgré eux, comme demeure éternelle, le ciel plutôt que l'enfer, que l'État se précipite dans un paganisme plus dangereux pour l'âme que la

1. Il n'y a pas de conflit entre l'Église et l'État, parce que l'Église d'Amérique n'entreprend pas de réformer l'État. Elle ne s'occupe que de sauver les individus.

persécution ouverte (1). Au point de vue de la religion et de la morale, l'État est devenu un vide plus chaotique que celui qui existait au commencement de la création. Car alors « l'Esprit de DIEU était porté sur les eaux », et aujourd'hui on le chasse comme un intrus à coups de législation. La théorie était qu'une Église et un État sont nécessaires au bon gouvernement d'un pays et jouissent d'une existence séparée et indépendante ; et les tribunaux maintenaient que non seulement il ne pouvait pas y avoir une union de l'Église et de l'État, mais que l'une ne pouvait pas empiéter sur l'autre. Alors est venue la terreur des législateurs qui craignaient que l'Église ne devînt assez puissante pour absorber et dominer l'État ; et, dans leur terreur, ils prirent des dispositions pour empêcher toute Église d'avoir jamais la moindre part au gouvernement du pays. Ce principe, on l'a affirmé avec tant de vigueur, qu'aujourd'hui l'État a absorbé l'Église, et la politique a usurpé les fonctions de la religion, ou pour parler exactement, la religion et la morale ont été éliminées de nos lois organiques, et maintenant, au grand étonnement de braves gens, la religion est réputée coupable lorsqu'elle gêne les entreprises légales des méchants. Il est difficile de s'imaginer que le blasphème et les autres violations des commandements de DIEU sont protégés par nos lois ; que le bonheur du foyer domestique peut être détruit impunément ; que les pauvres peuvent être librement opprimés et raillés : que les liens de la famille peuvent être cruellement bri-

1. Il ne faut pas oublier que c'est ce même *Catholic World* qui proclama, deux ans plus tard, que « les États-Unis sont la patrie de l'Église ». Voir première partie, chapitre II.

sés ; qu'il n'y a pas de frein à l'ivrognerie, à la débauche, au libertinage de toute espèce. Cependant, en vertu de nos lois toutes ces choses sont parfaitement légitimes. La crainte de voir l'Église entraver la marche de l'État, a produit ce résultat, que tous les crimes défendus par la loi chrétienne peuvent être commis et ne sont plus considérés comme des crimes, ou même comme des fautes. »

Et l'auteur de ce terrible réquisitoire que je viens de résumer apporte des preuves nombreuses à l'appui de ses accusations. C'est la cour suprême de l'Ohio qui déclare expressément que « ni le christianisme ni aucune autre religion ne fait partie du droit public de l'État. » C'est la cour suprême des États-Unis qui affirme que « le pouvoir souverain réside dans le peuple. » C'est le juge Cooley qui écrit dans son *Constitutional Limitation*, p. 88 : « Si une disposition constitutionnelle est injuste, même alors les tribunaux ne sont pas autorisés à la mettre de côté ou à l'annuler indirectement par voie d'interprétation. » C'est la cour suprême du Maine qui déclare : « L'État se dirige d'après son propre concept du devoir. Le bien et le mal pour l'État, c'est le bien et le mal tels qu'ils sont définis par les statuts de la législature. »

On voit bien quel serait le sort de l'Église si elle venait en conflit avec l'État. Les évêques auraient beau dire : « Il vaut mieux obéir à DIEU qu'aux hommes », ce principe ne les sauverait pas plus de la persécution aux États-Unis qu'il n'a protégé les Apôtres contre les verges, la prison et la mort. Les droits du « nommé DIEU » ne sont pas plus reconnus aux États-Unis qu'ils ne l'étaient à Jérusalem et à Rome au

commencement de l'ère chrétienne, ni qu'ils le sont aujourd'hui en certains pays de l'Europe.

Depuis que JÉSUS-CHRIST est venu sur la terre, il n'y a que deux esprits qui animent les individus et les gouvernements : l'esprit chrétien et l'esprit antichrétien. L'esprit gouvernemental des États-Unis n'étant manifestement pas l'esprit chrétien doit être, de toute nécessité, l'esprit antichrétien. Si cet esprit antichrétien y paraît moins violent qu'ailleurs, c'est uniquement parce qu'il y trouve moins de résistance. Le fleuve, large et profond, coule silencieux vers la mer, tandis que la petite rivière, dont le cours est obstrué par des digues et des rochers, fait grand bruit. Cependant la puissance du fleuve l'emporte de beaucoup sur celle de la rivière.

L'esprit gouvernemental des États-Unis, nous l'avons vu, ne reconnaît pas une loi éternelle au-dessus de la loi humaine. Voici, pour renforcer la preuve, d'autres citations et d'autres observations que je trouve dans le même article du *Catholic World* déjà mentionné :

« Le juge Kent, le père de la jurisprudence américaine, définit ainsi la loi : « Une règle de conduite » civile, établie par le pouvoir suprême d'un État. » Blackstone, le commentateur anglais, donne cette définition : « Une règle de conduite civile établie par » le pouvoir suprême dans un État, *commandant ce qui* » *est bien et défendant ce qui est mal.* »

L'écrivain du *Catholic World* fait remarquer que la définition anglaise reconnaît un critérium préexistant, un principe primordial qui établit ce qui est bien et ce qui est mal ; tandis que la définition américaine n'admet qu'une règle arbitraire et humaine pour distin-

guer entre le bien et le mal. En d'autres termes, le droit commun, la loi naturelle, ne font pas partie de la jurisprudence des États-Unis. On y tient compte du code, du droit positif, uniquement.

La cour suprême des États-Unis, dit encore notre auteur, déclare que « la théorie sur laquelle repose notre système politique, c'est que la souveraineté ultime est dans le peuple, qui est la source de toute autorité légitime. » Et par *peuple*, qu'on le remarque bien, on entend la *majorité* de ceux qui possèdent le droit de suffrage ; ou, plus exactement encore, la majorité de ceux qui exercent ce droit.

La majorité des votants, voilà la source de toute autorité légitime aux États-Unis !

C'est une horreur en fait de doctrine gouvernementale, et l'écrivain du *Catholic World*, malgré son américanisme, est obligé d'avouer que « jamais les rêves du paganisme le plus extravagant n'ont rien imaginé de semblable, car même le paganisme reconnaissait des principes surnaturels et une responsabilité morale. »

Le juge Cooley, dans son *Constitutional Limitation*, cité toujours par le même écrivain, s'exprime comme suit :

« Pour plusieurs raisons, le christianisme ne fait pas partie du droit public du pays dans un sens qui autorise les tribunaux à le reconnaître et à y asseoir leurs jugements, si ce n'est lorsqu'ils peuvent trouver que ses préceptes et ses principes ont été incorporés dans le droit positif de l'État et en font partie intégrante. »

C'est-à-dire que le christianisme n'a aucune forme

obligatoire par lui-même. C'est le code humain qui lui donne toute la valeur qu'il peut avoir devant les tribunaux. C'est le législateur, non pas DIEU, qui crée la morale, qui définit ce qui est bien et ce qui est mal.

Tout cela fait dire à l'écrivain du *Catholic World* :

« L'État, avec l'aide des tribunaux, devient rapidement, que dis-je, est devenu essentiellement païen. Il détruit toute idée religieuse et morale : il flatte et favorise l'incrédulité, et, en même temps, il refuse d'aider la religion à réprimer le vice et à propager la vertu, et permet seulement à l'Église, si elle le peut, de sauver les âmes, qui sont constamment exposées aux scandales, aux crimes, à la contagion du vice et de l'immoralité qui jouissent de la connivence, sinon de la sanction des lois. »

Voilà la République fondée sur l'homme que glorifie l'abbé Stafford, de l'Université catholique de Washington. La voilà telle qu'elle nous est décrite par des catholiques américains parlant sincèrement, avant que les vapeurs de l'Américanisme eussent obscurci leur intelligence.

On peut difficilement concevoir un esprit gouvernemental plus hostile à toute idée religieuse. Et ce même *Catholic World* nous dira plus tard que la « démocratie », telle qu'on l'entend aux États-Unis, est « un moyen de l'ordre naturel pour aider les hommes à sanctifier leurs âmes (1) ! »

1. Voir *première partie*, chapitre II.

CHAPITRE SEPTIÈME

L'ESPRIT DU SIÈCLE

MONSIEUR BRUNETIÈRE donne clairement à entendre, en citant M. de Tocqueville, qu'aux États-Unis l'esprit du siècle est devenu favorable à l'Église. On peut même dire, sans exagération, qu'il l'affirme en termes précis.

Comment l'esprit du siècle, l'esprit de ce monde pour lequel le CHRIST n'a pas prié (1), peut-il jamais devenir favorable à l'Église, qui est le prolongement du CHRIST à travers les âges ? Il ne le peut pas. Le monde haïra toujours l'Église. Dans cette haine constante dont le monde poursuit l'Église, se trouve une des preuves de la divinité de celle-ci, et l'un de ses traits de ressemblance avec son Fondateur ; c'est une de ses prérogatives. Nulle autre institution n'a été et ne sera haïe comme l'Église l'a toujours été et le sera toujours, parce que nulle autre ne représente sur la terre la pensée divine comme l'Église la représente. La société domestique et la société civile, institutions voulues et établies par DIEU, sont haïes aussi, parce qu'elles ont une origine divine. Mais la famille et la société civile sont faites uniquement pour le temps, la première pour propager la race humaine, la seconde pour rendre la vie matérielle possible sur la terre. En

1. *Non pro mundo rogo.* S. Jean, xvii, 9.

tant qu'œuvres de DIEU, les ennemis de DIEU les haïssent. En tant qu'institutions nécessaires à la conservation de la vie terrestre, les méchants les acceptent. L'Église, elle, n'est dans le monde que pour conduire les hommes au ciel. Son but est purement surnaturel. Elle ne lutte ici-bas que pour triompher Là-Haut. C'est par elle que JÉSUS-CHRIST vit encore au milieu des hommes ; c'est par elle que leur sont appliqués les mérites de sa Passion et de sa Croix ; c'est par elle que les hommes sont instruits, régénérés, nourris du Pain de vie ; c'est par elle, enfin, qu'ils parviennent au bonheur éternel. Comme elle n'a que DIEU pour fin, les ennemis de DIEU la haïssent d'une haine que ne tempère aucun intérêt matériel. Les hommes peuvent naître et vivre de la vie matérielle sans l'Église. Naître et vivre de cette vie, cela suffit à ceux qui ne songent pas au ciel. Pour tous ceux-là l'Église est donc de trop dans le monde. Si elle n'était pas militante, elle ne leur paraîtrait qu'inutile et ils ne la haïraient peut-être pas. Mais fondée par Celui qui est venu « apporter sur la terre non la paix mais l'épée », et « séparer l'homme d'avec son père et la fille d'avec sa mère (1) », l'Église doit lutter sans cesse pour rester fidèle à sa mission ; doit disputer toujours les âmes au Prince de ce monde. Comme son divin Fondateur, elle est établie pour être en butte à la contradiction, pour être la ruine des uns et le salut des autres (2). Il est donc impossible que l'Église ne soit pas haïe jusqu'à la fin des temps. Si elle cessait de l'être, c'est qu'elle aurait cessé d'être l'Église de JÉSUS-CHRIST.

1. S. Matthieu, x, 34-35.

2. S. Luc, II, 34.

Notre-Seigneur, du reste, nous l'a dit : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui ; mais parce que vous n'êtes point du monde et que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite. Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi (1). »

Or ce monde dont parle Notre-Seigneur, ce monde voué au culte de la richesse, du pouvoir, des jouissances, de tout ce qui brille et qui passe, de tout ce qui enivre l'homme pendant la vie et qu'il lui faut abandonner misérablement aux portes du tombeau ; ce monde plongé dans la matière, qui ne vit que pour la terre et qui ne songe pas au ciel ; ce monde maudit par le CHRIST, où trouve-t-il plus de fervents adeptes qu'aux États-Unis de l'Amérique du Nord ? Nulle part ailleurs l'esprit de ce monde n'est plus puissant, plus universellement répandu, plus dominateur des idées et des mœurs. Nulle part l'opinion publique, les lois, les institutions, les usages ne se modèlent plus fidèlement sur cet esprit ennemi de l'esprit de DIEU.

Les autres peuples civilisés se sont formés sous l'inspiration du christianisme. L'Église a veillé sur leur berceau ; les a nourris de sa doctrine ; leur a donné de fortes institutions, des traditions glorieuses. Les eaux de la Révolution satanique ont, en bien des endroits, recouvert d'une épaisse couche de limon ces belles assises de la civilisation chrétienne ; mais les

1. S. Jean, xv, 18-20.

fondements que l'Église a posés n'ont pas été entièrement déracinés. Même les pays hérétiques et maçonniques de l'Europe ont conservé des beautés qu'on ne trouve pas ailleurs ; beautés qui viennent du travail de l'Église accompli dans les siècles passés.

Les États-Unis se sont formés, nous l'avons vu, sous l'impulsion de l'esprit du monde, et cet esprit devient de plus en plus l'unique facteur de la civilisation américaine. L'Église et l'esprit de l'Église, dans les commencements, n'y étaient guère connus ; et les restes de christianisme qu'avaient conservés les sectes protestantes, et qui donnaient, tout d'abord, une teinte religieuse à la vie publique, disparaissent rapidement, se transforment en incrédulité, en indifférence et même en hostilité ouverte contre la doctrine fondamentale du christianisme : la chute de l'homme et la rédemption du genre humain par l'Homme-Dieu. Il suffit d'avoir vécu quelques années aux États-Unis pour s'apercevoir que ce pays, loin d'être la patrie de l'Église — *The Church's home* — est plutôt l'*habitat* du naturalisme maçonnique (1).

Il est donc moralement impossible que « l'esprit du siècle » des États-Unis, l'esprit public, l'opinion publique, puisse être devenu « très favorable à l'Église. » Il lui est resté très hostile, au contraire, à cause de la

1. On l'a vu plus haut, les sociétés secrètes et maçonniques comptent des millions d'adeptes aux États-Unis. Le *Freeman's Journal*, de New-York, à la date du 11 février 1899, a déclaré que sur 75 millions d'habitants que renferme la République, 25 millions seulement fréquentent les différentes églises. Il y aurait donc 50 millions de personnes qui n'y pratiquent aucune forme de religion chrétienne. Le chiffre de la population totale des États-Unis est peut-être exagéré, mais la proportion des

nature même et de cet esprit et de l'Église. Si « l'esprit du siècle » était devenu « très favorable » à l'Église, ce serait la preuve que l'Église de ce pays aurait cessé d'être la véritable Église de DIEU. Et si l'esprit du siècle était devenu « très favorable » à certains catholiques américanisants, cela prouverait que ces catholiques sont pervertis, non pas que l'esprit du siècle est converti.

Mais les catholiques américanisants ont beau faire du zèle ; ils ont beau approuver bruyamment toutes les iniquités de leur pays, y compris l'inique guerre déclarée à l'Espagne ; ils ont beau crier leur *patriotisme* sur tous les toits, ils ne parviendront pas à combler l'abîme qui existe entre l'Église de JÉSUS-CHRIST et l'église de Satan, Prince de ce monde. Et même malgré eux, tant qu'ils resteront dans l'Église de JÉSUS-CHRIST qu'ils cherchent à compromettre, ils seront haïs du monde ; pas autant qu'ils devraient l'être, sans doute, mais plus qu'ils ne voudraient. Pour n'être plus haïs du monde, ils devraient trahir tout à fait JÉSUS-CHRIST, et sortir ouvertement de son Église. Alors étant au monde, le monde les chérirait ; « l'esprit du siècle » leur deviendrait « très favorable ». Mais ils ne seraient plus les disciples de JÉSUS-CHRIST.

A ce point de vue encore, les écrivains catholiques

incroyants ne l'est pas. Dès 1877, M. Claudio Jannet disait : « Les spirites se sont vantés, dans une de leurs dernières séances, d'être trois millions d'Américains et d'Américaines ayant rompu avec toutes les églises chrétiennes et décidés à agir sur l'opinion publique, non seulement pour les questions de dogme, mais pour les questions morales et sociales. » *Les États-Unis contemporains*, tome II, p. 72.

des États-Unis ont fait, autrefois, des aveux qu'il est bon de recueillir et d'opposer à leur optimisme d'aujourd'hui. Commençons par le *Catholic World* d'il y a un quart de siècle.

« La communauté catholique des États-Unis doit combattre un ennemi beaucoup plus insidieux et dangereux que les ennemis qui se sont ligués contre l'Église, même à l'époque des plus sombres persécutions. Alors l'Église n'avait plus qu'à briser les idoles de la Rome impériale déjà ébranlée jusque dans ses fondements. Aujourd'hui nous devons lutter contre ce qu'on peut appeler le paganisme civilisé, énergique, sans scrupules, habile, qui n'a qu'un but : le plaisir des sens, qui cultive l'intelligence aux dépens de l'âme, et essaie de tirer des œuvres mêmes de DIEU, une justification du mépris de ses lois et des arguments contre son existence..... C'est triste à dire, mais il n'en est pas moins vrai que, d'après la statistique officielle, près de la moitié des habitants de ce pays, hommes et femmes, ne croient en aucune forme de religion. Les écoles publiques qui ignorent l'existence de DIEU ou qui ne reconnaissent DIEU que pour tourner en ridicule et travestir sa doctrine, en ont fait de purs animaux cultivés (1). »

On l'a vu, le paganisme a progressé et la proportion des incroyants a beaucoup augmenté depuis 1874. Ils composent maintenant les deux tiers de la population, au dire du *Freeman's Journal*, qui n'est pas porté à exagérer contre les États-Unis. Le *Catholic Universe*, de Cleveland, Ohio, déclarait dans son numéro du

1. *Catholic World*, juin 1874, p. 365.

10 février 1899, « qu'en consultant les chiffres du dernier recensement on peut constater, que *plus des deux tiers* des habitants du pays ne professent aucune religion. »

Et en dehors de l'Église et de ses quelques millions d'enfants pratiquants, quelle foi véritable trouve-t-on, même parmi ceux qui font profession de christianisme ?

Tout dernièrement, le gouverneur Rollins, du New-Hampshire, dans une proclamation ordonnant un jour de jeûne, s'exprimait comme suit :

« Le dépérissement de la religion chrétienne, particulièrement dans les districts ruraux, est la caractéristique de notre époque..... Il y a des villes où aucune cloche n'appelle les fidèles à l'église, d'un bout de l'année à l'autre. Il y a des villages où les enfants grandissent sans baptême. Il y a des endroits où les morts sont confiés au tombeau sans que le nom du Christ soit prononcé, où les mariages se font exclusivement devant le juge de paix (1). »

Il est facile de prévoir le jour où tout vestige de christianisme, en dehors de l'Église catholique, aura disparu des États-Unis.

On commence à avoir honte de se dire chrétien, de passer pour appartenir à une secte quelconque. La profession du christianisme n'est plus de bon ton.

Dans l'*American Catholic Quaterly Review* d'octobre 1881, M. Shea consacre un article remarquable à l'assassinat du président Garfield. Il dépeint en termes saisissants la tristesse de cette longue agonie qu'aucun

1. Cf. *Catholic News*, de New-York, 19 avril 1899.

exercice religieux, qu'aucune prière, qu'aucun acte de piété n'a consolée ; de cette mort qu'aucun rite n'a sanctifiée. Et à peine Garfield était-il mort que le *clergyman* de l'église que le président fréquentait, évidemment par pure routine, s'est empressé de déclarer que le pauvre grand homme n'était pas membre de son troupeau.

Puis M. Shea nous apprend que les journaux, parlant du successeur de Garfield, ont eu soin de dire aussitôt que M. Arthur, bien qu'il accompagnât les membres de sa famille à l'église épiscopaliennne, n'appartenait pas lui-même à cette église.

« Une profession de christianisme, dit le grand historien catholique, est devenue une chose à déplorer. De toutes façons, la religion est ainsi mise de côté. Autrefois, on enseignait les dix commandements, plus ou moins bien, dans les écoles, et l'on inculquait aux enfants, à la maison et à l'école, la doctrine que c'est un péché de voler, un péché de tuer, un péché de détruire la réputation d'autrui. Rien de tout cela maintenant ; et nos journalistes, formés selon le nouveau système, se moquent de la loi morale, et leur influence détruit constamment ce qui reste de frein religieux et moral parmi la population. Ce mépris de DIEU est la racine de presque tous les maux qui menacent l'avenir de l'Amérique. »

Mais, si les sectes protestantes n'inspirent plus que de l'indifférence à l'immense majorité des Américains, l'Église catholique, par cela seul qu'elle est divinement militante, est un objet d'aversion pour un grand nombre. Son existence même est un reproche pour tous ces adorateurs de la matière, pour tous ces jouis-

seurs. Aux passions de l'homme devenu son propre dieu, elle oppose sans cesse, et comme malgré elle, les vertus du DIEU fait homme pour sauver les hommes, en les détachant de la terre et de la vie sensuelle. Les pasteurs ont beau vouloir ne pas amener l'opinion contre l'Église ; ils ont beau proclamer qu'il n'y a aucune incompatibilité entre la doctrine catholique et la forme républicaine, qu'il n'y a rien de condamnable dans les progrès de la science et de l'industrie ; ils ont beau chercher à concilier « l'esprit du siècle » autant que cela est permis ; quelques-uns d'entre eux ont beau faire des concessions troublantes pour éviter des conflits ; tout cela n'a pas réussi à faire disparaître les préventions qui ont toujours existé et qui existeront toujours, aux États-Unis, contre les catholiques. Le monde sent instinctivement qu'il y a entre lui et l'Église un *casus belli* éternel, et il se tient sur le pied de guerre vis-à-vis de son antagoniste.

« Dans ce pays, disait le *Catholic World* d'autrefois, au bon vieux temps où les américanisants faisaient des aveux, dans ce pays, le peuple était, au commencement, aussi hostile à l'Église que le monde pouvait l'être dans n'importe quel autre pays ou à n'importe quelle époque ; et même aujourd'hui les gens, en général, ne sont pas encore transformés en amis bien sincères et bien ardents (1). »

L'ostracisme politique pratiqué à l'égard des catholiques des États-Unis, de tout temps, et encore de nos jours, prouve bien que l'Église est toujours un objet de suspicion pour le monde, en Amérique comme ailleurs.

1. *Catholic World*, mai 1870, p. 156.

Pour bien dire, on ne fait que *tolérer* les catholiques aux États-Unis. On ne les considère pas comme des concitoyens ayant des droits égaux aux droits du reste de la population. Et on ne les tolère qu'à la condition qu'ils se tiennent bien cois et ne cherchent pas à s'affirmer.

« Même en ce pays, dit encore le *Catholic World*, les protestants tolèrent avec répugnance la présence de l'Église, et le libéral D^r Bellows, un protestant parmi les protestants, avertit les catholiques de ne pas se risquer à agir comme s'ils étaient sur un pied d'égalité avec les protestants..... La discussion qui a lieu actuellement au sujet de la question des écoles, montre que les protestants sont loin de s'imaginer que les catholiques possèdent des droits égaux aux leurs ou que les pouvoirs publics doivent respecter la conscience catholique. L'opinion publique nous proscrit, et aucun catholique, connu pour être fidèle à sa foi, ne saurait être choisi pour représenter, à n'importe quelle assemblée législative, un collègue électoral protestant (1). »

Ce qui était vrai il y a bientôt trente ans, l'est encore aujourd'hui. Le seul changement qui se soit opéré, c'est que les sectes maçonniques remplacent rapidement les sectes protestantes. Cette modification n'est pas faite pour améliorer la situation.

La libre-pensée américaine qui se substitue au protestantisme est, comme la libre-pensée dans le monde

1. *Catholic World*, avril 1870, p. 7. — Quel contraste avec la tolérance pratiquée dans la catholique province de Québec, où l'on voit souvent des catholiques et des Français élire un Anglais protestant pour les représenter, soit au Parlement fédéral, soit à la législature provinciale!

entier, positivement hostile à la religion. Elle ne se contente pas de ne pas croire elle-même, elle voudrait détruire la foi chez les autres. Un écrivain américain, M. A.-F. Marshall, disait déjà en 1882 :

« Nous avons le droit d'affirmer que l'attitude de la société est une attitude opposée à la religion, une attitude hostile aux doctrines et aux sentiments de l'exquise philosophie catholique (1). »

Et un peu plus loin, le même auteur disait :

« A vrai dire, les conditions de la vie américaine et la tournure de l'esprit américain sont telles, que la libre-pensée prend inévitablement la forme du blasphème grossier, de l'intolérance étroite : elle se fait l'illusion de croire que DIEU et la chrétienté périront si l'on peut découvrir une erreur dans la Bible. »

Puis l'auteur démontre que la libre-pensée américaine est agressive, veut détruire toute croyance dans les Saintes Écritures et combattre l'Église, qu'elle sait être plus forte que la Bible, en la représentant comme hostile aux institutions politiques des États-Unis, et en s'emparant de l'enseignement.

L'hostilité de l'esprit public contre toute idée religieuse se manifeste dans les classes les plus élevées de la société.

En 1885, M. Shea disait :

« Les collèges établis dans ces derniers temps, les publications scientifiques, même les ouvrages publiés à Washington par le gouvernement central, propagent des théories et des arguments directement opposés aux vérités fondamentales de la religion chrétienne... Et l'opinion publique est devenue tellement indifférente

1. *American Catholic Quarterly Review*, octobre 1882, p. 692.

que cela se fait librement. Tandis qu'un petit nombre demandaient qu'on mît DIEU dans la constitution, ces agitateurs et les autres voyaient d'un œil indifférent l'imprimerie nationale devenir le moyen de propager des arguments insidieux contre la vérité révélée. Dans cet effacement des derniers vestiges de la foi, dans cet indifférentisme croissant, le vice et l'immoralité trouvent un terrain propice. Le mépris de la vie humaine, la dépravation des mœurs, la malhonnêteté dans toutes les affaires commerciales et de confiance, augmente avec une rapidité effroyable (1). »

Voilà comment l'historien Shea commentait la lettre pastorale des Pères du dernier Concile de Baltimore. Et il tirait cette conclusion, qui est la meilleure réponse qu'on puisse donner aux optimistes qui prétendent que la Barque de Pierre vogue aux États-Unis sur une mer non seulement tranquille, mais où les récifs et les tempêtes sont inconnus :

« L'Église en ce pays a une tâche gigantesque de protéger son troupeau contre la contagion qui l'entoure. »

Et des sphères supérieures, l'esprit sectaire descend dans toutes les couches de la société civile. Le Très Rév. James O'Connor écrivait en 1876 :

« Nous n'avons pas besoin de dire à personne qu'il existe en ce pays un sentiment d'hostilité très répandu contre l'Église catholique. Chaque jour, nous en avons des preuves qui nous impressionnent douloureusement. Le marchand se heurte à ce sentiment dans son magasin, l'artisan, dans son atelier, et même la servante dans sa cuisine n'y échappe pas... Notre littéra-

1. *American Catholic Quaterly Review*, janvier 1883, p. 5.

ture est anticatholique. Les lecteurs américains connaissent à peine un seul ouvrage classique d'histoire, de science populaire ou de littérature qui, chaque fois qu'il touche à des sujets catholiques, ne les présente sous un faux jour, soit de propos délibéré, soit par ignorance. Le plus grand nombre de nos *magazines* et de nos revues nous sont foncièrement hostiles. En théorie, notre législation est libérale, impartiale, et les positions et les honneurs politiques sont accessibles à tous, sans égard aux croyances religieuses. Mais les préjugés anticatholiques n'ont-ils pas souvent demandé et obtenu une législation contraire à nos intérêts et injurieuse pour notre foi? Et se trouve-t-il, dans ce vaste continent, un endroit où la foi catholique ne soit pas un sérieux obstacle à l'avancement politique de celui qui la professe (1)? »

Puis il cite de nombreux faits historiques à l'appui de ses assertions. Je les ai signalés, avec d'autres, au chapitre de l'ostracisme politique.

Telle est la situation intolérable faite aux catholiques des États-Unis, malgré tout ce que les catholiques américanisants ont fait pour être bien vus du gouvernement et de leurs concitoyens. Et l'on est tenté de se demander si M. W.-H. Thorne n'a pas raison de dire que la persécution violente qui brûle les villages et qui martyrise les fidèles, vaudrait mieux que les efforts que font certains catholiques pour concilier deux choses inconciliables : l'esprit du siècle aux États-Unis et l'Église catholique (2).

1. *American Catholic Quaterly Review*, janvier 1876.

2. *Globe-Review*, décembre 1898, p. 359.

CHAPITRE HUITIÈME

LA QUESTION SCOLAIRE

IL y a peut-être une chose que l'Europe a réellement empruntée à l'Amérique : le principe radicalement faux et souverainement funeste qui fait de l'éducation de l'enfance une fonction de l'État, une œuvre politique ; doctrine qui, entre les mains de la franc-maçonnerie, nous a conduits à l'école sans DIEU.

On croit généralement que ce principe subversif de l'État enseignant vient de la Révolution française. En réalité, il vient du Massachussets et des autres États de la Nouvelle-Angleterre.

Sans doute, on peut le retrouver aussi dans les temps anciens, sous le régime païen ; car le roi Salomon a dit, qu'absolument parlant, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Mais, dans les temps modernes, c'est en Amérique qu'a germé de nouveau cette mauvaise graine scolaire, que le christianisme avait réussi à étouffer, à force de défendre les droits et d'insister sur les devoirs des parents, contre les prétentions de l'État qui voulait absorber ces droits, et contre la paresse naturelle des hommes qui faisait négliger ces devoirs.

Il y a plus de deux cent cinquante ans, en 1647, la législature de la colonie du Massachussets vota une loi qui proclamait que « tout le peuple doit rece-

voir un certain degré d'instruction, aux dépens du public, sans tenir compte des différences sociales (1). » Et dès 1647, une école publique fut créée en vertu de la loi dans toute localité ayant une population de cinquante familles. Depuis lors, jusqu'à nos jours, le Massachussets a toujours maintenu un système d'écoles publiques (common schools) au moyen d'impôts scolaires prélevés par le pouvoir public.

En d'autres termes, depuis deux siècles et demi, sur un coin de l'Amérique, l'État s'est substitué aux parents dans l'éducation de l'enfance.

Les autres États de la Nouvelle-Angleterre, savoir le Maine, le Connecticut, le Vermont, le New-Hampshire et le Rhode-Island, suivirent l'exemple du Massachussets. « Dès la fondation de ces colonies, dit Kent, le principe qui les a toujours dirigées, c'est qu'il est du droit et du devoir du gouvernement de pourvoir, au moyen d'un système de taxation juste et équitable, à l'instruction de toute la jeune génération dans les éléments des sciences (2). »

Ce système est ce que l'on nomme le système de la Nouvelle-Angleterre.

Par contre, les colonies qui se groupaient autour de la Virginie : le Maryland, le Delaware, la Georgie et les deux Carolines, n'adoptèrent pas ce système des écoles communes ; mais, observant la loi naturelle, laissèrent le soin de la formation de l'en-

1. Cf. *The daily public school*, publié par J.-B. Lippincott, ed. 1866, p. 121, et cité par l'honorable Montgomery, dans son remarquable travail : *Poison drops in the Federal Senate. The School Question, from a parental and non-sectarian standpoint*, 1886, p. 10.

2. Paroles rapportées par Montgomery, *op. cit.* p. 11.

fance aux parents. Le pouvoir public se contentait de voter des crédits pour l'instruction des enfants indigents.

Ce dualisme dura jusqu'en 1860, pendant plus de deux siècles, par conséquent.

En 1860 eut lieu le huitième recensement des États-Unis. A cette date, les six États de la Nouvelle-Angleterre avaient une population de 2.665.945 blancs nés dans le pays ; sur ce nombre, 8.543 adultes seulement ne savaient ni lire ni écrire, ou un sur 312.

La Virginie et les cinq colonies groupées autour d'elle, avaient 262.802 adultes illettrés, sur une population blanche indigène de 3.481.969, soit un sur 12.

On serait donc tenté de donner la préférence au système scolaire en vogue dans la Nouvelle-Angleterre, au système de l'État maître d'école ; puisque le système de la Virginie, qui respectait les droits des parents, laissait une si forte proportion de la population sans culture littéraire. Mais avant de se prononcer sur le mérite des deux systèmes, on ferait bien d'examiner la statistique de la criminalité et du paupérisme. Voici ce que l'on trouve. Le groupe du Massachusetts comptait, le 1^{er} janvier 1860, 2.459 criminels en prison, soit un sur 1.084 personnes de la population blanche indigène : tandis que le groupe de la Virginie n'avait que 477 criminels, soit un sur 6.670 de la population blanche indigène.

En d'autres termes, dans le groupe d'États où fleurissaient les écoles publiques, il y avait six fois plus de personnes sous le coup d'une condamnation des tribunaux, que dans le groupe où ce système était encore inconnu.

Quant aux pauvres assistés (paupers), il y en avait un sur 178 de la population blanche indigène dans le groupe du Massachussets, et un sur 345 dans l'autre groupe.

La statistique des suicides est non moins éloquente; un sur 13.285 dans le premier groupe, un sur 56.584 dans le second.

Qu'on le remarque bien, il s'agit dans cette statistique toujours uniquement de la population de *race blanche et indigène*. Impossible, par conséquent, de mettre la responsabilité de cette forte criminalité du groupe du Massachussets sur le compte de l'élément étranger. Tandis qu'il y a une diminution du chiffre de la criminalité au sein de l'élément étranger, il y a augmentation constante et même alarmante, dit un écrivain américain (1), puisque le nombre des criminels de race blanche et nés en Amérique, est monté de 10.443 en 1860 à 24.473 en 1870.

Les partisans des écoles publiques allèguent les grandes villes dans le groupe du Massachussets comme explication de la forte criminalité dans ces États. A cela, M. Montgomery répond : « En 1860, onze des principales villes du Connecticut réunies n'avaient pas une aussi forte population que la seule ville de Baltimore, métropole du Maryland, et, cependant, le Maryland n'avait qu'un criminel sur 5.276 habitants de race blanche nés dans le pays, tandis que le Connecticut en comptait un sur 845.

Et l'auteur ajoute une autre preuve des résultats funestes des écoles communes. En 1860, le Maryland

1. Le professeur Samuel Royce, dans *Deterioration and Race Education*, cité par Montgomery.

venait d'adopter le système scolaire du Massachussets. Cette année-là les écoles publiques ne lui avaient coûté que 205.319 dollars (1). Dix ans plus tard, lorsque le système avait eu le temps de produire des fruits, et alors que l'État avait déboursé, en une seule année, pour faire la besogne des parents, la somme de 4.146.057 dollars, la proportion de la criminalité était montée de un sur 5.276 à un sur 1.717 habitants de race blanche indigène nés dans le pays (2).

M. Montgomery publie d'autres chiffres non moins terribles. Par exemple, en 1850, le Massachussets n'avait pas encore donné à son système scolaire tout le développement qu'il acquit plus tard. Le budget des écoles publiques était, cette année-là, de 1.006.795 dollars, pour 176.475 élèves, soit 5 dollars 70 cts par élève. A cette date, la proportion des criminels était de un sur 1.267 indigènes de race blanche. En 1880, trente ans plus tard, le budget des écoles publiques était monté à 4.696.612 dollars avec une population scolaire de 316.630, soit 14 dollars 83 cts par élève. Et la proportion des criminels indigènes de race blanche était montée de un sur 638 à un sur 493 si l'on compte parmi les criminels les 608 jeunes délinquants détenus dans les écoles de réforme.

M. Montgomery fait le même calcul pour plusieurs autres États. Il trouve toujours le même résultat. La criminalité se développe avec le développement du

1. Le dollar, on le sait, vaut environ 5 francs.

2. Toutes ces données sont empruntées au livre de M. Montgomery déjà mentionné. M. Montgomery déclare avoir préparé ces tableaux avec grand soin en se basant sur les chiffres des recensements officiels.

système des écoles publiques. Plus l'État dépense des millions pour répandre les *bienfaits* de son instruction *neutre*, plus les prisons et les maisons de réforme se remplissent.

Je condense les chiffres de M. Montgomery dans le double tableau qui suit :

1850

	Budget scolaire. (Dollars.)	Nombre d'é- lèves, Écoles publiques.	Coût par élève. (Dollars.)	Proportion des criminels.
Connecticut	430.826	79.003	5,45	1 sur 4.358
Vermont	246.604	100.785	2,44	» 4.372
New-Hampshire.	221.146	81.237	2,72	» 12.142
Maine.	380.623	199.745	1,90	» 8.346
Rhode-Island	136.729	24.881	5,53	» 2.130
New-York	2.431.247	727.156	3,34	» 3.754
Ohio	1.018.258	502.826	2,02	» 17.232
Illinois	403.138	130.411	3,08	» 4.488
Toute la République	16.162.000	3.642.694	4,40	» 4.001

1880

Connecticut	1.444.255	72.725	19,81	1 sur 4.136
Vermont	452.693	73.237	6,31	» 1.481
New-Hampshire.	559.133	64.670	8,64	» 1.435
Maine.	1.074.554	150.811	7,11	» 1.832
Rhode-Island	541.810	42.489	12,74	» 1.049
New-York	11.035.511	1.027.838	10,78	» 741
Ohio	11.085.315	752.944	14,72	» 1.626
Illinois	9.850.041	704.041	13,99	» 1.101
Toute la République	96.857.534	9.946.160	9,72	» 1.254

En ajoutant aux criminels ordinaires les jeunes délinquants confiés aux maisons de réforme, on trouve, pour 1880, les proportions suivantes : Connecticut, un sur 576 ; Vermont, un sur 879 ; New-Hamp-

shire, un sur 999 ; Maine, un sur 1358 ; Rhode-Island, un sur 597 ; toute la République, un sur 957.

Les admirateurs du système de l'État maître-d'école tentent un dernier effort pour sauver leur protégé. Ils disent : « Si dans les États soumis au régime des écoles publiques on trouve plus de criminels que là où les parents s'occupent eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants, c'est que, dans les premiers États, les autorités sont plus vigilantes et mettent la main sur tous les délinquants, tandis qu'ailleurs, on en laisse un grand nombre impunis. »

M. Montgomery répond à ce plaidoyer par un autre tableau dressé d'après les chiffres du recensement officiel de 1860.

Les criminels *morts*, dit-il, peuvent certainement être appréciés aussi facilement dans les États où le système des écoles publiques n'existe pas, que là où ce système fleurit. Aucun degré d'instruction n'est nécessaire pour constater qu'un homme s'est ôté la vie. Eh bien ! voici les deux groupes d'États, le groupe du Massachussetts et le groupe de la Virginie, mis en parallèle sur le terrain du suicide, d'après le recensement de 1860 :

Groupe du Massachussetts où le système des écoles publiques existait depuis deux siècles.

MAINE,	un suicide sur	19.738	habitants.
NEW-HAMPSHIRE,	»	10.518	»
VERMONT,	»	15.749	»
MASSACHUSSETTS,	»	11.191	»
CONNECTICUT,	»	16.433	»
RHODE-ISLAND,	»	12.472	»

Moyenne, un suicide sur 13.285 habitants.

Groupe de la Virginie où, jusqu'en 1860, les parents avaient, généralement, la direction des écoles.

MARYLAND,	un suicide sur 49.074 habitants.
VIRGINIE,	» 53.210 »
DELAWARE,	» 56.108 »
GEORGIE,	» 48.038 »
CAROLINE DU NORD,	» 66.074 »
CAROLINE DU SUD,	» 87.963 »

Moyenne, un suicide sur 56.584 habitants.

Tous ces chiffres, que M. Montgomery a extraits des recensements des États-Unis, forment une démonstration saisissante du caractère funeste des écoles dirigées par l'État, au détriment de l'influence paternelle.

Par le fait seul que la formation de l'enfance a cessé d'être une affaire purement domestique et religieuse, pour revêtir un caractère politique, les résultats du système, la saine raison le dit, ne peuvent pas être heureux. Du moment, en effet, que l'école cesse d'être une œuvre domestique et paroissiale, du moment qu'elle n'est plus « le prolongement de la famille » et le « vestibule du temple », l'autorité paternelle et l'autorité religieuse perdent nécessairement, auprès des enfants, quelque-chose de leur salutaire puissance et de leur majesté tutélaire. Des écoles *publiques*, même religieuses, ne produiront jamais d'aussi solides catholiques que l'éducation domestique.

Voilà ce que le raisonnement nous dit, et les *faits* viennent le confirmer.

Comment se fait-il que le système des écoles publiques, le système dit de la Nouvelle-Angleterre, en face des résultats pitoyables qu'il avait produits, ait été adopté, finalement, par tous les États de l'Union américaine ?

D'abord, aux États-Unis, comme ailleurs, il y a beaucoup de gens à courte vue, gens qui ne voient ni clair, ni loin, et qui ne peuvent saisir qu'un certain aspect des grandes questions qui se présentent. Ces nombreux semi-aveugles n'ont remarqué qu'une chose : c'est que le système scolaire de la Nouvelle-Angleterre produisait une plus forte population sachant lire et écrire. Ils n'ont pas poussé plus loin leurs investigations. Il leur a suffi, pour se rallier au système, de savoir qu'il créait des *lettrés*.

Mais il y a plus. L'esprit sectaire est au fond de la question scolaire, aux États-Unis, comme dans tous les pays du monde où il y a des sectes. Les sectes protestantes, naturalistes et maçonniques, poussent partout l'État à s'emparer de la direction des écoles, à faire de l'éducation de l'enfance une œuvre *politique*, dans l'espoir de détruire la foi catholique, de ruiner l'Église de JÉSUS-CHRIST.

En 1884, un écrivain du *Catholic World* disait : « Le système des écoles publiques fut adopté dans l'espoir que, s'il nuisait quelque peu au protestantisme, il détruirait le catholicisme. C'est le contraire qui a lieu. Le catholicisme a souffert, il est vrai, par suite de l'établissement des écoles publiques, mais ces écoles ont presque détruit le protestantisme (1). »

1. Livraison de juin 1884, p. 421.

Dix ans plus tard, la même revue publiait un article sur la *Lutte de l'avenir*, — *The coming contest*, — d'où j'extrais le passage suivant :

« Dans leur désespoir, les sectaires s'écrient : Arrêtez l'Église catholique ! Venez, ô État, à notre secours ! Sécularisez toutes les écoles, toutes les prisons, toutes les maisons de réforme, toutes les institutions de charité, même les hôpitaux. Privez les catholiques de leur DIEU et de leur Foi. Ils ne veulent pas de notre protestantisme : alors qu'ils n'aient aucune religion ; et, pour nous, nous sommes prêts à nous précipiter, avec les nôtres, dans l'abîme de l'athéisme, si seulement nous pouvons y entraîner avec nous l'Église catholique (1). »

La jalousie des sectes protestantes est donc un puissant facteur dans l'œuvre de la sécularisation aux États-Unis. Les meneurs de ces sectes aiment mieux laisser les populations grandir sans religion, que de les voir catholiques. Et cet engin de l'enfer, l'école publique, a causé des pertes terribles à l'Église, sans faire du bien aux sectes protestantes, bien entendu. En 1891, le *Catholic World* rapportait, sans le contredire, le propos d'un ministre méthodiste du Massachusetts qui s'était vanté publiquement que « l'influence des écoles publiques était telle qu'en 12 ans elles avaient enlevé à l'Église 1,800,000 enfants catholiques (2). »

Les écrivains catholiques ne craignent pas d'affirmer que l'État, sous prétexte de créer des écoles *non*

1. *Catholic World*, janvier 1894, p. 469.

2. *Catholic World*, juillet 1891, p. 487.

confessionnelles — unsectarian — favorise, en réalité, par cette institution, la religion protestante.

Dès 1870, un écrivain du *Catholic World* faisait cette observation :

« Nous ne croyons pas que l'État eût l'intention d'établir le protestantisme comme la religion exclusive des écoles ; mais, en réalité, c'est le résultat que l'on obtient lorsque, sous un prétexte ou sous un autre, on empêche l'enseignement de notre religion. Excluez le catholicisme : que reste-t-il du christianisme ? Rien que le protestantisme qui est, tout simplement, le christianisme moins l'Église catholique (1). »

A cette époque il y avait encore, dans les écoles publiques, un peu de religion, une sorte de christianisme sans l'Église, du protestantisme en un mot. Aujourd'hui, on n'y trouve que le naturalisme pur.

En 1882, M. John Gilmary Shea disait que les écoles publiques étaient en réalité des écoles sectaires. « C'est donc, ajoutait-il, du prosélytisme que l'on y fait, et l'État dépense chaque année des millions pour affaiblir la foi des enfants catholiques et les saturer d'idées protestantes (2). »

Plus elles vont, plus les écoles publiques des États-Unis deviennent irréligieuses, sans cesser pour cela d'être parfaitement sectaires ; car l'irréligion est la pire de toutes les sectes. Chaque jour nous les montre plus imbues de l'esprit naturaliste ou maçonnique,

1. Livraison d'avril 1870.

2. *American Catholic Quarterly Review*, avril 1882, p. 194.

plus hostiles à toute idée chrétienne, à toute morale divine. C'est au point que certains écrivains protestants commencent à s'alarmer et à dénoncer le péril de l'éducation sans religion que la jeunesse reçoit dans ces institutions de l'État. Mais la franc-maçonnerie veille et ne permettra pas qu'on porte atteinte à son œuvre de sécularisation.

Car les écoles publiques sont vraiment une institution maçonnique. Elles existaient, sans doute, dans les États de la Nouvelle-Angleterre avant l'organisation définitive de la franc-maçonnerie, en 1717. Mais la secte maçonnique s'est aperçue de bonne heure que ce système scolaire était un moyen merveilleux d'ébranler la foi catholique dans les âmes, et de répandre des idées naturalistes. Elle a donc pris cette mauvaise graine du Massachussetts et l'a semée partout, et partout cette mauvaise graine lève et produit des fruits de mort.

En mettant l'œuvre de l'éducation entre les mains de l'État, en faisant de la formation de l'enfance une affaire politique, la franc-maçonnerie a montré, une fois de plus, que les fils des ténèbres sont plus rusés et plus habiles que les enfants de la lumière. Grâce à ce système, il suffit, en effet, de gâter l'État pour gâter tout le corps social. Et l'on sait combien il est facile, l'amour du pouvoir aidant, de corrompre ceux qui gouvernent. L'État devenu mauvais, rend l'école mauvaise, puisque c'est lui qui la dirige. Et l'école mauvaise déprave la jeunesse. Sous ce régime, à moins d'un miracle de la grâce, chaque génération sera moins chrétienne, plus naturaliste que la génération précédente ; jusqu'à ce qu'enfin le monde soit

plongé dans la nuit complète. C'est le but que se propose la secte des naturalistes ; et sans le secours que le CHRIST a promis à son Église, la secte atteindrait son but diabolique par le moyen de ce terrible engin qu'on nomme l'école publique et neutre placée sous le patronage de l'État.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir la franc-maçonnerie, aux États-Unis, comme ailleurs, faire sien le système de la Nouvelle-Angleterre, et l'inspirer partout.

Le célèbre O.-A. Brownson, qui, avant sa conversion, avait passé par presque toutes les sectes, y compris les sectes occultes, nous déclare formellement que, pour faire adopter le système des écoles publiques, la franc-maçonnerie avait établi, par toute la République, une organisation semblable à celle des *Carbonari* d'Europe. « Les membres de cette société secrète, dit-il, devaient se servir de tous les moyens dont ils disposaient, chacun dans sa localité, pour former l'opinion publique et pour faire élire à la législature de chaque État, des hommes qui seraient disposés à favoriser leurs desseins. Cette organisation, fondée d'abord dans l'État de New-York, s'étendit ensuite à toute l'Union (1). »

Le Père Bayma, dans ce même article, dit encore que l'*American Encyclopedia* nous apprend que « l'attention des philanthropes (lisez francs-maçons) par tout le pays fut appelée sur ce sujet (de l'éducation), et en 1817 (année centenaire de la fondation de la franc-maçonnerie) commença ce que l'on a fort bien

1. Cité par le R. Père Bayma, S. J., dans l'*American Catholic Quarterly Review* de janvier 1877, p. 13.

nommé une renaissance (sécularisation) de l'éducation (1). »

La victoire de la secte des sans-DIEU fut facile partout, nous dit le Père Bayma, à cause de la faiblesse de la résistance.

La tyrannie maçonnique triompha donc sur toute la ligne, et partout l'État s'empara de l'œuvre de l'éducation, établissant des écoles soi-disant *unsectarian* — non confessionnelles, — « mais servant, en réalité, les intérêts de la pire des sectes, la franc-maçonnerie. Et ces écoles de l'État sont remarquables par leur intolérance sectaire et par leur haine pour toute forme de croyance religieuse (2). »

Les catholiques des États-Unis semblent avoir été bien lents à comprendre la nécessité de lutter vigoureusement contre l'influence de l'école publique, et cette institution maçonnique avait causé de terribles ravages dans leurs rangs avant qu'ils se soient aperçus du danger.

En 1876, un écrivain du *Catholic World* faisait l'aveu que voici, en parlant de l'état de l'Église dans les premiers temps de la République :

« On ne pouvait pas obtenir une formation catholique si ce n'est dans les deux ou trois collèges que nous avons mentionnés ; et, pendant longtemps, les quelques écoles élémentaires qui furent ouvertes, laissèrent infiniment à désirer. A vrai dire, on peut affirmer que ce n'est que depuis un quart de siècle que beaucoup d'évêques et de prêtres de ce pays sont par-

1. Les mots mis entre parenthèses se trouvent dans le texte de l'article du Père Bayma.

2. Second article du Père Bayma, avril 1877, p. 242.

venus à se rendre compte de l'importance d'une éducation catholique (1). »

Il convient de signaler ici l'œuvre du grand champion laïque de la cause des écoles catholiques : James A. Mac-Master, pendant longtemps rédacteur en chef du *Freeman's Journal*, de New-York, et mort il y a une dizaine d'années. Quelles batailles formidables il a livrées contre les écoles publiques ! Quelles luttes admirables il a soutenues pour faire triompher la doctrine de l'Église : que les enfants catholiques doivent recevoir une formation catholique ; que l'instruction profane ne peut pas être impunément séparée de l'idée surnaturelle, mais que l'atmosphère même de l'école doit être imprégnée de religion ! Souvent il se heurta à l'hostilité de certains évêques. Mais il eut toujours, dans ses campagnes glorieuses, l'appui et l'encouragement de l'Évêque des évêques. Et ce n'est pas une exagération de dire que si la question des écoles a reçu, au troisième concile plénier de Baltimore, une solution définitive, c'est grâce, en très grande partie, aux combats héroïques livrés par ce grand polémiste catholique, une des plus belles figures de l'Église des États-Unis, et tout à fait comparable à Louis Veillot.

Au troisième concile de Baltimore, l'Église, laissant de côté le ton du conseil et de l'exhortation pour prendre celui du commandement, formula une loi qui aurait dû faire cesser toute discussion sur la question des écoles paroissiales. Voici le décret de ce concile :

1. *Catholic World*, juillet 1876, p. 443.

« I. — Dans un délai de deux ans après la promulgation des décrets du concile, une école catholique devra être instituée et maintenue à perpétuité dans chaque paroisse qui n'est pas déjà pourvue d'une telle école, à moins que l'évêque, à cause de certaines difficultés particulières, ne juge à propos d'accorder une prorogation du délai.

» II. — Le prêtre qui, par une négligence grave, n'aura pas institué une école catholique dans le délai accordé, ou qui ne l'aura pas maintenue, ou qui, après des avertissements réitérés, l'aura négligée, aura mérité de perdre sa cure.

» III. — La mission ou la paroisse qui aura négligé d'aider au desservant ou au curé à instituer ou à maintenir une école paroissiale, de telle sorte que, par suite de cette négligence, l'école ne puisse pas être instituée ou maintenue, devra être réprimandée par l'évêque qui devra, par les moyens les plus propres et les plus efficaces, l'engager à fournir l'aide nécessaire.

» IV. — Tous les parents catholiques sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'école paroissiale, à moins qu'ils ne pourvoient suffisamment à leur éducation chrétienne, soit à la maison, soit dans d'autres écoles catholiques, ou à moins que, avec les sauvegardes voulues, ils n'aient obtenu de leur évêque la permission d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques. »

A la suite de la promulgation de ce décret, les catholiques semblèrent comprendre assez généralement la nécessité de fonder des écoles catholiques paroissiales où leurs enfants puiseraient une solide

formation religieuse, en même temps que les connaissances profanes nécessaires. Et bien qu'il y ait eu des tardigrades, parmi le clergé et parmi les fidèles, on peut dire que l'œuvre des écoles paroissiales entra dès lors dans une ère de prospérité.

Incontestablement, ce sont les catholiques allemands qui ont donné l'exemple en cette matière aux catholiques de langue anglaise. Devant le congrès catholique de Chicago, le D^r Auguste Kaiser, de Détroit, a pu, sans être contredit, faire la déclaration suivante :

« Les catholiques allemands ont indubitablement acquis leur plus grand mérite par leur zèle pour les écoles paroissiales qu'ils ont érigées partout où c'était possible, au prix des plus grands efforts. Partout où la Croix a été plantée au milieu des immigrants allemands, une école a été établie à côté de l'église. Que dis-je ! l'école existait souvent avant l'église. Les catholiques allemands connaissent bien ce principe : « Celui qui possède la jeunesse est maître de l'avenir. » Ils étaient convaincus que l'école paroissiale est le seul remède efficace contre les pertes terribles que l'Église a subies en ce pays. L'air de cette république est tellement saturé de liberté et d'indépendance, que la jeune génération n'est que trop portée à étendre cette liberté et cette indépendance à la foi et à la morale (1). Ici toutes les écoles du dimanche sont impuissantes. Seule, l'école qui est fondée sur les principes reli-

1. Cette déclaration, faite en plein congrès catholique, est une nouvelle preuve que le genre de liberté qui existe aux États-Unis, liberté non pas chrétienne, mais maçonnique, liberté, non du bien, mais du mal, n'est pas favorable au développement de la religion, quoi qu'en disent les américanisans.

gieux, où tous les sujets d'instruction sont imprégnés de religion, peut protéger le tendre germe de la foi contre le froid et le vent de l'erreur, afin qu'il devienne fort et puisse résister aux tempêtes de la vie et former un arbre vigoureux. Les catholiques allemands ont donné l'exemple par l'érection d'écoles paroissiales, et par leur grand succès sur ce terrain ; ils ont engagé nos coreligionnaires des autres nationalités à marcher sur leurs traces. Toutes les églises chrétiennes de ce pays devront imiter notre exemple, si elles ne veulent pas que le christianisme soit remplacé par l'incrédulité (1). »

Il n'est que juste de dire que les Canadiens-Français établis aux États-Unis, ont montré, eux aussi, beaucoup de zèle pour la cause des écoles paroissiales. Les prêtres canadiens-français, à quelques rares exceptions près, partout où ils peuvent grouper leurs nationaux et établir une paroisse, ont grand soin de mettre une école catholique et française à côté de l'église ; car ils savent que c'est le seul moyen de conserver la foi de la jeune génération. Dans cette œuvre de conservation religieuse et nationale, les fidèles canadiens-français secondent généreusement les efforts de leurs prêtres.

La nécessité de l'école paroissiale est maintenant si bien comprise par la masse des catholiques, qu'un journal disait dernièrement que « sans les écoles paroissiales, les catholiques des États-Unis ne seraient pas aujourd'hui plus de cinq millions (2). » Et nous

1. *World's Columbian Catholic Congresses*, vol. I, p. 140.

2. Cf. *The Catholic Record*, d'Indianapolis, 2 avril 1899.

pouvons ajouter que ces mêmes catholiques seraient peut-être quinze ou vingt millions, à l'heure qu'il est, si l'on n'avait pas tant hésité à établir des écoles paroissiales.

Sans doute, le maintien des écoles paroissiales est onéreux ; car les catholiques des États-Unis se recrutent principalement dans les rangs de la classe ouvrière et de la petite bourgeoisie. De plus, les catholiques, en tant que contribuables, fournissent déjà leur quote-part au soutien des écoles publiques dont ils ne se servent pas, dont ils ne *peuvent pas se servir*, hors le cas de nécessité absolue et avec le consentement de l'évêque.

Aussi la nature humaine étant faible, en Amérique comme en Europe, ce double impôt scolaire fatigue-t-il quelquefois certains catholiques. On a cherché plus d'un remède à la situation.

Le *Plan de Faribault* est la tentative qui a fait le plus de bruit, parce que beaucoup ont cru, non sans raison, que les fauteurs de ce plan voulaient le substituer aux décrets du concile.

Il n'est peut-être pas hors de propos de dire, en aussi peu de mots que possible, ce que fut ce *plan de Faribault*, qui a soulevé une véritable tempête et qui a rendu nécessaire l'intervention du Saint-Siège.

Au commencement de l'année scolaire 1891, deux écoles paroissiales du diocèse de Saint-Paul, celle de Faribault d'abord, puis celle de Stillwater, furent virtuellement sécularisées, livrées à la direction du Bureau des écoles publiques. Voici la proposition que le pasteur de la paroisse de l'Immaculée-Concep-

tion, de Faribault, l'abbé James-J. Conroy, fit au bureau des écoles de sa ville :

« En compensation de la somme d'un dollar par année, — un loyer purement nominal, — je m'engage à placer sous la direction et le contrôle du Bureau d'Éducation de la ville de Faribault, la maison d'école avec tout son ameublement, école actuellement connue sous le nom d'école paroissiale de l'église de l'Immaculée-Conception, ainsi que le terrain sur lequel la maison d'école est construite, ladite maison devant servir pour les fins scolaires, selon les conditions que le Bureau d'Éducation pourra déterminer pour le bien des intéressés (1). »

L'offre fut acceptée, cela va de soi.

D'après l'almanach ecclésiastique de Hoffman, cette école de Faribault était fréquentée par 200 élèves. Elle était donc en état de se maintenir. Du reste, je ne crois pas que le manque de ressources ait été jamais allégué comme le grand motif de ce changement. Les journaux déjà cités rapportent que l'abbé Conroy donna comme une des principales raisons de son acte extraordinaire, un mobile plus étonnant que l'acte même. Il déclara qu'il avait transformé son école paroissiale en école publique, « afin que les enfants qui fréquentaient cette école pussent recevoir les bienfaits qui résultent d'une formation américaine, dans le sens le plus étendu du mot, et pour qu'ils fussent bien préparés à remplir leurs devoirs de citoyens américains. »

1. Ce document a été publié dans les journaux de l'Ouest, au commencement de septembre 1891, notamment dans le *Minneapolis Journal* et le *Catholic Citizen*, de Milwaukee.

C'était dire assez clairement qu'une éducation catholique n'est pas une formation américaine, et que c'est dans les écoles publiques, et non dans les écoles catholiques paroissiales, que les enfants apprennent à bien remplir leurs devoirs de citoyens.

Le scandale fut grand, j'ai à peine besoin de le dire.

Les protestants et les non-catholiques eux-mêmes ne cachaient pas leur étonnement, je dirai même leur stupéfaction. Un reporter du *Minneapolis Journal*, feuille non catholique, alla trouver l'archevêque de Saint-Paul. Visiblement, il s'attendait à trouver le prélat fort irrité contre ce prêtre. Mgr Ireland lui répondit tranquillement : « J'approuve ce que Father Conroy vient de faire. Il me représente à Faribault. »

L'acte de l'abbé Conroy, approuvé par son Ordinaire, eut un immense retentissement aux États-Unis. Tous les journaux non catholiques : protestants, maçonniques, sceptiques, naturalistes, revenus de leur première surprise, y applaudirent bruyamment. Le *Post*, de Washington, par exemple, à la date du 26 septembre 1891, s'extasiait devant « cette nouvelle preuve de l'américanisme vigoureux — *thorough going americanism* — de Mgr Ireland. » Tous les journaux hostiles à la religion catholique voyaient dans cette transformation d'une école paroissiale en école publique, une politique nouvelle, — *a new departure*, — absolument contraire à ce que l'Église avait toujours enseigné et pratiqué, en Amérique comme en Europe. Quelques journaux catholiques, entre autres le *North-Western Chronicle*, de Saint-Paul, et le *Freeman's Journal*, de New-York, le *Freeman's Journal* du Grand Mac-Master,

approuvèrent hardiment le plan de Faribault, et souhaitèrent de le voir se généraliser. Par contre, d'autres journaux le dénoncèrent comme un grave péril pour l'Église. Le *Catholic Mirror*, de Baltimore, par exemple, consacra à l'incident, aux dates du 3 et du 10 octobre, deux grands articles fort vigoureux. Il se prit corps à corps avec Mgr Ireland lui-même et déclara que l'acte qu'il venait de permettre et de sanctionner, était formellement contraire aux enseignements des Papes et des Conciles. Si, disait en substance ce journal, la transformation de l'école paroissiale de Faribault en école publique était justifiable, alors c'en serait fait de toutes les écoles catholiques des États-Unis. Car, ajoutait-il, les parents catholiques ont consenti à s'imposer un double fardeau pour créer des écoles paroissiales à côté des écoles publiques, uniquement parce que l'Église leur enseignait que c'était nécessaire en vue du salut de leurs enfants.

En réponse aux journaux qui disaient que les catholiques de Faribault ne pouvaient plus soutenir leur école, le *Mirror* déclarait qu'il fallait, dans ce cas, abolir tout simplement l'école et laisser aux parents le soin de pourvoir eux-mêmes à l'éducation de leurs enfants.

A peu près à la même date, le *Catholic Citizen*, de Milwaukee, constata que, bien que les religieuses eussent été maintenues comme institutrices, l'école de Faribault était devenue une vraie école publique ; que les images religieuses avaient disparu, que l'on n'y récitait plus l'*Ave Maria*, que l'enseignement religieux ne se donnait qu'en dehors des heures de classe.

Du reste, pour connaître les conditions que l'État exigeait afin de reconnaître la légalité de la transformation de cette école paroissiale en école publique, il suffit de lire ce passage du rapport spécial de M. D.-L. Kiehle, surintendant des écoles publiques du Minnesota, chargé d'examiner le cas de Faribault :

« Un Bureau d'Éducation ne peut pas, légalement, s'engager à tenir compte de la question religieuse dans le choix des professeurs, et il ne peut pas séparer les enfants par classes selon leurs croyances religieuses ; le Bureau ne peut pas occuper une école paroissiale et en prendre la direction, avec l'entente, formelle ou implicite, que les professeurs seront choisis parmi les membres d'une congrégation religieuse quelconque, ou que les enfants appartenant à une secte particulière y seront envoyés. Une telle entente priverait cette école de tout droit à une part des fonds publics. »

Il est donc manifeste que l'école catholique de Faribault avait été vraiment sécularisée. Elle était devenue une école *mixte* et *neutre*. Les religieuses n'y étaient restées que *par accident*, et non en leur qualité de religieuses. Dans son rapport, le surintendant est très explicite sur ce point.

« Les sœurs (à Faribault) sont des personnes religieuses, et comme telles, n'ont aucune place dans l'école publique pour l'enseignement des doctrines religieuses. Mais si ce sont des personnes instruites et capables d'enseigner, le Bureau d'Éducation peut les employer aux travaux légitimes de l'école. Toutefois, si leur présence déplaît à une classe quelconque de citoyens, à cause de la signification de leur costume

religieux, le Bureau doit, ou les congédier, ou les obliger à porter dans la maison d'école les vêtements ordinaires de l'institutrice (4). »

Au mois d'octobre de la même année 1891, l'école paroissiale de Stillwater, également dans le diocèse de Saint-Paul, fut louée au Bureau des écoles publiques de la ville à des conditions identiques à celles qui avaient été acceptées pour la transformation de l'école de Faribault.

Le *Minneapolis Journal*, en date du 16 octobre, publie une dépêche de Saint-Cloud, État du Minnesota, annonçant que l'on y était en pourparlers en vue d'opérer une autre transformation semblable.

Vers la même époque, Mgr McGolrick, évêque de Duluth, et l'un des tenants de l'école de Mgr Ireland, de passage à New-York, se laissa interviewer par les reporters. Voici le langage qu'on lui prête au sujet de la transformation des écoles de Faribault et de Stillwater :

4. Rappelons ici, pour bien faire toucher du doigt l'esprit qui prévaut généralement aux États-Unis, deux faits récents. A Galitzin, en Pensylvanie, et à Poughkeepsie, État de New-York, il existait naguère quelque chose de semblable au *plan de Faribault* : des religieuses enseignaient dans les écoles publiques. A Galitzin, on protesta contre le costume des religieuses et l'on porta l'affaire devant le surintendant des écoles publiques, qui décida qu'en l'absence de toute loi défendant le port du costume religieux dans une école publique, les religieuses pouvaient continuer à porter leur costume tout en remplissant les fonctions d'institutrices. Mais la décision du surintendant ne fut pas acceptée. On porta l'affaire devant la législature de l'État et celle-ci vota une loi — *The religious garb bill* — défendant le port de tout costume religieux par un instituteur ou une institutrice dans une école publique. A Poughkeepsie, on protesta également contre le costume des reli-

« C'est une excellente idée et je crois qu'elle est destinée à être adoptée dans tous les États-Unis. *Il est passé le temps des rancunes en raison de différences dans les opinions religieuses.* Nous ne voulons être qu'un peuple, ne parlant qu'une langue, un peuple absolument américain. »

Je lis régulièrement un nombre considérable de journaux des États-Unis, et je n'ai jamais vu le moindre désaveu de ces paroles attribuées à Mgr McGolrick.

Le *Herald*, de New-York, à la date du 14 décembre 1891, publia une *interview* d'un de ses reporters avec Mgr Ireland. L'archevêque de Saint-Paul, s'expliquant sur le cas de Faribault, se serait exprimé comme suit :

« Le Bureau (des écoles publiques) a le contrôle suprême dans tout ce qui regarde l'enseignement des matières exigées par son programme et pendant tout le temps fixé par ce programme. En retour, le Bureau paie toutes les dépenses courantes. Ainsi, l'argent de

gieuses. Le surintendant des écoles publiques de l'État de New-York, l'incomparable Skinner, jugea, lui, qu'en l'absence d'une loi *permettant* le port d'un costume religieux, les religieuses devaient ôter le leur. Dans les deux cas, le résultat fut le même. En Pensylvanie, ce fut la législature qui se montra fanatique et intolérante ; dans l'État de New-York, ce fut le surintendant. — Cf. *Freeman's Journal*, 11 mars 1899. La leçon qui ressort de ces deux incidents, comme du rapport du surintendant Kiehle, du Minnesota, c'est qu'aux États-Unis, les écoles publiques sont absolument neutres et que l'on ne doit y tolérer le moindre signe religieux. Elles doivent être *neutres* non seulement par l'enseignement que les enfants y reçoivent, mais aussi par l'atmosphère qu'ils y respirent. Tout ce qui peut rappeler à ces jeunes esprits des pensées religieuses, doit être banni impitoyablement.

l'État (1) n'est pas appliqué aux fins d'une instruction confessionnelle, — *sectarian instruction* ; — il n'y a aucun partage de fonds scolaires ; les droits de l'État ne sont aucunement mis de côté. Tandis qu'il y a ce grand avantage, que tous les citoyens américains devraient apprécier, savoir, que les catholiques voient leurs enfants instruits avec les fonds publics auxquels ils contribuent comme les autres ; et que l'État a la satisfaction de réunir sous sa direction, paisiblement, sans violation de droits personnels, pour leur donner l'instruction profane, — *secular instruction*, — des multitudes d'enfants catholiques qui autrement ne la recevraient pas. En vertu de ce plan, la conscience catholique est satisfaite. Car, tandis que l'on donne l'instruction profane, il n'y a aucun danger résultant de l'esprit protestant ou athée des *professeurs* ; et, les heures de classe passées, l'école retombe sous le contrôle des catholiques et l'on y donne l'instruction religieuse. »

Ainsi, d'après Mgr Ireland lui-même, les écoles, sous le nouveau régime, étaient des écoles purement neutres, soumises en toutes choses, pendant les heures de classe, au gouvernement exclusif du Bureau des écoles publiques ; les personnes qui y enseignaient — bien qu'elles fussent des religieuses — ne pouvaient donner qu'une instruction profane — *secular instruction* — et ce n'était qu'après les heures de classe qu'elles pouvaient parler de religion aux enfants (2).

1. Provenant des contribuables, des catholiques comme des autres.

2. Il est peut-être à propos de faire remarquer combien ce régime était contraire à ces paroles de Léon XIII que nous

Au mois de mars 1892, dans un centre canadien-français de l'État de New-York, des négociations furent entamées en vue d'introduire le *school board* dans les écoles catholiques.

Il paraissait donc à tout le monde que l'intention des promoteurs du plan de Faribault était de le généraliser et de l'appliquer à toutes les écoles catholiques des États-Unis. Car, pour le public il n'y avait aucune circonstance particulière qui nécessitât la transformation inaugurée dans le diocèse de Saint-Paul. Il existait trois paroisses catholiques à Faribault et trois à Stillwater. Dans chaque ville il y avait une paroisse de langue anglaise, une paroisse de langue allemande et une paroisse de langue française. A Faribault, l'école attachée à la paroisse de langue anglaise comptait 200 élèves ; l'école paroissiale allemande, 60 élèves ; l'école canadienne-française, 40 élèves. A Stillwater, l'école catholique de langue anglaise était fréquentée par 300 élèves, l'école allemande par 100 élèves. Le chiffre de la population scolaire de la paroisse canadienne-française n'est pas donné par Hoffman ; seules les écoles catholiques de langue anglaise furent sécularisées. Le public ne put pas comprendre la nécessité financière qu'il y avait de livrer les écoles catholiques de langue anglaise au Bureau des écoles publiques, puisqu'elles étaient plus en état que les

lisons dans l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens* du 8 février 1884 : « Il est de la dernière importance que, dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent le préparer à la vie, *ne soient jamais séparés de celui de la religion. Disjoindre ces deux enseignements, c'est vouloir que l'enfant soit neutre à l'égard des devoirs envers DIEU.* »

autres de se maintenir. Et jusqu'à ce jour on n'a jamais donné aux catholiques la moindre explication à ce sujet. Ce manque d'éclaircissements contribua puissamment à surexciter les esprits. Puisqu'on ne voyait aucune cause particulière qui justifiait ce changement, on croyait assez naturellement au désir de généraliser le plan de Faribault. Et cette croyance se justifiait par les bruits et les déclarations rapportés plus haut et par beaucoup d'autres incidents semblables. Cette croyance, qui se manifestait ouvertement, Mgr Ireland ne fit rien pour la détruire (1).

La discussion gagna les hautes sphères de l'Église des États-Unis. Des *faits* on passa aux *principes*. M. l'abbé Bouquillon, professeur à l'Université catholique de Washington, publia sa fameuse brochure : *Education : to whom does it belong ? — A qui appartient l'éducation ?* Le professeur répondit à cette question en disant que l'éducation — remarquez bien, l'éducation — appartient à l'*individu*, aux *parents*, à l'*État* et à l'*Église*. Dans cette nomenclature, j'observe l'ordre de l'auteur. Le R. P. Holaind, S. J., du collège de Saint-François Xavier, de New-York, répondit à l'abbé Bouquillon. Le savant religieux établit la différence essentielle qu'il y a entre *enseignement* et *éducation*, entre *enseigner* et *éduquer*. Si toute personne, toute association, tout être moral a le droit de faire bénéficier les autres des connaissances qu'il possède, l'*éducation* ou *formation* de l'enfance appartient, de droit naturel, aux parents, sous la haute direction de l'Église si les parents sont catholiques. Le

1. Le *Catholic Advocate*, de Louisville, Kentucky, juin 1892.

P. Holaind appuya fortement sa thèse sur les paroles de Léon XIII.

Dans son Encyclique *Sapientia Christiana*, du 10 janvier 1890, Léon XIII dit que c'est une « étroite obligation pour les parents d'employer leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser toutes les injustes violences qu'on leur veut faire en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants... Quand il s'agit de la bonne éducation de la jeunesse, on n'a jamais le droit de fixer de limites à la peine et au labeur qui en résultent, si grands qu'ils puissent être. » On aurait dit que ces dernières paroles avaient été écrites expressément en vue du manque de générosité et d'esprit de sacrifice qui était au fond de la propagande en faveur du plan de Faribault. On voulait généraliser ce système pour s'épargner un peu de peine et de labeur. Ce qui n'empêcha pas Mgr Ireland de condamner publiquement le travail du P. Holaind, dans la fameuse *interview* avec le représentant du *Herald* dont il est question plus haut. Il qualifia sa brochure d'assemblage de « notions surannées et anti-américaines ». Puis il ajouta :

« Le monde progresse, et le P. Holaind reste stationnaire. Voilà la question débattue entre le P. jésuite et le professeur de l'Université catholique. Des ennemis malicieux et des amis myopes travaillent à couvrir l'Église de vêtements et de voiles qu'ils ont eux-mêmes fabriqués, afin de cacher aux yeux du public ses traits véritables. Il me semble parfois que, dans cette besogne, ses amis myopes font preuve de plus de zèle et obtiennent plus de succès que ses

ennemis. Dans tous les cas, le P. Holaind a fait ce qu'il a pu dans ce sens. Je prie le peuple américain de considérer que ses paroles sont celles du P. Holaind et non pas celles de l'Église catholique. »

Finalement la cause fut portée à Rome par Mgr Ireland lui-même. Le 21 avril 1892 la S. Congrégation de la Propagande répondit : *tolerari potest*. Le décret, transmis à Mgr Ireland par le cardinal préfet, est ainsi conçu :

« A la réunion spéciale de la Propagande, tenue le 21 avril 1892, dans le but de savoir ce qu'il faut penser de l'arrangement conclu par l'archevêque de Saint-Paul relativement aux deux écoles de Faribault et de Stillwater, il fut résolu de répondre affirmativement et, sans déroger aux décrets des conciles de Baltimore sur les écoles paroissiales, de reconnaître que la transaction effectuée par l'archevêque Ireland concernant les écoles de Faribault et de Stillwater, en tenant compte de toutes les circonstances, peut être tolérée. »

Une lettre du 3 mai 1892, adressée par la S. Congrégation de la Propagande à tous les évêques des États-Unis, donnait la version suivante de ce décret de *tolerari potest* :

« Tout en maintenant fermement en vigueur les décrets des conciles de Baltimore sur les écoles paroissiales, la convention conclue par le R. archevêque Jean Ireland, relativement aux écoles de Faribault et de Stillwater, peut, toutes les circonstances bien considérées, être tolérée. »

Le texte latin est le suivant :

« Affirmative et firmis in suo robore manentibus Decretis conciliorum Baltimorensium supra scholas parochiales, compositio inita a R. P. D. Archiepiscopo Ireland relate ad scholas de Faribault et Stillwater, perpensis omnibus circumstantiis, tolerari potest. »

Le Saint-Siège ne faisait donc que *tolérer* les deux cas particuliers de Faribault et de Stillwater. Il ne les *approuvait* nullement, Surtout il ne tolérerait même pas qu'on étendît le *plan de Faribault* à toutes les écoles catholiques. Au contraire, il est dit formellement qu'il fallait maintenir fermement en vigueur les décrets des conciles de Baltimore. Quant aux *circonstances* dont l'exposé détermina le Saint-Siège à *tolérer* la convention de Faribault et de Stillwater, il n'a jamais été fait aucune communication.

Émus par l'interprétation qu'on donnait au décret du *tolerari potest*, et par les bruits qui circulaient à ce propos, l'archevêque de New-York et ses suffragants écrivirent au Pape pour lui exposer leurs doutes et leurs craintes. Le Saint-Père leur répondit en date du 27 mai 1892. Dans cette lettre, Léon XIII affirme de nouveau que, pour la règle de conduite générale, il faut s'en tenir aux décrets des conciles de Baltimore ; que dans le double cas de Faribault et de Stillwater, on ne faisait que *tolérer* un *fait* qui s'éloigne quelque peu de la lettre de la loi. Mais ce qui est particulièrement intéressant, c'est cette réponse du Pape à une préoccupation des évêques de la province de New-York.

« Mais pour insister davantage sur le point qui préoccupait vos esprits et qui Nous a déterminé à

vous écrire, Nous voulons que vous sachiez qu'en cette affaire, personne ne Nous a donné à craindre que les catholiques fussent l'objet de quelque vexation si Nous improuvions ce qui a été fait par l'archevêque de Saint-Paul, au sujet des écoles établies à Faribault et à Stillwater. Comme ni ce vénérable Frère, ni personne autre, ne Nous a signalé un péril de ce genre, il en résulte manifestement que c'est une pure invention qui a donné lieu au bruit qui vous a induits dans cette gratuite et fausse opinion. »

Evidemment, les évêques de la province de New-York avaient entendu dire que pour obtenir le décret du *tolerari potest*, on s'était servi d'un langage comminatoire ; et ils s'en étaient ouverts à Léon XIII. Le Pape leur déclare aussitôt qu'aucune menace de ce genre n'était parvenue à ses oreilles.

Cependant, le 2 juillet 1892, le *Freeman's Journal*, de New-York, reproduisait du *World* (1), de la même ville, des extraits d'un document qu'ils prétendaient être un mémoire présenté au Pape par Mgr Ireland sur la question des écoles de Faribault et de Stillwater. L'authenticité de ce document n'a jamais été contestée, à ma connaissance. Or, voici un passage qui renferme précisément la menace à laquelle les évêques de la province de New-York faisaient manifestement allusion. Je traduis fidèlement :

« Malheureusement, maintenant que la question a été si longuement discutée, l'opinion publique me

1. Le *World*, je le sais, est un journal à sensation, qui ne recule pas devant un document apocryphe. Aussi, l'authenticité du mémoire serait douteuse, si seul le *World* l'avait publié ; mais le *Freeman's Journal* est une feuille sérieuse.

considère comme le représentant du parti qui, dans l'Église des États-Unis, est favorable au gouvernement, et elle considère mes adversaires comme un parti étranger et un grand danger pour la République. J'ai de graves raisons d'être inquiet pour le cas où la décision me serait défavorable. Nous, catholiques, ne formons qu'un huitième de la population des États-Unis; nous sommes sans richesse et sans influence, et une proportion de catholiques, beaucoup plus forte quant à l'influence et quant au nombre, n'a pas empêché le *Culturkampf* en Allemagne. »

C'est là une véritable menace, tous l'admettront. Mais ce n'est pas tout. D'après les journaux déjà cités, qui n'ont jamais reçu de démenti, que je sache, ce mémoire de Mgr Ireland aurait été accompagné d'un document écrit par le cardinal Gibbons pour appuyer cette attitude menaçante de l'archevêque de Saint-Paul. Voici un passage de cet appendice attribué impunément au cardinal :

« Votre Sainteté me permettra-t-elle de terminer cette lettre en ajoutant que le silence du Saint-Siège sur cette question a été clairement interprété, et le sera encore davantage, comme une condamnation virtuelle de la conduite et des doctrines du grand archevêque de Saint-Paul? Si cette opinion était partagée par le peuple américain, comme elle le serait avec le temps, je crains que le sentiment national ne fût vivement excité et que l'on ne proposât des mesures destinées à harceler les catholiques dans les affaires scolaires. On a déjà fait des tentatives dans ce sens; jusqu'ici elles n'ont pas eu de succès; mais il importe de ne pas fortifier ces tentatives

en créant ou en entretenant des préjugés contre nous. »

C'était dire clairement au Pape : Si vous improuvez le plan scolaire de Mgr Ireland, vous déchainerez contre les catholiques des États-Unis une tempête de préjugés et de haine.

Si ces documents étaient apocryphes, comment expliquer le silence de Mgr Ireland et du cardinal Gibbons? Car, je le répète, je n'ai jamais vu de démenti donné aux journaux qui ont mis ces documents au jour, comme pièces authentiques. Et si un tel démenti avait été publié, je l'aurais vu, ce me semble, car ma profession de journaliste m'oblige à me tenir au courant de tout ce qui se publie dans la presse.

D'un autre côté, le Pape ayant déclaré formellement qu'aucune menace ne lui a été faite relativement à la question des écoles de Faribault et de Stillwater, il est impossible que ces deux documents lui soient parvenus. Que sont-ils devenus? Qui a empêché le Saint-Père d'en prendre connaissance? C'est là le mystère qui entoure ce décret du *tolerari potest*.

Malgré ce mystère, ou peut-être à cause de lui, le décret du *tolerari potest* ne mit pas fin au débat. Les auteurs du plan de Faribault prétendaient généraliser encore leur système, en dépit de l'insistance que le Saint-Siège, tout en tolérant un fait particulier, mettait à affirmer que la loi générale de l'Église, en matière scolaire, ne devait subir aucun changement. Mgr Ireland lui-même, dans une de ses nombreuses communications aux journaux, disait, au mois de juin 1892 :

« Le plan de Faribault est maintenant formellement permis, malgré les allemands et les jésuites. La signification canonique de la décision *tolerari potest* est : « pleinement permis. » Une lettre que je reçois de la Propagande met en évidence la signification pratique de ces mots. Sans doute, ce plan s'écarte de l'idéal, et lorsque quelque chose s'éloigne de l'idéal, le langage canonique est : *tolerari potest*. Mais, en pratique, cela veut dire : *approbation pleine et entière, — full approval.* »

Une telle interprétation du mot *tolerari*, qui était l'interprétation de toute l'école libérale, aux États-Unis et ailleurs, devait soulever de vigoureuses protestations. Il y en eut de nombreuses. La plus remarquable fut celle de Mgr Matz, évêque de Denver. Le journal catholique de sa ville épiscopale, *The Colorado Catholic*, ayant adopté l'interprétation de Mgr Ireland, savoir que le plan de Faribault était « entièrement approuvé », Mgr Matz adressa à ses fidèles, à la date du 19 mai 1892, une lettre pastorale d'une vigueur extraordinaire. Il dit en toutes lettres que « le plan de Faribault est le plan que les francs-maçons ont voulu imposer à la Belgique et contre lequel l'épiscopat belge a déclaré la guerre. » Et il termine sa condamnation par cette exclamation : « Que notre main droite soit flétrie si jamais nous donnons notre approbation à un tel compromis (1) ! »

La discussion devenant de plus en plus âpre, un délégué apostolique, Mgr Satolli, fut envoyé aux États-Unis. Le 16 novembre 1892, il réunit les arche-

1. Le lecteur trouvera à l'appendice les principaux passages de ce remarquable document.

vêques à New-York, et leur soumit certaines propositions sur la question scolaire. Ces propositions tombèrent, abusivement, dans le public (1), et enflammèrent de plus en plus les esprits. Elles furent ouvertement interprétées par les partisans de la sécularisation des écoles comme favorables à leur thèse, bien qu'elles fussent en très grande partie basées sur les décrets des conciles de Baltimore (2).

Après une délibération sérieuse et assez laborieuse, les archevêques réunis à New-York adoptèrent une rédaction définitive des propositions rédigées par Mgr le délégué apostolique Satolli, et y ajoutèrent les résolutions suivantes :

« Premièrement : — Il est résolu qu'il faut promouvoir l'érection d'écoles catholiques, afin qu'elles puissent, si c'est possible, recevoir tous les enfants catholiques, selon les décrets du troisième concile plénier de Baltimore ;

» Deuxièmement : — Il est résolu que, pour les enfants catholiques qui actuellement ne fréquentent pas les écoles catholiques, nous ordonnons que l'on pourvoie à leur instruction religieuse dans les écoles ouvertes le dimanche, ou quelque jour de la semaine, et que l'on presse les parents d'enseigner à leurs enfants, chez eux, la doctrine chrétienne. »

Ces *résolutions*, on le voit, ne laissent aucune porte ouverte à la généralisation du plan de Faribault.

1. Des journaux de New-York ont attribué cette indiscretion à un prêtre de l'entourage de Mgr Ireland. Cf. *The World*, 12 décembre 1892.

2. On trouvera ce document à l'appendice.

La division s'étant mise parmi les catholiques, et même parmi les évêques, le malaise devint intolérable.

Alors le Saint-Père, dans sa sagesse et sa prudence, crut devoir interroger directement et séparément chaque archevêque et évêque des États-Unis, afin de bien connaître le sentiment de l'épiscopat sur cette question brûlante qui bouleversait tous les esprits. Il est certain que la très grande majorité des prélats s'opposa résolument à tout projet de compromis sur le terrain scolaire.

Le 30 mai 1893, Léon XIII répondit aux évêques, par une lettre adressée au cardinal Gibbons. Cette lettre est probablement la preuve la plus éclatante que Léon XIII ait jamais donnée de son talent incomparable de diplomate, de pacificateur et de conciliateur. Tout en déclarant que les propositions de Mgr Satolli « livrées mal à propos à la publicité » avaient été « formulées par le délégué lui-même », ce qui indiquait clairement que le Pape n'entendait pas en être responsable, Léon XIII s'applique à défendre son représentant contre l'imputation d'avoir voulu déroger en quoi que ce soit aux décrets du concile de Baltimore. Puis il déclare de nouveau que « l'on doit fidèlement observer les décrets que, conformément aux déclarations du Saint-Siège, les conciles de Baltimore ont formulés touchant les écoles paroissiales, ainsi que tout ce qui a été prescrit touchant la même question par les pontifes romains, soit directement, soit par les SS. Congrégations. »

Cette lettre de Léon XIII a heureusement clos le débat. Il n'a plus été sérieusement question de généraliser

le plan de Faribault. Mgr Ireland, il est vrai, a écrit à l'*Univers*, de Paris, quelques mois après, qu'il « s'occupait d'étendre le système à quelques autres paroisses de son diocèse », mais le mouvement vers cette solution du problème scolaire n'a plus eu le moindre caractère général. Peut-être le désir de recourir à quelque compromis de ce genre existe-t-il encore au fond de certains cœurs, mais, sur ce coin du champ de bataille, le libéralisme a dû baisser pavillon devant la doctrine catholique intégrale.

Maintenant, que vont faire les catholiques des États-Unis ? Existe-t-il quelque espoir pour eux d'arriver à une transaction acceptable ?

Je ne le crois pas. Ils osent à peine se plaindre de l'injustice à laquelle ils sont soumis. L'*American Catholic Quarterly Review* disait en 1888 :

« Les catholiques, il est vrai, doivent contribuer au soutien des écoles publiques dont ils ne se servent pas, mais ils s'y soumettent comme à une chose inévitable. C'est injuste.... et l'injustice passe presque inaperçue (1). »

Quelques années auparavant, M. J.-G. Shea avait écrit dans la même revue :

« Les esprits de nos concitoyens sont tellement faussés et prévenus sur cette question des écoles, que nous, catholiques, nous préférons souffrir le tort d'être taxés pour des écoles qui sont aussi protestantes qu'une église protestante, et auxquelles nous ne pouvons pas, en conscience, envoyer nos enfants ;

puis ériger, doter et maintenir nos propres écoles, où la jeune génération peut être instruite sans perdre la foi (1). »

Le même écrivain, plusieurs années auparavant, disait que les catholiques des États-Unis subissent leur sort avec une sorte d'indifférence, qui tient plutôt du fatalisme oriental que de la résignation chrétienne :

« Sentant comme ils le sentent, écrivait-il, que le système scolaire, tel qu'il fonctionne actuellement, est injuste et oppressif, les catholiques n'ont tenu aucune assemblée publique, n'ont soulevé aucune agitation, n'ont envoyé aucune pétition à la législature, et ne se sont pas adressés aux tribunaux. Ils ont subi l'injustice, et ont tranquillement fait des sacrifices afin de faire pour eux-mêmes ce que le gouvernement entreprend de faire en les taxant, mais ne fait pas (2). »

« Nous ne pouvons rien, dit-il encore, et tout ce que nous tenterions (en vue de rendre les écoles publiques moins sectaires) ne ferait que fortifier davantage le système actuel (3). »

Mgr Mac Quaid, cité par le Père Bayma, déclare que les catholiques, par l'impôt scolaire, « sont frappés, persécutés à cause de leur religion (4). »

Mais, tout en proclamant qu'ils sont persécutés, les catholiques des États-Unis n'ont jamais sérieusement tenté de secouer le joug maçonnique.

1. *American Catholic Quarterly Review*, avril 1882, p. 195.

2. Même revue, janvier 1876, p. 171.

3. Même revue, janvier 1881, p. 49.

4. Même revue, avril 1877, p. 248.

Dans un ouvrage déjà cité, M. Montgomery prétend que les catholiques ont eu tort, dans les quelques efforts qu'ils ont faits pour obtenir un peu de justice, d'attaquer isolément le système scolaire. Selon lui, ils auraient dû déclarer la guerre aux écoles publiques, non pas en tant que *catholiques*, mais en tant que *parents*, et faire appel à tous les autres parents, sans distinction de religion, pour les aider dans la défense des droits du père de famille contre l'usurpation de l'État. Peut-être ainsi, dit-il, aurait-on réussi.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer, sans craindre de nous tromper, que, d'ici à longtemps, — aussi loin que l'homme peut voir dans l'avenir, — il n'y aura pas de changement appréciable dans le système scolaire des États-Unis.

A la fin de l'année 1893, il y eut un mouvement en vue d'obtenir un peu de liberté scolaire pour les catholiques. On le disait inspiré par le cardinal Gibbons et Mgr Satolli. La législature de l'État de New-York devait être saisie d'un projet de loi décrétant en substance ce qui suit : Lorsqu'un particulier, une corporation, une association ou une organisation quelconque, constituée civilement ou non, aura établi une école pour la libre instruction de la jeunesse dans les sciences élémentaires, si cette école est fréquentée par au moins cinquante élèves et si, de plus, elle est soumise à l'inspection des autorités scolaires de l'État, elle aura droit à une part proportionnelle des sommes prélevées par l'État ou les municipalités pour les fins scolaires.

C'était loin de l'idéal; mais, enfin, le projet était

beaucoup plus acceptable que le plan de Faribault, qui convertissait tout simplement les écoles paroissiales en écoles neutres. La proposition de 1893 laissait aux écoles paroissiales leur caractère d'écoles catholiques, et leur donnait une part des impôts municipaux et des subventions de l'État.

En même temps, une pétition, préparée à Baltimore, fut adressée au conseil municipal de cette ville, à la législature de l'État du Maryland et à divers fonctionnaires, demandant, pour les écoles catholiques, une part des impôts et des subventions scolaires. Et les journaux annoncèrent que la même pétition devait être présentée à la législature de plusieurs autres États. Si l'impression, disait-on, est favorable, différentes législatures seront saisies de projets de loi analogues à celui qui devait être soumis à la législature de New-York.

Les catholiques, cette fois, semblaient unis ; le mouvement paraissait général et devait avoir, par conséquent, quelque chance de réussir. Qu'en advint-il ?

A peine le projet fut-il lancé, que l'épouvante s'empara des catholiques ; une vraie terreur panique se déclara dans tous les rangs de l'armée. C'était à qui répudierait le plus vite et le plus haut le malheureux plan de Baltimore.

L' Ave Maria, Revue publiée à l'Université de Notre-Dame, Indiana, disait :

« Nous n'avons aucun espoir de voir réussir le plan de Baltimore pour le règlement de la question scolaire. Autant que nous pouvons en juger, il a déjà suscité une nouvelle opposition et attisé davantage le

fanatisme entretenu par les organisations anticatholiques, telle que l'Association Protectrice Américaine (I. A. P. A.)... Si le plan de Baltimore est rejeté, — et, nous l'avons dit, nous n'avons aucun espoir de le voir agréer, — le résultat sera une augmentation d'antagonisme à l'égard des catholiques, et leurs griefs au sujet de la question scolaire seront plus loin que jamais d'une solution équitable. »

Et la même revue avait soin de dire aux catholiques qu'il ne fallait pas méconnaître la puissance de l'élément hostile.

« On ne saurait commettre une plus grande erreur que de croire à l'insignifiance, au point de vue du nombre et de l'influence, de l'Association Protectrice Américaine, et des autres organisations semblables qui viennent de prendre naissance aux États-Unis. Au contraire, elles constituent une armée et une puissance dont ce serait une folie de ne pas tenir compte. »

A la date du 16 décembre 1893, on pouvait lire ce qui suit dans le *Catholic Universe*, de Cleveland, Ohio :

« L'archevêque Corrigan (de New-York) se dégage de toute responsabilité en ce qui regarde le projet de loi dont on se propose de saisir la législature de New-York, cet hiver, pour régler la question des taxes scolaires. Sa Grandeur considère ce mouvement comme très peu sage et déclare qu'aucun évêque de sa province ne l'approuve. Le cardinal Gibbons affirme qu'il n'a eu aucune connaissance préalable de la lettre circulaire (ou pétition) venant de Baltimore. Le vénérable Mgr Mac Colgan est, assure-t-on, l'inspi-

rateur de ce document. L'A. P. A., si pauvre en armes contre les catholiques, est reconnaissante, à l'égard des promoteurs de ce projet, de lui avoir fourni ce nouvel engin de guerre. »

Voilà comme l'Église militante est obligée de *lutter* dans le pays de la liberté !

Mgr Mac Colgan, vicaire général du diocèse de Baltimore, fut désavoué par tout le monde, et le projet tomba à l'eau, bien entendu. Il n'en a jamais été question depuis, et ce n'est pas de si tôt, assurément, qu'on renouvellera l'*expérience*.

Devant le congrès catholique de Baltimore, en 1889, M. Edmond F. Dunne, parlant de la question scolaire, s'écria :

« Mais, nous dit-on, un système d'écoles confessionnelles ne pourrait pas bien fonctionner. Pourquoi pas ? Ce système fonctionne bien ailleurs, pourquoi pas ici (1) ? »

Oui, le système d'écoles confessionnelles subventionnées par l'État et maintenues par des impôts municipaux, dirigées et inspectées par le pouvoir politique, sous une forme ou sous une autre, fonctionne d'une façon relativement satisfaisante dans plusieurs pays : en Angleterre, par exemple, et plus particulièrement dans deux provinces du Canada : Québec et Ontario. Mais pourquoi ce système peut-il exister dans ces pays, tandis qu'il semble impossible de l'implanter aux États-Unis ?

C'est d'abord parce qu'en Angleterre on a quelques notions de liberté. Aux États-Unis on parle beaucoup

1 *Proceedings American Catholic Congress*, p. 75.

de liberté. La langue anglaise a même deux mots pour exprimer la chose : *liberty* et *freedom* ; deux beaux mots, certes, qui arrondissent admirablement une phrase et qui font toujours éclater des applaudissements pourvu qu'on les prononce avec un peu d'emphase. Mais dans le *Land of freedom* on n'a réellement pas la moindre idée de ce que c'est que la vraie liberté.

Dans la province de Québec, où les catholiques et les Français sont en grande majorité — sept contre un — la vraie liberté existe. La minorité protestante et anglaise est traitée avec une générosité chevaleresque. Elle fait absolument ce qu'elle veut en matière scolaire, et l'on ne songe même pas à la molester. Non seulement la majorité catholique de la province de Québec accorde toute liberté à la minorité protestante, mais elle la gâte.

Dans la province protestante d'Ontario, la minorité catholique, sans être aussi bien traitée que la minorité protestante de la province de Québec, est cependant protégée par la loi organique que les sectes maçonniques et orangistes n'ont pas encore réussi à détruire, parce que les fanatiques y sont en minorité.

Voilà donc la première raison qui explique l'existence du système des écoles confessionnelles en Angleterre et au Canada, et l'impossibilité d'introduire ce système aux États-Unis. Dans ce dernier pays on a toujours le mot de liberté sur les lèvres, mais on ne sait seulement pas ce que ce mot signifie. En Angleterre et dans deux provinces du Canada, on parle moins de la liberté qu'aux États-Unis, mais on y fait quelques efforts pour la cultiver.

De plus, il faut tenir compte de ce fait qu'en Angleterre et au Canada il n'y a guère que des catholiques et des protestants ; tandis qu'aux États-Unis il y a des millions — trente ou quarante millions, peut-être davantage — de gens qui ne professent aucune forme de religion chrétienne. En Angleterre et au Canada, même les francs-maçons sont obligés de se dire chrétiens (1). Par conséquent, il est possible, en Angleterre et au Canada, de diviser les écoles publiques, subventionnées et dirigées par l'État, en écoles catholiques et en écoles protestantes. Aux États-Unis, la chose serait impossible, même si les protestants vrais y consentaient, à cause du nombre immense de non-chrétiens que renferme la République. Ces millions de neutres, de sans-DIEU, trouvent dans l'école neutre et sans-DIEU exactement ce qu'il leur faut. Ils ne voudraient jamais abandonner l'école publique sans religion qui leur convient admirablement pour adopter le système des écoles publiques confessionnelles qui existe au Canada. Et comme le nombre de ces sans-DIEU augmente toujours, l'impossibilité de modifier le système actuel devient de plus en plus radicale.

Les catholiques des États-Unis sont donc condamnés à rester, pendant un temps indéfini, sous le régime de la tyrannie maçonnique et naturaliste. Ils n'ont, apparemment, que trois choses à faire : 1° créer des écoles catholiques partout où cela est possible, même au prix des plus grands sacrifices ; 2° vanter

1. A part le petit nombre de maçons français et canadiens-français qui relèvent du Grand-Orient de France et qui sont installés dans la loge de l'*Emancipation*, à Montréal. Ceux-là sont ouvertement impies.

moins la *liberté* dont ils jouissent, pour ne pas se rendre ridicules aux yeux des autres peuples ; 3^o prier humblement DIEU afin qu'il ne permette pas aux sectes de leur enlever cette dernière liberté : celle de pouvoir fonder des écoles catholiques, à la condition de contribuer au maintien des écoles naturalistes (1).

1. Dans ce chapitre il n'est question que de l'enseignement primaire, et aussi un peu de l'enseignement secondaire, car les *school boards* se permettent bien souvent d'organiser, aux frais des contribuables, des *high schools*, ou académies. Reste l'enseignement supérieur. Il est encore libre, mais on a lieu de penser qu'il ne le sera pas longtemps. Déjà, dans l'État de New-York, les collèges catholiques ne peuvent conférer des grades sans le consentement et l'approbation du *Board of Regents*, institution scolaire de l'État, qui a usurpé et qui exerce seul le droit de conférer des grades universitaires. Dans les États de l'Illinois, du Missouri et du Michigan et dans d'autres États encore, des projets de loi ont été présentés à la législature pour porter atteinte à la liberté de l'enseignement supérieur en créant des monopoles odieux. Ces projets n'ont pas été votés, mais les promoteurs se proposent de revenir à la charge. Le *Church Progress*, de Saint-Louis, numéro du 3 juin 1899, qui nous fournit ces détails, affirme hardiment qu'il « existe manifestement une conspiration, en ce pays, contre la liberté de l'enseignement supérieur. »

CHAPITRE NEUVIÈME

LA QUESTION DES NATIONALITÉS

J'ABORDE maintenant des questions plus délicates. Jusqu'ici, j'ai parlé de la situation extérieure, du milieu où le catholicisme se meut aux États-Unis, des obstacles que l'Église y rencontre sur son chemin, des ennemis du dehors. Il faut maintenant examiner la situation intérieure, les relations qui existent entre les différents groupes de catholiques, les causes de l'accroissement du catholicisme, et le grave problème des pertes que l'Église a subies aux États-Unis.

Nous l'avons vu, M. Brunetière avoue que « du mélange de tant de races et de conditions, le peuple américain commence à peine à se dégager »; qu'actuellement les divers éléments qui habitent ce vaste pays, n'ont guère entre eux, comme « lien mystique de la patrie », que « la constitution. »

Par conséquent, ceux qui respectent ce lien unique, tout en parlant l'allemand, le français, le polonais ou le tchèque, sont aussi dévoués à la nouvelle patrie américaine, sont aussi bons patriotes que ceux dont la langue habituelle est la langue anglaise. Cette conclusion s'impose, ce me semble. Elle paraît découler rigoureusement des prémisses posées par M. Brunetière. Si tous les catholiques américains admettaient

cette conclusion, beaucoup de froissements qui troublent l'Église des États-Unis disparaîtraient. Mais un groupe assez nombreux, à la tête duquel se trouve Mgr Ireland, veut opérer immédiatement l'*assimilation* des catholiques allemands, français, polonais, etc., en les *américanisant*, en leur faisant adopter la langue anglaise, les mœurs et les coutumes particulières aux États-Unis, et en les détachant aussi rapidement que possible de tout culte de leur patrie d'origine (1).

De là, deux écoles au sein de l'Église d'Amérique : l'école de l'assimilation de tous les éléments étrangers dans le *grand tout* américain, et l'école de la conservation, aussi longtemps que possible, des diverses nationalités.

Si les États-Unis étaient un pays comme la France, l'Espagne ou l'Allemagne, un pays dont la population serait homogène, parlant une langue commune, ayant des traditions communes qui se perdent dans la nuit des temps et une idée nationale commune ; si les États-Unis étaient une *patrie* comme la France est une patrie ; si tous les Américains étaient unis entre eux par cette chose mystérieuse qui se forme avec les siècles, difficile à définir, mais puissante et

1. A l'installation du nouvel évêque de Saint-Cloud, Mgr Trobec, Mgr Ireland disait : « Les Américains et les catholiques » croient et affirment que les hommes sont libres de parler, » devant l'auteur de la vérité, la langue qui leur plaît, pourvu » toutefois qu'ils observent d'abord une parfaite loyauté à » l'égard de l'Amérique et des institutions américaines. — Pro- » vided that always America and the language of America » and American institutions obtain their best loyalty. »

Le *Catholic Review*, de New-York, avril 1891, disait : « Les » autorités de l'Église font les plus grands efforts pour hâter le » jour où une seule langue dominera. »

sacrée, l'âme de la patrie, alors l'école de l'assimilation aurait raison. Ou plutôt il n'y aurait pas deux manières d'envisager la question.

On conçoit, en effet, que si un groupe de catholiques irlandais, ou anglais, ou italiens, allait se fixer en France, sans aucun esprit de retour, mais avec la ferme intention d'y demeurer toujours, eux et leurs descendants, ils ne s'opposeraient pas à l'assimilation ; loin de là, ils deviendraient Français aussi rapidement que possible. Ils apprendraient le français et l'adopteraient comme langue du foyer domestique, sinon à la première, du moins à la deuxième génération. Ils se fondraient dans la grande famille française et ne conserveraient de leur origine étrangère que leur nom patronymique. Les évêques et les prêtres de France n'auraient pas besoin d'intervenir pour hâter l'assimilation de ces catholiques étrangers, car tout les pousserait à se faire vraiment Français le plus tôt possible.

Mais il est admis que les États-Unis n'offrent, sous le rapport de l'homogénéité nationale, aucun point de comparaison possible avec les vieux pays de l'Europe.

Il serait probablement impossible de trouver dans l'histoire du monde un événement semblable au peuplement des États-Unis. On a déjà vu, bien des fois, un peuple nouveau se dégager du mélange de deux ou de plusieurs races. Les peuples modernes de l'Europe ont dû tous se former ainsi. Mais les annales de l'Europe ne doivent mentionner rien d'aussi extraordinaire que l'entassement formidable d'éléments divers qui s'est produit, en moins d'un siècle, sur le territoire de la république américaine. Toutes les races de

l'Europe y sont représentées, plusieurs d'entre elles par des millions d'individus. La race noire aussi y a pris fortement racine. On compte aujourd'hui huit millions de nègres aux États-Unis.

Que sortira-t-il de ce vaste alambic ? Nul ne peut le dire avec certitude. Plusieurs ont cru que, dans un avenir relativement peu éloigné, la république se fractionnerait en divers États qui adopteront différentes langues, qu'il y aura un État de langue anglaise, un État de langue allemande, un État de langue française, un État de langue slave, un État de langue scandinave ; que l'histoire de l'Europe, en un mot, se répéterait de ce côté-ci de l'Atlantique.

D'autres sont d'avis que la race noire est appelée à dominer finalement sur une partie considérable du territoire américain ; qu'il se formera un grand État nègre, composé de tous les États du Sud. Pour ma part, je crois plutôt à l'extermination des nègres dans une guerre de races épouvantable, que prépare l'horrible *loi de Lynch* (1).

D'autres croient à une invasion des races asiatiques par l'Ouest et pensent qu'il y aura plus tard un empire chinois en Amérique.

Enfin, d'autres expriment l'opinion que la langue anglaise doit tout dominer et tout absorber aux États-

1. Exécution sommaire par la populace des personnes soupçonnées de crimes ou déclarées coupables par les tribunaux. Chaque année il y a un grand nombre de ces exécutions populaires. On exécute rarement des blancs. Par contre, en certains endroits, un nègre accusé est un nègre perdu. Il est certain qu'on a fait périr bien des innocents. On pend et on fusille les nègres pour des crimes qui n'entraînent pas la peine de mort devant les tribunaux réguliers. Il y a parfois des scènes d'une

Unis. La république pourra se fractionner en plusieurs États, le caractère des populations pourra se modifier profondément par suite du mélange de races ; mais, disent-ils, l'anglais sera la langue universelle et unique de toutes ces régions, dans un avenir plus ou moins éloigné.

C'est cette dernière hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable *dans le moment*. Sans doute, des événements imprévus peuvent la rendre moins probable demain. Elle semble actuellement à peu près inéluctable, même à des Allemands que je connais personnellement. L'un d'entre eux, un religieux qui travaille pourtant dans un collège allemand à conserver la langue allemande, m'a déclaré, il n'y a pas deux ans, que dans un demi-siècle, ou même dans un quart de siècle, la langue germanique ne serait plus qu'un souvenir aux États-Unis. M. Arthur Preuss, de Saint-Louis, qui a fondé *The Review* pour défendre les droits des catholiques allemands *en anglais*, exprimait, à la date du 13 avril 1899, la pensée que « les seuls jour- »
» naux qui aient un avenir devant eux en ce pays sont »
» les journaux publiés en anglais. » « Personne, »
» ajoutait-il, ne le regrette plus que moi, car les jour- »
» naux catholiques allemands et français ont été »
» un puissant facteur, depuis bien des années, dans

sauvagerie inouïe. On a brûlé des nègres sur la place publique devant une foule en délire. Ces exécutions populaires, qui tendent à augmenter et que les autorités ne peuvent pas ou n'osent pas réprimer, doivent jeter dans le cœur des nègres une semence de haine qui produira tôt ou tard un formidable cataclysme, une guerre de races sans exemple dans l'histoire. La race noire y périra, sans doute, mais non avant d'avoir fait de terribles blessures à la race blanche.

» la formation de la nouvelle nation... et généralement ils ont été plus orthodoxes que les journaux catholiques de langue anglaise. »

Quoi qu'il en soit, tous admettent que les États-Unis passent par une époque de transition, qu'ils n'ont pas reçu leur forme ethnique définitive. Des nations nouvelles s'élaborent aujourd'hui en Amérique, comme des peuples nouveaux se sont formés, dans les premiers siècles du christianisme, sur les débris de l'empire romain.

Les catholiques opposés à l'école de l'assimilation forcée disent : ne devançons pas les événements, ne cherchons pas à jeter de force les catholiques allemands, français, etc., dans le moule américain. Pourvu qu'ils se montrent de vrais citoyens de leur pays d'adoption, qu'ils en respectent la constitution et les justes lois civiles, il ne faut rien exiger davantage. S'ils veulent conserver leur langue, qu'ils le fassent aussi longtemps qu'ils le pourront. Cette proposition semble raisonnable.

Avant les discussions survenues dans ces derniers temps, les Américains de langue anglaise admettaient parfaitement que le respect des justes lois du pays était tout ce que l'on pouvait exiger des catholiques parlant une autre langue que l'anglais. Ainsi un écrivain de l'*American Catholic Quarterly Review*, octobre 1898, disait, au cours d'un article intitulé *Why Education Should Be Free* : « Leurs coutumes » sont-elles criminelles ? Doivent-ils être mis dans une » camisole de force, de patron puritain, pour être de » bons citoyens américains ? La république ne » demande rien de semblable. Cette république a été

» principalement établie par le sang et l'argent des
 » *étrangers*..... Vous voulez l'unité. Au moyen d'une
 » éducation commune, vous voulez faire un tout com-
 » pact des individus et des familles. La république ne
 » s'appuie pas sur ce principe barbare. Elle se vante de
 » ne pas s'immiscer dans les habitudes du peuple, elle
 » se vante de favoriser la liberté individuelle la plus
 » absolue qui soit compatible avec la sûreté publique.»

De l'aveu même d'écrivains américains, on ne peut donc pas raisonnablement demander aux *étrangers* qui viennent s'établir aux États-Unis, de se dénationaliser violemment et brusquement. Respect aux justes lois du pays d'adoption, accomplissement des devoirs du citoyen, voilà tout ce qu'on est en droit de leur imposer. Pour le reste : la langue, les coutumes, les habitudes, que les lois de la nature suivent leur cours normal et produisent librement leur effet.

L'Église, qui est la sagesse même, n'interviendra pas dans ce travail gigantesque qui se poursuit aux États-Unis, dans cette formation de peuples nouveaux. Si elle intervient, ce sera pour protéger la liberté ; ce ne sera pas au profit des uns et au détriment des autres. On a déjà voulu l'entraîner dans la lutte. Elle a répondu que les catholiques, aux États-Unis, sont libres de parler la langue qu'ils voudront (1).

1. Voici un document officiel qui fait saisir la pensée du Saint-Siège sur cette question des nationalités aux États-Unis :

« Washington, le 12 mai 1897.

» Illustre et Révérendissime Seigneur,

» Vu qu'aux États-Unis, beaucoup de quasi-paroisses ont été
 » érigées sur le même territoire pour l'avantage de ceux qui

Mais si l'Église n'entend pas forcer les catholiques allemands, français, polonais, etc., à *s'américaniser*, pas plus qu'elle ne veut les forcer à garder leur langue maternelle, elle désire, très certainement, qu'ils aient des prêtres qui parlent leur langue, et qui connaissent leurs mœurs, tant qu'ils jugeront à propos de conserver cette langue et ces usages particuliers.

L'attachement d'un peuple à sa langue est merveilleusement fort; tellement fort que, si vous violemez ce sentiment, vous pouvez causer des malheurs irréparables. Sans doute, il vaudrait infiniment mieux pour les catholiques de langue française, ou de langue allemande, ou de langue polonaise, établis aux États-Unis, se dénationaliser immédiatement, plutôt que d'apostasier ou de tomber dans l'indifférentisme; il vaudrait mieux renoncer à leur langue nationale, plutôt qu'à la religion de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. Malheureusement, le cœur humain est ainsi fait qu'il est plus fortement lié aux choses temporelles qu'aux choses spirituelles. Un clergé qui voudrait dépouiller brusque-

» parlent différentes langues, il s'est élevé des doutes quant au
» droit des personnes qui sont nées de parents appartenant à
» ces églises, ou qui sont venues de pays étrangers, connais-
» sant cependant la langue anglaise. Cette délégation aposto-
» lique, dans une affaire si grave, a cru devoir soumettre ces
» doutes au jugement supérieur de la S. Congrégation de la
» Propagande, d'autant plus que l'affaire paraissait se rattacher
» intimement aux résolutions adoptées par la dite S. Congrè-
» gation le 11 avril 1897. Et dans le sens de ces résolutions,
» l'Éminentissime Préfet de la dite S. Congrégation, par une
» lettre N° 22.872, en date du 26 avril de la présente année.
» nous a fait la déclaration suivante : I. Les enfants nés en
» Amérique de parents étrangers dont la langue n'est pas
» l'anglais, ne sont pas obligés, en arrivant à leur majorité, de
» devenir membres de la quasi-paroisse dont leurs parents font

ment les Allemands, les Canadiens-Français, les Polonais des États-Unis de leur langue nationale, les jetterait pour la plupart dans l'apostasie. C'est pourquoi l'Église, qui est sage de la sagesse de DIEU, ne permettra jamais une entreprise aussi téméraire.

Il n'y a aucun doute possible sur l'esprit de l'Église en cette matière : elle veut que la parole de DIEU soit prêchée à chaque peuple dans son idiome particulier, quelque imparfait, quelque grossier ou quelque difficile qu'il soit. De tout temps, ses ministres se sont appliqués à parler les langues des différents peuples, même les plus sauvages, pour les mieux évangéliser, au lieu de chercher à astreindre les peuples à apprendre la langue des pasteurs. Jamais l'Église n'a travaillé à détruire une langue nationale pour la remplacer par une autre. Elle veut, au contraire, que chaque peuple conserve, autant que cela est possible, l'idiome qui lui est propre ; car, divinement inspirée, elle sait qu'il existe un lien mystérieux entre la langue d'un peuple et son caractère intime, son âme. Détruisez la langue d'un peuple, et vous faites disparaître je ne sais quelle

» partie ; mais ils ont le droit d'entrer dans une quasi-paroisse
 » où l'on fait usage de la langue du pays ou de l'anglais. —
 » II. Les catholiques qui ne sont pas nés en Amérique, mais
 » qui connaissent la langue anglaise, ont le droit de devenir
 » membres de l'église dans laquelle on fait usage de l'anglais,
 » et on ne peut pas les forcer à se soumettre à la juridiction
 » du recteur de l'église établie pour l'usage de leurs natio-
 » naux.

» Tout en faisant connaître ces choses à Votre Grandeur,
 » selon mes instructions, je demeure, avec tout le respect et
 » toute l'estime que de droit, de Votre Grandeur le très dévoué
 » en N.-S.

(Signé) » † SÉBASTIEN,
 » Archevêque d'Éphèse, Dél. Ap. »

sève qui lui donnait la plénitude de la vie. Or, ce sont des peuples forts, vigoureux, bien vivants, que veut l'Église, car seuls de tels peuples peuvent pratiquer dans toute leur perfection les vertus chrétiennes.

Voilà pourquoi l'*assimilation* forcée ne peut pas être une politique conforme à l'esprit de l'Église.

Pendant l'hiver de 1888-89, Sa Sainteté Léon XIII a indiqué clairement la pensée du Siège Apostolique sur cette question des nationalités aux États-Unis. Le Souverain-Pontife, écrivant aux archevêques et aux évêques des États-Unis touchant les nombreux Italiens qui vont s'établir dans la grande république, rappelle les misères spirituelles dont sont victimes ces pauvres émigrants, et affirme que la cause principale de ces malheurs se trouve dans le manque de prêtres capables de parler l'italien. Puis il indique le remède que, dans sa sollicitude apostolique, il a résolu d'appliquer au mal. Se propose-t-il de leur envoyer des maîtres pour leur enseigner l'anglais ? Nullement. Voici ses paroles : « Nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs » prêtres italiens qui soient à même de soulager leurs » nationaux en parlant leur langue, de les instruire de » la doctrine de la foi et des préceptes ignorés ou » négligés de la vie chrétienne, d'exercer auprès » d'eux l'administration salutaire des sacrements, » d'élever la génération croissante dans la religion et » dans les sentiments d'humanité, d'être enfin utiles » à tous par le conseil et l'assistance et de leur venir » en aide par les soins du ministère sacerdotal. »

Sacerdotes naturales, voilà ce que l'Église demande pour ses enfants dans tous les pays du monde ; voilà ce qu'elle n'a jamais cessé de leur procurer, autant

qu'il était en son pouvoir. Non pas seulement des prêtres qui *parlent* la langue de leurs ouailles, mais, quand cela se peut, des prêtres *nationaux, naturels*. C'est le mot employé par Innocent XI.

Le décret de la S. Congrégation de la Propagande du 28 novembre 1630, ordonnant de créer des prêtres parmi les naturels des Indes, après éducation, donne ces trois raisons : 1° Parce que les Écritures Saintes et l'histoire de l'Église montrent que cela se faisait partout par les apôtres de la primitive Église ; 2° Parce que les prêtres aborigènes ont plus facilement la confiance du peuple ; 3° Parce qu'ils connaissent mieux le langage, les coutumes et les dispositions de leurs compatriotes.

La demande de ceux qui veulent pour les Allemands, les Français, les Polonais, les Italiens, etc., des prêtres qui soient en mesure de « soulager leurs nationaux », pour employer les paroles de Léon XIII, est donc éminemment raisonnable, et l'on a eu bien tort de jeter tant de hauts cris contre la requête des comités de l'œuvre de Saint-Raphaël d'Allemagne et d'Italie. Cette requête, comme on l'a très bien montré (1), ne demandait nullement la division des diocèses par nationalités, mais la nomination d'évêques de diverses origines pour représenter les divers peuples qui composent la population des États-Unis au sein de l'épiscopat. On a vivement combattu cette adresse, qui ne demandait rien que de parfaitement juste, par des raisons étranges ; tandis qu'il aurait suffi de faire remarquer, bien

1. Voir le travail publié par M. l'abbé Charles Maignen, dans la *Revue Canonique : La vraie situation du Catholicisme aux États-Unis et M. Ferdinand Brunetière*, (janvier, février 1899.)

simplement, que les signataires demandaient une chose déjà admise en principe, puisqu'il y a eu de tout temps, aux États-Unis, des évêques de diverses nationalités. Il pouvait s'agir, tout au plus, d'appliquer ce principe d'une façon plus générale.

Mais une autre question se présente. Admettons, dit-on, que les Allemands, les Français, les Polonais, etc., soient desservis, autant que cela se peut, par des prêtres en état de les « soulager en leur parlant leur langue », tant qu'ils ne seront pas *assimilés* : ne faut-il pas hâter, sans la brusquer, cette assimilation, dans l'intérêt même de ces *étrangers* ?

Ceux qui répondent *oui* ne peuvent, ce me semble, donner aucune raison sérieuse à l'appui de leur prétention.

J'ai eu beau interroger et étudier, je n'ai pu trouver que ce seul argument en faveur de l'assimilation : Si vous n'habituez pas les catholiques étrangers à pratiquer leur religion en se servant de l'anglais, vous les exposez à de sérieux inconvénients lorsqu'ils viennent à quitter une ville où il y a un groupe de leurs nationaux pour aller dans un endroit où il n'y en a pas. Si tous, prêtres et fidèles, se servaient partout et uniquement de l'anglais, cet inconvénient ne se présenterait pas, quelques déplacements que l'on fit.

On peut répondre : 1° Les catholiques qui ont séjourné quelque temps aux États-Unis acquièrent généralement assez d'anglais pour pouvoir se confesser, au besoin, dans cette langue. 2° Ceux qui ne parlent pas du tout l'anglais pourront presque toujours trouver un prêtre sachant leur langue assez bien pour

les entendre en confession. 3° Si le maintien des diverses nationalités offre l'inconvénient signalé, par contre la destruction de ces nationalités, l'*assimilation*, offre des inconvénients infiniment plus graves.

Les assimilateurs ont un autre argument, tiré de l'ordre politique, celui-là, et non pas de l'ordre religieux. Le voici. En faisant de tous ses enfants des *Américains* de langue anglaise, en les jetant tous dans le même moule national, l'Église s'attirera les sympathies et la confiance du gouvernement et du peuple des États-Unis, au lieu de leur paraître une institution quelque peu exotique, à cause des diverses langues étrangères qu'elle tolère parmi les fidèles.

A cet argument la réponse est quadruple : 1° L'Église, par cela même qu'elle est l'Église, quelque langue que parlent ses enfants, sera toujours un objet de suspicion pour les sectes et les gouvernements que les sectes dominent. 2° Les catholiques de langue anglaise, les catholiques *américains* dans toute la force du terme, pourvu qu'ils soient sincèrement catholiques, ne sont pas mieux vus ni mieux traités que les catholiques parlant une langue étrangère. Au contraire, on pardonnera plutôt à un *foreigner* de faire profession de catholicisme qu'à un Yankee. Un vrai Yankee, qui est en même temps catholique, est considéré comme une anomalie, une sorte de *lusus naturæ*, tandis qu'on ne s'étonne pas de trouver la foi catholique chez un homme qui a conservé encore le type et l'accent allemands, français ou polonais. 3° Les catholiques étrangers ne sont pas seuls à vouloir conserver leur langue nationale. Les Allemands luthériens, par exemple, y tiennent tout autant. On ne pourrait donc pas repro-

cher à l'Église catholique seule de vouloir la conservation des langues étrangères. 4^o Tout ce que le gouvernement et le peuple des États-Unis peuvent exiger, c'est que l'Église forme de bons citoyens. Or un bon citoyen est celui qui observe les justes lois de son pays, qui remplit ses devoirs sociaux, qui est prêt à défendre le drapeau national. Qu'il parle mieux une langue qu'une autre, cela ne regarde ni le gouvernement, ni ses voisins.

Écoutons maintenant les raisons et les arguments de ceux qui combattent l'assimilation, qui disent qu'il faut plutôt retarder autant que possible l'engloutissements des diverses nationalités dans le *grand tout* américain, et qui travaillent à grouper les catholiques allemands, français, italiens, etc., en paroisses ou en quasi-paroisses séparées.

D'abord ils ont pour eux le grand argument des *faits*. L'expérience prouve que là où l'on ne groupe pas les catholiques selon leur nationalité, là où l'on ne leur donne pas une organisation paroissiale distincte, avec des prêtres capables de les « soulager en parlant leur langue », l'expérience prouve, dis-je, que partout où l'on ne cherche pas à conserver la *langue maternelle* des catholiques, la foi se perd (1). Ce qui prouve combien Mgr Schroeder, ancien professeur de

1. Un prêtre canadien-français d'un des États de l'Ouest me disait dernièrement : « En 1884, à M..., où je suis maintenant, » il y avait quatre cent cinquante familles canadiennes-françaises. Sur ce nombre, soixante personnes seulement pratiquaient leur religion. Aujourd'hui tous remplissent fidèlement leurs devoirs religieux. Pourquoi cette différence ? En 1884, il n'y avait qu'une paroisse de langue anglaise. Aujourd'hui il y a une paroisse canadienne-française. » La même chose

l'Université catholique de Washington, avait raison d'écrire, dans le *Catholic World* de novembre 1890 (page 267) : « Personne n'ignore la relation si étroite » qui existe entre les traditions domestiques, les » coutumes particulières et spécialement la langue » maternelle, et la conservation et l'exercice pratique » du sentiment religieux. »

Parlant de l'élément canadien-français aux États-Unis, l'historien Shea s'exprime ainsi : « Cette » population était presque exclusivement catholique. Exposée aux moqueries et aux attaques inspirées par le fanatisme ignorant, beaucoup de » Canadiens-Français eurent honte de leur religion » où tombèrent dans l'indifférence, particulière- » ment dans les centres où ils trouvèrent des » églises déjà encombrées et où les instructions se » donnaient dans une langue qu'ils ne comprenaient » guère. Il leur manquait aussi certaines cérémonies » auxquelles ils étaient habitués, et ils ne se sentaient » pas chez eux. *Ils avaient besoin d'églises qui fussent » à eux* (1). »

Devant le premier Congrès catholique, tenu à Baltimore en 1889, M. Richard Clarke, de New-York, fit l'aveu suivant : « Les populations catholiques qui nous » sont arrivées de l'Europe, ont été beaucoup exposées » à perdre la foi. Les pertes provenant de cette source

s'observe partout où il y a des Canadiens-Français. Laissez-les dispersés, sans organisation paroissiale distincte, sans prêtres canadiens et sans écoles françaises, ils s'américaniseront sans doute rapidement ; mais un très grand nombre tombera dans l'indifférence religieuse la plus complète. Il doit en être de même des autres nationalités.

1. *American Catholic Quarterly Review*, octobre 1879, p. 601.

» ont été incommensurablement plus grandes que les gains que nous avons faits par les conversions (1). »

La relation mystérieuse qui existe entre la langue maternelle et la conservation de la foi est si forte et si manifeste, qu'autrefois, avant que la manie de l'*américanisation* à outrance ne se fût emparée d'un certain nombre de catholiques, on cherchait même à conserver aux Irlandais leur cachet national et leur parler particulier. On le sait, les Irlandais ont, pour la plupart, perdu leur langue primitive. Ils ont adopté l'anglais, forcément, comme leur langue nationale (2), mais ils le parlent avec un accent plus ou moins marqué, selon le degré d'instruction qu'ils ont reçu. Eh bien ! cet accent irlandais — le *brogue* — absolument caractéristique, très difficile à imiter et qui ne manque certes pas de charme, on voulait autrefois le conserver, comme moyen efficace de mieux grandir la foi chez les Irlandais. Faute d'une langue propre, le *brogue*, l'anglais parlé à l'irlandaise, remplaçait, chez les Irlandais, la langue maternelle des autres peuples ; et il existait une relation très étroite entre le maintien du *brogue* et la conservation de la foi dans toute sa pureté et sa force. J'ose dire qu'il est moralement impossible qu'un Irlandais qui conserve le *brogue* dans

1. *Proceedings American Catholic Congress*, page 176.

2. Chose remarquable, les catholiques des États-Unis qui, en ces derniers temps, ont été les plus zélés partisans de la destruction des autres langues au profit de l'anglais, sont presque tous des Irlandais de naissance ou d'origine. On dirait qu'ayant été dépouillés de leur langue propre et ayant été forcés d'adopter l'anglais, ils voudraient que tous fussent traités de la même façon. C'est un peu l'histoire du renard qui avait perdu sa queue.

toute sa naïveté, puisse abandonner entièrement *the auld faith*, la vieille foi qui lui a été enseignée dans ce langage particulier à la race irlandaise ; tandis qu'on trouve malheureusement beaucoup de protestants ou d'indifférents dont les noms, plus ou moins anglicisés, trahissent leur origine celtique, mais dont le langage ne se distingue plus de l'américain ordinaire. Ce double fait : conservation de la foi avec la conservation du *brogue*, perte fréquente de la foi avec la disparition du *brogue*, s'impose à l'attention de tous ceux qui ont vécu aux États-Unis et qui ont observé les hommes de près. Et j'insiste sur ce point : autrefois on admettait volontiers l'à-propos de conserver aux Irlandais leur cachet national et leur parler particulier aussi longtemps que possible. C'était une barrière entre eux et « l'ambiance mentale », pour parler le langage du jour, une protection contre l'envahissement des idées perverses dont l'atmosphère morale, aux États-Unis, est saturée. On le reconnaissait jadis, et je me rappelle avoir lu maints articles dans ce sens. Conserver le *brogue*, ce n'était sans doute pas le moyen de parvenir le plus facilement aux honneurs et à la richesse ; mais c'était incontestablement une aide pour l'âme, un appui pour la foi, une sauvegarde pour les mœurs. Et autrefois les choses spirituelles l'emportaient sur les intérêts terrestres.

Le *Catholic Review*, de New-York, à la date du 4 juin 1887, disait : « La vieille génération, avec sa » foi robuste *et son esprit national fortement accusé.* » disparaît ; tandis que la jeune génération, élevée » dans les écoles publiques, pénétrée de la tradition » protestante, nourrie de la lecture des journaux et

» des romans à sensation, veut être *américaine* jusque
» dans ses vices. »

Il est évident que *l'esprit national fortement accusé* dont parle cette revue n'était pas l'esprit national *américain*. C'était l'esprit national *irlandais* qui accompagnait et soutenait la *foi robuste* de la vieille génération.

Dans ce même article, l'écrivain du *Catholic Review* bénit, en quelque sorte, l'esprit de fanatisme qui a tenu les catholiques à l'écart de la société américaine et qui leur a ainsi permis de conserver, en partie, leur foi. Il dit : « Si les protestants américains » n'avaient pas traité les catholiques avec mépris et » haine ; s'ils ne les avaient pas ostracisés dans la » société domestique, dans le monde des affaires et » de la politique ; s'ils n'avaient pas fait de leur race » et de leur croyance un sujet de moquerie et d'oppro- » bre, la position du catholicisme ne serait pas aussi » avantageuse qu'elle l'est. »

A cette époque, il est visible qu'on n'était pas du tout favorable à *l'assimilation*. On y voyait, au contraire, un grand danger pour la foi et les mœurs des catholiques. On voulait maintenir et fortifier les barrières qui séparaient le troupeau du CHRIST des pâturages empoisonnés du monde. Et l'on avait raison.

Aujourd'hui, on voudrait tout américaniser le plus rapidement possible : Irlandais, Allemands, Français, Polonais, Italiens, Bohémiens. Pourtant si le *brogue*, qui n'est qu'une manière particulière de prononcer l'anglais, sert incontestablement de sauvegarde contre « l'ambiance » délétère qui existe manifestement aux États-Unis, à plus forte raison le français, l'alle-

mand, le polonais, l'italien, le bohémien, offrent-ils cette salutaire protection. Ne devrait-on donc pas, dans l'intérêt supérieur des âmes, chercher à conserver toutes ces langues nationales aussi longtemps que possible ? Si elles doivent finalement disparaître, si l'anglais doit un jour dominer partout aux États-Unis et remplacer tous les autres idiomes, que le changement s'opère lentement, afin que la foi puisse s'acclimater dans le nouveau milieu.

Les langues européennes ne se divisent pas en langues catholiques et en langues protestantes ou athées. Toutes ces langues ont été formées sous la surveillance maternelle de l'Église ; toutes sont imprégnées de son souffle divin, et toutes ont ce qu'il faut pour exprimer les sublimes vérités et les ravissantes beautés du christianisme. L'anglais, certes, ne fait pas exception à la règle, même l'anglais quelque peu modernisé, c'est-à-dire corrompu, qu'on parle généralement aux États-Unis. L'anglais se prête admirablement à l'exposition de la doctrine catholique et à la prière. La traduction anglaise des Saintes-Écritures — je parle de la version classique dite de Douai (1) — possède une grandeur et une élévation incomparables. Ce n'est donc pas que l'anglais, en tant que langue, soit un danger pour la foi catholique, bien que quelques-uns de ceux qui ne le connaissent pas, l'aient appelé une langue protestante. L'anglais n'est pas plus protestant que le français, l'espagnol ou l'italien. Mais aujourd'hui, particulièrement aux États-Unis, il

1. On le sait, du temps de la persécution en Angleterre, les catholiques anglais durent faire imprimer en France, à Douai, une version anglaise de la Bible.

sert de véhicule à la pensée protestante, ou plutôt à la pensée naturaliste et maçonnique. C'est par l'anglais que « l'ambiance mentale » des États-Unis pénètre partout. Or cette ambiance est hostile, profondément hostile à la foi catholique, et même à toute idée surnaturelle. C'est en anglais que se publient les plus grands journaux quotidiens et les principales revues qui sont vouées au culte et à l'exaltation du progrès purement matériel. C'est en anglais que s'expriment les propagateurs du matérialisme moderne, dans les chaires des universités et à toutes les tribunes publiques. C'est en anglais que s'élève de tout ce vaste territoire le concert blasphématoire en l'honneur du Veau d'Or, l'idole du peuple américain (1). Ce n'est pas la langue même qui est redoutable, c'est l'usage détestable que tant d'américains en font. Dès lors, on comprend combien il importe que les catholiques allemands, français, etc., conservent l'usage de leur propre langue, qui sert à les ratta-

1. Le célèbre Brownson, converti, disait dans sa revue, au mois de janvier 1873 : « Mes compatriotes américains sont à » mes yeux prodigieusement tombés, depuis un tiers de siècle, » tant au point de vue de l'intelligence qu'à celui de la moralité. » De fait, la rapidité de leur dégénérescence n'a pas d'exemple » dans l'histoire. Leur religiosité semble à peu près éteinte et » leur âme renversée et tournée vers la terre. Ils ont perdu » toute conception des choses de Dieu et toute aspiration spiri- » tuelle... Jamais peuple païen n'a rendu un culte plus complet » à la déesse inconstante de la Fortune que les américains ; » jamais personne n'a plus obstinément soutenu que le succès » dans une affaire est la vraie mesure du mérite. Même dans » leurs meilleures dispositions d'âme, la base de toute obligation » morale consiste pour eux dans le sentiment purement naturel » d'une certaine philanthropie. Ce n'est pas, à mon sens, faire » à un homme un compliment très flatteur que de le dire » possédé d'un fervent esprit d'américanisme. »

cher à leurs traditions, aux saintes croyances de leurs ancêtres.

Sans doute, on trouve aux États-Unis d'excellentes revues hebdomadaires et mensuelles de langue anglaise. Mais, chose vraiment incroyable, il ne s'y publie pas en anglais un seul journal quotidien qui soit consacré à la défense de la foi catholique. Tous les journaux quotidiens de langue anglaise aux États-Unis, sans une seule exception, sont hostiles à l'Église ou purement *séculiers*, ne s'occupant des questions religieuses qu'à titre de *nouvelles*, et mettant l'Église sur un pied d'égalité avec les sectes protestantes et les sociétés maçonniques. Or, ce sont les feuilles quotidiennes qui, particulièrement aux États-Unis, servent de nourriture intellectuelle aux masses de la population. Si les catholiques allemands, français, polonais et bohémiens abandonnaient leur langue nationale pour ne parler que l'anglais, afin de faire plaisir aux américanisants, ils ne liraient plus une feuille quotidienne catholique.

Tandis que les catholiques de langue anglaise n'ont pas encore su, ou n'ont pas pu fonder une seule feuille quotidienne pour défendre la foi chrétienne, les catholiques des autres nationalités en ont plusieurs. Ainsi il se publie en langue française, dans les États de la Nouvelle-Angleterre, quatre feuilles quotidiennes qui ont un caractère nettement catholique. Les catholiques allemands ont aussi quatre publications quotidiennes, outre de nombreuses revues hebdomadaires (1). Les

1. D'après le *Catholic Directory*, sur 268 publications catholiques aux États-Unis, 42 sont en langue allemande, 172 en langue anglaise. Les 54 autres se publient en français, en

catholiques polonais ont trois feuilles quotidiennes, dont une à deux éditions par jour, et les catholiques bohémiens, deux.

Tant que les catholiques des États-Unis n'auront pas une presse catholique quotidienne de langue anglaise, ce serait un acte de folie criminelle que de vouloir faire disparaître les autres langues qui sont le véhicule *quotidien* de la pensée catholique. On a fait quelques efforts ou, pour parler plus exactement, on a quelquefois *parlé* de créer des journaux catholiques de langue anglaise. Et, chose remarquable, ce sont des prêtres allemands qui ont le plus fortement insisté sur la nécessité de pourvoir à ce besoin social. C'est qu'ils voient le danger : la jeune génération s'anglicanise ou s'américanise de plus en plus et menace d'abandonner entièrement l'usage de l'allemand. Ces prêtres clairvoyants disent : Si nos jeunes gens n'ont à lire que les tristes feuilles quotidiennes qui se publient actuellement en anglais aux États-Unis, nous verrons beaucoup d'entre eux grandement exposés à perdre entièrement la foi ou à tomber du moins dans le doute.

Mais l'appel de ces prêtres zélés n'a eu que bien peu d'écho et aucun résultat pratique. Les catholiques de langue anglaise, aux États-Unis, semblent, depuis quelques années surtout, s'immobiliser dans une admiration incompréhensible devant la *constitution* et le *drapeau étoilé*. Toutes leurs énergies se concentrent sur un point : affirmer leur *américanisme*, prouver aux américains que les catholiques sont profondément

tchèque, en polonais, en espagnol, en flamand, en slave et en magyar.

loyaux envers la république de Washington. Cela, nous l'avons vu, n'améliore guère la position de l'Église vis-à-vis du pouvoir ; et pendant que l'on s'épuise à crier son patriotisme sur les toits, des œuvres qu'il serait urgent d'entreprendre en vue du salut des âmes, restent en souffrance.

Les assimilateurs poussent parfois les choses tellement loin qu'il en résulte un vrai scandale. C'est ainsi qu'en 1891 le révérend John Gmeiner (1), du clergé de Saint-Paul, publia, sous les yeux de Mgr Ireland, et avec son approbation, a-t-on dit, une brochure intitulée : *The Church and foreignism*, et dédiée « Aux Amis de l'Amérique. » Il y soutenait la thèse qu'il faut être *américain* d'abord, *catholique* ensuite. A la page 33 et encore à la page 35, il reproche aux catholiques allemands du Wisconsin d'avoir repoussé l'odieuse loi scolaire Bennett, qui violait les droits sacrés des parents et que les évêques du Wisconsin avaient courageusement dénoncée comme un attentat à la vraie liberté. Répondant à l'appel de leurs pasteurs, les catholiques du Wisconsin s'unirent aux protestants respectueux des droits des parents, et envoyèrent à la législature de l'État une majorité hostile à la législation tyrannique. Eh bien ! c'est cette campagne admirable, hautement louée par les journaux catholiques, que l'auteur du pamphlet flétrit comme une victoire odieuse sur l'américanisme, comme une tache qu'il faut effacer à tout prix. Il faisait virtuellement passer l'américanisme avant les

1. Évidemment d'origine allemande. C'est une exception à la règle, car les assimilateurs portent généralement des noms irlandais. *Corruptio optimi pessima !*

droits de la religion et des parents, l'*américanisme* qui a enfanté l'école sans DIEU et qui voudrait faire accaparer entièrement les droits des parents par l'État.

Voilà à quels excès le désir de flatter les américains porte certains catholiques des États-Unis. Ils auraient besoin de lire et de méditer de temps à autre ces paroles de Brownson, écrites dans l'article de 1873, signalé plus haut :

« Il fut un temps où je faisais ostentation de mon
» américanisme, dans le but de déconcerter l'accusa-
» tion qu'un vrai américain ne peut devenir enfant
» de l'Église sans cesser de penser et d'agir en ami
» sincère de sa patrie. J'ai vécu assez longtemps pour
» apprendre à mépriser ces accusations ridicules.
» J'aime mon pays... Mais, après tout, ma vraie patrie,
» c'est l'Église, et mes compatriotes, la famille des
» croyants.. »

Malheureusement, les Brownsons sont rares. On l'a vu au premier Congrès catholique de Baltimore, tenu en 1889. L'élément de langue anglaise y était à peu près seul représenté. C'était une tentative d'*américaniser* — dans le sens étroit du mot — l'Église catholique aux États-Unis. Une des « résolutions » votées, à la fin du congrès, est ainsi conçue :

« L'importance des sociétés catholiques et la néces-
» sité d'union et d'action commune sont manifestes.
» Ces sociétés devraient être organisées sur une base
» religieuse et non point sur une base nationale ou de
» races distinctes. Il faut toujours se rappeler que
» l'Église catholique ne connaît ni nord, ni sud, ni
» ouest, ni est, ni race, ni couleur. Des sociétés natio-

» nales, comme telles, n'ont aucune place dans l'Église
» en ce pays ; mais, comme ce congrès, elles devraient
» être catholiques et américaines (1). »

Vous avez là l'esprit qui anime généralement, aux États-Unis, les catholiques d'origine irlandaise et de langue anglaise, à quelques exceptions près. Ils partent d'un principe radicalement faux. L'Église connaît et le nord et le sud, et l'est et l'ouest, ainsi que toutes les nationalités et toutes les races, au lieu d'ignorer tout cela, comme le prétendent les américanisants. Elle embrasse tous les peuples, elle les aime tous d'un même amour maternel. Et si saint Paul a dit qu' « il n'y a plus ni Juifs, ni Grecs » (2), c'était pour marquer, non pas que les nationalités avaient disparu avec la venue du CHRIST — puisque dans le même verset il déclare qu' « il n'y a plus d'hommes ni de femmes », — mais que tous ont part à la même grâce et ne forment plus qu'un seul corps mystique dont JÉSUS-CHRIST est le chef.

Oui, l'Église connaît les diverses nationalités, les diverses races, les diverses langues ; elle les respecte et les conserve, car elles sont voulues de DIEU. L'Église c'est la grande *université*, l'unité la plus absolue dans la diversité la plus étendue. Voilà pourquoi, tant qu'il y aura diverses nationalités aux États-Unis, elle les reconnaîtra et fera en sorte que toutes soient également pourvues de salut. Le problème de savoir si une race doit dominer finalement sur toutes les autres et les absorber, ou si les distinctions actuelles doivent se

1. *Proceedings american catholic congress*, page 128.

2. Épître aux Galates, III, 28.

perpétuer, est un problème politique et social qui ne pourra se résoudre qu'avec le temps. L'Église n'interviendra dans la solution de ce problème qu'autant que son intervention sera nécessaire pour sauvegarder la foi et les mœurs, protéger la liberté et faire respecter les lois de la charité chrétienne.

Malgré la résolution votée au Congrès de Baltimore, la vérité que cette résolution avait méconnue, fut hautement proclamée au cours des délibérations de ce même congrès. Il y fut dit, en toutes lettres, que l'Église d'Amérique n'est pas du tout américaine dans le sens que l'Église de France est française ou que l'Église d'Espagne est espagnole. Voici, en effet, les paroles de M. John Gilmary Shea, chargé de lire un travail sur *les Congrès catholiques*. Parlant de la nécessité d'une organisation des forces catholiques aux États-Unis, organisation qui manque absolument, mais qu'il serait possible de créer, il s'exprima comme suit :

« Bien que les catholiques appartiennent aux divers
» partis politiques, cela ne constitue pas un obstacle à une
» action commune. Une plus grande difficulté se trouve
» dans la diversité des races : beaucoup de catho-
» liques sont allemands, irlandais, canadiens-français,
» polonais, portugais, flamands de naissance, et les
» descendants de ces immigrants de différentes natio-
» nalités restent attachés à la langue et aux idées de
» leurs parents ; tandis que d'autres ont été absorbés
» par l'élément catholique de langue anglaise qui des-
» cend des catholiques anglais établis au Maryland et
» ailleurs, à partir de 1634. A part cela, nous avons
» acquis, par voie de traité, des catholiques de race

» française et de race espagnole (1), qui parlent encore
» le français et l'espagnol et qui restent, en quelque
» sorte, isolés. Nous avons aussi nos nègres et nos sau-
» vages catholiques. Tandis que les catholiques des
» autres pays forment généralement un corps homo-
» gène, ayant la même langue, les mêmes coutumes,
» les mêmes traditions, nous avons ici aux États-Unis
» des catholiques de toutes les races et de toutes les
» langues, comme la multitude qui entourait les
» Apôtres au jour merveilleux de la Pentecôte. »

M. Shea constate que cette diversité de races et de langues a tenu les catholiques des États-Unis isolés les uns des autres et a empêché une action commune. Il exprime l'espoir que le miracle de la Pentecôte se renouvellera et que tous n'aurent qu'un cœur et qu'un esprit (2).

Le moyen de réaliser cette union tant désirée, c'est assurément, pour les successeurs des Apôtres, d'imiter l'exemple des Apôtres au jour de la Pentecôte. « Et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur donnait de les parler, » lisons-nous au chapitre II des Actes. Il faut chercher, non pas à contraindre les catholiques à parler une langue unique, mais à procurer aux fidèles des diverses nationalités des prêtres « capables de soulager leurs nationaux en leur parlant leur propre langue ». Je reviens souvent sur cette phrase apostolique de Léon XIII, car elle indique clairement la seule solution chrétienne de la

1. La Floride, la Louisiane, la Californie, le Texas, le Nouveau-Mexique, avec leurs populations catholiques, ont été ainsi annexés aux États-Unis.

2. *Proceedings american catholic congress*, pages 21 et 22.

difficulté créée par la diversité des langues au sein de l'Église catholique. Cette solution, au contraire de la politique d'assimilation, créera entre les divers groupes le lien de la charité. Ceux qui sont unis par les liens de la charité s'entendent et se comprennent toujours, bien qu'ils parlent des langues diverses.

L'Église d'Amérique est si peu *américaine*, dans le sens que l'Église de France est française, que, dans le même discours, M. Shea fit l'aveu que voici : « Nous » avons des sociétés et des organisations catholiques, » mais elles s'identifient ordinairement avec une race ; » très peu sont simplement catholiques. De là, il » arrive que même lorsque ces organisations se réunissent en congrès, et font preuve du plus grand » zèle et de l'activité la plus louable, elles ne représentent pas le corps tout entier des fidèles de cette » république, mais seulement une partie de ce » corps (1). »

Absolument comme les deux Congrès catholiques, de Baltimore et de Chicago, plus particulièrement le premier, ne représentaient qu'une partie des fidèles des États-Unis : les fidèles de langue anglaise.

Et malgré cet aveu que les sociétés catholiques des États-Unis ont généralement, en même temps que leur caractère religieux, un côté national distinctif, le congrès de Baltimore a déclaré qu'il n'y avait pas de place pour de semblables sociétés nationales au sein de l'Église d'Amérique ! Seules les sociétés catholiques et *américaines* devraient être admises ! Si on avait voulu faire une application pratique de cette singulière

1. Loc. cit., page 22.

résolution, les neuf dixièmes, au moins, des sociétés catholiques aux États-Unis auraient disparu aussitôt ; car ce sont les catholiques allemands qui ont doté l'Église d'Amérique de ses sociétés les plus florissantes. M. Shea l'a admis formellement dans son discours déjà cité. Et la même affirmation a été faite par un catholique allemand, le Dr Auguste Kaiser, devant le congrès de Chicago, sans soulever la moindre contradiction (1).

Voilà donc, au point de vue des nationalités, la situation de l'Église catholique aux États-Unis. Cette situation est aussi dissemblable de la situation de l'Église de France, que la nuit diffère du jour. L'Église des États-Unis n'est pas et ne peut pas être *américaine* comme l'Église de France est française. Elle comprend dans son sein des fidèles de presque toutes les races et de presque toutes les langues de l'Europe. Avec le temps, ces éléments viendront peut-être à se fondre en une seule et même race : la race *américaine*, qui parlera exclusivement la langue anglaise. Mais ce travail d'élaboration est à peine commencé. Le hâter indûment, ce serait exposer un très grand nombre de catholiques à l'apostasie. Il y a même, nous l'avons vu, de très puissants motifs de retarder l'*assimilation* autant que possible. Pour les Canadiens-Français en particulier, c'est une vérité incontestable qu'*assimilation* et *apostasie* sont aujourd'hui des termes à peu près synonymes. Je suis persuadé que pas un Canadien-Français des États-Unis ne me contredira sur ce point : vouloir jeter nos nationaux dans le moule

1. *The World's Columbian Catholic Congresses*, vol. I, page 138.

américain, ce serait les précipiter ou dans l'indifférence religieuse ou dans les bras des ministres protestants de langue française qui guettent cette proie.

La diversité des langues offre, sans doute, des inconvénients ; mais ces inconvénients ne sont absolument rien si on les compare aux maux qui résulteraient d'une tentative persistante et générale d'*américaniser* tous les catholiques des États-Unis, du moment que l'on donne au mot *américaniser* le sens qu'y attachent les *américanisants*.

Que l'on continue à exhorter les catholiques de se montrer toujours des citoyens exemplaires, respectueux des lois et de l'autorité civile ; qu'on travaille à les unir par le seul lien qui puisse les attacher les uns aux autres, la charité fraternelle ; mais qu'on ne cherche pas à substituer la langue anglaise aux autres langues, dans le vain espoir de se concilier, par ce moyen, les bonnes grâces du gouvernement et de l'opinion publique.

Dans les deux chapitres qui suivent, il sera surabondamment prouvé, d'un côté que les progrès du catholicisme aux États-Unis, qui ont paru « prodigieux » à M. Brunetière, n'ont, en réalité, rien que de très ordinaire ; de l'autre, que le vrai phénomène « prodigieux » qu'offre l'existence de l'Église d'Amérique, ce sont les pertes, douloureuses et immenses, qu'elle a toujours subies et qu'elle subit encore.

Les nations de l'Europe et le Canada français ont, depuis un siècle, déversé des millions d'étrangers catholiques aux États-Unis. La République a aussi acquis, par achat et par traité, de la France, de l'Espagne et du Mexique, de vastes étendues de terri-

toire qui renfermaient une population à peu près exclusivement catholique. Puis, les familles catholiques, à cause de leur moralité supérieure, se sont multipliées plus rapidement que les autres. Voilà les trois grandes sources des progrès du catholicisme aux États-Unis.

La première surtout, « la brutale accession du nombre, » que M. Brunetière voudrait reléguer à l'arrière-plan, est la principale source qui, de tout temps, a alimenté et qui alimente encore l'Église d'Amérique. Pour croître rapidement, il lui suffit de recevoir les bataillons nombreux que, chaque année, les Églises des autres pays lui envoient. C'est un travail moins ardu, moins héroïque que l'évangélisation des nègres et des sauvages, et la conversion des infidèles de race blanche; œuvres apostoliques qui n'ont pas été poussées avec une vigueur remarquable aux États-Unis.

Et ces légions de catholiques arrivées de toutes les parties du monde, que sont-elles devenues sur la terre d'Amérique ?

C'est un triste chapitre que celui qui traite des pertes que notre religion a subies aux États-Unis. On a tenté de cacher la vérité, mais elle éclate et s'impose : c'est par millions que l'Église compte ses morts sur le champ de bataille.

Oui, des millions et des millions de ses enfants y ont trouvé la mort spirituelle, empoisonnés par les effluves du matérialisme, engloutis dans l'océan de l'indifférentisme, consumés par la fièvre de l'or et des honneurs.

Pour diminuer le chiffre de ses pertes, il semble

que l'on ne devrait négliger aucun moyen légitime. Et puisqu'il est constaté que la conservation des diverses nationalités est une digue naturelle qui s'oppose quelque peu au torrent dévastateur qui menace de tout emporter, l'Église d'Amérique, loin de hâter le jour de l'assimilation, voudra sans doute le retarder, autant que la prudence le permet.

La maçonnerie travaille, cela est visible, et par la presse naturaliste et par l'école publique, à la destruction des diverses langues et des diverses nationalités ; elle tend à former un *grand tout* américain fait à son image et à sa ressemblance. L'Église peut donc, sans crainte, travailler en sens contraire.

CHAPITRE DIXIÈME

L'ACCROISSEMENT DE L'ÉGLISE

L'ACCROISSEMENT de l'Église aux États-Unis a-t-il été « prodigieux » ? Voilà la question qu'il faut examiner maintenant.

Si l'on ne s'arrête qu'à ce seul fait historique, que le nombre des catholiques aux États-Unis s'est accru, dans l'espace de cent vingt-cinq ans, de 30 à 40 mille à près de 10 millions (1), il y a là sans doute quelque chose qui, de prime-abord, semble merveilleux. Mais du moment que l'on examine les choses de près, on découvre que le progrès du catholicisme, qui paraissait d'abord étonnant, n'a absolument rien d'extraordinaire.

L'accroissement du catholicisme aux États-Unis n'est pas plus merveilleux que les progrès que l'Église a faits en Australie ; sur ces deux points du globe, le même phénomène s'est produit. Dans un espace de temps relativement court, des millions d'Européens sont allés prendre possession de ces contrées. Et parmi ces millions d'Européens, un très grand nombre étaient des catholiques. Ce déplacement de peuples est sans doute prodigieux, mais il n'y a rien d'extraordinaire dans le nombre des catholiques que les flots

1. Le *Catholic Directory* pour 1899 porte le nombre des catholiques aux États-Unis à 9.907.412.

de cette migration ont entraînés sur les rives de l'Amérique et de l'Australie.

L'accroissement du catholicisme aux États-Unis, comme en Australie, n'est donc pas un phénomène qui doive exciter notre admiration. Des catholiques, en très grand nombre, ont quitté un continent pour aller s'établir sur un autre continent, voilà tout.

Un accroissement vraiment merveilleux du catholicisme qui s'est accompli en ces derniers temps, est celui que l'on constate en Hollande. Au commencement du siècle, ce pays ne comptait qu'environ 300,000 catholiques. En 1895, la population catholique des Pays-Bas atteignait le chiffre de 1,488,352 (1). Voilà un accroissement vraiment prodigieux et consolant à la fois ; car cette augmentation n'a certainement pas pour principale cause l'immigration. Ce n'est pas un simple déplacement, c'est une véritable conquête.

Un autre accroissement merveilleux du catholicisme est celui qui s'est produit au Mexique. On y compte environ 11 millions d'habitants. Tous, ou à peu près, sont catholiques. Sans doute, sur ces 11 millions il y a un certain nombre d'Espagnols et de descendants d'Espagnols, mais le gros de la population se compose d'indigènes. C'est que l'Église du Mexique a su conserver, convertir et civiliser les races autochtones. Un journal des États-Unis porte à *dix millions* le nombre de ceux que l'Église du Mexique a ainsi conquis à la foi (2). Voilà de quoi exciter notre étonnement et notre admiration.

1. Cf. un article du *Catholic World*, de janvier 1896, intitulé : *A century of catholicity*.

2. Cf. *The Midland Review*, de Louisville, 23 mars 1899.

Aux États-Unis, les vraies conquêtes que l'Église a faites sont relativement peu nombreuses. Cette vérité, comme toutes celles que j'ai exposées dans les chapitres précédents, a été admise autrefois par les écrivains américains eux-mêmes. Ainsi, le *Catholic World*, du mois d'août 1877, disait :

« L'accroissement merveilleux de l'Église pendant les cinquante dernières années a principalement pour cause l'immigration provenant de pays catholiques. »

Deux ans plus tard, en juillet 1879, le même *Catholic World* publiait un article où nous lisons :

« Les conversions à la foi catholique dans la première partie du siècle ont été rares et isolées; mais dans le cours des 25 dernières années elles sont devenues plus nombreuses..... L'augmentation du nombre des catholiques aux États-Unis est due presque exclusivement à l'immigration. »

L'auteur de cet article signale une autre cause de cette augmentation, c'est l'agrandissement du territoire des États-Unis. En 1802 et en 1819, le gouvernement fédéral acquit, par achat, la Louisiane et la Floride; en 1845 le Texas, et en 1848 la Californie et le Nouveau-Mexique, par traité. Ces territoires renfermaient une population de plus de 200,000 habitants presque tous catholiques.

M. J.-G. Shea, dans l'*American Catholic Quarterly Review* de juillet 1884, dit :

« L'augmentation de l'élément catholique aux États-Unis, depuis la Révolution, a pour cause l'augmentation naturelle des catholiques qui étaient alors dans le pays, l'accession des habitants des territoires annexés subséquentement, et, dans une proportion plus

forte encore, l'immense immigration des pays d'Europe. »

On le voit, les conversions n'entrent pas en ligne de compte, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'accroissement *prodigieux* du catholicisme aux États-Unis.

Enfin, une autre cause de l'accroissement rapide du catholicisme aux États-Unis mérite d'être signalée : c'est l'augmentation naturelle de l'élément étranger, qui est beaucoup plus forte que celle de l'élément *américain* proprement dit. M. Rameau, cité par M. Claudio Jannet, fait cette observation :

« Les familles catholiques (aux États-Unis) se font particulièrement remarquer par une multiplication plus considérable, laquelle paraît résulter d'une habitude de vie plus régulière et mieux assise, d'une moralité soutenue, et d'un respect particulier du mariage et de la famille (1). »

Cette cause est sans doute fort honorable pour les catholiques des États-Unis, mais elle ne leur est pas particulière. Le même phénomène s'observe dans tous les pays : plus les populations sont religieuses, plus les lois de la nature sont respectées.

Mais le fait historique qui s'impose, c'est que, pour une raison ou pour une autre, l'Église aux États-Unis a fait relativement peu de véritables conquêtes. L'accroissement du catholicisme en ce pays est dû *presque exclusivement*, les catholiques américains eux-mêmes l'admettent, à l'*immigration*, à la *brutale accession du nombre*, pour employer l'expression consacrée par M. Brunetière.

1. *Les États-Unis contemporains*, tome I, p. 39.

L'Église n'a guère réussi à convertir les protestants. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons. D'abord, il y a eu incontestablement un manque de zèle chez les catholiques. L'abbé F.-G. Lentz, écrivant dans le *Catholic World* de septembre 1892 sur la *conversion du peuple américain*, dit :

« Si le zèle des catholiques avait entrepris la conversion de ce peuple, il y a cinquante ans, on aurait trouvé qu'enlever quelques poutres pourries était une tâche plus facile que ne le sera celle qui nous incombe aujourd'hui, d'élever tout l'édifice... Si les catholiques ne travaillent pas à chasser de leurs concitoyens non catholiques le démon de l'incrédulité, il finira par les posséder eux-mêmes.... Cependant qu'a-t-on fait dans ce sens ? Presque rien. Quelques âmes zélées ont, çà et là, fait leur petit possible ; mais y a-t-il eu une prière universelle pour la conversion de ce pays, comme celle qui, depuis des années, monte vers le trône de la Grâce pour obtenir la conversion de l'Angleterre ? »

Cette observation est extrêmement juste. On voit bien quelques tentatives isolées, en vue de convertir les protestants et les infidèles des États-Unis, mais nul effort général, aucune action commune tendant à ce but. Surtout, on n'a jamais songé, que je sache, à organiser une vaste ligue de prières pour obtenir la conversion du peuple américain. Ou si quelqu'un y a songé, aucune suite n'a été donnée à ce projet, car une semblable ligue de prières n'existe certainement pas. Je me demande même si quelqu'un, à part l'abbé Lentz, y a jamais sérieusement pensé. Vous pouvez parcourir les délibérations et les vœux des deux

Congrès catholiques de Baltimore et de Chicago, tenus en 1889 et en 1893, sans trouver la moindre allusion à une ligue de prières pour la conversion des États-Unis. Pour dire le vrai, une semblable proposition n'est guère conforme à la tournure d'esprit des catholiques américains, qui, à leur insu, sont plus ou moins imbus des idées naturalistes qui ont cours dans la grande République. J'ose dire que les catholiques américains, pris dans leur ensemble, ne comprendraient pas la nécessité et l'efficacité d'une semblable ligue. C'est trop *mystique* pour eux ; cela sent trop le *moyen-âge*. Ils comptent à peu près exclusivement sur l'action personnelle et extérieure. Ils comprennent qu'on publie des écrits et que l'on fasse des discours pour exposer et défendre la doctrine catholique ; qu'on donne le bon exemple aux protestants en prenant une part active aux mouvements en faveur de la tempérance et de l'observation du repos dominical. Ils commencent aussi à comprendre la nécessité des écoles catholiques pour conserver la jeune génération. Mais leur zèle ne va pas au-delà de ces moyens, excellents sans doute, indispensables, mais qui ont un côté naturel. Les moyens purement *surnaturels* qu'il faut joindre aux moyens *naturels* pour que l'action soit complète, ils n'en saisissent pas l'opportunité. Cela tient à leur trop grande admiration pour ce qu'ils appellent les *vertus actives*, le côté *naturel* de l'homme, et le peu de cas qu'ils font des vertus dites *passives* ou de l'aspect *spirituel* des choses.

Devant le congrès catholique de Baltimore, M. Henry-F. Brownson, fils du célèbre Brownson, a lu un travail sur l'action des laïques dans l'Église. Tout en

vantant le système américain, M. Brownson a dû faire cet aveu :

« Nous sommes entourés d'influences hérétiques et païennes. Nous sommes retournés presque au point où le monde était il y a 1900 ans, et toutes les nations auraient besoin d'être converties de nouveau et la société d'être régénérée. Pendant que nous consacrons nos énergies à conserver ce que nous avons, *nos pertes sont énormes*. Nous continuerons à faire des pertes plus nombreuses si nous n'appliquons pas nos efforts au monde qui nous entoure. Ne pas avancer, c'est reculer. Si nous ne faisons rien pour convertir ceux au milieu desquels nous vivons, ils réussiront à nous enlever un grand nombre des nôtres (1). »

Et comme moyen de convertir les américains, il demande surtout l'action extérieure. « La prière est une bonne chose, dit-il, mais elle ne dispense pas de l'action. » Sans doute, mais c'est par la prière qu'il faut commencer, si vous voulez non seulement que votre action extérieure soit efficace, mais même qu'elle se produise. Tant que vous n'aurez pas une ligue de prières pour la conversion des États-Unis, votre action extérieure sera faible, le zèle des catholiques pour les œuvres apostoliques sera languissant, et les résultats de votre travail décourageants.

La prière, la prière publique, organisée, doit précéder toute action extérieure. C'est la base de tout. Elle fait descendre du ciel la rosée de la grâce qui seule donne la fécondité au travail de l'homme. Inu-

1. *Proceedings American Catholic Congress*, p. 28.

tile de labourer, de planter et de semer si la rosée ne descend pas.

C'est cette vérité que les catholiques américains, à peu d'exceptions près, ne peuvent pas comprendre.

J'ai remarqué tout dernièrement un exemple frappant de cette tendance à tout *matérialiser* qui est comme le trait caractéristique des catholiques des États-Unis. Dans le *Globe-Review*, de New-York, livraison de juin 1899, M. Eugène C. Bonniwell consacre un article à *Nos jeunes gens — Our young men*. Il cherche des moyens pour les retenir dans l'Église. En substance, et pour résumer sa pensée, il voudrait voir l'Église s'organiser en une espèce de vaste société de secours, de protection, d'appui et d'avancement mutuel, « Selon moi, dit-il, une des principales causes du rapide accroissement de la primitive Église, ce fut la généreuse assistance que les chrétiens se prêtaient les uns aux autres, se soignant, se visitant, se soutenant, s'encourageant mutuellement, et ayant même tous leurs biens en commun (1). » Cela donne la note de tout l'article. M. Bonniwell prend pour une *cause* ce qui n'était qu'un *effet*. La vie spirituelle était intense chez les premiers chrétiens, et elle débordait en œuvres de bienfaisance. Ces chrétiens de la primitive Église aimaient JÉSUS-CHRIST et sa Croix jusqu'à la folie ; voilà pourquoi ils poussaient jusqu'à ses dernières limites la générosité envers le prochain. Ce ne devait pas être l'appât des avantages matériels que l'Église offrait à ses membres, qui opérait les merveilles des premiers siècles ; car ces avantages matériels

étaient plus que compensés par la perspective de la mort violente qui attendait tout chrétien en ces jours de sanglantes persécutions.

Tout en publiant ce singulier écrit de M. Bonniwell, le directeur du *Globe-Review*, M. W.-H. Thorne, esprit puissant, en a saisi le côté faible. Dans une note, il dit que ce n'est pas en *matérialisant* nos idées sur la position de nos jeunes gens qu'on les rendra plus fidèles à la Foi, mais plutôt en les *spiritualisant* davantage (1).

Voici le plus récent exemple de cet esprit, de ces vœux terre-à-terre de trop de catholiques américains.

L'*Ave Maria*, numéro du 22 juillet 1899, reproduit, avec éloge, le passage suivant tiré d'un discours que Mgr Ireland prononçait naguère devant une réunion de catholiques anglais :

« Le sermon par excellence que les catholiques doivent prêcher aujourd'hui est le sermon de l'action laïque. Il y a mille choses à faire que les prêtres et les évêques ne peuvent pas faire. Il y a mille choses à savoir que, seuls, les prêtres et les évêques ne peuvent pas connaître. Vous êtes dans le monde. Vous voyez ce qu'il y a à faire, et vous devez le faire tout de suite, sans attendre de faire rapport aux quartiers généraux qu'ici ou là il y a un service à rendre à la religion. Rendez d'abord ce service, puis faites-en rapport lorsque vous l'aurez rendu. Par votre exemple vous prêchez cent fois mieux aux pays que nous ne pouvons le faire en chaire. Vos concitoyens ne viendront pas nous entendre ; ils vous verront. Et s'ils trouvent en vous la véritable foi chrétienne ; s'ils

trouvent en vous l'homme d'honneur, le vrai citoyen, le patriote dévoué, ils diront que l'Église catholique fait atteindre un but élevé. S'ils voient se réaliser chez les laïques les principes que les prêtres et les évêques proclament sous une forme abstraite du haut de la chaire, alors ils croiront à la vérité des paroles des prêtres et des évêques, et ce qu'ils verront leur fera faire un pas en avant. Que les catholiques laïques soient vigilants et zélés pour les œuvres en faveur de la religion. Que les laïques donnent le bon exemple sous tous les rapports. C'est à eux qu'est confiée l'influence publique de l'Église. Si les laïques catholiques sont des hommes qui se tiennent à l'écart, faisant leurs prières, quelque bien qu'ils prient, l'empire britannique s'avancera sans eux, sans subir leur influence ; il s'avancera croyant que les catholiques ne vivent qu'à moitié, ou croyant qu'ils ne s'intéressent aucunement au bien-être de ce vaste empire. Et, si je ne me trompe, les anglais aiment à voir les gens travailler pour l'Angleterre ; les anglais aiment à voir des résultats tangibles ; ils aiment une victoire remportée loyalement et courageusement. Et si vous venez de l'avant avec le courage de vos convictions pour faire votre possible dans les intérêts de votre Église et de votre pays, les anglais diront : Eh bien ! vous êtes un brave homme et vous devriez jouir de vos droits. »

Sans doute, il y a du bon dans ce conseil ; mais il y a aussi du vague ; et le vague est toujours inutile. Il y a aussi, nous le craignons, un peu de risqué.

Le bon, c'est que les catholiques doivent toujours donner publiquement le bon exemple et traduire en actes les leçons qu'ils reçoivent de leurs pasteurs. Ce conseil est d'autant meilleur qu'il n'est nullement moderne quant au fond : « Ainsi que votre lumière luise devant les hommes, disait Notre-Seigneur, afin

qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux (1). » Remarquez bien : « afin qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » ; et non pas afin qu'ils disent : « vous êtes un brave homme — a good fellow » — et qu'ils vous laissent jouir paisiblement de vos droits. C'est ainsi que le *modernisme* trouve le moyen de donner même aux conseils évangéliques une forme choquante.

Mais le vague se trouve dans ces mille choses que les laïques peuvent faire et que les prêtres et les évêques ne peuvent pas faire ; qu'ils peuvent savoir et que les évêques et les prêtres seuls ne peuvent pas connaître. On aimerait beaucoup à voir indiquer au moins quelles sont ces œuvres si nombreuses dont l'exercice est interdit aux membres du clergé ; ces connaissances que, par eux-mêmes, ils ne peuvent pas acquérir. Quelques paroles précises auraient été ici fort utiles.

Sans doute, les laïques doivent avoir une certaine latitude pour agir. Il doit leur être permis, en certains cas, de prendre l'initiative, sans attendre le mot d'ordre des évêques. Mais n'est-il pas quelque peu risqué de poser, en principe général, que les laïques doivent agir indépendamment de toute direction épiscopale ; qu'ils doivent se contenter de dire aux évêques : Nous avons fait ceci et cela ? Il semble que cette manière de procéder n'est pas conforme aux directions de Léon XIII, qui veut certainement que les laïques, dans leur action publique, reçoivent leur

1. S. Matthieu, v. 16.

orientation de l'épiscopat ; qu'ils manœuvrent, sur le champ de bataille, d'après les ordres reçus de leurs supérieurs ; qu'ils luttent selon un plan de campagne dressé par l'état-major, pour employer la métaphore de Mgr Ireland.

Quelle singulière armée que celle dont les généraux ne seraient pas consultés sur la stratégie à adopter, sur la tactique à suivre, et n'auraient qu'à prendre connaissance, après coup, des faits d'armes de leurs soldats !

Mais ce qui donne un cachet particulier à ce conseil de Mgr Ireland, ce qui le marque plus visiblement du sceau de l'*américanisme*, c'est l'importance exagérée que l'archevêque de Saint-Paul attache, comme font tous les tenants de son école, à l'action extérieure des catholiques.

Sans doute, cette action extérieure est nécessaire, on ne saurait trop le répéter en ces jours de mollesse, d'indifférence et de laisser faire ; il en faut ; il en faut même beaucoup. Mais il faut autre chose pour que cette action extérieure soit efficace. Il faut la prière. Et la prière, chez les laïques du moins, Mgr Ireland, nous ne disons pas qu'il n'en veut pas, — ce serait sans doute exagérer à notre tour, — mais il ne l'encourage certainement pas. Il semble craindre que la prière, même la prière fervente et bien faite, ne nuise à l'action extérieure, sur laquelle il compte trop exclusivement.

C'est là, si l'on veut creuser les choses, la quintessence de l'erreur américaine : une confiance sans bornes, illimitée, partant excessive, dans la seule action extérieure, c'est-à-dire dans les moyens purement

humains; dans les forces de l'homme ; et une indifférence à l'égard des moyens surnaturels qui touche au mépris.

Ce manque d'insistance sur l'importance primordiale de la prière, sur sa nécessité absolue et impérieuse, est d'autant plus remarquable dans ce discours de Mgr Ireland devant un auditoire anglais, que le chef de l'Église d'Angleterre, le cardinal Vaughan, profite de toutes les occasions pour demander « des prières, des prières et encore des prières ». Dans sa belle lettre au cardinal Perraud, en date du 24 juin 1899, et lue aux récentes solennités d'Autun, Son Eminence de Westminster déclare en toutes lettres que la conversion de l'Angleterre ne s'obtiendra « que par la prière ».

Le discours de Mgr Ireland et la lettre du cardinal Vaughan font toucher du doigt la différence qui existe entre le vrai catholicisme et le catholicisme dit *américain*.

A part ce manque de zèle pour les œuvres apostoliques, que les catholiques américains avouent eux-mêmes, il y a une autre cause générale qui a grandement contribué à empêcher le catholicisme de faire beaucoup de véritables conquêtes aux États-Unis : c'est le préjugé invétéré qui a longtemps existé et qui existe encore en certains milieux contre l'Église catholique, parce que le peuple américain l'identifiait avec la race irlandaise. Pendant de longues années, *catholique* et *irlandais* étaient des termes à peu près synonymes pour un grand nombre.

Durant la première moitié du siècle, l'élément irlan-

dais composait le gros de la population catholique. Pour les masses, l'Église était *irlandaise*.

Or les Anglo-Saxons, qui ont imprimé incontestablement leur cachet à l'élément américain proprement dit, à l'élément *yankee*, ont un profond mépris pour les Irlandais. Un écrivain du *Catholic World*, livraison de juillet 1899, admet, en toutes lettres, qu'une des raisons qui empêchent les protestants bien pensants (*good protestants*) d'entrer dans le giron de l'Église, c'est ce préjugé de race. « Beaucoup de catholiques ici, dit-il, sont de nationalité irlandaise, et comme ils appartiennent à une race vaincue, ils ne sont naturellement pas sur un pied d'égalité avec les descendants de leurs vainqueurs les Américains anglo-saxons. »

Le célèbre Mgr John England, premier évêque de Charleston, reconnaît, lui aussi, que le préjugé contre la race irlandaise est la cause principale du préjugé qui existe contre l'Église : et ce préjugé, dit-il, « a fait beaucoup plus de mal qu'on ne le croit généralement (1). »

Je regrette vivement de détruire une autre illusion de M. Brunetière, mais le républicanisme tant vanté des américains n'est pas à l'épreuve du plus sot des préjugés. On est prévenu, aux États-Unis, pays de la soi-disant égalité, contre l'Église catholique parce que beaucoup de ses enfants appartiennent à une race pauvre et dédaignée.

Il faut admettre aussi, pour être entièrement exact, que trop d'Irlandais émigrés aux États-Unis ont

1. *Works of Bishop England*, vol. III, p. 233, cité par le *Catholic World*, juillet 1876, p. 443.

quelque peu augmenté, par leur propre faute, ce dédain que les Américains anglo-saxons professent pour la race irlandaise. Je n'aurais pas osé l'écrire si je ne l'avais trouvé affirmé, en toutes lettres, par l'historien Shea, Irlandais lui-même. Dans l'*American Catholic Quarterly Review* d'avril 1879, au cours d'un article sur la rapide augmentation du nombre des criminels aux États-Unis, il fait un assez triste tableau d'une forte portion des immigrants irlandais :

« Ils étaient exposés, dit-il, à deux tentations terribles. D'abord, la vente, sans aucune restriction ou entrave, des spiritueux de la pire espèce, s'offrait à eux et les sollicitait à chaque pas. Ignorant souvent la nature de ces alcools, poussés par leur nature sociable, beaucoup succombèrent. Des rixes s'ensuivirent, des bagarres, des commencements d'émeutes : puis la dégradation ; et ces délits, très importants par le nombre, mais non par le degré de culpabilité, font que les noms irlandais figurent d'une façon formidable dans la statistique criminelle du pays. Malheureusement l'influence des boissons enivrantes s'étendit jusqu'à leurs misérables demeures, et le résultat fut terrible. Au sein d'un peuple naturellement affectueux et bon, on voyait la femme frappée à mort par le mari. »

Je n'insiste pas.

Shea, parlant de la deuxième tentation à laquelle les Irlandais établis aux États-Unis étaient exposés, dit :

« Le droit de suffrage fut un autre malheur pour l'Irlandais. Les politiciens lui firent bon accueil et l'exploitèrent. Tout en le flattant par des paroles

sonores, ils l'avilirent en faisant de lui l'instrument d'un parti; et des hommes sans principes, sans conscience et sans religion, furent élevés à des charges publiques par les votes des Irlandais catholiques, ce qui offensa profondément la partie la plus saine de la population. »

Voilà ce qui explique, dans une certaine mesure, les préjugés qui existent aux États-Unis contre la race irlandaise, préjugés qui rejaillissent sur l'Église et sont une des causes de son peu d'influence sur les américains protestants.

Pour être juste envers les Irlandais d'Amérique, il faut reconnaître qu'à côté des deux grands défauts que signale l'historien Shea, ils possèdent deux qualités remarquables : une foi très vive et une grande générosité. Combien d'églises catholiques aux États-Unis ont été érigées principalement par les contributions des ouvriers irlandais et des servantes irlandaises !

Il reste à examiner les travaux que l'Église des États-Unis a entrepris en vue de convertir les populations indigènes et les nègres.

Auprès des sauvages, les missionnaires et les religieuses ont travaillé avec un zèle admirable. Mais leurs efforts, nous l'avons vu, ont toujours été contrecarrés et en grande partie neutralisés par le mauvais vouloir du gouvernement fédéral et de ses agents. Aussi les résultats sont-ils assez médiocres. Du reste, le zèle des laïques appelés à fournir les fonds nécessaires au maintien des missions parmi les sauvages, n'est pas à la hauteur des besoins de l'œuvre. Les

journaux catholiques et même les évêques se plaignent de ce manque de générosité.

Sur environ 250,000 sauvages qui existent encore aux États-Unis, 74,268 sont catholiques, d'après le dernier rapport de la commission chargée des missions parmi les sauvages et les nègres.

Le nombre des sauvages catholiques paraît diminuer, puisqu'en 1889 le *Catholic World*, livraison de mars, affirmait qu'il y en avait alors 81,690.

On porte la population des nègres des États-Unis à huit millions. Sur ce nombre 144,616 seulement sont catholiques, d'après le dernier rapport de la commission mentionnée plus haut. Il faut en convenir, ce n'est pas un chiffre *prodigieux*.

Comment expliquer ce petit nombre de catholiques nègres aux États-Unis? Il paraît y avoir eu manque de zèle parmi les catholiques, purement et simplement. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral ou les gouvernements locaux aient jamais suscité des embarras à l'Église de ce côté-là. La conversion des nègres de l'Amérique est une œuvre à laquelle elle aurait pu travailler librement; sans aide du pouvoir civil, il est vrai, mais aussi sans être entravée par lui.

Y a-t-il eu manque de zèle parmi les laïques? — et par suite manque de ressources pour soutenir les missions, — ou manque de zèle parmi le clergé? Ou bien serait-ce par suite du manque de prêtres, de vocations religieuses, que les nègres des États-Unis n'ont guère été évangélisés? Ce qui est certain, c'est que l'esprit apostolique a fait défaut sous ce rapport. Il y a eu

probablement un manque de zèle général. Les laïques, nous l'avons dit, n'ont guère fourni de fonds pour les missions parmi les sauvages et les nègres. Une revue, dirigée par des prêtres, l'a constaté naguère avec amertume (1). Mais peut-être se seraient-ils montrés plus généreux, s'ils avaient vu plus d'ardeur pour cette œuvre parmi les membres du clergé.

Quant aux vocations sacerdotales, elles sont rares, très rares aux États-Unis, et il n'y a certainement pas assez d'ouvriers pour l'ouvrage qu'il y aurait à faire (2).

En signalant le peu d'ardeur des catholiques des États-Unis pour l'œuvre des missions parmi les nègres, je ne fais encore ici que reproduire ce qu'eux-mêmes ont dit publiquement.

Devant le Congrès catholique de Chicago, tenu en 1893, M. Charles-II. Butler, de Washington, s'est exprimé comme suit :

« Il faut regretter que l'Église catholique ne se soit pas consacrée plus tôt à l'œuvre des missions parmi les nègres du Sud, après leur émancipation. Alors leur conversion aurait été assurée. Il semble toutefois qu'il

1. *L'Ave Maria*, de l'Université Notre-Dame, Indiana, 25 février 1899, p. 241.

2. Naguère, Mgr Shanley, évêque de Jamestown, a donné, sans le vouloir, une preuve saisissante de la rareté des vocations sacerdotales aux États-Unis. Prêchant à la cathédrale de Saint-Paul, Minnesota, à l'occasion de la première messe de M. l'abbé Doherty, il a fait remarquer que ce prêtre était le *neuvième* que la paroisse cathédrale donnait à l'Église. Or, cette paroisse est établie depuis cinquante ans, au moins. *Neuf* prêtres en 50 ans, c'est peu, on en conviendra. Et Mgr Shanley citait cette paroisse comme une paroisse modèle. Cf. *Northwest Review* reproduit par le *Church Progress*, 11 février 1899.

ait fallu le décret du concile plénier de Baltimore pour faire comprendre aux catholiques leur devoir sous ce rapport... Les églises protestantes ont pris les devants sur nous, car leurs collègues et leurs écoles industrielles, soutenus par les philanthropes du Nord, couvrent toute la région du Sud (1). »

Devant le même congrès, l'abbé J.-R. Slattery, qui s'occupe des missions parmi les nègres, a fait la déclaration que voici :

« La condition religieuse de nos huit millions de nègres est de nature à nous faire faire de sérieuses réflexions. Les catholiques américains, on peut le dire, se sont croisé les bras depuis deux cent cinquante ans, plus particulièrement depuis la guerre de Sécession, et ont laissé à leurs concitoyens non catholiques le contrôle absolu de l'éducation religieuse de la race noire. Nous avons rempli notre devoir à l'égard des nègres sous d'autres rapports. Dans l'armée de l'Union qui leur a procuré l'émancipation, les catholiques étaient plus nombreux que les non-catholiques, tandis qu'ils étaient en nombre insignifiant dans l'armée opposée. Mais, sous le rapport de la religion, nos efforts en leur faveur ont été faibles. Pour vous convaincre qu'il en est ainsi, songez combien peu parmi les nègres sont catholiques : un sur cinquante. Sur les huit millions de nègres, quatre millions appartiennent aux différentes sectes ; les autres quatre millions sont sans aucune religion (2). »

Ainsi, il ne s'agit pas seulement de convertir les nègres du protestantisme au catholicisme, mais de

1. *The World's Columbian Catholic Congresses*, vol. 1, p. 124.

2. *Op. cit.* p. 153.

porter à un grand nombre d'entre eux — la moitié — les premières notions de la religion chrétienne.

Non seulement les catholiques américains, de leur propre aveu, n'ont presque rien fait pour apporter à la race noire la lumière de l'Évangile, mais ils ont laissé périr la foi chez un grand nombre de nègres qui l'avaient reçue autrefois. Ainsi, on le sait, les nègres de la Louisiane, terre jadis française, étaient presque tous catholiques. Quelle est leur condition, maintenant que la Louisiane fait partie de la République américaine? Voici ce que dit l'abbé Chassé, chancelier du diocèse de la Nouvelle-Orléans :

« Il n'y a pas plus de cent soixante mille nègres dans ce diocèse ; presque tous ont été baptisés par l'Église ; mais pour diverses raisons, spécialement à cause de l'absence de toute instruction religieuse, le plus grand nombre d'entre eux sont perdus pour l'Église (1). »

De tous ces faits, nous pouvons conclure que le progrès de l'Église aux États-Unis est loin d'avoir été ce qu'il aurait pu être. On y cherche en vain ces prodiges d'ardeur apostolique qu'on remarque dans d'autres pays. L'esprit de conquête évangélique n'y a guère existé d'une façon appréciable. Et les efforts que l'on fait pour étendre le règne de JÉSUS-CHRIST semblent stérilisés par un souffle naturaliste. On compte plus sur l'homme que sur DIEU. Sous prétexte que, de nos jours, il faut surtout *l'action personnelle*, on néglige la prière et les autres œuvres surnaturelles. Le résultat qu'on obtient est donc un résultat purement naturel, c'est-à-dire *chétif* et nullement *merveilleux*.

1. Cité par le *Catholic World*, mars 1889, p. 729.

CHAPITRE ONZIÈME

LES PERTES DE L'ÉGLISE

CETTE absence de tout caractère *prodigieux* dans l'accroissement du catholicisme aux États-Unis, devient encore plus péniblement manifeste lorsqu'on considère les *pertes* que l'Église a subies en ce pays.

Non seulement la religion n'a fait que relativement peu de véritables conquêtes aux États-Unis, mais elle y a essuyé des défaites terribles, lamentables. Non seulement l'Église d'Amérique n'a pu convertir, en grand nombre, ni les protestants et les agnostiques de race blanche, ni les païens de race noire, mais elle n'a pas su conserver tous les enfants qui lui venaient du dehors. Elle en a perdu un nombre littéralement incalculable ; un nombre qu'on ne peut pas connaître exactement, mais qui se chiffre, non par milliers, non par centaines de mille, mais par *millions*.

Je n'accuse pas l'Église d'Amérique, en tant qu'Église, d'avoir failli à son devoir. Les individus auraient probablement pu faire plus et mieux qu'ils n'ont fait. Mais l'Église catholique elle-même n'a pas faibli. Elle a fait sans doute ce qu'elle a pu, dans les circonstances et avec les ressources dont elle disposait. L'Église catholique a l'assistance de l'Esprit-Saint, aux États-Unis comme ailleurs, et ce n'est

jamais elle qui manque à l'homme ; c'est l'homme qui lui manque, toujours.

Oui, le manquement vient de l'homme, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de l'Église ; mais il ne vient pas de l'Église elle-même.

Done je n'accuse pas l'Église d'Amérique lorsque je dis qu'à cause de la faiblesse humaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, elle a perdu un grand nombre de ses enfants.

Je ne l'accuse pas plus qu'on n'accuse l'Église universelle lorsqu'on constate qu'elle n'a pu empêcher la soi-disant Réforme du XVI^e siècle de lui arracher des peuples entiers. C'est un malheur qu'il faut attribuer, encore une fois, à la faiblesse humaine, non à une défaillance de l'Église elle-même.

Seulement on a tort de nous représenter le développement du catholicisme aux États-Unis comme *prodigieux*. C'est une assertion absolument contraire à la vérité historique. Ce qui est *prodigieux*, c'est le nombre d'enfants que l'Église a perdus sur la terre de la grande République.

Elle a commencé à en perdre dès les premiers jours des colonies ; elle en a perdu ; elle en perd encore.

Voici pour les temps anciens. Je cite une histoire de l'Église aux États-Unis, écrite par un Américain. Je cite la *sixième* édition de cette histoire ; c'est-à-dire une édition examinée, critiquée, et soigneusement revue. Dans la préface de la *quatrième* édition, l'auteur fait la déclaration suivante :

« Chaque ligne, chaque fait, chaque date a été soumise à une critique minutieuse et sévère. J'ai fait des changements, et même une nouvelle rédaction a été

donnée à des paragraphes entiers... J'ai reçu des observations et des corrections de tous les côtés. Quelques-unes des plus hautes autorités ecclésiastiques du pays m'ont honoré de leurs conseils; et dans chaque cas j'ai fait volontiers les changements, les corrections et les modifications qu'on me conseillait de faire. »

C'est donc un livre qui offre, dans sa sixième édition, une autorité plus qu'ordinaire.

Voici maintenant ce que nous y lisons au sujet des pertes que l'Église a faites aux colonies anglo-américaines, avant la guerre de l'Indépendance :

Avant la Révolution, l'Église a fait de grandes pertes dans les colonies anglaises de l'Amérique. A part beaucoup de catholiques d'autres nationalités, il est certain que *quelques centaines de mille* catholiques irlandais ont débarqué sur nos rives pendant les cent cinquante ans qui ont précédé la Déclaration d'Indépendance. Vint la Révolution. A cette époque nous lisons dans les annales de la Virginie des noms irlandais catholiques, tels que Lynch et Kennedy; dans les annales de la Caroline du Sud, des noms irlandais catholiques tels que Burke et Moore; dans les annales de la Nouvelle-Angleterre, des noms irlandais catholiques tels que Sullivan, Murphy, O'Brien; pour ne pas mentionner beaucoup d'autres. Ceux qui portaient ces noms étaient des protestants. L'Église les avait perdus. Même les descendants de lord Baltimore, l'illustre fondateur du Maryland catholique, apostasièrent. A l'époque de la Révolution on calcule qu'il y avait seulement 25,000 catholiques dans les treize colonies qui formèrent l'Union. Qu'étaient devenus les autres milliers? L'histoire garde là-dessus un triste

silence. La vérité, c'est qu'ils avaient péri. Ils ont péri, non par la famine, non par le glaive de la persécution, non pas en combattant noblement pour la Foi. Enveloppés de l'influence protestante, méprisés par le pouvoir protestant et harassés par la persécution protestante, ils eurent bientôt honte de leur religion glorieuse, mais haïe. Ils l'abandonnèrent. Leurs descendants, malheureusement, allèrent grossir les rangs de l'hérésie (1).

Voilà, certes, de tristes commencements !

L'Église des États-Unis a le malheur de n'avoir pas eu, à l'aurore de son existence, de véritables martyrs donnant délibérément leur vie pour rester fidèles à JÉSUS-CHRIST.

Il y eut, sans doute, des persécutions légales, des émeutes sanglantes causées par le fanatisme. On parle même d'une vieille Irlandaise exécutée comme sorcière parce qu'elle ne pouvait pas réciter le *Pater* ni en anglais, ni en latin. Mais enfin, il n'y a pas eu, parmi les américains, des martyrs de la Foi dans le sens strict du mot. Cette « semence de chrétiens » a manqué à l'Église des États-Unis (2).

Après la guerre de l'Indépendance et l'établissement du gouvernement de la République, l'Église s'est organisée régulièrement, et les pertes ont dû,

1. *A popular History of the Catholic Church in the United States*, by John O'Kane Murray B. L. Sixth Edition, revised and enlarged. New-York, D. et J. Sadlier et Company, 1889, p. 579.

2 Sans doute, sur le territoire des États-Unis comme sur le territoire canadien, de nobles missionnaires, français et espagnols, ont trouvé la mort en prêchant l'Évangile aux tribus sauvages. Mais tous ces héros de la Croix étaient des Européens.

dès lors, diminuer. Cependant, elles n'ont jamais cessé. De tout temps elles ont été terribles. Elles le sont *encore* à l'heure présente.

Dès 1848, un auteur français, hostile à l'Église, il est vrai, Guillaume Tell Poussin, ministre plénipotentiaire aux États-Unis, fait cette observation :

« L'influence démocratique et puritaine est telle aux États-Unis, que je suis d'opinion que le nombre des catholiques romains diminuerait sensiblement s'il n'était recruté d'une manière démesurée par les émigrants catholiques qui, chaque année, arrivent de l'Europe, particulièrement de l'Irlande (1). »

M. Claudio Jannet cite un écrivain d'origine irlandaise, le Rév. Stephen Byrne, qui, dans un écrit intitulé : *Irish emigration to the United States. What it has been and what it is*, déclare que « sans ces funestes déperditions de forces, les catholiques seraient aujourd'hui trois fois plus nombreux qu'ils ne le sont aux États-Unis (2). »

Je reviens à la sixième édition de l'histoire populaire de l'Église aux États-Unis, par Murray, à cause des garanties d'exactitude qu'elle offre. A la page 581, nous lisons :

« Qu'est-il arrivé pendant les cinquante ans qui ont suivi la Révolution ? Les pertes se sont continuées. Mgr England, évêque de Charleston, fut le premier qui étudia cette question avec soin et patience. En 1836, il estimait la population catholique des États-Unis à 1.200.000. « Nous devrions, disait l'illustre

1. *De la Puissance américaine*, tome II, p. 247.

2. *Les États-Unis contemporains*, tome II, p. 40.

prélat, s'il n'y avait pas eu de pertes, compter cinq millions de catholiques, et nous avons moins d'un million et un quart; il doit y avoir une déperdition de trois millions et trois quarts. Et les personnes ainsi perdues se trouvent dispersées au sein des diverses sectes, en trois fois plus grand nombre que la population catholique de tout le pays. J'estime que dans mon diocèse, il y a moins de 12.000 catholiques, et que les descendants des catholiques appartenant aux différentes sectes, sont au nombre de 38.000 à 40.000 ».

Qu'on veuille bien le remarquer, il y a 63 ans que Mgr England évaluait les pertes de l'Église des États-Unis à 3.750.000.

Voici ce que Murray nous dit de l'époque qui a suivi ce premier recensement fait par le grand évêque de Charleston :

« Les dernières quarante ou cinquante années ont également connu des pertes. L'immigration catholique arrivait par flots pressés en ce pays, et il était impossible de pourvoir aux besoins de cette nouvelle population. Sans églises, sans prêtres, sans instruction, leurs enfants, en grandissant, se joignirent aux sectes ou tombèrent dans l'indifférence... Les pertes immenses qu'a subies le catholicisme en Amérique, sont mieux connues de ceux qui ont mieux étudié le sujet. Nous ne pouvons pas les nier... Traduites en chiffres, quelles ont été réellement nos pertes? demandera-t-on. Vu l'état peu satisfaisant de la statistique en ce pays, il est impossible de donner une réponse absolument exacte et certaine. Mais, sans crainte de se tromper, on peut dire que, pendant les deux cent cinquante dernières années, le nombre des catholiques qui ont abandonné

la foi est plus considérable que le nombre de ceux qui la professent (1). »

L'archevêque Spalding, cité par Murray, page 583, estimait que pendant l'époque écoulée entre 1780 et 1876, l'Église des États-Unis avait perdu *beaucoup plus* qu'elle n'avait gagné.

A la page 639, M. Murray reproduit, en note, sans en garantir l'exactitude, un intéressant tableau préparé par M. Ford, directeur de l'*Irish World*, de New-York, et publié le 25 juillet 1874. « M. Ford, affirme M. Murray, est bien connu pour le soin avec lequel il étudie les questions se rapportant à la statistique. » D'après ce tableau, en 1870, la population des États-Unis, alors de 38.500.000, se composait comme suit : Élément celtique (2), 24.000.000 ; élément irlandais séparément, 14.325.000 ; élément anglo-saxon, 4.522.000 ; autres éléments : Allemands, Hollandais, Scandinaves et Noirs, 9.978.000. « On peut dire sans crainte, ajoute-t-il, que les 24 millions de l'élément celtique sont des descendants, à peu d'exceptions près, d'ancêtres qui étaient catholiques lorsqu'ils sont arrivés en Amérique. »

Ainsi, d'après M. Ford, en 1870, il aurait dû y avoir 24 millions de catholiques aux États-Unis, sur une population de 38.000.000.

Ce chiffre paraîtra peut-être excessif ; et, encore une fois, l'historien Murray n'en garantit pas l'exactitude ; mais il doit estimer que les calculs de M. Ford ont une certaine valeur, puisqu'il s'est donné la peine de les

1. *Op. cit.* p. 582.

2. Dans l'élément celtique, M. Ford comprend les Irlandais, les Écossais, les Français, les Espagnols et les Italiens.

reproduire dans la sixième édition de son livre. Si le tableau avait paru absolument fantaisiste aux dignitaires ecclésiastiques qui ont examiné cette histoire populaire de l'Église, il n'est guère probable que M. Murray l'eût inséré dans une édition soigneusement revue et corrigée de son ouvrage.

Je ferai remarquer qu'outre les 24 millions de race *celtique* qui, presque tous, descendaient d'ancêtres catholiques, il y a aussi l'élément catholique d'origine allemande, élément très important. Cela ferait plusieurs millions de plus à ajouter aux chiffres de M. Ford.

Je ne prétends pas que les pertes de l'Église des États-Unis soient réellement aussi énormes que ces chiffres le feraient supposer. Car d'après ces calculs, les catholiques américains, au lieu de ne former qu'une infime minorité — un sur sept, — devraient composer la très grande majorité de la population. Cela peut paraître exorbitant, et je ne veux rien affirmer qui puisse être taxé d'exagération. Mais plus on étudie cette question, plus on la tourne et la retourne, et plus on reste convaincu que jamais peut-être, depuis le commencement du christianisme, l'Église, en temps de paix, n'a perdu autant d'enfants qu'elle en a perdus et qu'elle en perd encore aux États-Unis. On a vu des schismes, des révoltes violentes, lui arracher des millions à la fois. Mais le phénomène qui s'est produit aux États-Unis est unique, je crois, dans l'histoire de la religion chrétienne. Il n'y a pas eu de révolte sérieuse au sein de l'Église de ce pays ; pas de schisme tant soit peu important ; et la liberté religieuse, en théorie du moins, existe complète depuis plus d'un

siècle. Et, cependant, des millions et des millions de catholiques se sont éloignés de leur Mère. Car le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au lieu d'être dix millions à peine, les catholiques des États-Unis devraient être *vingt* millions. Ce chiffre est certainement en-deçà de la vérité. Tous les écrivains catholiques l'admettaient autrefois, avant qu'une malheureuse école eût entrepris de glorifier le libéralisme, en chantant les prétendus triomphes de l'Église sous le régime américain. Ces triomphes n'existent pas, et au lieu d'exulter on devrait pleurer. L'Église des États-Unis a perdu certainement plus de la moitié de ses enfants; peut-être les deux tiers; et des hommes sérieux osent nous parler du *développement prodigieux* du catholicisme en ce pays! Le mot propre, c'est *dépérissement lamentable*.

Mais quelles sont les causes de ces pertes formidables, puisqu'il n'y a eu ni révolte violente, ni schisme à l'intérieur, ni persécution sanglante et générale à l'extérieur? Comment tous ces millions sont-ils morts à la vie de la grâce?

Ils sont morts empoisonnés par l'air vicié qu'on respire aux États-Unis. Voilà la vérité. L'atmosphère morale de la grande République, « l'ambiance », comme on dit, est chargée de miasmes qui affaiblissent et tuent les âmes, comme les germes morbides qui flottent dans l'air de certaines régions, la malaria, les émanations marécageuses, font périr les corps. Voilà la grande cause.

On peut diviser et analyser cette grande cause. On peut même trouver des causes secondaires. Mais,

depuis les commencements de la colonie jusqu'à nos jours, la cause principale de ce dépérissement de la Foi catholique, la cause toujours et partout la même et qui ne fait qu'augmenter de puissance de jour en jour, c'est le poison affreux, la contagion incroyablement maligne qui s'exhale de ces millions d'âmes malades de matérialisme et d'athéisme.

Sans doute, les écoles publiques, que beaucoup d'enfants de parents catholiques ont fréquentées dans le passé et qu'un trop grand nombre fréquentent encore, sont la cause directe de ruines incalculables. Mais cette cause particulière n'est qu'une fraction de la grande cause générale. L'école publique est délétère parce que l'enfant y respire le même air empesté qui circule partout.

Il y a aussi les sociétés secrètes qui ont fait des ravages terribles parmi les catholiques et qui en feront probablement de plus terribles encore à l'avenir. Un nombre relativement minime de ceux qui reconnaissent l'autorité de l'Église fait partie de la franc-maçonnerie proprement dite, je veux l'espérer. Mais beaucoup ne se font aucun scrupule d'entrer dans les sociétés secrètes secondaires organisées par la franc-maçonnerie sous prétexte de bienfaisance, de patriotisme, de secours mutuels. Toutes ces sociétés *neutres*, qui échappent à la direction de l'Église, sont plus ou moins soumises à l'influence de la franc-maçonnerie. Ce sont autant de foyers de pestilence, d'irrégion, de matérialisme qui contribuent pour beaucoup à créer la terrible « ambiance » de mort qui est le trait caractéristique des États-Unis.

Un autre élément de la grande cause des pertes de

l'Église, résulte des mariages mixtes. La malaria morale ayant affaibli la foi chez un grand nombre, l'union avec un protestant ou un infidèle ne paraît pas redoutable à bien des catholiques. Il arrive quelquefois que l'époux catholique convertit l'épouse protestante, ou *vice versa*. Mais c'est loin d'être la règle générale. Ordinairement, ces mariages produisent la tiédeur, chez le mari ou la femme catholique ; l'apostasie ou l'indifférence complète chez les enfants.

Une autre cause du dépérissement de la foi aux États-Unis, c'est le manque de prêtres. Il y a, d'après la dernière livraison du *Catholic Directory*, 11,000 prêtres environ, pour une population catholique de 40 millions. Cela donne, en moyenne, un prêtre par 909 catholiques. Si la population était toute massée dans quelques centres, il y aurait sans doute assez de prêtres pour le nombre des fidèles. Mais il faut considérer l'étendue du territoire sur lequel ces dix millions de catholiques sont disséminés. La superficie des États-Unis égale presque celle de l'Europe entière : 9,212,270 kilomètres carrés contre 9,600,000. Imaginez 11,000 prêtres desservant 10 millions de catholiques groupés çà et là depuis Lisbonne jusqu'aux monts Ourals, depuis le cap Nord jusqu'au cap Matapan !

On peut dire, d'une manière générale, que l'action de l'Église catholique, aux États-Unis, ne se fait pas sentir en dehors des cités et des villes. Les campagnes sont littéralement abandonnées aux sectes, aux loges et à l'indifférence. Les catholiques qui s'éloignent des centres tombent dans un véritable désert spirituel : ils n'ont ni prêtres, ni écoles, ni voisins catholiques, très

souvent. Les prêtres, quelque zélés qu'ils soient, ne peuvent pas suivre ces brebis qui s'égarerent ainsi dans les campagnes et les villages. Là où quelques familles sont groupées, pas trop loin d'une ville, un prêtre passe à de rares intervalles. Mais les familles isolées qui s'enfoncent dans les lieux écartés, sont nécessairement et fatalement perdues, au moins à la deuxième génération. Et il y en a un grand nombre, car le mal date de loin. Dès 1877, Mgr Ireland disait : « Il y a des districts entiers où vous découvrez les noms celtiques les plus purs et où, cependant, pas un seul individu ne se proclame catholique (1). »

C'est un grave problème pour l'Église des États-Unis que de trouver un moyen d'atteindre ces nombreuses familles catholiques dispersées dans les campagnes. A la date du 11 mars 1899, le *New World*, feuille catholique de Chicago, disait :

« Pratiquement, l'Église ne fait rien pour ceux qui habitent les campagnes. Ça et là il peut y avoir une petite église où un prêtre surchargé de besogne dit la messe une fois par mois, et c'est tout ce que les gens ont en fait de religion, en attendant le mois suivant. Il en résulte trop souvent que les enfants de ceux qui cultivent la terre ne reçoivent aucune instruction religieuse. Ils contractent l'habitude d'aller à l'église voisine qui est une église protestante. Nous n'exagérons rien. Parcourez presque n'importe quelle partie du pays, et vous trouverez des hommes dont les noms seuls indiquent que leurs ancêtres étaient des Irlandais catholiques, et qui sont maintenant des membres

1. *Catholic World*, août 1877, page 686.

influent de l'église protestante de la localité, ou qui ne professent aucune croyance religieuse. »

Faut-il blâmer l'Église? Faut-il accuser les évêques de négligence? Je ne le crois pas. Les pasteurs seraient sans doute heureux de garder leurs troupeaux intacts, de porter les secours de la religion à chacun des fidèles confiés à leurs soins. Mais il faudrait, dans chaque diocèse, un nombre considérable de prêtres qui n'auraient qu'une chose à faire : courir après ces brebis égarées. Or, pour cette œuvre, et les prêtres et les fonds manquent. De plus, là où les familles catholiques sont dispersées, éloignées de tout foyer de vie catholique, la visite du prêtre, de temps à autre, n'empêcherait pas une grande déperdition. L'école publique et « l'ambiance » feraient leur œuvre d'empoisonnement lent mais fatal.

Les journaux catholiques demandent parfois à leurs lecteurs de songer au mal terrible que font à leur âme et à l'âme de leurs enfants ceux qui s'établissent ainsi loin de l'église et de l'école paroissiales. Ils prêchent le groupement des catholiques. Mais ceux qui n'attachent pas une importance souveraine aux choses du ciel ; ceux dont la foi est déjà affaiblie par l'infiltration des idées matérialistes ; ceux qui auraient précisément le besoin le plus impérieux de la vie paroissiale, s'en vont toujours où la fantaisie et les nécessités du moment les appellent, sans se préoccuper des misères spirituelles qui les attendent loin du prêtre.

Ce mal, au lieu de diminuer, semble augmenter. On dirait que les catholiques, loin de travailler à se grouper, tendent à se disperser de plus en plus. Il y a des chapelles catholiques dans les campagnes qui ont

été abandonnées dans ces derniers temps. Le *New World*, dans l'article cité plus haut, dit : « Il est loin d'y avoir autant d'églises catholiques que d'églises protestantes abandonnées dans les campagnes. » Il y en a moins, donc il y en a. Et du moment qu'il y en a quelques-unes, il y en a comparativement beaucoup ; puisque ce même article nous dit qu'« il y a eu jusqu'ici relativement peu d'églises catholiques construites en dehors des cités et des villes. »

Un écrivain ecclésiastique de *The Review*, de Saint-Louis, l'abbé J.-F. Meifuss, commentant, à la date du 13 avril 1899, cet article du *New World*, fait remarquer que le *Catholic Directory* constate que le nombre des églises et chapelles aurait diminué, depuis quatre ans, de 3314. Voici les chiffres : 1896, églises, 9501, chapelles, 5393 ; 1897, églises, 9670, chapelles, 5189 ; 1898, églises, 9501, chapelles, 5105 ; 1899, églises, 10,002, chapelles, 4569. Dans ce dernier chiffre, il doit y avoir nécessairement une faute d'impression. Il est impossible que le nombre des chapelles soit tombé, dans l'espace d'un an, de 5105 à 4569. Il y a probablement transposition de chiffres. C'est sans doute 5169 qu'il faut lire. Mais les chiffres des années précédentes indiquent qu'il y a diminution progressive dans le nombre des églises et chapelles réunies. Le nombre des chapelles, surtout, tend à diminuer. Le nombre des églises accuse une augmentation d'année en année, excepté de 1897 à 1898. Le *Directory* est fait avec peu de soin. Toutefois, dit M. l'abbé Meifuss, « il y a certainement diminution du nombre, non des églises, mais des chapelles ou *stations*. » Il en cherche la cause. D'abord, il croit que le manque de prospérité

dans les campagnes a fait refluer les populations vers les villes, ce qui a nécessité l'abandon de quelques chapelles. Puis il assigne à ce phénomène de la diminution du nombre des *stations* une cause plus grave. Je cite textuellement ses paroles :

« Ensuite, le culte de Mammon. Des prêtres ayant la vocation de missionnaire sont trop souvent découragés par les demandes d'argent que leur font leurs supérieurs. Ayant à peine de quoi se nourrir et se vêtir d'une manière convenable, ils ont à répondre à des quêtes répétées pour les œuvres du diocèse ou des missions. Peut-être même exigera-t-on une somme fixe pour le soutien du séminaire diocésain ou de l'orphelinat. On leur demande de payer un *cathedraticum* lorsque leurs propres revenus atteignent à peine le chiffre de deux cents ou trois cents dollars (1000 à 1500 francs). Si le missionnaire s'y refuse, il devient *persona ingrata*. Aussi, fait-il le paiement demandé, mais il se décide à se placer dans une cure à la première occasion. Le résultat, c'est un missionnaire de plus enlevé au champ où l'on a tant besoin de lui; une pauvre paroisse de plus qui s'en va à la ruine. Car qui voudrait y aller puisque l'évêque lui-même est d'avis qu'on n'y peut pas vivre? Il en est ainsi en bien des cas.

Au contraire, là où un Seghers (1) partageait ses croûtes de pain avec ses missionnaires; là où un Machebœuf (2) enveloppait ses insignes épiscopaux dans un mouchoir, et, bien qu'infirme, parcourait à cheval les montagnes du Colorado et les plaines de l'Utah, il

1. Évêque de l'île de Vancouver, assassiné le 27 novembre 1896.

2. Évêque de Denver, mort le 18 juillet 1889.

n'y avait ni perte ni diminution. Naturellement personne ne s'attend à voir nos évêques de l'Est ou de l'Ouest faire rien de semblable ; mais ce que l'on peut raisonnablement attendre d'eux, c'est qu'ils traitent les missions en missions, et qu'ils n'exigent pas d'un pauvre missionnaire ce que l'on peut, avec équité, demander au curé d'une paroisse prospère. Ainsi encouragés, les missionnaires n'abandonneraient pas aussi facilement leurs missions, mais chercheraient à en faire des paroisses florissantes, ou, du moins, à sauver les âmes. »

Je ne veux pas commenter cet écrit de l'abbé Meifuss. Il est resté sans réponse sérieuse, je crois. L'abbé H. Van der Sanden, chancelier du diocèse de Saint-Louis, a contesté l'exactitude des chiffres allégués, relativement au diocèse de Saint-Louis (1), mais les observations générales de l'abbé Meifuss ne paraissent pas avoir été relevées.

Sans doute, si les évêques qui ont évangélisé les États-Unis avaient tous été des saints à canoniser, des Neumann, des Mâchebœuf, des Sephers, leur sainteté incomparable aurait triomphé du monde, du démon, de « l'ambiance », de l'atmosphère délétère, de l'école publique, de l'éparpillement des catholiques, du manque de prêtres et de ressources pécuniaires ; et il n'y aurait pas eu de pertes ; au contraire, les gains de l'Église auraient été très grands. Les États-Unis seraient à l'heure qu'il est un pays en grande majorité catholique. Un tel héroïsme produirait des résultats semblables dans tous les pays du monde. Mais s'il faut

1. Cf. *The Review*, 4 mai 1899.

demander à DIEU l'esprit apostolique pour tous les évêques et pour tous les prêtres, on dirait que le nombre de ceux qui pratiquent le zèle jusqu'à l'héroïsme va diminuant, à mesure que les facilités de la vie augmentent. Les vertus ordinaires n'ont pas disparu, mais les saintetés vraiment sublimes se font rares. Elles se font rares aux États-Unis. Je ne dis pas qu'elles y manquent beaucoup plus qu'ailleurs, mais assurément elles n'y abondent pas.

L'Église des États-Unis, n'étant guère appuyée que sur des vertus ordinaires, continuera, pendant longtemps encore, à perdre beaucoup de ses enfants. On peut même se demander si, dans le cas où l'immigration des pays catholiques cesserait tout à fait, elle ne se mettrait pas aussitôt à reculer, au lieu d'avancer. Les chiffres que j'ai cités, d'après des auteurs américains, le font craindre. A l'heure qu'il est, encore, je le crois sincèrement, sans « la brutale accession du nombre » qui, chaque année, répare les brèches faites au catholicisme par les diverses causes signalées plus haut, la population catholique des États-Unis diminuerait au lieu d'augmenter. Les conversions ne compenseraient pas les apostasies.

Si l'on arrive un jour à pourvoir efficacement aux besoins religieux de toutes les familles catholiques dispersées dans les campagnes ; si l'on réussit jamais à faire instruire *tous* les enfants catholiques dans des écoles catholiques, alors les pertes de l'Église seront réduites au *minimum*. Mais ce double événement, si désirable, ne se produira pas de si tôt. Les catholiques qui ne sont pas groupés par paroisses ou *congrégations*, verront rarement le prêtre, et seront nécessairement sans

écoles catholiques, pendant de longues années encore ; et même dans les centres où l'organisation paroissiale existe, on n'est pas près d'obtenir de tous les parents catholiques qu'ils envoient leurs enfants uniquement aux écoles catholiques.

L'aurore du beau jour qui verra les pertes de l'Église réduites au *minimum*, n'est donc pas encore levée.

Et même si l'organisation paroissiale et scolaire était complète, et si tous les enfants catholiques recevaient une formation catholique, il y aurait encore des pertes nombreuses ; car la terrible « ambiance » ferait toujours son œuvre. La malaria morale empoisonnerait un grand nombre d'âmes.

Cependant, avec toutes les familles catholiques fréquentant l'église et tous les enfants catholiques fréquentant l'école catholique ; avec, en plus, une sérieuse propagande, basée sur la prière, en vue de conquérir des âmes à Jésus-Christ, on pourrait espérer voir les conversions l'emporter enfin sur les désertions.

Mais que de travail à faire avant d'arriver à cette organisation complète de l'Église aux États-Unis !

CONCLUSION

J'ai voulu faire parler les faits. Je crois que cela suffit. De longues considérations théoriques, pour finir, me paraissent superflues.

Les faits exposés dans les pages qui précèdent confirment hautement la doctrine de l'Église, savoir que le régime du *libéralisme*, du *droit commun*, de *l'Église libre dans l'État libre*, de la *Séparation de l'Église d'avec l'État*, n'est pas le régime le plus favorable au développement de la religion.

Si ce régime avait pu donner d'heureux fruits quelque part, c'est bien aux États-Unis. Il y a fonctionné en toute liberté pendant plus d'un siècle. Il n'y était gêné par aucune tradition du passé, par aucun vestige d'un autre régime, par aucune tentative de le remplacer. Il a donné la mesure de ce qu'il pouvait produire de plus acceptable. Et le résultat, examiné froidement, sans enthousiasme et sans hostilité systématique, n'est pas brillant.

Quoi que l'on ait dit, la religion catholique n'a pas fleuri sous ce régime. C'est à peine si elle a végété. Car si la vigne du Seigneur, en ces parages, s'est accrue prodigieusement, c'est par une transplantation continuelle et excessive que le phénomène s'est produit. Le sol même a donné un maigre accroissement. Ou plutôt, sans les nouveaux ceps, arrivant chaque année de pays étrangers, la vigne américaine se dégarnirait bientôt.

Les faits exposés nous disent encore autre chose. Ils proclament, une fois de plus, que l'État ne saurait rester dans une *indifférence bienveillante* à l'égard de l'Église. Là où il ne la défend pas, là où il ne la protège pas, où il ne la soutient pas et ne s'appuie pas sur elle comme sur un fondement très solide, il lui est toujours hostile ; tantôt ouvertement et furieusement, tantôt sourdement et hypocritement. Aux États-Unis l'hostilité de l'État à l'égard de l'Église est sourde et hypocrite, parce que l'Église s'y fait aussi petite qu'elle peut l'être, sans cesser entièrement d'être militante.

L'Église étant d'institution divine appelle ou l'amour ou la haine. La véritable indifférence est aussi impossible à son égard qu'à l'égard de JÉSUS-CHRIST lui-même. Là où l'État ne remplit pas le rôle d'Évêque du dehors, il est forcément amené à celui de persécuteur. Lorsque Constantin disparaît, c'est Julien qui le remplace.

Nous avons vu que l'Église d'Amérique, comme le peuple américain, est seulement en voie de formation ; qu'elle n'est pas américaine comme l'Église de France est française ; qu'il faut, par conséquent, tenir compte du problème des nationalités qui complique la situation et qui pourrait facilement devenir une source de troubles profonds, si l'on tentait de le résoudre par l'*américanisation* des divers éléments (1).

Enfin, ce qui se passe aux États-Unis nous montre clairement que l'on n'a pas découvert en Amérique un

1. On trouvera, à l'Appendice, des documents qui indiquent l'acuité de cette question des nationalités et la tension des esprits qu'elle occasionne.

moyen plus facile de se sauver et de sauver les autres. Ceux qui, dans ce pays, ont accompli les œuvres de DIEU, ont employé les vieux procédés que les Apôtres mêmes nous ont transmis. Pour se sanctifier, là-bas comme ailleurs, il faut prier, se mortifier et vaincre la chair de toutes manières. Ce que l'on a pris pour des vertus *actives* ne sont que des qualités naturelles, ou même des défauts, incapables d'élever l'homme à sa fin surnaturelle.

Les évêques et les prêtres qui ont opéré des prodiges en Amérique, venus presque tous de l'Europe, ont suivi les méthodes de l'ancien temps, les méthodes des saints de tous les siècles et de tous les pays. Ils étaient animés de l'esprit apostolique, non point de l'esprit moderne. Ils prêchaient JÉSUS-CHRIST crucifié et ne s'entretenaient guère de *progrès* et de *liberté* avec les reporters des journaux profanes. L'Évangile, et non la politique, était leur arme de combat. En un mot, ils savaient et enseignaient que de nos jours, comme autrefois, on arrive au ciel par le Chemin de la Croix, et non pas en chemin de fer.

APPENDICE

DOCUMENTS RELATIFS A LA QUESTION SCOLAIRE

LE PLAN DE FARIBAULT

*Lettre pastorale de Mgr Matz, évêque de Denver,
en date du 12 mai 1892*

« L A récente décision du Saint-Siège sur le plan de Faribault nous a engagé à vous adresser une lettre spéciale sur la très importante question de l'éducation chrétienne et catholique. Nous sommes particulièrement pressé de le faire par la position que la presse du Colorado a prise sur la question qui résulte de cette décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande. On n'a épargné aucun effort pour vous aveugler quant à la véritable signification de la sentence portée sur le plan de Faribault. Des articles de journaux sans scrupules vous ont portés à croire que l'Église catholique avait opéré un changement radical dans sa doctrine sur la question scolaire ; qu'elle avait abandonné le grand idéal pour lequel elle a travaillé et lutté et répandu son sang pendant 1800 ans. C'est pour redresser vos idées au sujet de cette grave question que nous nous proposons de vous expliquer de nouveau, comme nous l'avons déjà fait, la véritable doctrine de l'Église en matière scolaire.

» C'est la tendance anti-chrétienne de notre siècle,

s'efforçant d'imprégner de son esprit athée la jeune génération, qui a forcé l'Église catholique à se retrancher plus que jamais derrière les remparts d'une éducation vraiment chrétienne et catholique. Il suffit d'un instant de réflexion pour convaincre tout homme de bon sens que si l'Église ne se consacre pas à l'éducation de la jeunesse, elle manque à sa mission et qu'une ruine imminente menace son existence même. »

Mgr Matz cite ensuite la doctrine de l'Église sur la question scolaire telle qu'elle est formulée par Pie IX et Léon XIII et le troisième concile de Baltimore, doctrine que nos lecteurs connaissent bien. Puis il continue ainsi :

« Mais quelques-uns disent : Est-ce que Rome n'a pas approuvé le plan de Faribault, et cela ne nous permet-il pas d'envoyer nos enfants aux écoles publiques, pourvu qu'ils reçoivent chaque jour, en dehors des heures de classe, une demi-heure ou une heure d'instruction religieuse donnée par le pasteur ou une autre personne compétente ?

» A cela nous répondons énergiquement : Non ! Rome n'a pas approuvé le plan de Faribault. La doctrine de l'Église, telle que nous l'avons exposée plus haut, est une garantie suffisante que Rome n'a pas donné et ne donnera jamais son approbation à aucun système semblable. La décision dont il est question ne fait que tolérer le plan de Faribault là où il existe. Elle n'approuve aucunement, encore moins encourage-t-elle son adoption comme digne de louange. Au contraire, elle indique clairement la désapprobation du Saint-Siège, puisqu'elle dit, en propres termes, que la tolérance de ce système, là où il existe déjà, ne doit pas porter préjudice aux décrets du concile de Baltimore. Et ces décrets, en termes formels, comme nous

l'avons vu, demandent des écoles entièrement et absolument catholiques pendant toutes les heures de classe.

» Quoi ! Rome approuver un système qui soustrait l'enfant pendant la plus grande partie de la journée, et à l'époque la plus critique de sa vie, à toute influence religieuse ; un système qui interdit tout exercice religieux, tout emblème de dévotion, même l'image du Sauveur ; que disons-nous ! un système qui ne permet même pas que l'on mentionne dans la classe le saint nom du Sauveur, tandis qu'il accorde la liberté pleine et entière d'apprendre les noms et l'histoire de ceux dont le principal but était de réduire à néant la mission bénie et céleste de notre aimable Sauveur ! « Permettez, a dit Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, aux petits » enfants de venir à moi, et ne les en empêchez pas, » car le royaume du ciel est à ceux qui leur ressemblent. » Non, dit le plan de Faribault, je ne leur permettrai pas d'aller à Vous, du moins pendant les heures de classe. Pendant ces heures précieuses, je leur défends strictement le moindre rapport avec Vous, bien que Vous demandiez le contraire. Rome approuver un système dont on peut dire tout cela avec vérité ! Nos très chers frères, croyez-vous, pouvez-vous croire une telle assertion ?

» Le plan de Faribault est le plan que les franc-maçons ont voulu imposer à la Belgique et contre lequel l'épiscopat belge a déclaré la guerre... Le plan de Faribault est le système contre lequel Pie IX, Léon XIII, le cardinal Manning, le cardinal Newman ont élevé leurs voix puissantes.... Le plan de Faribault est le système que l'épiscopat irlandais, après une expérience de vingt-neuf années, a condamné et contre lequel il a protesté dans un langage digne de saint Augustin ou de Bossuet.... Et après tout cela, c'est ce système que quelques-uns veulent nous imposer ! Que notre main droite soit flétrie si jamais nous donnons notre approbation à un tel compromis ! »

LA QUESTION DES ÉCOLES CATHOLIQUES
AUX ÉTATS-UNIS

Les propositions scolaires de Mgr le délégué apostolique faites devant la réunion des archevêques, à New-York, le 16 novembre 1892, et publiées sans l'autorisation de Mgr Satolli.

« A l'Église catholique appartiennent le devoir et le droit divin d'enseigner à toutes les nations la vérité de l'Évangile et l'observance des commandements du CHRIST (S. Matt. xxviii, v. 29). En elle aussi réside le droit d'instruire les jeunes gens, car le royaume des cieux est à eux (S. Marc, x, v. 14). Conf. Conc. pl. Balt. III, N° 194. C'est-à-dire qu'elle se réserve le droit d'enseigner les vérités de la foi et les lois de la morale, afin d'élever les jeunes gens dans l'habitude d'une vie chrétienne.

» Donc, absolument et universellement parlant, rien ne répugne à ce qu'ils apprennent les premiers éléments et les plus hautes branches des arts et des sciences naturelles dans les écoles publiques contrôlées par l'État, lequel est tenu de fournir et d'encourager tout ce qui tend au bien-être moral des citoyens, à leur assurer une vie sociale paisible et une part suffisante de biens temporels, sous les lois promulguées par l'autorité civile.

» Pour le reste, les ordonnances du concile de Baltimore sont encore en vigueur, et, d'une façon générale, restent en vigueur.

» Non seulement, en vertu de notre amour paternel, nous exhortons les parents catholiques, mais nous

leur commandons, par toute l'autorité que nous possédons, de procurer une éducation vraiment chrétienne et catholique aux chers enfants que DIEU leur a donnés, que le baptême a fait revivre en Notre-Seigneur et qui sont destinés au ciel ; car ils doivent les surveiller et les protéger pendant leur enfance et leur jeunesse contre les dangers d'une éducation purement mondaine, et par conséquent leur faire fréquenter les écoles paroissiales ou autres vraiment catholiques.

» Unis à ces devoirs se trouvent les droits des parents, qu'aucune loi ni autorité civile ne saurait violer ou affaiblir.

» L'Église catholique, en général, et particulièrement le Saint-Siège, loin de condamner ou de traiter avec indifférence les écoles publiques, désire plutôt que, par l'action conjointe des autorités civiles et religieuses, il y ait des écoles publiques dans chaque État, suivant les besoins, pour l'enseignement des arts utiles et des sciences nécessaires; mais l'Église catholique redoute certains caractères des écoles publiques qui sont opposés aux vérités du christianisme et à la moralité, et puisque, dans l'intérêt même de la société, il est possible de faire disparaître ces objections, non seulement les évêques, mais tous les citoyens devraient se prévaloir de leurs droits, dans l'intérêt de la moralité.

» Il y a longtemps que le Saint-Siège, après avoir consulté les évêques des États-Unis d'Amérique, a décrété que les écoles paroissiales et autres institutions sous la direction des évêques, chacune suivant les conditions de son diocèse, étaient opportunes et nécessaires pour la jeunesse catholique, parce qu'il était

alors certain que, pour diverses raisons, les écoles publiques offraient certains dangers pour la foi et la moralité (Conc. pl. Balt. III, N° 194, seq. app. p. 279) ;

» Parce que, dans les écoles publiques, une éducation purement séculière est donnée, en tant que tout enseignement religieux en est exclu ; parce que les instituteurs sont choisis sans distinction dans toutes les sectes, et qu'aucune loi ne les empêche de travailler à la ruine de la jeunesse, mais qu'ils sont libres d'inculquer l'erreur et les germes du vice dans ces jeunes intelligences. De même, une cause certaine de corruption semblait ressortir du fait que dans ces écoles, ou du moins dans un grand nombre, les enfants des deux sexes étaient réunis, pour leurs leçons, dans une même classe.

» Donc, s'il est clair que dans une localité donnée, grâce aux dispositions plus sages des autorités publiques, ou à la prudente surveillance de la commission scolaire, des professeurs et des parents, les dangers sus mentionnés pour la foi et la morale disparaissent, il est permis aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans ces écoles pour acquérir les éléments des lettres, pourvu que les parents eux-mêmes ne négligent pas leurs devoirs les plus sérieux, et que les pasteurs des âmes fassent tous leurs efforts pour inculquer aux enfants toutes choses dont se composent le culte et la vie catholique. Il est laissé au jugement et à la sagesse des évêques de décider si, dans une certaine partie de leurs diocèses respectifs, une école paroissiale peut être construite et convenablement entretenue, de façon à ne pas être inférieure à l'école publique, prenant en considération la condition tem-

porelle des parents, leurs besoins spirituels et la nécessité de maintenir convenablement le culte.

» Il sera donc recommandable, comme le faisaient nos ancêtres, et comme cela se pratiquait dans les premiers âges de l'Église, d'établir des classes hebdomadaires de catéchisme auxquelles assisteront tous les enfants de la paroisse. Que les pasteurs animés par leur zèle et les parents catholiques par leur amour n'épargnent aucun effort pour assurer le succès de ce système. (Cf. Conc. Bal. III, N° 19.)

» Aucun reproche, ni en public ni en particulier, ne sera fait aux parents catholiques qui enverront leurs enfants à des écoles ou à des académies privées où l'on donne une meilleure éducation que sous la direction de religieux ou de catholiques approuvés. S'ils pourvoient suffisamment à l'instruction religieuse de leurs enfants, qu'ils soient libres de s'assurer de toute autre manière l'éducation que requiert la position de leur famille.

» Il serait très désirable, ce serait le plus heureux arrangement possible, que l'évêque s'entendit avec les autorités civiles ou avec les membres de la commission scolaire pour la surveillance conjointe de l'école, toujours en tenant compte de leurs droits respectifs.

» Tandis qu'on nomme des instituteurs pour les branches séculières, auxquels il est légalement interdit d'insulter à la religion et à la moralité catholiques, que l'Église insiste sur son droit et son devoir d'enseigner le catéchisme aux enfants, afin de les prévenir contre tous les dangers qui pourraient porter atteinte à leur foi ou à leur moralité.

» Il semble à propos de citer ici les paroles de N. S.

P. Léon XIII (Voyez la lettre du Pape à l'archevêque de New-York et aux évêques de la province).

» Nous désirons de plus que vous fassiez tous vos efforts pour que les différentes autorités locales, fermement persuadées que rien ne contribue plus au bien-être de l'État que la religion, fassent en sorte, par une législation sage, que le système d'enseignement maintenu aux frais du public, auquel, par conséquent, les catholiques sont appelés à contribuer pour leur quote-part, ne soit, en aucune façon, préjudiciable à leur conscience et à leur religion.

» Car nous sommes persuadé que ceux de vos concitoyens dont la croyance diffère de la nôtre, avec l'intelligence et la prudence qui les caractérisent, mettront bien vite de côté tout préjugé, toute idée défavorable à l'Église catholique, reconnaîtront volontiers ce mérite qui lui appartient d'avoir dissipé les ténèbres du paganisme à la lumière de l'Évangile; et d'avoir créé une société nouvelle, distinguée par le parfum des vertus chrétiennes et par la culture de tout ce qui ennoblit l'homme. Personne, croyons-nous, après avoir étudié attentivement les circonstances, ne permettra, qu'à l'avenir, des parents catholiques soient forcés d'ériger et de maintenir des écoles dont ils ne peuvent pas se servir pour l'instruction de leurs enfants.

» Quant aux enfants catholiques qui, en grand nombre, reçoivent l'instruction dans les écoles publiques sans y obtenir la moindre instruction religieuse, les plus grands efforts devraient être faits pour qu'ils ne restent pas dans l'ignorance de la foi et de la pratique du catéchisme. Nous savons, par expérience, que

tous nos enfants catholiques ne sont pas dans les écoles catholiques.

» La statistique démontre que des centaines de milliers d'enfants catholiques aux États-Unis fréquentent les écoles sous le contrôle des commissions d'État, et où, pour cette raison, on trouve des instituteurs de toutes les dénominations. Il est hors de tout doute que la seule chose nécessaire est l'éducation religieuse et morale suivant les principes catholiques et que cette question doit être traitée, non pas superficiellement et en temporisant, mais au contraire sérieusement et avec énergie. L'adoption d'un des trois plans suivants selon les circonstances particulières dans chaque État est désirable :

» Le premier consiste en un arrangement entre l'évêque et les membres de la commission scolaire, par lequel ceux-ci, agissant par esprit de justice et de bonne volonté, permettent aux enfants catholiques de se réunir pendant le temps libre pour apprendre le catéchisme. Il serait aussi très avantageux que ce plan ne se bornât pas aux écoles primaires, mais qu'il s'étendît également aux écoles supérieures et collèges sous forme de cours libres.

» Le second consiste à établir une classe de catéchisme en dehors de l'édifice public, et aussi des classes supérieures de doctrine chrétienne, où les enfants catholiques se réuniraient avec assiduité et plaisir, grâce à l'autorité de leurs parents, à la persuasion de leurs pasteurs et à l'espoir d'éloges et de récompenses.

» Le troisième plan ne paraît pas, à première vue, aussi convenable, mais il se rattache inséparablement

aux devoirs des parents et des pasteurs. Les pasteurs devraient appuyer incessamment sur le devoir imposé par les lois naturelles et divines d'élever les enfants suivant la saine moralité et la foi catholique. En outre, l'instruction des enfants est l'essence même de la charge pastorale. Que le pasteur des âmes leur dise avec l'Apôtre : « Mes petits enfants que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que JÉSUS-CHRIST soit formé en vous. » (Gal. IV, 19.)

» Qu'il forme des classes d'enfants dans l'école paroissiale, telles qu'on en a établi à Rome et en bien d'autres endroits, et même dans certaines églises de ce pays avec d'excellents résultats.

» Pour le maintien et l'augmentation des écoles catholiques, il est nécessaire de veiller à ce que les instituteurs soient capables, non pas seulement par un examen devant la commission diocésaine et par le certificat ou diplôme qu'elle confère, mais aussi par un diplôme d'instituteur octroyé par la commission scolaire de l'État, après examens satisfaisants.

Ceci est prescrit, premièrement, afin de ne pas paraître négliger ce que requiert l'autorité publique en matière d'enseignement. Secondement, le public, en général, aura une opinion plus favorable des écoles catholiques. Troisièmement, les parents catholiques auront la garantie que les écoles catholiques ne sont pas inférieures à celles de l'État ; qu'au contraire, on fait tout pour rendre ces écoles égales et même supérieures aux écoles publiques. Quatrièmement, enfin, nous pensons que ce plan ferait comprendre à l'État, qu'outre la compétence reconnue

au professeur, les lois sont observées en toutes matières se rapportant aux arts, aux sciences et aux méthodes pédagogiques ordinairement en usage, pour maintenir la stabilité et l'utilité des écoles.

» Il est nécessaire que ce qu'on appelle les écoles normales atteignent le même degré en formant des professeurs de lettres, d'arts et de sciences ; et leurs gradués ne devraient pas manquer d'obtenir des diplômes de l'État. Dans l'intérêt de la cause catholique, que les laïques rivalisent entre eux pour l'obtention de ces diplômes, de sorte que, possédant les connaissances et les capacités requises pour l'enseignement, ils puissent concourir honorablement et obtenir des positions dans les lycées et les institutions scientifiques.

» La connaissance de la vérité en toutes choses, la franche justice unie à la charité, l'exercice et l'appréciation des arts libéraux, tels sont les boulevards de l'Église. »

DÉCLARATION DE MONSIEUR SATOLLI

Pour bien apprécier l'attitude de Mgr le délégué apostolique Satolli dans la question scolaire, il convient de reproduire la déclaration suivante qu'il fit, le 30 novembre, au collège des RR. PP. Jésuites à Washington.

« Plus l'opinion publique et le gouvernement favoriseront les écoles catholiques, plus le bien général de la société sera assuré. L'éducation catholique est la

meilleure sauvegarde de la stabilité de la Constitution pendant des siècles et le meilleur guide que la République puisse avoir dans le progrès civil... C'est là l'expression sincère de mes convictions, et, pour ainsi dire, ma profession de foi sur cette question. Jusqu'ici je n'ai pas pu m'expliquer, et je ne comprendrai peut-être jamais d'où vient le soupçon que mes sentiments n'étaient pas favorables aux écoles catholiques. Ceux qui, tout d'abord ou par la suite, m'ont attribué des opinions aussi absurdes, devraient indiquer, pour se justifier, quelque parole que j'ai prononcée ou quelque acte que j'ai posé. Si j'avais parlé autrement qu'en faveur des écoles catholiques, j'aurais été infidèle à ma mission et oublieux de la généreuse hospitalité que j'ai reçue et que je reçois encore en Amérique..... Chaque école catholique est une sauvegarde pour la jeunesse et c'est, en même temps, un endroit où la jeunesse américaine est formée pour l'avantage de l'Église et de la patrie. Fasse le Ciel que les écoles catholiques puissent se maintenir, augmenter en nombre, se fortifier, atteindre la plus haute perfection, enrichies des bénédictions de DIEU, dirigées par l'autorité de l'Église et du Saint-Père, honorées et appréciées par tout honnête citoyen, depuis l'illustre président jusqu'au plus humble ouvrier ! »

DOCUMENTS ÉTABLISSANT L'ACUITÉ
DE LA QUESTION DES NATIONALITÉS
AUX ÉTATS-UNIS

L'AFFAIRE D'EAST SAINT-LOUIS

Remarquable incident (1)

Les journaux publient les dépêches suivantes qui s'expliquent d'elles-mêmes :

« East Saint-Louis, Ill., 18 mai 1899. — Des gardes ont été placés autour de l'église Saint-Patrice et du presbytère, hier soir, pour empêcher le vicaire-général Cluse, nommé par Mgr Janssen curé de la paroisse, d'en prendre possession.

» La paroisse se compose exclusivement d'Irlandais ou d'Irlando-américains qui ne veulent pas être desservis par un prêtre allemand.

» Il y a quelque temps, le curé, un Irlandais, rendait l'âme. Ses ouailles demandèrent à l'évêque de lui donner pour successeur le vicaire, M. l'abbé Downing. Mais Mgr Janssen refusa et nomma M. l'abbé Cluse.

» On institua un comité chargé de protester auprès de Mgr Martinelli, qui se trouvait alors en visite à Notre-Dame (Indiana). Le comité revint lundi, disant que Mgr Martinelli écrirait à Mgr Janssen pour le prier de suspendre la nomination jusqu'à ce que les deux parties aient été entendues.

» Cependant, hier après-midi, on reçut de Belleville

1. De la *Vérité*, de Québec, du 3 juin 1899.

la nouvelle que M. l'abbé Cluse, accompagné de Mgr Janssen, arriverait dans la soirée pour prendre possession de l'église et du presbytère. De là des assemblées, auxquelles on résolut de placer les gardes dont il est question plus haut.

» On dit que sur les 80 paroisses du diocèse de Belleville, 75 sont desservies par des prêtres allemands. »

« Saint-Louis, Mo., 22 mai 1899. — On apprend que Mgr Martinelli, le délégué apostolique, a recommandé à Mgr Janssen d'éviter un scandale dans le choix du curé de la paroisse de Saint-Patrice. L'église de Saint-Patrice, à East Saint-Louis, est constamment sous la garde de paroissiens irlandais, afin que l'abbé Cluse, le nouveau curé allemand, n'y puisse pénétrer. Les chefs de l'opposition à la nomination de celui-ci, disent que la nouvelle venant de Washington est pour leurs amis un gage de victoire. Les paroissiens sont plus décidés que jamais à ne pas laisser le vicaire-général Cluse entrer dans l'église. Le nombre des gardes a été augmenté. Ils sont payés par les paroissiens. »

Tout cela est loin d'être régulier, et nous ne citons pas cette conduite comme exemplaire. Mais ces faits montrent combien la question des nationalités est grave et délicate aux États-Unis.

Les Irlando-américains, en général, blâment sévèrement les Canadiens-français des États-Unis qui réclament, parfois un peu bruyamment, des prêtres de leur nationalité. A les entendre, on ne devrait pas s'occuper de la nationalité d'un prêtre nommé par l'évêque pour desservir une paroisse.

Évidemment, cette théorie n'est valable que lorsqu'il

s'agit de curés irlandais chargés de paroisses canadiennes. Lorsqu'un curé d'origine allemande est assigné à une paroisse irlandaise, ce n'est plus cela du tout.

L'affaire d'East Saint-Louis (1)

D'après une lettre de Mgr Janssen adressée aux fidèles de Saint-Patrice, à East Saint-Louis, Mgr Martinelli a approuvé la nomination de M. le Chanoine Cluse à la cure de cette paroisse.

Voici les termes mêmes de Mgr Janssen :

« Vous en avez appelé à Monseigneur le Délégué »
 » Apostolique, dans le but de l'engager à me faire »
 » révoquer la nomination que j'ai signée. Je dois »
 » maintenant vous annoncer que Son Excellence »
 » Mgr Martinelli a ratifié la nomination de M. le »
 » vicaire-général Cluse en qualité de pasteur de l'église »
 » Saint-Patrice, à East Saint-Louis (Illinois). »

D'autre part, la *Review* dit que la cure d'East Saint-Louis a été d'abord offerte à tous les prêtres irlandais disponibles du diocèse de Belleville, mais qu'aucun d'eux n'a voulu l'accepter.

De plus, M. le vicaire-général Cluse aurait abandonné l'une des plus belles paroisses du diocèse pour se rendre aux vœux de son évêque et aller desservir celle de Saint-Patrice, qui est pauvre, et où les esprits sont en fermentation continuelle.

Si tel est le cas, on ne peut que se ranger du côté des autorités ecclésiastiques et condamner éner-

1. De l'*Indépendant*, de Fall River, Massachussetts, 6 juin 1899.

giquement l'attitude des catholiques d'East Saint-Louis.

Une question (1)

Le *Western Watchman*, un organe irlando-américain publié dans les intérêts des catholiques de l'Ouest, dit ce qui suit en parlant du différend religieux d'East Saint-Louis :

« Les paroissiens de l'église Saint-Patrice ont les » sympathies de tous les gens bien pensants. L'indé- » cence est parfois pire que le crime. »

Vraiment ?

Nous est-il permis de demander à M. l'abbé Phelan, qui rédige le *Watchman*, si les catholiques canado-américains desservis par des prêtres étrangers à leur race, ont aussi droit aux sympathies des gens bien pensants ?...

Il est sarcastique (2)

Parlant de l'affaire d'East Saint-Louis, le *Western Watchman* de M. l'abbé Phelan dit ce qui suit :

« Dans le diocèse de Belleville, il y a 94 prêtres, » dont 87 sont allemands. Il y avait autrefois, dans » cette partie de l'Illinois, 20.000 catholiques irlandais » de naissance ou d'origine ; mais il faut croire qu'ils » sont tous morts ou partis pour des plages étran- » gères. »

1. De l'*Indépendant*, 7 juin 1894.

2. De l'*Indépendant*, 8 juin 1899.

Si nous voulions imiter M. l'abbé Phelan, nous pourrions aussi faire un peu de sarcasme au sujet de certains diocèses dirigés par des évêques irlando-américains, où les prêtres canadiens-français sont extrêmement rares, bien que les catholiques de notre origine s'y trouvent en très grand nombre, lorsqu'ils n'y constituent pas la majorité des fidèles.

Si le révérend rédacteur du *Watchman* veut des faits et des chiffres, il n'a qu'à le dire, et il sera servi à souhait.

L'affaire d'East Saint-Louis

Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Fall River :

« Saint-Louis, Mo., 10 août 1899. — Le décret d'excommunication lancé par Mgr Janssen, évêque de Belleville, contre les paroissiens irlandais d'East Saint-Louis, qui s'opposent à la nomination d'un curé allemand (M. l'abbé Cluse) à la desserte de leur paroisse, est entré en vigueur hier midi, lorsque les rebelles se réunirent en assemblée.

» Environ 600 personnes se trouvent frappées d'excommunication.

» Les paroissiens ont hissé autour de l'église le drapeau américain et la bannière irlandaise. Tout à côté, il y a des caisses d'œufs plus que mûrs pour recevoir l'évêque ou toute autre personne qui voudra prendre possession des biens paroissiaux.

» Attachée à la barrière se trouvait une boîte de cigares portant l'inscription suivante : « Excommunication money. »

» Cette boîte a été mise là pour recevoir les contributions destinées à maintenir la lutte contre Mgr Janssen. »

Situation grave (1)

La question des nationalités aux États-Unis commence à causer des troubles graves au sein de l'Église catholique.

On le sait, l'évêque du diocèse de Belleville, Illinois, vient d'excommunier les paroissiens irlandais réfractaires d'East Saint-Louis, qui refusent de recevoir un curé d'origine allemande.

Voici maintenant, d'après une dépêche que publie l'*Indépendant*, de Fall River, en date du 19 août, ce qui se passe parmi les Canadiens-français de North Brookfield.

Bien entendu, nous ne reproduisons cette dépêche que pour montrer la gravité de la situation. Loin de nous la pensée d'approuver ou même d'excuser une conduite aussi irrégulière. Ceux qui luttent pour le maintien de la langue française ne doivent pas sortir un instant de l'ordre et de la soumission aux autorités régulièrement constituées.

Voici cette dépêche :

« North-Brookfield, Mass., 19 août : — Les catholiques de langue française, qui sont en désaccord avec Mgr Beaven, évêque de Springfield, à cause de leur séparation d'avec la paroisse de Saint-Joseph, ont maintenant un prêtre, qui a élu domicile chez M. Alexandre Millet.

» Qui est-il ? D'où vient-il ? Qui l'a envoyé là ? nul ne le sait. Il ne tient sa mission ni de Mgr Beaven, l'évêque diocésain, ni du Pape, ni de Mgr Martinelli, délégué apostolique. Mais les Canadiens en sont contents.

Même le nom de ce mystérieux pasteur est tenu secret.

» M. Bouvier, secrétaire des mécontents, rejette l'idée que ce prêtre est venu pour les engager à faire leur soumission. « C'est un missionnaire, dit-il, et conséquemment il doit rester ici et desservir notre paroisse en dépit de Mgr Beaven. »

» L'abbé est un homme de bonne apparence, et il a créé une bonne impression sur ceux qu'il doit desservir. Il dit la messe tous les matins chez M. Millet.

» A une assemblée tenue au dépôt Holl, hier soir, il a prononcé un discours, dans lequel il a expliqué sa conduite et la position des mécontents par rapport à la paroisse de l'abbé Tuite.

» On attend avec curiosité ce que va faire Mgr Beaven en présence de cette nouvelle phase du différend qui existe entre lui et les Canadiens. »

L'affaire d'East Saint-Louis (1)

La malheureuse affaire d'East Saint-Louis se trouve enfin réglée. Mgr Janssen, évêque de Belleville, a accepté la démission de M. l'abbé Cluse, prêtre allemand, qu'il avait nommé curé de la paroisse, en majorité irlandaise, de Saint-Patrice, et que les paroissiens refusaient d'accepter. Il a aussi levé l'excommunication portée contre les paroissiens récalcitrants et leur a donné un curé irlandais, l'abbé Charles Sweeney. Tels paraissent être les *faits*. Nous croyons devoir nous abstenir de grands commentaires pour le moment. Nous dirons seulement qu'il est probable qu'une paroisse allemande ou canadienne-française qui aurait agi à l'égard d'une évêque irlando-américain comme

1. De la *Vérité* de Québec, 18 novembre 1899.

les Irlandais d'East Saint-Louis ont agi à l'égard de Mgr Janssen, ne serait pas rentrée en grâce aussi facilement. Mgr Janssens paraît être de l'étoffe dont se font les saints.

Les Irlandais ont employé contre l'évêque allemand des moyens très peu recommandables. Il faut néanmoins retenir le fait comme un précédent en faveur de ce principe qu'il faut, de toute nécessité, tenir compte des différentes nationalités qui existent aux États-Unis, et ne pas essayer de créer une église exclusivement *américaine*, où il ne serait pas question d'Irlandais, d'Allemands, de Français, etc.

Notez que l'abbé Cluse qui a dû démissionner, parle parfaitement l'anglais, quoiqu'Allemand de naissance ou d'origine, et, par conséquent, était capable de desservir la paroisse de Saint-Patrice. Mais les Irlandais n'en voulaient pas parce qu'il n'était pas Irlandais.

Comment, après cela, peut-on blâmer les Canadiens-français qui demandent des curés de leur nationalité ?

NORTH BROOKFIELD (1)

Le Rév. M. Jean Berger, qui exerçait le ministère pour les Canadiens de North Brookfield, qui s'assemblent à la salle Depot, est parti à 10 h. 26, lundi matin, pour New-York. Les uns disent qu'il ne reviendra pas, tandis que ses amis soutiennent qu'il reviendra pour dire la messe dimanche. Le Révérend monsieur est parti avec le bagage qu'il avait quand il est arrivé,

1. De l'*Opinion publique*, de Worcester, Massachussetts, 19 septembre 1899.

c'est-à-dire sa sacoche ; c'est ce qui a fait croire à plusieurs que son départ était définitif.

Le comité des Canadiens séparés est à négocier avec Robert Batcheller, pour l'achat d'un vieux temple Union, rue Main. On ferait subir à ce bâtiment des réparations et on s'en servirait pour une église.

M. Israël Wedge, d'East Brookfield, un des zélés du mouvement séparatiste, a offert gratuitement un terrain pour un cimetière. Si l'on adhère au programme tracé, on bâtira sur le terrain de la rue Forrest une église de 10,000 dollars, pouvant asseoir 900 personnes. Des constructeurs ont déjà donné des soumissions. Le presbytère n'a pas encore été choisi.

LA QUESTION NATIONALE ET LA NOMINATION DES ÉVÊQUES

Un évêque canado-américain (1)

Sous ce titre, l'*Étoile*, de Lowel, publie l'article suivant :

« Pourquoi pas ?

» Est-ce que le clergé irlandais et le clergé allemand auraient, par hasard, le monopole de la mitre en ce pays ?

» Nous ne voyons pas quelle est la raison qui nous empêcherait, avec notre million de population, d'avoir des évêques de notre nationalité, là où nous formons le gros de la population catholique.

» Pourquoi nos prêtres sont-ils systématiquement

1. De l'*Indépendant*, 6 juin 1899.

écartés de toute participation à l'administration de presque tous les diocèses ?

» Nous croyons avec l'un de nos confrères que de grandes influences luttent sans cesse à Rome contre nous, qu'on nous y représente comme un groupe sans importance, numériquement faible, que nous ne pouvons que fort difficilement y faire parvenir nos protestations et nos légitimes suppliques, enfin, que nous sommes en butte à une malveillance systématique, à un parti pris qui s'entête à durer.

» Dans le diocèse de Marquette, État de Michigan, les nôtres forment les trois quarts de la population catholique, et voyez ce qui s'y passe actuellement.

» Il est question de nommer un successeur à Mgr Verdin, récemment décédé.

» Les vœux des Canadiens-américains sont pour le choix d'un digne prêtre, un savant, un sage, un homme en tous points remarquable, M. l'abbé P.-C. Ménard, curé d'Escaaba, qui jouit de l'estime de toutes les autres nationalités, catholiques et protestantes.

» Sera-t-il nommé ?

» Il serait convenable, il serait juste que l'évêque d'un diocèse dont la majorité parle le français, appartint à notre nationalité ; mais il faut compter avec les ambitions déplacées des autres éléments.

» Cette fois-ci, ce ne sont plus les Irlandais qui cherchent à nous faire injustice, à empiéter sur nos droits, mais les Allemands.

» Un journal de l'Ouest nous apprend, en effet, que le clergé allemand du diocèse en question — remarquez bien que ce sont des prêtres eux-mêmes qui se

mèlent de la chose — fait circuler une requête demandant que la succession du siège épiscopal laissé vacant échoie à l'administrateur actuel du diocèse qui est, cela va sans dire, Allemand.

» Pourquoi cette requête ? se demande une feuille canado-américaine.

» Pour permettre, contre toute justice, à la minorité catholique allemande d'administrer un diocèse composé en majorité de catholiques de langue française.

» Ce serait un malheur pour la religion que de voir le quart de la population catholique administrer les trois autres quarts suivant ses idées et au détriment de ces derniers. Il en résulterait naturellement un refroidissement douloureux, une hostilité sourde ou déclarée.

» Le malaise qui en résulte nuit à la confiance et à l'abandon qui doivent caractériser les rapports des fidèles avec leur curé. Souvent les relations deviennent absolument impossibles et on s'éloigne de l'église.

» La question est grave, grosse de conséquences éternelles !

» Qu'on y songe. »

« Pour notre part, ajoute l'*Étoile*, nous aimerions bien à savoir ce qu'en pense M. Arthur Preuss, le distingué rédacteur de la *Review*, feuille catholique allemande du diocèse de Saint-Louis.

» Approuve-t-il la conduite du clergé de langue allemande du diocèse de Marquette ? »

Dans le dernier numéro de la *Review*, M. Preuss publie l'entrefilet ci-dessous, qu'on peut considérer comme une réponse à l'*Étoile* :

« Le *Courrier de l'Ouest* (du 19 mai) pense que

» Marquette devrait avoir un évêque d'origine canadienne-française, parce que les trois quarts de la population catholique de ce diocèse se composent de Canadiens-français. Le même journal ajoute que la minorité allemande fait des efforts pour qu'un des siens soit nommé évêque du diocèse. Nous ignorons si un tel mouvement existe. On pourrait, ce nous semble, s'en rapporter à Rome en toute confiance. »

La réponse de M. Preuss n'est pas concluante. Nous espérons donc que notre confrère de Saint-Louis fera les démarches nécessaires pour s'assurer si le *Courrier de l'Ouest* a raison. Dans ce cas, nous avons la certitude qu'il se fera un devoir de défendre les intérêts de la majorité canado-américaine du diocèse de Marquette.

M. Preuss a, en effet, trop souvent dénoncé les empiètements de certains évêques irlando-américains sur les droits légitimes des catholiques allemands, pour ne pas condamner la même tactique chez certains ecclésiastiques de sa propre race.

La justice, comme la vérité, est une et indivisible, et ceux qui la violent méritent la réprobation universelle, qu'ils soient Français, Irlandais, Allemands ou autres.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE

LES ILLUSIONS

CHAPITRE PREMIER

LA THÈSE ET LES PREUVES DE M. BRUNETIÈRE. — Étonnement mal fondé. — Une prophétie de M. de Tocqueville. — Examen des preuves de M. Brunetière. — Optimisme sans base. — Lunettes roses. — Un petit nuage. — Un mot de trop. — Religion et démocratie. — A propos de franc-maçonnerie. — Distinction à faire entre l'Église et le catholicisme américain. — A travers le maquis de l'individualisme. — Alpinistes d'un nouveau genre. — La thèse de M. Brunetière sur les nationalités. — La constitution des États-Unis est athée. — Pour revenir à la question. — L'affaire des Chevaliers du Travail et des trois sociétés secrètes condamnées par le Saint-Siège. — Toujours l'individualisme. — Une prétention extraordinaire. — A propos d'un sourire d'incrédulité. — Bonté éphémère des congrès de religions. — Une vieille nouveauté. — Plusieurs sortes de paix. — Le catholicisme et les partis politiques en Europe et en Amérique. — L'influence des catholiques. — Les causes de l'accroissement du catholicisme aux États-Unis. — Une idée orthodoxe mais peu originale. — L'apologétique américaine. — Conclusions.

CHAPITRE DEUXIÈME

QUID DICIS DE TEIPSO ? — Le *home* de l'Église. — Les prétentions des catholiques américanisants. — Faiseurs d'époques. — Horreurs dites sans malice. — La mission divine de la République américaine, d'après Mgr Ireland. — La démocratie américaine, un moyen de salut. — Ce que l'on dit de ceux qui n'admettent pas le nouveau Situation relig. aux États-Unis.

dogme. — Douches d'eau froide administrées par Léon XIII, Brownson et M. J.-D. Croke. — Persistance dans l'illusion américaine.	47
---	----

DEUXIÈME PARTIE

LA RÉALITÉ

CHAPITRE PREMIER

LES BEAUTÉS DE L'ÉGLISE AUX ÉTATS-UNIS. — Les œuvres de l'Eglise et sa sainteté. — Les évêques et les prêtres missionnaires. — Trait d'héroïsme. — Les religieuses, enseignantes, hospitalières et contemplatives. — Les fidèles et leurs moyens de sanctification	63
--	----

CHAPITRE DEUXIÈME

RIEN DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL D'AMÉRIQUE. — Existe-t-il un esprit particulier aux Etats-Unis? — Réponse de M. Snell, dans le <i>Globe-Review</i> . — Deux sources d'idées. — D'où viennent les idées dites américaines? — Le droit de la force. — L'école publique. — Les libertés modernes. — L'égalité. — <i>The struggle for life</i> . — Question de degré, non de nature	69
--	----

CHAPITRE TROISIÈME

LES PERSÉCUTIONS VIOLENTES. — Avant la guerre de l'Indépendance. — Paroles de Daniel Dougherty. — Subite conversion lors de la Révolution. — Les Canadiens-français n'en sont pas dupes. — Accalmie. — L'incendie du couvent de Charlestown. — Origine de l'émeute. — Le rapport du comité Loring exonère les religieuses et déclare le fanatisme protestant seule cause de l'incident. — Mesquinerie de la législature et conduite indigne des tribunaux. — Encouragement aux malfaiteurs. — Publications sataniques. — *L'American Republican Party*. — Emeutes à Philadelphie. — Lettre de Mgr Kenrick. — Les *Know-nothings* en

1854. — Emeutes en divers endroits. — L'A. P. A. — Volcan mal éteint. — Craintes pour l'avenir.	75
--	----

CHAPITRE QUATRIÈME

HOSTILITÉ ET PERSÉCUTIONS ADMINISTRATIVES. — La thèse et l'hypothèse. — Liberté matérielle de l'Église. — Il ne faut pas en être ébloui. — L'Église, en théorie, sur un pied d'égalité avec les sectes. — Encore le discours de M. Dougherty. — Les aumôneries. — Les religieuses pendant la dernière guerre. — Impolitesse officielle à leur égard. — Les catholiques, dans les institutions de l'État, sont privés des secours de la religion. — Ce qu'en disent Shea et d'autres. — Résumé de la situation fait par le *Church Progress*. — La question des sauvages. — Le gouvernement détruit une belle œuvre. — Tentative du cardinal Gibbons et ses résultats. — Appel de NN. SS. Gibbons, Ryan et Kain. — Fanatisme, non pas mesquinerie. — Ce que garantit la Constitution fédérale et ce que peuvent faire les différents États. — Le cas du Nouveau Mexique. — Paroles de Shea devant le congrès de Baltimore. — Ce qui se passe à l'heure actuelle.

87

CHAPITRE CINQUIÈME

OSTRACISME POLITIQUE. — La loi non écrite relativement à la présidence de la République. — Aveux d'un journal américain. — Fait récent. — Shea sur l'élection de Garfield. — Le parti démocratique et les catholiques. — Illusion à détruire. — L'ostracisme s'étend à toutes les positions importantes. — Composition du Congrès de Washington. — Statistique intéressante. — Il faut mettre son drapeau en poche. — Le président lui-même ostracise les catholiques. — Nécessité d'une organisation des forces catholiques. — L'*unsectarianisme*, ce qu'il est en réalité. — Un exemple de l'impuissance politique des catholiques. — Pourquoi les catholiques ne s'organisent-ils pas politiquement? — Lâcheté ou prudence? — La liberté du Forum et la liberté des catacombes

111

CHAPITRE SIXIÈME

L'ESPRIT GOUVERNEMENTAL. — Cet esprit est-il au

moins chrétien? — Déisme n'est pas christianisme. — Le *Thanksgiving day*. — Le dieu américain. — Les devoirs de DIEU et les droits de l'homme. — Une république fondée sur l'homme. — La révolution américaine et la révolution française comparées. — A propos d'égalité. — La source du pouvoir. — Le droit à la révolte. — L'abbé Stafford et la république fondée sur l'homme. — La fille aînée de la franc-maçonnerie. — Athéisme d'État. — Aveux de divers auteurs américains. — Déclarations des tribunaux. — Les deux esprits. — Définition anglaise et définition américaine de la loi. — Le paganisme surpassé 125

CHAPITRE SEPTIÈME

L'ESPRIT DU SIÈCLE. — Une prétention de M. Brunetière. — L'esprit du siècle est nécessairement hostile à l'Église de Jésus-Christ. — Les États-Unis sont l'*habitat* du naturalisme. — L'esprit du siècle n'est favorable qu'à ceux qui sont à lui. — Encore des aveux d'écrivains américains. — Progrès du paganisme. Déclaration du gouverneur Rollins. — Le christianisme n'est pas de bon ton. — *Casus belli* éternel entre le monde et l'Église. — A quelles conditions on tolère les catholiques. — La libre-pensée américaine est essentiellement agressive. — Conclusion de M. Thorne 139

CHAPITRE HUITIÈME

LA QUESTION SCOLAIRE. — Un cadeau de l'Amérique à l'Europe. — L'école publique une invention yankee. — Deux groupes d'États comparés. — Fruits amers. — Les terribles calculs de M. Montgomery. — Un tableau instructif. — Dernier effort pour sauver le système. — Le raisonnement confirme la statistique. — Comment le système de la Nouvelle-Angleterre s'est étendu à toute l'Union. — Jalousie et intrigue du protestantisme. — Intervention de la franc-maçonnerie. — L'école publique est vraiment son œuvre. — Témoignage de Browson et du R. P. Bayma, S. J. — Lenteur des catholiques à comprendre le danger. — La belle œuvre de Mac Master. — Décrets du troisième Concile plénier de Baltimore. — Les écoles catholiques entrent dans une ère de prospérité. — Allemands et Canadiens-français. — Double fardeau. — On cherche à l'allé-

ger. — Le plan de Faribault. — Son origine. — Le fond de l'idée. — Scandale et étonnement. — Discussions. — Une vraie sécularisation. — Les religieuses dans les écoles publiques. — Apologie du système de Faribault par Mgr Ireland. — On veut généraliser le système. — La discussion gagne les hautes sphères. — L'abbé Bouquillon, le Père Holaind et Mgr Ireland. — La cause est portée à Rome. — Le décret du *tolerari potest*. — Le mystère qui entoure ce décret. — L'interprétation que Mgr Ireland et son école donnèrent au *tolerari potest*. — Intervention de Mgr Matz. — Arrivée de Mgr Satolli. — Ses propositions aux archevêques. — Les esprits s'enflamment de plus en plus. — La situation devient intolérable. — Léon XIII interroge tous les évêques. — Réponse habile de Léon XIII. — Fin du débat. — Triste position des catholiques. — Une dernière tentative... et sauve-qui-peut. — Raisons pour lesquelles le système des écoles publiques confessionnelles ne peut pas fonctionner aux États-Unis. — Ce que les catholiques des États-Unis ont à faire. — Un mot sur l'enseignement supérieur

153

CHAPITRE NEUVIÈME

LA QUESTION DES NATIONALITÉS. — Questions plus délicates. — Ce qu'il faut pour être un bon citoyen américain. — La question des nationalités aux États-Unis n'est pas ce qu'elle est en Europe. — Que sortira-t-il de l'alambic américain? — Deux écoles, pour et contre l'assimilation. — Ce que les américanisants admettaient autrefois. — La position de l'Église à l'égard de la brûlante question des nationalités. — Dangers de l'assimilation. — La pensée de Léon XIII. — *Sacerdotes naturales*. — Deux arguments en faveur de l'assimilation. — Arguments contre l'assimilation. — Le *brogue* vaut, pour les Irlandais, une langue nationale. — Autrefois et aujourd'hui. — Aveux du *Catholic Review*. — La langue anglaise véhicule de la pensée naturaliste. — La question des journaux catholiques. — Excès de certains assimilateurs. — Ce que l'on aurait voulu faire au congrès de Baltimore. — Fausse idée de l'esprit de l'Église. — Preuves que l'Église des États-Unis ne saurait être américaine comme l'Église de France est française. — Ce qu'il faut faire dans l'intérêt supérieur des âmes

199

BALTIMORE
 NATIONAL CATHOLIC

CHAPITRE DIXIÈME

L'ACCROISSEMENT DE L'ÉGLISE. — L'accroissement du catholicisme aux États-Unis comparé avec les progrès de l'Église en d'autres pays. — Causes de l'accroissement de l'Église aux États-Unis. — Ce qui manque à l'œuvre de la conversion du peuple américain. — Tendance à matérialiser l'Église. — Les préjugés contre les Irlandais sont un obstacle au progrès de l'Église. — Travaux des missionnaires et des religieuses auprès des sauvages. — L'Église des États-Unis a peu fait pour la conversion des nègres. — Les vocations sacerdotales sont rares 231

CHAPITRE ONZIÈME

LES PERTES DE L'ÉGLISE. — Ces pertes sont incalculables. — Ce qu'en dit un historien catholique. — Avant la guerre de l'Indépendance et depuis. — D'autres témoignages. — Les calculs de M. Ford. — Chiffre approximatif des pertes. — Les causes de ces pertes : « L'ambiance mentale, » les écoles publiques, les sociétés secrètes, les mariages mixtes, le manque de prêtres, l'éparpillement des catholiques. — Témoignage d'un prêtre. — Coup d'œil sur l'avenir 251

CONCLUSION. 259

APPENDICE

DOCUMENTS RELATIFS A LA QUESTION SCOLAIRE

Lettre pastorale de Mgr Matz, évêque de Denver, sur le plan de Faribault. — Propositions de Mgr Satolli faites devant la réunion des archevêques, à New-York, le 16 novembre 1892. — Déclaration de Mgr Satolli. 273

DOCUMENTS ÉTABLISSANT L'ACUITÉ DE LA QUESTION
DES NATIONALITÉS AUX ÉTATS-UNIS

L'affaire d'East Saint-Louis. — La question nationale et la nomination des évêques. 285

DESCLÉE, DE BROCWER ET C^{ie}, 41, RUE DU METZ, LILLE.
